

Orientation professionnelle

Père P.-E. FARLEY
DES CLERCS DE SAINT-VIATEUR

Orientation professionnelle

TOME II

Les Carrières Civiles

(OUVRAGE EN COLLABORATION)

Edité par
Les Clercs de Saint-Viateur

— 1 9 3 5 —

Permis d'imprimer,

J. LATOUR, C. S. V., *Sup. Proc.*

Outremont, le 4 avril 1935.

Nihil obstat,

IRÉNÉE GERVAIS, *Can.,*

Censor designatus.

Joliette, le 6 avril 1935.

Imprimatur,

✠ JOSEPH-ARTHUR,

Evêque de Joliette.

Joliette, le 6 avril 1935.

Orientation professionnelle

TOME II

Les Carrières Civiles



Collaboration de :

PÈRE PAUL-ÉMILE FARLEY, C. S. V., Assistant
général de l'Institut des Clercs de Saint-
Viateur,

M. GUY GUIBAULT, Avocat au Barreau de
Joliette,

M. ARMAND LAVALLÉE, Notaire à Joliette,

DR ROMÉO BOUCHER, Docteur en Médecine de
l'Université de Paris,

DR MARTIAL DURAND, Chirurgien-dentiste,

M. ARTHUR FARLEY, Pharmacien,

DR DAMASE GÉNÉREUX, Président de l'Ecole
de Médecine vétérinaire d'Oka.

M. JEAN-CHARLES MAGNAN, Ingénieur-agronome,
Chef de la section des jeunes agriculteurs, au
Ministère de l'Agriculture à Québec,

M. HENRI ROY, Ingénieur-forestier, Professeur à
l'Ecole d'Arpentage et de Génie Forestier,
Directeur de l'Ecole des Gardes Forestiers.

- M. L'ABBÉ ALEXANDRE VACHON, Directeur de
l'Ecole Supérieure de Chimie,
- M. AUGUSTIN FRIGON, Directeur de l'Ecole Poly-
technique,
- M. AMÉDÉE BUTEAU, Ingénieur de l'Ecole Poly-
technique, Directeur de l'Ecole Technique de
Hull,
- M. ESDRAS MINVILLE, Professeur à l'Ecole des
Hautes Etudes Commerciales,
- M. LUDGER VENNE, Architecte, Chargé de cours à
l'Ecole Polytechnique,
- M. RENÉ GUÉNETTE, Directeur de l'Ecole Cana-
dienne,
- M. CHARLES-AUGUSTE LATOUR, Inspecteur des
Ecoles Séparées d'Ottawa,
- M. GEORGES PELLETIER, Directeur-gérant du
Devoir,
- M. CHARLES MICHAUD, Traducteur au Parlement
d'Ottawa,



AVERTISSEMENT

Ce tome II d'Orientation professionnelle qui présente une série d'études sur les carrières civiles fait suite au tome I qui traitait des carrières ecclésiastiques. Comme le précédent, il a été préparé en collaboration par divers professionnels qui ont bien voulu apporter le concours de leur compétence pour expliquer la nature de leur profession, les aptitudes qu'elle requiert, le programme d'études qu'elle impose et les moyens de réussir comme aussi les difficultés à prévoir.¹

Evidemment il serait impossible de les énumérer toutes. Nous avons choisi celles qui s'offrent plus communément aux élèves qui terminent leurs études secondaires et surtout celles qu'ils ne sauraient aborder sans une certaine initiation.

¹ Nous n'avons pas cru devoir répéter dans ce volume les formalités à remplir pour s'inscrire à l'étude des diverses professions. On trouvera tous ces renseignements pratiques dans notre brochure, *Le Choix d'une Carrière après le cours classique*, éditée par les Clercs de Saint-Viateur, 5199, rue Saint-Dominique, Montréal.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Le lecteur ne trouvera pas ici un système de divisions didactiques. Ceux, par exemple, qui ont parlé de carrières scientifiques n'entendent nullement dénier à la médecine ou au génie agricole leur caractère scientifique; ils s'en sont tenus aux appellations usuelles.

Chaque collaborateur garde la responsabilité comme le mérite de son travail. Peut-être soupçonnera-t-on ici ou là quelque discordance d'opinions. En ces matières très complexes et qui présentent des points de vues si divers, l'unanimité ne paraît pas chose facile à réaliser. D'autre part, il ne faudrait pas voir des contradictions quand un auteur insiste sur la nécessité de développer telle carrière, alors qu'un autre signale les obstacles qu'on y rencontre.

On aurait tort d'apprécier l'importance d'une carrière uniquement par le nombre de pages qui lui sont ici consacrées. Certaines carrières importantes peuvent être par ailleurs assez connues, tandis que d'autres demandent des explications plus étendues parce que les jeunes gens n'en ont pas d'ordinaire une juste notion.

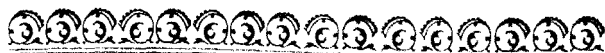
Peut-être cet ouvrage sera-t-il encore plus utile que le premier en ce sens qu'il comporte des

AVERTISSEMENT

renseignements moins connus et relatifs à une plus grande variété de carrières.

Les auteurs n'ont eu d'autre but que de rendre service au jeune homme désireux de connaître les différentes professions afin de choisir celle qui convient le mieux à ses goûts comme à ses talents.

PÈRE P.-E. FARLEY, C. S. V.



CHAPITRE I

CONNAÎTRE LES CARRIÈRES

Celui qui cherche à choisir un état de vie doit se connaître lui-même et connaître les diverses carrières auxquelles il a droit d'aspirer. Voilà le principe fondamental sur lequel se base la méthode d'orientation professionnelle. Si la connaissance de soi-même demeure une entreprise délicate, parce qu'elle est individuelle et subjective, il semble plus facile de connaître les carrières qui se prêtent davantage à une étude objective et générale.

Avant de les considérer une à une, il ne sera pas sans intérêt d'en prendre une vue d'ensemble par un chapitre préliminaire. Au fond, ce qui importe, c'est le choix. Or un choix judicieux ne peut exister sans que le regard s'arrête non seulement sur chaque détail, mais sur le tout, de façon à permettre des rapprochements, des

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

comparaisons, qui aboutissent à une préférence raisonnée.

Pénurie de renseignements

Rien n'a été plus rare chez nous que les études d'orientation professionnelle ! A peine avons-nous entendu, à l'occasion, quelques conférences sur cet important sujet, par des hommes qui avaient trop souvent l'unique souci d'une propagande intéressée. En 1919, M. Arthur Lemont a publié une plaquette intitulée *Notre Jeunesse et l'Ere Nouvelle*. Seule étude d'ensemble, que nous connaissions, et encore combien sommaire, vague et superficielle ! ¹

Où trouver les renseignements indispensables ? Les Universités paraissent soucieuses de ne point dépasser leur juridiction, c'est-à-dire, de n'empiéter en rien sur le domaine des Corporations professionnelles ; et leurs *Annuaire*s, d'une rédaction plutôt modeste, ne fournissent que des indications qui les regardent directement. D'autre part, les Corporations professionnelles, qui sont indépendantes des Universités et qui se montrent fort

¹ *L'Œuvre des Tracts* a publié récemment une série de monographies sur les diverses carrières.

jalouses de leur autonomie, ont des règlements trop peu répandus et parfois trop peu clairs.

Ce défaut d'unité a été souvent, chez nous, cause d'erreurs ennuyeuses et même très préjudiciables aux candidats, attendu que, par exemple, une inscription après date au Barreau retarde de six mois la pratique de la profession pour celui-là qui aurait par ailleurs complété tous ses examens. Les étudiants éprouvent de réelles difficultés à connaître les formalités à remplir avant de se livrer à l'étude d'une profession.

Mais, outre la connaissance de ces formalités, que d'autres notions seraient des plus utiles aux aspirants! Combien d'élèves ignorent l'existence même de certaines écoles spéciales! Nos deux Universités catholiques de la Province sont connues. De même l'*Ecole Polytechnique* et l'*Ecole des Hautes Etudes Commerciales* ont fait, depuis plusieurs années, une heureuse propagande. Toutefois trop peu de jeunes sortant de nos collèges connaissent, comme il convient, la *Faculté des Sciences* de Montréal, l'*Ecole Supérieure de Chimie* de Québec, l'*Ecole des Beaux-Arts* de Montréal et de Québec, où se donnent aussi les cours d'*architecture*. Combien savent que

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

L'Académie Commerciale de Québec donne un cours de perfectionnement en comptabilité et en commerce et décerne à ses gradués le titre de *Certified General Accountant* qui permet d'être admis dans l'Association des *Cost Accountants* du Canada, à la seule condition « de subir un examen supplémentaire sur le *Prix de Revient*, et de préparer, sous forme de thèse, l'exposé d'un système de *Prix de Revient*, appliqué à une industrie de leur choix! » Combien n'ont jamais pensé à nos *Ecoles Techniques*, où certains d'entre eux, peu propres aux études spéculatives, mais adroits et débrouillards, pourraient se préparer à devenir de bons chefs d'industrie, ce qui vaut beaucoup mieux, même quand on a fait un cours classique, que d'être un avocat sans cause ou un médecin sans clientèle!

Toutes ces perspectives ont besoin d'être entrevues de bonne heure au collège, si l'on veut s'orienter avec réflexion vers une carrière qui convient d'abord à ses aptitudes, et qui par ailleurs offre d'engageantes ouvertures.

Encombrement des carrières libérales

Les professions libérales sont encombrées, nous répète-t-on constamment. A la vérité, il y a longtemps que ce mal existe. Lord Durham, dans son célèbre *Rapport* publié en 1839, parle ainsi des *pupilles* qui sortent des collèges: « Quelques-uns se font prêtres; mais, comme les professions militaires et navales sont fermées aux colons, la plus grande partie ne peuvent trouver des positions convenables à l'idée qu'ils ont de leurs propres qualifications que dans les professions savantes d'avocat, de notaire ou de chirurgien. Comme de là il résulte que ces professions sont grandement encombrées, nous trouvons chaque village du Bas-Canada rempli de notaires et de chirurgiens, avec peu de pratique pour occuper leur attention, et vivant parmi leurs propres familles. » A cette affirmation, il y a cependant une correction à faire. Les collèges classiques de cette époque étaient peu nombreux et peu prospères; ils ne pouvaient fournir beaucoup de candidats aux divers professions. La vérité est que nombre de clercs fréquentaient les bureaux de notaires ou autres sans avoir plus qu'une modeste

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

instruction primaire. Ils acquéraient une certaine culture générale, tout en étudiant leur profession.

En 1880, M. Thomas Chapais disait dans une conférence sur la *Nationalité canadienne-française* : « Nous avons cette plaie vive de l'encombrement des carrières, surtout des carrières libérales. Il grossit tous les jours le flot des jeunes gens intelligents, nourris de grec et de latin, saturés de littérature et de rhétorique, bacheliers en droit ou en médecine, qui, au sortir de nos collèges et de nos universités, au lieu du gracieux fantôme de la gloire et de la fortune qu'ils ont tant de fois entrevu dans leurs rêves de vingt ans, voient se dresser devant eux le spectre hideux de la misère et de l'obscurité. Ils s'épuisent en efforts infructueux, ils gémissent sur leurs illusions perdues; l'espace leur manque; la concurrence les tue; le nombre les écrase. Durant cette lutte stérile, ils s'aigrissent contre cette société qui ne leur donne pas ce qu'ils lui demandent; et souvent, dans des intelligences faites pour le vrai surgissent de formidables sophismes, dans les cœurs faits pour le bien s'amasse la lave brûlante des passions socialistes. Un tel état de choses constitue un péril social qu'il faut de toute

nécessité conjurer, en ouvrant de nouvelles issues, en frayant de nouvelles voies et en dirigeant, par tous les moyens, vers l'agriculture, l'industrie, la colonisation, les arts mécaniques, vers tous les champs de l'activité humaine, ces énergies qui n'aspirent qu'à l'action et qui languissent dans l'inertie. »¹

Si l'on fait ici la part de la rhétorique qui se plaît à brosser un tableau, il n'en reste pas moins vrai que cette page n'a guère perdu de son actualité. Un fait saute aux yeux : les professions sont encombrées plus que jamais, et quantité de professionnels sont incapables de vivre avec leur seule profession. Mais il importe de connaître la cause véritable de cette *plaie vive*.

On peut d'abord affirmer que trop de professionnels ont échoué par leur inconduite : l'ivrognerie explique bien des insuccès. Désastreuse chez tous les citoyens, elle ne tarde pas à déconsidérer ceux qui ont particulièrement besoin de l'estime pour l'accomplissement de leur tâche. Combien en comptons-nous encore qui n'ont pas réussi parce que, avec une incroyable naïveté, ils ont cru que leur vie était gagnée du moment

¹ THOMAS CHAPPAIS, *Discours et Conférences*, t. I, Québec, 1897, pp. 29-30.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

qu'ils avaient décroché le parchemin de l'Université! Que l'on soit avocat ou médecin, le travail demeure la grande loi de la vie. Et puis, il y a les mal-mariés dont la femme a toujours su dépenser un peu plus que ne gagnait le mari.

La politique a été chez nous une *mangeuse d'hommes* et la ruine d'un grand nombre de professionnels. Parce qu'on se sentait un certain tempérament oratoire, on s'est imaginé qu'on devait se vouer aux soins de la chose publique. Sans doute faut-il que l'Etat trouve des gouvernants. Mais un conférencier le faisait remarquer avec esprit: « Je voudrais qu'on nous laissât tout de même quelques électeurs. » Les professionnels se sont introduits dans la politique, et la politique a pénétré dans les professions à tel point que la couleur politique influe maintenant beaucoup sur le succès, alors que seuls le savoir et l'honnêteté devraient compter.

N'est-il pas vrai, d'autre part, que notre législation se montre de moins en moins favorable aux professions libérales? On comprend qu'autrefois, quand les professions n'étaient guère organisées, il fallait se montrer peu exigeants. Mais à mesure que les Ecoles Supérieures progressaient, on ne paraît pas s'être soucié d'une plus grande compé-

tence requise par le bien public; on n'a pas su protéger les professions contre les exploiters.

La pharmacie en est un exemple frappant. Depuis toujours on a laissé à n'importe qui à peu près pleine liberté de vendre des drogues contenant des ingrédients dangereux. Lors du congrès des pharmaciens tenu en août 1933, M. A.-J. Laurence, directeur de l'Ecole de Pharmacie, après avoir déploré que l'Etat, requérant du pharmacien des qualifications onéreuses, ne lui concède pas ensuite des privilèges proportionnés aux services que celui-ci peut rendre, propose, en conclusion, les vœux suivants:

a) « Que l'on s'efforce d'obtenir une législation qui replace le pharmacien dans son véritable rôle et le protège contre toute intrusion ou concurrence illégitime et injuste, en lui assurant le privilège exclusif de la vente, faite dans un but thérapeutique, de tout médicament ou produit pharmaceutique.

b) Que tout laboratoire pharmaceutique, grand ou petit, soit nécessairement sous la gestion technique et la responsabilité professionnelle d'un diplômé en pharmacie. »

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Malheureusement ces vœux n'ont pas été entendus.

D'autres professions souffrent aussi d'une législation mal adaptée. *La Commission des Services publics* juge tous les litiges concernant les taux, les expropriations, etc. Autant de causes soustraites aux bureaux des avocats. De même la *Loi de Faillite* du Fédéral attribue aux Syndics une procédure qui revenait auparavant aux avocats. *La Commission des Accidents du Travail* affecte à la fois les avocats et les médecins. Les notaires se plaignent de la trop grande latitude laissée à certaines sociétés de gestion qui opèrent légalement en se passant de leurs services; ils déplorent la faculté concédée à chaque citoyen de rédiger des actes sous seing privé, etc.

Quoi qu'il en soit, il reste une question à résoudre: ceux qui embrassent les carrières libérales ne sont-ils pas trop nombreux?

D'aucuns affirment avec assurance que tout le mal vient de ce qu'il y a trop de collègues classiques, ou encore de ce qu'il y a trop de jeunes qui poursuivent leurs études secondaires. Examinons ce point de vue. Si les collèges classiques

sont relativement nombreux en notre Province, c'est à cause de la population disséminée sur un territoire très étendu. Qui voudrait obliger les enfants de Rimouski à fréquenter le Séminaire de Québec, ou les enfants de Mont-Laurier à venir faire leurs études à Montréal? Vers le milieu du siècle dernier, plusieurs collèges ont surgi dans la région de Montréal; un synode tenu à Montréal, en 1863, a considéré le problème et a supprimé ceux qui paraissaient superflus (Chambly, Longueuil, etc.). Depuis, pas un collège ne s'est fondé sans qu'on n'en ressente un besoin réel. L'histoire de Sainte-Marie-Monnoir peut montrer si ces institutions sont laissées à leurs caprices. Dans tout diocèse, l'Evêque doit, d'après le Droit Canon, posséder un petit séminaire. Nos Evêques ont usé d'économie en combinant leur petit séminaire avec le collège. Plus que cela, nombre de collèges classiques comprennent, à côté du cours d'études secondaires, un cours d'études commerciales, scientifiques, primaires supérieures, et parfois une école d'agriculture.

Y a-t-il lieu d'observer que les élèves sont néanmoins trop nombreux? Consultons l'*Annuaire Statistique* de la province de Québec (1932). Les

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

garçons en âge de fréquenter les écoles, de 12 à 21 ans, étaient pour l'année 1931 de 305,688. De ce nombre on en comptait 10,000 dans les collèges classiques. Et donc moins de 3%. Mais faut-il tenir compte de ceux qui sont dans les collèges classiques sans suivre le cours classique? Faut-il tenir compte des Franco-Américains qui sont, dans plusieurs collèges, au nombre de 100 et souvent davantage? Faut-il tenir compte de certains groupes qui viennent de l'Ontario ou des Provinces Maritimes? Et n'allons pas croire que tous ceux qui commencent leur cours classique le finissent. La sélection s'opère dès les premières années; et ceux qui n'ont pas le goût, les aptitudes ou les moyens financiers de poursuivre de telles études, passent dans d'autres institutions ou retournent à la terre. Que l'on fasse le calcul, et l'on verra si là se trouve la véritable cause de l'encombrement des professions libérales.

Le calcul a d'ailleurs été fait par la Direction de la revue *L'Enseignement Secondaire au Canada*. Sur une période de cinq ans, 333 bacheliers ont commencé l'étude de la Médecine, 245 celle du Droit et du Notariat. Est-ce excessif si, comme de juste, on supprime ceux qui n'ont pas

persévéré, et surtout si l'on considère les besoins croissants d'un pays qui se développe sans cesse, tel que le nôtre?

La source de la surabondance est donc ailleurs. Malheureusement il y a des hommes, chez nous, qui s'obstinent à ne pas la voir. Les Corporations professionnelles se sont organisées avant les Universités, en notre pays. Justement désireuses de pourvoir au recrutement des diverses professions alors que les collèges classiques ne pouvaient pas fournir un nombre suffisant de candidats, elles ont exigé un brevet de capacité qu'elles-mêmes décernaient, après un examen passé devant leurs propres délégués. Les temps ont marché, l'instruction s'est développée; mais les Corporations persistent à maintenir leur système de brevets, pour des raisons qui n'ont pas toujours pour fondement le bien public ni, ce qui est plus étrange, l'avantage des professions elles-mêmes. Et voilà que, dans telle Faculté, on trouve parfois un nombre de « brevetés » qui dépasse celui des bacheliers. En Droit, par exemple, il paraît que les Juifs seront, avant longtemps, en majorité. Cependant aucun, à coup sûr, n'est passé par les collèges classiques.

Il y a plus ou il y a pis: certains privilégiés réussissent, au moyen d'influences politiques, à faire passer à leur avantage un *bill*, c'est-à-dire une loi spéciale qui les dispense du brevet comme du baccalauréat! Faut-il ajouter encore à ces causes d'encombrement la venue des étrangers, Anglais, Français, Suisses, Allemands et même Scandinaves, qui obtiennent facilement de divers Corps professionnels le permis de pratiquer dans la province de Québec?

Que les Corporations professionnelles assument donc la principale responsabilité, non seulement de l'encombrement des carrières libérales, mais encore du rabaissement de ces mêmes carrières! Si l'on veut relever le niveau professionnel, il faut commencer par assurer à tous les candidats une préparation convenable. En vain allègue-t-on la liberté pour chacun d'embrasser la profession qu'il désire! Les professions ne sont pas faites pour les individus, mais les individus pour les professions, et les professions pour les besoins de la société.

Il importe que les futurs professionnels se rendent bien compte de la concurrence à laquelle ils devront faire face.

Nécessité des carrières économiques

Devant pareille situation, nos jeunes gens ont de justes motifs de chercher ailleurs, surtout du côté des carrières économiques. Depuis un certain nombre d'années, elles sont d'ailleurs l'objet des plus encourageants commentaires. Le principe ne fait pas de doute: il faut nous tourner vers l'exploitation raisonnée de nos ressources naturelles, si nous ne voulons pas que les étrangers s'en emparent et nous supplantent définitivement. D'éloquents orateurs nous prêchent avec insistance la nécessité du progrès économique. M. Beaudry Leman ne perd pas une occasion de redire que là réside le secret de notre prospérité future, voire même de notre survivance nationale. M. Edouard Montpetit expose avec une haute compétence les théories nécessaires à notre perfectionnement économique. Toute une pléiade de jeunes, à la fois enthousiastes et pratiques, se sont lancés dans le mouvement sous la direction de leurs doctes maîtres, et travaillent avec ardeur et conviction. Le mot d'ordre est de *s'instruire d'abord*.

Lors d'une grande réunion au Monument National, M. Ernest Lapointe donnait à la jeu-

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

nesse canadienne des directives autorisées. Après avoir défini quelle doit être, au pays, notre coopération caractéristique, il disait: « Je désire toucher maintenant au domaine économique que nous avons trop longtemps sacrifié à un classicisme vieilli et au fétichisme des professions libérales. Jetez les yeux sur tous les peuples et vous verrez que ce domaine est aujourd'hui celui qui prime les autres. L'économique a détrôné la guerre et la politique. Le cri qui se clame de par le monde est: « Donnez-nous des marchés »... Il nous importe de nous engager dans la sphère de l'industrie avec un outillage moderne et une technique scientifique. L'organisation requise est en voie de se réaliser par nos écoles techniques et notre école polytechnique. Cette œuvre si bien commencée, il faut la continuer en la tenant à jour, en multipliant ses services et en étendant sans cesse son rayon de pénétration. De plus, à cette œuvre il faut créer une ambiance, celle de la transcendance de l'économie sociale dans la vie d'un peuple et celle du grand rôle des chefs économiques, rôle aussi grand que celui du politique et du professionnel qu'il dépasse en valeur sociale. »

Trop longtemps, en effet, nos jeunes ont considéré comme une déchéance le fait de ne pas embrasser une profession libérale après un cours classique! Mais il importe d'ajouter que les parents ont grandement contribué à maintenir le préjugé! Il leur fallait un prêtre ou tout au moins un docteur. Un père de famille dont le fils « finissant » dans un collège avait décidé, avec l'approbation de ses maîtres, d'aller poursuivre ses études à l'Ecole Polytechnique, se présentait récemment chez le Supérieur pour faire modifier cette décision à ses yeux inacceptable. Le fils expliqua son point de vue, mais le père répliqua: « Je ne t'ai pas payé un cours classique pour que tu fasses un forgeron, même si cela s'appelle d'un autre nom. » Voilà comment s'illustre la fausse mentalité de nos gens.

A la vérité, il est juste de reconnaître que ce n'est pas le premier effort que notre élite se sent le devoir d'accomplir en ce sens. M. l'abbé L. Groulx, dans son livre *L'Enseignement français au Canada, tome I: Dans le Québec*, a raconté les étapes d'un mouvement qui s'est produit sous l'Union en faveur du commerce et de l'industrie. Etienne Parent a parlé, comme les chefs de nos

jours, de « l'industrie considérée comme moyen de conserver la nationalité canadienne-française ». Lui aussi a réclamé des « disciplines nouvelles, » afin de détourner la jeunesse des professions libérales. La publication des deux romans de Gérin-Lajoie, *Jean Rivard le Défricheur* et *Jean Rivard économiste*, nous révèle les préoccupations de cette époque. On aurait donc tort de croire à une nouveauté. D'ailleurs l'historien nous fait un tableau des nombreuses institutions qui propageaient un enseignement approprié, et il conclut par une réflexion qui est loin d'avoir perdu aujourd'hui tout son à-propos :

« Des écoles d'agriculture, des écoles de commerce, une école des arts et métiers, et toutes en pleine voie de développement, que manquait-il donc à la jeunesse pour s'orienter vers les carrières économiques et s'y placer au premier rang ? Une atmosphère, à ce qu'il semble bien, un milieu favorable, une orientation plus effective venue des gouvernants et de l'opinion ; et peut-être aussi, et plus que toute chose, l'entraîneur, le voyant et l'homme d'action qui aperçoit de haut les routes de l'avenir. Mais ce sont là obstacles et lacunes dont ne s'embarrassent guère les esprits

chagrins d'alors, devant qui collèges et écoles n'arrivent pas à trouver grâce. Critiques aussi légers d'esprit qu'impitoyables, ils cèdent à l'erreur commune, qui est de tout attendre de l'enseignement public. Tenir l'école responsable de tous les malaises, de tous les échecs nationaux, l'explication est si commode encore que simpliste. Toujours en veine de bouleverser les programmes, certains réformateurs de l'époque, pareils en cela à ceux de tous les temps, paraissent très incapables de se rappeler que l'école n'a nullement pouvoir de suppléer l'incurie des dirigeants, non plus que les impuissances de la politique.»¹

Sans jamais renoncer à regarder le progrès économique comme une nécessité indiscutable et impérieuse, les jeunes de chez nous, avant de s'engager dans ces carrières, devront donc considérer que leurs succès ne dépendront pas d'eux seuls. Il y a des facteurs importants dont ils ne seront pas maîtres. En dehors des services publics qu'il nous faut partager avec nos compatriotes anglais qui prennent, comme on sait, la part du lion, il ne reste que les grandes industries telles

¹ ABBÉ LIONEL GROULX, *L'Enseignement français au Canada*, t. I, Dans le Québec, p. 264.

que métallurgie, industrie chimique, industrie du papier, industrie de la soie artificielle, etc., qui peuvent assurer aux ingénieurs un emploi régulier et convenablement rémunérateur. Or, la plupart de ces industries sont entre les mains des Anglais ou des Américains qui ont fourni, pour les établir, un capital qui nous faisait défaut. Naturellement ils en confient la direction à leurs congénères. Souvent encore ils utilisent les services d'Allemands, de Polonais, de Suédois, parce qu'il entendent profiter de l'expérience acquise ailleurs en des entreprises similaires.

Les carrières industrielles et commerciales n'ont pas encore, chez nous, tous les débouchés qu'elles offriront quand notre organisation économique sera plus indépendante et plus complète. Leur cadre est moins rigoureusement tracé que celui des professions libérales. Plus que ces dernières, elles attendent des hommes d'initiative capables de se frayer un chemin, Pour y réussir, il faut, en plus des aptitudes intellectuelles, un complément de hardiesse et de force morale.

Le problème des carrières scientifiques

La conception qu'on a coutume de se faire, en notre pays, des carrières scientifiques demeure encore particulièrement vague. Si un éducateur suggère à un jeune homme de regarder vers cet avenir, il se fera aussitôt poser cette question : « Mais à quoi cela mène-t-il ? »

En ces dernières années, il s'est élevé une controverse qui n'a guère éclairé les esprits, parce que les adversaires ne paraissent pas s'être mis au même point de vue. Dans un ouvrage de collaboration, il peut être utile d'exposer les deux opinions qui sont d'ailleurs plus contradictoires en apparence qu'en réalité. Elles résument assez bien les idées courantes.

M. Adrien Pouliot, parlant des lacunes de notre enseignement scientifique, le tient responsable de l'encombrement des professions libérales, au grand détriment des « carrières scientifiques, » économiques, financières, industrielles, ... abandonnées de gaieté de cœur à nos compatriotes anglais et même à nos voisins des Etats-Unis... Sur les 1210 bacheliers qui, de 1924 à date (1930), sont sortis de nos collèges classiques, 670 (près de 60% par conséquent) persistaient à aller

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

grossir la vague débordante de nos médecins et de nos avocats, alors que moins de 200 se dirigeaient vers les carrières scientifiques... Nous en sommes réduits à aller emprunter aux Etats-Unis et à l'Angleterre les ingénieurs, les géologues, les minéralogistes que nous ne pouvons trouver ici...»¹

A ce propos, M. l'abbé Rosario Benoît, après avoir dit que les jeunes gens vont vers les professions « traditionnelles, » parce qu'elles sont bien connues et mieux définies, répliquait: « En est-il ainsi pour les carrières dites « scientifiques »? Certainement non. Et l'on comprend pourquoi. Plusieurs de ces carrières, jusqu'à ces dernières années, demeuraient pratiquement inaccessibles à nos élèves, non pas à cause de l'insuffisance de leurs études classiques, mais bien parce que les Ecoles spéciales qui y préparent directement n'existaient pas dans notre enseignement supérieur. Nos élèves ne pouvaient donc s'y diriger. Cependant dès que ces Ecoles furent ouvertes, à Québec comme à Montréal, elles trouvèrent des élèves, recrutés pour la plupart dans nos collèges classiques. Leur nombre ne fit

¹ *L'Enseignement Secondaire*, mai 1930, pp. 470-471.

qu'augmenter d'année en année; et nous avouons avoir été étonné nous-même du chiffre de 200, mentionné par M. Pouliot, pour les six années de 1924 à 1930. Cela nous paraît plutôt rassurant, et il ne faudrait pas souhaiter imprudemment voir ce nombre augmenter trop vite.

« En tout cas, quoi qu'on en puisse penser, ce chiffre de 200 prouve par lui-même que nos élèves ne sont nullement prévenus contre les carrières scientifiques et qu'ils s'y engagent assez volontiers, pour peu qu'on mette à leur disposition les moyens de s'y préparer convenablement. Ils se dirigeront probablement de plus en plus nombreux vers nos Ecoles de sciences, au fur et à mesure que ces Ecoles se développeront elles-mêmes et qu'elles seront mieux connues. Mais, sachons-le, le recrutement futur sera largement et principalement influencé par le sort qui sera fait, dans la vie réelle, aux quelques gradués qui ont déjà terminé leurs études et à ceux qui les termineront d'ici à trois ou quatre années. Si ces carrières « scientifiques, » malgré leur intérêt et leur caractère intellectuel élevé, ne font pas « vivre leur homme » ou ne procurent dans la vie qu'une situation précaire et difficile, on ne tardera pas à les délaisser pour d'autres plus sûres.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

« Or, sans être préjugé le moins du monde, il faut reconnaître que l'encombrement se fera sentir plus vite dans ces carrières que dans d'autres. Déjà, pour ce qui concerne les ingénieurs-forestiers et les agronomes (sortis d'écoles fondées il y a une vingtaine d'années), plusieurs estiment que le problème n'est pas tant d'en trouver ou d'en former de nouveaux, que de faire utiliser convenablement les services de ceux qui sont déjà dans la carrière. Il n'y a guère pour leur fournir de l'emploi que les services officiels du gouvernement et quelques grandes compagnies auxquelles, en ce qui regarde particulièrement l'industrie forestière, le gouvernement *impose* l'exploitation surveillée et rationnelle de leurs « limites. » Cet emploi d'ailleurs ne s'obtient pas, pour la plupart du temps, sans qu'il ait fallu faire jouer maintes influences; et il est loin d'être toujours aussi rémunérateur qu'on le désirerait. Dans bien des cas, il comporte une dépendance et une instabilité qui ne laissent pas d'être onéreuses et pénibles. »¹

Au fond, il n'est personne aujourd'hui qui ne reconnaisse un fait évident: les Canadiens-Fran-

¹ *L'Enseignement Secondaire*, janvier 1932, pp. 310-311.

gais ne tiennent pas dans le monde scientifique la place qu'ils devraient tenir. La question est de savoir comment ils pourront conquérir cette place. La chose va de soi, la préparation scientifique s'impose en tout premier lieu. Mais les jeunes seraient bientôt victimes d'une décevante illusion s'ils s'imaginaient qu'elle suffira. Là encore, il existe des obstacles qui échappent au contrôle des particuliers, si l'on songe surtout que le fonctionnarisme fédéral, le plus ouvert au travail scientifique, reste encore pour nous d'un accès difficile.

Long ostracisme

Le fait que nous appartenons à la race française nous a grandement nui dans le progrès économique depuis que nous sommes sous le régime britannique. On se rappelle le serment du *Test* qui a d'abord exclu les nôtres des emplois publics dès le début de la domination anglaise au Canada. Au cours de notre histoire, les luttes n'ont pas cessé, à la Chambre d'Assemblée comme à l'extérieur, pour réclamer la juste part qui nous revenait. Lord Durham, qui s'est montré partial et injuste à notre endroit dans son *Rapport*,

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

paraît avoir eu néanmoins une claire vision de l'avenir. Il écrivait: « Et cette nationalité canadienne-française, devrions-nous, pour le simple avantage de ce peuple, chercher à la perpétuer, même si nous pouvions le faire?... C'est pour les tirer de leur infériorité que je désire donner aux Canadiens un caractère anglais... S'ils préfèrent rester stationnaires, la plus grande partie devront devenir hommes de peine à l'emploi des capitalistes anglais... Il paraît que les Canadiens-Français sont destinés, en quelque sorte, à occuper une position inférieure, et à dépendre des Anglais pour se procurer de l'emploi. »

Les événements ont marché, nombre de libertés ont été conquises; mais les idées de Durham n'ont pas complètement disparu. Quand il s'agit d'obtenir un emploi dans le fonctionnarisme fédéral, n'est-ce pas encore « une infériorité » que d'appartenir à la race française? Les journaux ont publié récemment des statistiques qui prouvent jusqu'à l'évidence l'injustice qui continue à nous être infligée à Ottawa. Emue par ces faits, la Société Saint-Jean-Baptiste, lors de son congrès de 1933, a cru bon de protester auprès des autorités politiques.

« Les directeurs de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, et les délégués des sections et des comités régionaux réunis en congrès, dit le compte rendu, regrettent qu'un nombre si restreint de Canadiens-Français occupent des fonctions dans les services publics du Canada.

« Ils réclament de nouveau pour les Canadiens de langue française la juste part des emplois qui leur reviennent de droit proportionnellement à leur nombre, des emplois publics importants surtout à cause de la responsabilité des titulaires et du traitement qu'ils reçoivent.

« Ils demandent au gouvernement fédéral qu'il exige des fonctionnaires, au nombre des qualifications requises, la connaissance du français et de l'anglais, langues officielles au Canada. »

A quoi ces démarches aboutiront-elles? Elles ont été si souvent répétées sans succès! Le malheur est qu'au lieu d'en faire une question de justice, on en fait une question de parti. Du moment qu'un parti peut affirmer que le parti adverse n'a pas mieux agi quand il possédait le pouvoir, tout le monde se croit dispensé.

Nous avons cru devoir procéder auprès de plusieurs employés civils à une enquête qui nous a

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

fourni des faits précis et des noms nous permettant d'affirmer ce qui suit en connaissance de cause. Officiellement, quantité d'emplois se distribuent par voie de concours, et le plus méritant est censé l'emporter. Mais il faut voir d'un peu près comment se passent ces concours. Tel candidat, embrigadé d'abord en qualité d'assistant, avait pu étudier sur place tout le programme de l'examen avant de subir l'interrogatoire de la Commission du Service Civil. Tel autre avait même collaboré et d'une façon immédiate à la rédaction des questions auxquelles les concurrents devaient répondre. Il y a de nos compatriotes qui rédigent de longs et difficiles rapports sans avoir la faculté de les signer. C'est le chef du département qui les présente sous son propre nom, s'attribuant ainsi le mérite et le crédit du travail accompli. Des Canadiens d'une compétence incontestée demeurent indéfiniment subalternes, alors qu'ils sont bien supérieurs à leur chef de bureau. On rapporte qu'un Canadien-Français incapable d'obtenir une promotion qu'il croyait mériter résolut d'en avoir le cœur net. Il approcha d'un Anglais de ses amis, lui servit un bon dîner qu'il arrosa généreusement ayant confiance en l'adage latin: *In vino veritas*, et ensuite se mit en frais

de faire parler son homme. Celui-ci, une fois en verve, se pencha à l'oreille de son interlocuteur et lui demanda : *Are you Free Mason?*

Sans doute, il faut avouer par ailleurs notre négligence ou notre insouciance. Trop longtemps nous avons cru qu'une bonne lettre de recommandation tiendrait lieu de tout. Si les nôtres veulent avoir des places, qu'ils commencent par se préparer ! Tant qu'il n'y a pas d'aspirants vraiment capables d'occuper les postes libres, les autorités fédérales auront un excellent prétexte pour dédaigner nos revendications. D'autre part, faudrait-il que nous venions à sortir de ce cercle vicieux : nous n'avons pas d'emploi, parce que nous ne nous préparons pas ; mais nous ne nous préparons pas, parce que nous avons trop à craindre d'être brimés !

*Malheurs des temps et devoirs
de l'heure présente*

Devant tant d'obstacles qui se dressent de tous côtés, nos jeunes gens nous interrogent avec inquiétude et nous ne savons trop quoi leur répondre. De partout on dit, on crie : « Elargissons les cadres, indiquons d'autres voies. » D'accord ; mais comment ? En ces années de crise,

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

alors qu'il y a surproduction en même temps que chômage, il paraît bien difficile de parler avec certitude. Il ne s'agit pas d'être pessimiste ni d'être optimiste; il s'agit tout simplement d'être vrai. Voir les difficultés, c'est le premier moyen de les vaincre.

Où chercher? Où trouver? Il y a une couple d'années, Ottawa adressait à tous les collèges du pays un exposé détaillé sur la carrière maritime. Le gouvernement manifestait l'intention de recruter des officiers pour notre marine marchande et militaire. Mais, après avoir lu cet exposé et réfléchi, bien peu d'éducateurs auraient osé prendre la responsabilité de pousser vers cet avenir des jeunes Canadiens-Français que prépare à ce milieu encore moins l'éducation familiale que scolaire. En effet, que deviendrait un jeune homme de chez nous perdu dans une atmosphère anglaise et protestante? Il se sentira constamment étranger et isolé à moins que, par impossible ou par exception, il rencontre un groupe de compatriotes de sa mentalité.

On vante beaucoup nos talents artistiques; il ne nous manque, paraît-il, que la culture. Mais les carrières artistiques existent-elles en notre pays?

CONNAITRE LES CARRIÈRES

Nous avons sollicité des collaborateurs à ce sujet. Un premier s'est récusé; un autre nous a simplement écrit: « Toutes les tirades sur les beaux-arts ne peuvent servir qu'à tromper sur la valeur de la marchandise offerte. L'art, chez nous, est un luxe qui de longtemps encore ne saura faire concurrence à l'autre: celui de l'auto et du cinéma. La carrière artistique est un mythe. L'artiste n'est rien moins qu'un amateur, puisque, ne pouvant gagner sa vie avec son art, il doit trouver, comment dirais-je? des à-côtés qui lui permettent de manger quelquefois... »

On a beau dire, le Canadien-Français vit dans une province encore peu peuplée et n'a guère la facilité d'exercer sa profession en dehors du Québec. Notre développement économique ou artistique demeure à l'état embryonnaire et n'offre que des ouvertures restreintes. Force nous est donc d'être modestes, sans jamais renoncer aux légitimes ambitions et à l'espoir en l'avenir.

Et cependant il faut vivre aujourd'hui. Alors que faire? Exploiter avec méthode et conscience les ressources qui sont à notre disposition. L'Honorable M. Taschereau disait fort justement: « Les professions sont encombrées par en bas. » La

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

compétence véritable, voilà une « carrière » qui n'est pas encombrée ! Assez longtemps on a cru que le succès dépendait de quelques bonnes recettes ! Cette malheureuse expérience a coûté assez cher à la nation. Il est temps que les nouvelles recrues adoptent une autre méthode et se convainquent que la conscience ou l'honneur professionnels constituent des garanties de succès supérieures aux procédés habiles, sinon toujours honnêtes.

Jamais plus qu'aujourd'hui il n'a paru nécessaire à notre jeunesse de cultiver l'esprit d'initiative, de développer en elle-même l'ambition de monter dans l'échelle sociale, le désir de commander à son tour. A tout prix, elle doit secouer cette mentalité coloniale qui regarde comme normal le fait d'occuper le deuxième ou le troisième rang, de servir les autres comme de simples employés. Un salaire, même convenable, ne doit pas être l'idéal d'un homme libre. Plusieurs collaborateurs l'expliquent dans la suite : le succès ne se mesure pas rigoureusement à la fortune acquise, mais aux services rendus à la société. Toutefois les deux ne s'excluent pas. Quand sera restaurée la fierté nationale, quand les Canadiens-

CONNAITRE LES CARRIERES

Français s'imposeront par leur savoir et leur dignité, notre situation économique aura par là même beaucoup gagné.

Une tâche ardue s'impose donc aux générations qui montent. Nos premiers ancêtres ont fait reculer la forêt; ceux qui ont suivi ont conquis nos libertés politiques; il appartient à notre âge d'assurer à notre peuple l'influence intellectuelle et sociale qu'il est en droit ou plutôt en devoir d'exercer, non seulement au sein de la Confédération mais même à l'extérieur du pays. Cette tâche ne s'accomplira pas sans un effort vigoureux et constant. Avec beaucoup de raison M. Ernest Lapointe a dit: « L'avenir sera ce que nous aurons le courage de le faire. »

PÈRE PAUL-EMILE FARLEY, C. S. V.,

Assistant-Général

de l'Institut des Clercs

de Saint-Viateur.



CHAPITRE II

LE BARREAU

L'institution de la profession d'avocat est une conséquence directe de l'extension et du perfectionnement du droit romain. C'est sous l'empereur Justin que l'Ordre des avocats fut fondé comme groupe professionnel proprement dit. En Grèce, il y eut bien auparavant des personnes ayant pour fonction d'assister ceux qui comparaissaient en justice, mais leur ministère n'était qu'une sorte de patronage. L'éloquent Démosthène, dont nous admirons les immortels plaidoyers, fut un de ceux qui illustrèrent cette noble fonction de *patronus*.

Il va sans dire que, depuis ces temps reculés, l'organisation et la technique de la profession ont considérablement évolué dans les différents pays où pénétra la civilisation romaine. Cependant aujourd'hui, comme aux époques anciennes et peut-être davantage, vu la complexité de la vie

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

moderne féconde en litiges, l'avocat demeure, en sa qualité d'auxiliaire de la justice, un serviteur public dans toute l'acception du terme. Il remplit un rôle social de premier ordre. Il est, pour ainsi dire, le gardien et le médecin des prérogatives accordées aux citoyens par les lois. Le jurisconsulte Edmond Picard illustre bien cette idée en disant : « Les palais de justice ne sont que des hôpitaux où l'on transporte les droits blessés ou cassés, pour les réparer chirurgicalement. »¹

Il serait erroné de croire cependant que tous les conflits de droit doivent fatalement dégénérer en procès. C'est, en certains cas, le devoir primordial de l'avocat consciencieux de tenter une conciliation et de calmer l'ardeur combative de nombreux clients trop enclins à partager les sentiments de ce personnage des *Plaideurs* de Racine, s'écriant tout naïvement : « Mais vivre sans plaider, est-ce contentement ? »

¹ EDMOND PICARD, *Le Droit Pur*, p. 192 (Flammarion, Paris).

Fonctions de l'avocat

De même que les lois diffèrent de pays à pays suivant la mentalité et le génie, ainsi en est-il des fonctions légales.

En France, l'avocat ne rédige pas les procédures judiciaires et ne s'occupe pas de leur « production, » ce travail est réservé aux *avoués*, constitués en corporation distincte. Le même système est établi en Angleterre où l'on fait une distinction entre le *barrister* et le *solicitor*. La France possède un Ordre des notaires, tandis qu'en Angleterre les fonctions de ces derniers sont remplies par le *solicitor*. Dans la province de Québec où il existe une organisation notariale, l'avocat cumule les charges d'avocat et d'avoué, de *barrister* et de *solicitor*. Aux États-Unis et dans les provinces anglaises du Canada, l'avocat a un champ d'action plus étendu puisqu'il est à la fois *barrister*, *solicitor* et notaire; le *Notary Public* n'y est pas un professionnel, mais un simple officier chargé d'authentifier les documents et de recevoir les serments exigés pour certaines déclarations d'ordre public.

Etre le soldat de la Justice et du Droit, le défenseur de la veuve et de l'orphelin, oui, sans

doute, c'est bien là le noble rôle de l'avocat ! Mais il faut bien se rendre compte qu'en réalité, sa besogne quotidienne est souvent d'un prosaïsme qui fait un vif contraste avec la mission grandiose et chevaleresque que la tradition lui assigne.

En effet, chaque jour, l'avocat possédant quelque clientèle doit tantôt subir l'assaut d'un plaideur dont il ne peut contrôler la verve intarissable, tantôt se voir dans l'obligation d'arracher à un client réticent les informations nécessaires pour l'aviser en toute connaissance de cause ; rédiger ensuite des procédures longues et compliquées dont il doit surveiller la « production, » ou se rendre au Palais pour plaider devant les tribunaux de juridiction civile ou criminelle. Et, au milieu de tout cela, entretenir une correspondance considérable, trouver le temps d'étudier avec soin la doctrine et la jurisprudence au sujet des cas difficiles qui lui sont soumis ou pour la préparation de ses plaidoiries, sans parler de la rédaction de nombreux avis, notes et mémoires.

En voilà assez, n'est-ce pas, pour prouver hors de tout doute que cette profession n'est pas une sinécure. Si le judicieux La Bruyère pouvait, au

dix-septième siècle, dire avec raison : « La fonction de l'avocat est pénible et laborieuse ; elle suppose chez lui un riche fonds et de grandes ressources ; sa maison n'est plus pour lui un lieu de repos et de retraite ; il se délasse de longs discours par de plus longs écrits ; il ne fait que changer de travaux et de fatigues ; »¹ que ne dirait-il pas aujourd'hui en contemplant la vie fiévreuse du grand avocat d'affaires ou d'assises ? Un des nôtres, M. Antonio Perrault, distingué professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Montréal, décrit ainsi, dans son intéressante étude sur le Barreau, la vie de l'avocat moderne : « Luites quotidiennes, victoires ou défaites, celles-ci laissant plus de traces que les premières ; clients satisfaits d'eux-mêmes et presque jamais de leur procureur ; énergie dépensée sans compter ; corps et esprit toujours en éveil, et qui lentement se consomment à ce jeu épuisant, telle est la vie de l'avocat. »²

¹ LA BRUYÈRE, *Les Caractères*, pp. 359-360 (de Gigord, Paris, 10^e édit.).

² ANTONIO PERRAULT, *Le Barreau*, p. 6. (L'Oeuvre des Tracts, Montréal).

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Formation professionnelle

Le *Barreau* de la province de Québec, composé de tous les avocats inscrits au tableau de l'Ordre, réglemente l'admission à l'étude du Droit ainsi qu'à la pratique de la profession. Il a édicté à ce sujet toute une série de dispositions contenues aux chapitres 209 et 210 des Statuts refondus de la province de Québec et dans les *Règlements du Barreau* révisés en 1931.

Les études universitaires sont de trois ans avec stage concomitant dans un bureau d'avocat; ou bien de trois années d'université sans cléricature et stage postérieur d'un an.

Pour ceux qui désirent suivre un cours libre avec cléricature dans un bureau d'avocat, la durée des études est de quatre années.

Au terme de trois ans d'études, les Universités accordent, s'il y a lieu et suivant le succès des élèves, les diplômes de licencié ou de bachelier en Droit.

Outre l'examen universitaire subi par ceux qui se sont inscrits à une université, il y a, pour tous les aspirants à la pratique, un examen dit « *du*

Barreau, » tenu, chaque année, en janvier à Montréal et en juillet à Québec. Les candidats qui sortent victorieux de cette épreuve redoutée sont, après certaines formalités de détail, admis au *Barreau*. Ils ont le droit, suivant la formule consacrée, de « pratiquer comme avocat, conseil, procureur, avoué et praticien en loi, devant tous les tribunaux de la province de Québec. »

Aptitudes intellectuelles

Trop souvent les jeunes de chez nous se sont imaginé que, s'ils avaient eu quelques succès sur la scène de leur collège, ils avaient d'emblée la vocation d'avocat et toutes les aptitudes qui y correspondent. Funeste erreur qui a produit bien des désillusions ! On s'est représenté l'avocat comme un orateur débitant des plaidoyers à la Cicéron et redisant un *Pro Archia* moderne. Il n'en est guère ainsi de nos jours. Sauf dans les procès au criminel, l'avocat n'a pas à faire de grands discours. Si, par ailleurs, il doit savoir s'exprimer avec aisance ou facilité, la saine logique et le bon sens lui serviront mieux que le pathétique. Le plaidoyer d'aujourd'hui est plutôt affaire de raisonnement que d'éloquence. Il suf-

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

fira à l'avocat d'avoir des idées claires, un esprit prompt à la réplique et une certaine combativité.

Au Palais, l'avocat ne montre que le résultat de son travail; ce travail, il l'accomplit à son bureau. Et c'est là que ses aptitudes et sa culture doivent pouvoir répondre à tous les besoins. Il lui faut un esprit analytique qui sache démêler les détails d'une question et faire saillir l'essentiel. Il faut qu'il soit en état de découvrir immédiatement l'article de loi qui correspond au litige. On voit tout ce que cela réclame de lucidité et de perspicacité.

Personne plus que l'avocat n'a besoin d'une bonne culture générale comme fondement à sa culture spéciale. Inutile d'insister sur la nécessité de bien connaître la langue française qui lui sert couramment dans la province de Québec. L'honneur de la profession exige qu'un homme qui parle si souvent en public le fasse avec correction et même avec une certaine élégance. Mais, en notre pays, l'avocat a souvent l'occasion de parler l'anglais, soit parce que son client est anglais, soit parce que les témoins qu'il interroge ne comprennent que l'anglais. Toutefois, rien ne vaudra

à l'avocat l'avantage d'avoir fait une bonne philosophie. Et c'est peut-être en étudiant cette matière au collège que le jeune homme sera le plus en mesure de vérifier ses aptitudes pour le Droit.

Tout procès se conduit d'après les règles du Droit ou d'après les lois du pays ; mais l'objet des procès peut être multiple. Aussi l'avocat devra parfois traiter de mécanique, de chimie, d'arpentage, d'architecture, etc. C'est pourquoi il doit avoir, selon l'expression de Molière dans les *Femmes savantes*, « des clartés de tout. »

Pour couronner ces indispensables qualités d'esprit, ajoutons, avec l'exactitude et la méthode, l'ardeur au travail sans laquelle il n'y a pas de succès durable. Le malheur est que chez nous, on oublie trop facilement cette vérité fondamentale. On compte plus sur la bonne fortune que sur le labeur — *labor improbus* — pour réussir. Le célèbre bâtonnier Henri-Robert a écrit fort justement : « Ceux qui ont réussi, on admire leur chance. Mais sait-on combien ils ont aidé la chance à leur sourire toujours ? Se doute-t-on de quels soins vigilants, de quels adroits calculs, de quels constants efforts, leur succès est le prix ? »

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

En vérité, ils sont eux-mêmes les meilleurs artisans de leur chance, et c'est en eux seuls que réside le secret de leur réussite. »¹

Aptitudes morales

Caton l'Ancien définissait l'orateur : *Vir bonus dicendi peritus*. Cette définition devrait s'appliquer éminemment à l'avocat. L'honnêteté, voilà bien la première qualité que doit revêtir un homme souvent chargé de défendre soit la fortune d'une famille, soit l'honneur d'un nom, soit même la vie d'une personne !

De fait, en est-il toujours ainsi ? Hélas ! peut-être pas. Les avocats ont mauvaise réputation et depuis longtemps. Toutefois nous savons que nous avons dans le ciel au moins « un savant confrère, » saint Yves, notre patron, dont on a dit : *Erat advocatus et non latro*. Il y a donc eu des avocats qui ne furent pas voleurs. Mais, sur la terre, il s'en est trouvé qui ont compromis notre intégrité, il faut en convenir. Le public semble être plus sévère pour l'avocat que pour les autres professionnels, parce qu'il conçoit plus vivement

¹ HENRI ROBERT, *Le Palais de Justice*, p. 36, (Hachette, Paris).

la nécessité de la probité chez celui qui se présente comme le défenseur officiel du droit et de la justice.

Quoi qu'il en soit, l'avocat a besoin d'avoir une conscience bien formée s'il veut répondre à la confiance que ses clients mettront en lui. Le choix des causes impose tout de suite à sa conscience un problème de morale. Il faut avoir plus que du simple courage pour rejeter une cause mauvaise mais payante. Il faut du désintéressement pour conseiller un arrangement facile et renoncer aux profits d'un procès long et coûteux. C'est dire à quels dangers constants un avocat est exposé. Celui-là qui n'a pas une certaine droiture naturelle et qui manque de caractère ferait mieux de s'orienter ailleurs et de ne pas exposer son âme aux tentations fréquentes que présente la profession.

La discrétion est une autre vertu qui convient à l'avocat. L'indiscrétion est source de chicane et souvent de malheurs pires encore. Aussi le législateur en a si bien compris l'importance qu'il a décrété le secret professionnel. Un bon avocat doit être un conseiller prudent et sage, un homme absolument *fiable*, comme le désirent nos bons gens.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Aptitudes physiques

Pour résister aux fatigues inhérentes à la profession — et elles sont nombreuses — une bonne santé est nécessaire, cela va de soi. De plus, le régime sédentaire auquel on est soumis ne convient pas à tous les tempéraments.

Remarquons aussi que l'avocat est, en de fréquentes occasions, soumis à de fortes tensions nerveuses. Quant à l'apparence physique, la force et le timbre de la voix, ce sont là des qualités plutôt secondaires. Une diction correcte est très importante.

Etat actuel et difficultés de la profession

Depuis nombre d'années on se plaint, dans la province de Québec, de l'encombrement sans cesse grandissant des professions libérales; et le Barreau, on peut l'affirmer sans crainte d'être contredit, souffre peut-être plus que toute autre carrière de ce regrettable état de choses.

A tour de rôle, des hommes d'Etat éminents, des éducateurs distingués, des journalistes renseignés et des avocats en vue ont jeté un cri d'alarme afin de conjurer le mal. Mais vainement,

semble-t-il, car le nombre des avocats continue d'augmenter à une allure tout à fait disproportionnée aux besoins de notre province.

A la rentrée des Cours à Montréal en 1928, l'Honorable Juge Edouard Fabre-Surveyer s'adressait ainsi aux nouveaux avocats: « Ce ne sont pas des vides que vous remplissez; vous demandez qu'on serre les rangs pour vous faire place. Ces rangs ne sont-ils pas assez serrés déjà? »¹

Dans un rapport présenté récemment au congrès de l'*Association du Barreau canadien* et adopté à l'unanimité, on lit ces observations: « Par suite du nombre toujours croissant des avocats, la profession n'est plus rémunératrice. On s'étonne que tant de jeunes gens persistent à entrer dans une carrière qui fait entrevoir de si piètres perspectives de succès; cela provient sans doute de ce que notre profession est la plus aisément accessible. »

Et pour aggraver cette malheureuse situation, le champ d'action de l'avocat va se retrécissant chaque jour.

¹ EDOUARD FABRE-SURVEYER, *Discours de Rentrée*, dans la *Revue Légale*, nouv. série, t. 37, 1928, p. 521.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Les petits centres souffrent plus particulièrement de la centralisation judiciaire opérée par la création de *Commissions provinciales*, comme celles des *Accidents du travail*, des *Eaux courantes* et des *Services publics*.

Dans les grandes villes, plus qu'ailleurs peut-être, on constate l'espèce d'ostracisme subi par les avocats canadiens-français de la part des *trusts* exploitant nos ressources naturelles, comme aussi des grandes compagnies à direction anglaise ou américaine. Bien peu nombreux sont les nôtres qui réussissent à recueillir quelques parcelles de cette opulente clientèle qui s'adresse de préférence à de grands bureaux, organisés comme des usines, et dans lesquels se brassent les « grosses affaires. » On en arrive parfois à se demander si ces gigantesques études légales ne sont pas, en quelque sorte, les filiales des monopoles qu'elles servent.

Les agents et agences de perception cherchent continuellement à éluder la loi qui leur interdit tout ce qui est du domaine exclusif de la profession, et ils y réussissent, hélas ! trop souvent.

Le système d'assurance-automobile, d'assurance-groupe contre les accidents utilisé par les villes

et les compagnies, dirige vers des bureaux anglais pour la plupart des causes qui autrement seraient partagées entre plusieurs avocats.

On répète à propos du *Barreau* cette boutade d'abord appliquée au journalisme : « Il mène à tout, à condition d'en sortir. »

Dans le premier-Montréal du *Devoir* en date du 6 juin 1931, M. Omer Héroux analyse avec sagacité la valeur des études juridiques comme préparation immédiate à d'autres carrières. Il mentionne qu'en Europe, par exemple, nombre de cultivateurs ont suivi des cours de droit et que cette formation leur rend de réels services. Nombreux sont les nôtres qui, après avoir passé par une Faculté de Droit, ont remporté de brillants succès en affaires ou dans le journalisme.

Faut-il mentionner la politique? On s'y fait parfois de très belles situations, et les avocats n'y sont pas les derniers ni les moins bien partagés. Mais elle attire tant de « bifurcateurs, » comme les appelle M. André Toulemon dans une récente étude sur « l'Avocat d'affaires »;¹ et puis

¹ ANDRÉ TOULEMON, *L'Avocat d'affaires*, dans les *Études*, t. 217, pp. 17 et ss.

elle est, de nos jours, l'atout de tant de monde. Pour celui qui compte sur les faveurs officielles, l'attente peut être fort longue et décevante; il y a tant de fringales à assouvir et souvent l'on n'est pas du « côté chanceux »...

Au Barreau plus qu'ailleurs peut-être, les débuts sont lents. M^e Oscar Falateuf, bâtonnier de Paris, le constatait par des remarques encore d'actualité: « La profession est difficile, les règles en sont impérieuses, le succès est lent, le résultat matériel plus lent encore... Il vous faudra, le lendemain d'un succès et alors que vous vous croirez hors de page, vous contenter de stériles félicitations. Il vous faudra, sentant en vous la pleine maturité de vos forces, voir la clientèle rester défiante sous prétexte d'une jeunesse dont le Palais admet difficilement qu'on se guérisse.»¹ Et M. Omer Héroux, dans le premier-Montréal déjà cité, écrit avec clairvoyance: « Economiquement, le Droit n'est point, par le temps qui court, une situation particulièrement attrayante. Des avocats qui ont réussi, qui sont les héritiers d'études haut cotées, l'avouent;

¹ OSCAR FALATEUF, *Discours et Plaidoyers*, t. I, p. 357 (Ed. Marchal et Billard, Paris).

et certains vont jusqu'à dire qu'ils ne souhaitent point que leurs fils marchent sur leurs traces. D'ailleurs, n'est-ce pas l'un des plus brillants d'entre eux, dont la vie professionnelle est une magnifique réussite, M. Louis Saint-Laurent, qui s'est publiquement fait l'avocat des carrières économiques?

« Le succès, le grand succès même, reste possible; mais à côté de brillantes réussites, combien de lamentables déceptions!

« Combien de lentes montées vers le succès modeste, qui absorbent les années où le jeune pourrait se faire une solide situation...

« Combien de gens qui, avec leurs diplômes et leurs parchemins, à l'âge où l'on a déjà des charges de famille, où l'on peut difficilement aussi changer de carrière, tirent misérablement le diable par le queue!»

Vous ne m'accuserez certainement pas, j'en suis convaincu, de vous avoir fait un plaidoyer *pro domo mea... professionali*. Ce tableau est fort sombre, mais veuillez m'en croire, il est véridique.

Quoi qu'il en soit, qu'on se rassure, il y aura toujours des avocats. A ceux qui se sentent

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

attirés vers cette profession par une véritable vocation, les difficultés et les obstacles ne seront qu'une heureuse occasion de s'offrir une victoire.

Partageant avec le sacerdoce et la médecine le devoir et le privilège, la gloire et la douceur de conseiller, de consoler et de guérir, la profession d'avocat ne disparaîtra jamais. Au milieu des tourmentes, elle restera un des plus fermes appuis de notre société; elle continuera d'être une forteresse d'indépendance et de liberté, car, chez nous, elle trouvera toujours des hommes de talent, de parfaite intégrité et d'invincible courage, prêts à suivre fidèlement sa vieille et noble devise:

*Pro clientibus saepe; pro lege, pro republica
semper.*

GUY GUIBAULT,

Licencié en Droit,

Avocat au Barreau de Joliette.



CHAPITRE III

LE NOTARIAT

Notion du droit et de la loi

Avant de parler de la profession de notaire, il importe de faire certaines distinctions.

Qu'est-ce que le Droit et qu'est-ce que la Loi ?

Objectivement, il est assez difficile de définir le *Droit*, car ce mot a des sens multiples. Tantôt il signifie l'ensemble des règles à l'observation desquelles l'homme peut être obligé par voie de contrainte extérieure ; on distingue alors le droit naturel et le droit positif. Tantôt il signifie l'ensemble des lois d'un pays : le droit anglais, le droit français. Tantôt il signifie l'ensemble d'une partie de la législation : le droit civil, le droit criminel, le droit commercial.

Le mot *loi* est souvent pris comme synonyme de droit. On dit, en ce sens, que la loi permet ou défend tel acte. Dans la langue juridique, la loi

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

est, en effet, toute règle de conduite dont l'observation peut être imposée par la puissance publique. L'ensemble de ces lois ou règles constitue donc le droit. En résumé, la loi est la manifestation temporaire et locale du droit.

Organisation des études

Il est une autre distinction, moins importante celle-là, mais qui, néanmoins, a besoin d'être mentionnée. On sait que, dans la province de Québec, la profession légale se divise en deux branches : les avocats et les notaires. A l'Université, les futurs avocats et les futurs notaires s'inscrivent à la Faculté de Droit, pour acquérir la science du Droit. Les deux catégories étudient, contrairement à l'opinion commune, exactement les mêmes matières, sans aucune distinction ; et les appellations familières d'étudiant en Droit pour qualifier un futur avocat, et d'étudiant en Loi, pour qualifier un futur notaire, n'ont aucun fondement réel, car tous se proposent d'acquérir la science du droit positif. La différence existe uniquement dans la cléricature (qui n'est actuellement qu'une caricature de ce qu'elle devrait être) ou stage obligatoire dans un bureau, durant la

période universitaire: l'étudiant devant s'exercer dans un bureau d'avocat ou dans un bureau de notaire, suivant la profession à laquelle il aspire. A la fin de la troisième ou dernière année d'Université, il y a un examen final pour l'obtention d'un degré en Droit (Baccalauréat ou Licence).

Ce n'est qu'après la sortie de l'Université que les deux catégories d'étudiants en Droit se séparent pour les examens d'admission à la pratique de leur profession respective; les aspirants avocats se présentent devant le Barreau, et les aspirants notaires devant la Chambre des Notaires.

La Chambre des Notaires est une Corporation qui représente et régit tous les notaires de la province de Québec. Elle se compose des anciens présidents de la Chambre qui en font partie de droit, et de 43 membres (notaires pratiquants) élus, tous les trois ans, par les notaires pratiquant dans les différents districts de la province.

Les principales fonctions de la Chambre sont d'accorder ou de refuser, après examen, les certificats d'admission demandés par les aspirants à l'étude et à la pratique de la profession, de voir

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

à ce que la discipline du notariat soit bien observée, d'appliquer les peines disciplinaires (amende, suspension, destitution) aux membres qui se rendent coupables d'infraction, et enfin de faire des règlements pour l'administration et la régie des matières sous son contrôle.

C'est dans le Code du Notariat (*Stat. Refondus de Québec, 1925, chap. 211*) que l'on trouve les textes législatifs concernant la constitution, la composition et les attributions de la Chambre, ainsi que la discipline du Notariat. Il y a, en outre, les *Règlements* promulgués par la Chambre elle-même, qui ont été refondus et adoptés par la Chambre en juillet 1925, et dont chaque notaire possède une copie.

Mais brûlons les étapes; le temps d'Université passe très vite, — celui du collège aussi d'ailleurs! — et supposons qu'après avoir subi vos examens avec un succès bien mérité par votre travail, vous avez, d'une main heureuse, suspendu au mur de votre étude le parchemin qui vous donne le droit de pratiquer la profession de notaire.

Fonctions et devoirs des notaires

Quels seront vos fonctions et vos devoirs?

L'article 5 du *Code du Notariat* se lit comme suit: « Les Notaires sont des officiers publics dont la principale fonction est de rédiger et recevoir les actes auxquels les parties doivent ou veulent donner le caractère d'authenticité attaché aux actes de l'autorité publique, et pour en assurer la date, en conserver le dépôt et en délivrer des copies et des extraits.

« Les notaires sont constitués à vie, avec juridiction concurrente dans toute la province. »

Pour vous renseigner sur les fonctions des notaires, il ne s'agit pas simplement de vous citer des textes de loi dont l'interprétation ne vous est pas familière, mais plutôt d'en dégager le sens et de vous en donner la substance dans un langage un peu moins aride.

Le notaire est un officier public, c'est-à-dire qu'il exerce des fonctions auxquelles s'attache l'autorité de la loi; le notaire est un serviteur du public, sans être toutefois un fonctionnaire dépendant du gouvernement, car le notaire est institué à vie.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Voici maintenant ses principales fonctions :

1° Rédiger les actes et contrats :

Les principaux actes ou contrats que nous sommes appelés à rédiger vous sont connus de nom : ce sont les contrats de vente, les contrats de prêts hypothécaires, les contrats de mariage, les testaments et les quittances.

Je ne puis évidemment énumérer ici une longue liste des actes qui se présentent dans la pratique, car il y a une variété de conventions qui se multiplient à l'infini.

Les naturalistes disent avec raison qu'il n'existe pas dans les bois deux feuilles exactement pareilles ; on pourrait dire aussi qu'il n'y a pas deux actes absolument semblables dans nos minutes, car les moindres changements dans les intentions ou dans la position des parties amènent des modifications dans la rédaction.

2° Donner le caractère d'authenticité :

L'authenticité est le caractère qui rend un acte digne de foi par lui-même sans qu'il soit nécessaire d'en prouver la confection. La loi attache ce caractère aux actes notariés. L'authenticité des

actes est une institution du droit civil établi dans un intérêt d'ordre public pour faciliter la preuve des conventions. Un écrit sous seing privé, à la différence d'un acte authentique, ne fait pas foi, mais doit être reconnu ou prouvé par les parties qui l'ont signé. C'est pour remédier à cet inconvénient d'avoir sans cesse à vérifier les écritures que la loi a attaché à certains écrits le caractère d'authenticité qui dispense de cette vérification.

3° Assurer la date des actes :

La date d'un acte authentique est toujours certaine et ne peut être altérée, par le fait que tous nos actes sont numérotés et consignés les uns à la suite des autres, au jour le jour, dans un registre appelé « répertoire » dont la tenue demeure obligatoire. Il en est autrement des écrits sous seing privé, qui ne comportent, en principe, aucune preuve quant à leur date. La date d'un acte est cependant d'une importance capitale en certains cas.

4° Conserver le dépôt des actes :

Le notaire doit conserver, toute sa vie, avec un soin particulier, dans une voûte à l'épreuve du feu et de l'humidité, l'original ou les minutes des

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

actes qu'il a reçus. Il n'a pas le droit de s'en dessaisir ne fût-ce que pour un instant. Les notaires ne doivent jamais supprimer, détruire ni altérer aucunes minutes après qu'elles ont été signées. S'il est nécessaire d'y faire des changements, les parties ne peuvent le faire que par un autre acte. Après la mort du notaire, tous les actes qu'il a faits sont déposés au bureau du protonotaire de la Cour Supérieure pour le district dans lequel ce notaire pratiquait à l'époque de son décès.

5° Délivrer des copies des actes :

Le notaire est tenu de conserver l'original des actes qu'il a reçus, mais il peut et doit en délivrer des copies lorsqu'il en est requis par les intéressés ; et ces copies, certifiées sous sa signature, sont authentiques comme l'original.

6° Enfin, entrent dans ses attributions l'examen des titres, les consultations verbales ou écrites, l'incorporation des compagnies, toutes les matières non contentieuses, en un mot, toutes les matières légales, sauf le droit de plaider en cour qui est réservé aux avocats. D'un autre côté, les avocats ne peuvent rédiger des actes authentiques.

Rôle et responsabilité de la profession

L'institution du Notariat, telle qu'elle existe aujourd'hui, est due à saint Louis qui, en 1270, érigea, en titre d'office pour la prévôté de Paris, soixante notaires qui furent chargés de recevoir les actes de la juridiction volontaire et de leur imprimer le caractère de l'authenticité.

Lors de la Révolution française, en 1791, alors que toutes les institutions furent remises en question, on s'est demandé s'il convenait de maintenir celle-là. Le rapporteur de la commission chargée d'instruire en cette matière justifia la nécessité de maintenir le notariat pour des considérations du plus grand intérêt que je puis vous résumer comme suit :

a) Il importe à la société que des citoyens illettrés aient la faculté de contracter et qu'une main étrangère rédige l'engagement qu'ils ne peuvent écrire eux-mêmes.

b) Indépendamment des illettrés, il existe une classe plus nombreuse de gens ignorant la loi et qui ne peuvent rédiger leurs conventions à cause précisément de cette ignorance.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

c) L'intérêt de la société exige que des hommes plus expérimentés viennent éclairer leurs concitoyens et les préserver d'erreurs funestes à leurs intérêts.

Mais les notaires ne sont pas uniquement des rédacteurs de conventions utiles à la société; celle-ci a d'autres besoins. Il lui faut des certificateurs de contrats, des officiers qui en attestent la vérité et en consacrent la date; en un mot, des officiers qui impriment ce caractère d'authenticité sans lequel la loi ne peut les reconnaître ni assurer les droits qui en dérivent. Voilà qui démontre assez la valeur de notre rôle.

Toutefois, ce serait grandement méconnaître notre profession que de ne voir en nous que de simples rédacteurs passifs des conventions auxquelles la loi nous a chargés de donner l'authenticité. Nous sommes autre chose que des scribes et des dépositaires de minutes.

Avec la fonction de recueillir et de constater la volonté des contractants, la loi nous a en même temps confié le devoir de les éclairer sur leurs droits et sur les conséquences juridiques de leurs actes. De là cette grande et noble mission de confidents et de conseillers des parties.

« Les Notaires, écrit Charles Sainte-Foi,¹ sont les gardiens de tous les droits, les dépositaires de tous les secrets, les confidents des pensées les plus intimes et des volontés les plus saintes, les amis et les conseillers de ceux qui meurent et de ceux qui survivent, les médiateurs entre ceux qui reçoivent, et les discrets témoins de tous ces événements que le monde n'aperçoit pas, parce qu'ils s'accomplissent dans les régions les plus profondes et les plus inaccessibles de la société. »

Notre ministère est un ministère de paix et de conciliation : régulateurs des volontés des contractants quand nous semblons n'être que de froids rédacteurs ; apaisant les esprits, dissipant les querelles, étouffant avant leur naissance ou terminant ces procès désastreux qui ne laisseraient à chaque partie que des regrets, nous exerçons une magistrature d'autant plus importante qu'elle repose tout entière sur la confiance, et d'autant plus douce qu'elle ne paraît qu'en servant les intérêts des deux parties.

Tel est le point de vue sous lequel le notariat a toujours été considéré, en sorte que c'est avec raison que Loret a dit en parlant du notaire :

¹ CHS. SAINTE-FOI, *Le Livre des Peuples et des Rois*, 2^e édition, p. 157 (Paris, Casterman).

« Il est établi le législateur privé qui donne aux volontés particulières l'immutabilité et la fixité de la loi; le juge volontaire qui condamne les hommes, de leur plein gré, à l'exécution de leurs conventions; l'avocat commun plaidant à la fois les intérêts de toutes les parties qui comparaissent devant lui. Il est, relativement à l'acte qu'il reçoit, un témoin irrécusable; sa signature est le sceau de la vérité; le contrat émané de lui porte, par cela même, un tel caractère d'authenticité qu'on peut dire que cet officier est le dépositaire de la foi publique, le conservateur de l'équité et le garant des mœurs. »¹

Le même auteur ajoute: « Le ministère du notaire forme un des principaux liens de l'ordre social, et toutes les actions de la vie humaine, toutes les combinaisons des volontés et des intérêts des hommes sont dans les attributions de cette profession. »

Quel rôle, quelle mission, mais aussi quelle responsabilité! Et comment notre responsabilité ne serait-elle pas immense, si l'on songe aux graves intérêts dont nous avons la charge et aux

¹ LORET, *Éléments de science notariale*, vol. I, p. 80.

désastres qui peuvent résulter de notre ignorance ou de notre inhabileté?

Il ne faut pas oublier qu'un acte reçu par un notaire constitue la loi entre les parties. Un acte mal fait peut causer la ruine d'une famille; et bien souvent le mal demeure sans remède. Un avocat peut se tromper dans son appréciation des faits et dans son interprétation de la loi; il y a un remède: le juge est là pour rétablir les faits et appliquer la loi. Le juge peut lui-même se tromper dans son jugement; il y a des tribunaux supérieurs capables de rectifier le premier jugement. Mais qu'un notaire se trompe, l'erreur se trouve consacrée; c'est la loi des parties, c'est un jugement en dernier ressort.

Considérons maintenant notre triple responsabilité civile:

- 1° comme simples particuliers;
- 2° comme notaires ou officiers publics;
- 3° comme mandataires des parties.

1° *Responsabilité générale:*

« Toute personne capable de discerner le bien et le mal est responsable du dommage causé par sa faute à autrui, soit par son fait, soit par

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

imprudence, négligence ou inhabileté. » C'est en ces termes que l'article 1053 du Code civil exprime une responsabilité générale, commune à tous les hommes.

2° *Responsabilité comme officiers publics :*

L'institution du notariat est réglementée par le *Code du Notariat* qui impose aux notaires des obligations légales dont l'infraction entraîne soit la destitution ou la suspension, soit des dommages-intérêts, soit l'infliction d'amendes pécuniaires.

Indépendamment des devoirs généraux spécialement prescrits par la loi organique du Notariat, il y a, en diverses autres lois, des dispositions particulières dont la violation peut entraîner notre responsabilité.

La nullité des actes, voilà une source importante de notre responsabilité. Le notaire est responsable de la nullité de l'acte lorsqu'il y a dol ou fraude de sa part, ou erreur grossière résultant de l'ignorance, ou faute grave, telle que la contravention à une prohibition formelle exprimée dans la loi ou l'omission d'une formalité essentielle.

3° *Responsabilité comme mandataire:*

Enfin, il arrive que le notaire ne se borne pas à rédiger les conventions des parties, mais qu'il se charge d'une opération juridique pour le compte d'un client, principalement dans le cas de placement d'argent. En ce cas, le notaire est responsable, s'il ne remplit pas son mandat de la manière convenue. C'est peut-être la plus grande source de sa responsabilité.

Aptitudes ou qualités requises

Quelles sont les aptitudes ou qualités physiques, intellectuelles ou morales requises pour cette profession?

a) Aptitudes physiques

Dans les grandes villes comme Montréal, lorsqu'un individu aspire à entrer dans la force constabulaire, les autorités municipales le mesurent en longueur et en largeur. Rien de tel dans notre profession: le notariat, comme les autres professions d'ailleurs, la médecine, le génie civil, admet indifféremment dans son sein grands et courts, gros et petits, jolis et... moins jolis.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Cependant, faisons remarquer que cette profession ne convient guère aux tempéraments trop sanguins; car le notaire est, par nature, un homme sédentaire, attaché au domicile, et surtout au domicile conjugal. Si, dans les grands centres, le notaire a généralement un bureau distinct de son domicile, dans nos petites villes et dans nos campagnes, il n'y a souvent qu'à ouvrir une porte presque dissimulée et discrète pour tomber doucement au milieu des joies de la famille. Aussi a-t-on l'habitude de dire, non pas le bureau, mais l'étude du notaire, pour accentuer davantage le silence et le calme qui doivent y régner, image de la nature tranquille des dispositions de son occupant.

b) Aptitudes ou qualités intellectuelles

Pour embrasser cette profession si pleine de responsabilité, sont indispensables certaines qualités ou aptitudes intellectuelles:

Il faut, en premier lieu, un goût assez prononcé pour les études abstraites et une grande facilité de travail, car la science du Droit apparaît comme passablement aride au début; et, dans tout le cours de la pratique, il importe d'approfondir constamment la loi et de se tenir au

courant des modifications qu'apporte la Législature.

Il faut, en second lieu, posséder l'esprit d'observation qui aidera à découvrir ce que les clients cachent ou ne savent pas exprimer. Il appartient au notaire de discerner ce qui convient le mieux à leurs désirs et à leurs besoins.

Il faut, en troisième lieu, un esprit lucide et sagace qui permette de bien analyser, d'une façon rapide, les faits que l'on doit apprécier dans la pratique, et d'en prévoir les conséquences. Nous ne sommes pas comme les juges, aidés des lumières d'un avocat. Les contractants nous exposent parfois leurs conventions d'une manière excessivement confuse, et leur impatience nous contraint le plus souvent à précipiter la rédaction de nos actes.

Il faut, en dernier lieu, — et c'est peut-être la qualité essentielle — un excellent jugement, sans lequel il est impossible d'acquérir le *sens légal*, si indispensable pour bien posséder la science du Droit à laquelle doit se joindre une perspicacité peu commune, pour éviter les pièges tendus à notre bonne foi.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Alors que les avocats prennent le temps d'examiner les faits et les questions de droit soulevées à l'occasion d'une cause, et que les juges ont la faculté de délibérer, nous devons, nous, la plupart du temps, déterminer au moment même, si l'acte que nous sommes appelés à faire est de nature légale, si les conventions proposées le sont aussi, et si les parties ont les capacités et les droits civils nécessaires. De là, ce jugement sûr qu'il nous faut avoir pour rendre une décision sans appel et susceptible d'entraîner de si graves conséquences.

c) Aptitudes ou qualités morales

La première qualité morale que doit posséder un notaire, c'est la *probité* c'est-à-dire, d'après l'étymologie même du mot, la droiture de l'esprit et du cœur, qui porte à l'observation des devoirs moraux.

Plus qu'aucun autre, le notaire doit être probe, à cause de la grande confiance que le public n'a cessé de témoigner à cette profession. La probité du notaire doit être en raison directe de cette confiance. On nous confie souvent des sommes considérables sur notre simple reçu, ou même

sans exiger de reçu, alors qu'on exige d'autres personnes, dont on ne suspecte d'ailleurs aucunement l'honorabilité, des garanties parfois onéreuses. Cette confiance, il faut la mériter, et cela demande une probité à toute épreuve, non pas une probité inspirée par la crainte des sanctions légales, mais une probité dictée par la seule conscience et en faisant partie intégrante.

A la probité s'ajoute l'*esprit de justice*, cette qualité qui fait que l'homme, d'une volonté perpétuelle et constante, rend à chacun ce qui lui est dû.

L'esprit de justice comporte deux éléments essentiels : une impartialité scrupuleuse et le sens de l'équité. Pour être d'une impartialité scrupuleuse, il faut avoir une volonté ferme à l'abri de toutes les compromissions. De plus, il arrive souvent, dans la pratique, que l'on puisse se baser sur les règles de la stricte justice sans justice, et qu'il faille tenir compte de l'équité. Les lois qui nous régissent sont faites pour la généralité des cas ; mais dans combien de circonstances ne nous est-il pas impossible d'en faire l'application sans causer préjudice à quelqu'un ? Le notaire doit pratiquer ce talent d'adapter la

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

justice et l'équité à la situation personnelle de chacun.

Sa fonction requiert encore la *réserve* ou la discrétion. Le notaire doit être un homme discret ; le secret professionnel est l'un des plus grands devoirs qui nous sont imposés, et cela se comprend bien : notre rôle de confidents et de conseillers des parties nous rend dépositaires des plus grands secrets, particulièrement lors de la confection des testaments.

La réussite d'une entreprise, l'entente dans une famille, le crédit ou la réputation d'une personne, peuvent dépendre du secret confié. Un notaire indiscret peut, en outre, se causer grand dommage à lui-même, car il perd la confiance du client qu'il a trahi, et peut la faire perdre à nombre de ses confrères.

Enfin, une dernière qualité morale qui est le complément et la garantie de toutes les autres, une *bonne conduite*, si nécessaire pour faire une vie heureuse et utile.

Etat actuel de la profession

Vous représenter l'état actuel de la profession me paraît doublement difficile, non pas au point de vue technique, mais à cause de votre inexpérience de la vie économique du pays et de l'envergure du tableau; car, pour vous donner une idée exacte de la situation, il me faudrait vous rappeler ce qu'ont été pour le Notariat les soixante dernières années. C'est ce que je tâcherai tout de même d'exposer le plus brièvement possible.

La province de Québec est la seule province française du Canada et la seule des neuf provinces de la Confédération qui a le régime du droit civil français, décrétant la division de la profession légale en deux branches: les avocats et les notaires. De ce fait, la province de Québec, au dire de plusieurs, se trouve à rompre l'unité nationale et rend les transactions entre provinces plus longues et plus compliquées; mais voilà qui est une autre histoire. Le notariat occupe en ce pays une situation particulière qui peut se comparer à celle de la province elle-même. Cette institution, d'origine toute française, n'est pas, comme le Barreau, connue en dehors des limites de la province.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Cette position spéciale du notariat présente une autre particularité qui l'empêche de convenir aux tempéraments nomades. Contrairement aux autres professions dites libérales, comme la médecine et le génie civil, qui, de par leur nature même et le champ ouvert à leurs activités, peuvent être pratiquées en n'importe quelle partie du pays, le notariat est enfermé dans des cadres beaucoup plus restreints et limité au territoire de la province de Québec.

L'avocat a même sur nous un avantage, car le droit criminel étant le même pour tout le Canada, il peut se faire inscrire à n'importe quel Barreau des autres provinces et exercer ses activités de l'Atlantique au Pacifique.

Mais le droit civil est particulier à notre province, et c'est précisément en rapport avec les dispositions du droit civil que nous exerçons principalement nos activités.

Le notariat est entré avec la fondation du pays dans les mœurs et les coutumes, et il n'a cessé d'occuper dans notre province une place exceptionnellement importante.

Cependant il est de mon devoir de vous indiquer certaines ombres au tableau, qui ont singulièrement diminué les attrait de la profession : je veux parler des malaises et empiètements de toute sorte dont souffre le notariat, dans la province même.

Qu'il me soit permis d'indiquer d'abord certains facteurs qui ont rétréci la sphère de nos activités, pas toujours pour le bien de la société.

Autrefois, ceux qui avaient besoin d'argent s'adressaient aux notaires qui trouvaient un prêteur, examinaient les titres et rédigeaient les actes de prêt. L'établissement de nombreuses sociétés de prêts et de placements a détourné considérablement, surtout dans les grandes villes, cette clientèle qui nous était assurée. De même, les grosses compagnies qui possèdent des fonds considérables les tiennent à la disponibilité des emprunteurs. N'y a-t-il pas jusqu'au gouvernement qui entre dans ce domaine avec l'organisation du Crédit agricole ?

La ramification des succursales de banques que l'on a vu s'accomplir a facilité l'escompte au détriment du prêt hypothécaire. De même, les valeurs mobilières (actions, obligations, dében-

tures) ont pris une importance considérable et drainé l'épargne populaire (bien souvent sans retour) en donnant un coup fatal au placement hypothécaire.

On connaît la fièvre de spéculation effrénée en Bourse qui vient d'être subitement arrêtée par le plus grand *krach* enregistré dans les annales de l'histoire. Aujourd'hui, tout le monde joue à la Bourse; dès lors, il y a moins d'attraits pour la propriété immobilière, et partant moins de transactions notariées.

Autrefois les notaires réglaient et administraient les successions, et c'était là une source intéressante de revenus; maintenant les *trusts* en ont le monopole, ou, ce qui revient au même, ont le contrôle des grosses successions.

Les inventaires et partages formaient une partie rémunératrice de la pratique notariale; mais nul n'ignore que le régime de séparation de biens est devenu la règle dans notre province qui s'américanise, et a pratiquement tari ces sources de revenus.

Que dire de ces charlatans de la profession? C'est ainsi que j'appelle les rédacteurs d'actes

sous seing privé, dont la complaisance n'a souvent d'égale que l'ignorance légale. L'instruction étant de plus en plus répandue, l'on trouve partout des rédacteurs improvisés pour dresser les conventions.

Permettez-moi d'ouvrir ici une parenthèse pour signaler les inconvénients et les dangers que présente l'acte sous seing privé. Alors que l'acte authentique a pour garantie la rédaction éclairée d'un notaire, quelle garantie de sécurité, de justice et d'honnêteté peut offrir aux parties le premier venu qui rédigerait une convention ? Pour bien rédiger un acte, il faut une connaissance approfondie des lois et la pratique de la rédaction. S'il ne connaît pas la loi, comment le rédacteur improvisé pourra-t-il distinguer ce qui est licite de ce qui ne l'est pas, éviter les omissions les plus graves et les vices les plus funestes aux intérêts des parties ?

Outre la mauvaise rédaction qui peut se rencontrer dans les actes sous seing privé, au préjudice du droit des parties, il est assez facile d'altérer un acte sous seing privé, tandis qu'il est presque impossible d'altérer un acte notarié. Personne n'est responsable de l'altération d'un

document qui ne porte pas de signature officielle, tandis que le notaire, lui, est puni sévèrement s'il fait le moindre changement à un acte. La probité et l'impartialité du notaire qui garde l'original et qui, se rappelant que l'acte porte son nom, sent sa réputation constamment en jeu, sont une garantie pour les parties qui signent une convention. La présence du notaire qui doit identifier les parties et leur faire lecture de l'acte empêche qu'il ne s'y insère des clauses clandestines. Le notaire devant conserver le dépôt des actes qu'il reçoit, ceux-ci sont à l'abri des accidents et échappent au contrôle indiscret de ceux qui auraient intérêt à les détruire, tandis que l'acte sous seing privé peut se perdre et être détruit facilement.

L'article 16 du *Code de Notariat* s'exprime en ces termes :

« Personne autre qu'un notaire pratiquant ne peut demander en justice le paiement des services rendus pour dresser et rédiger des actes sous seing privé affectant les immeubles et requérant l'enregistrement, et passés dans une municipalité où il y a un notaire pratiquant y résidant depuis six mois. »

C'est là la seule loi provinciale destinée à nous assurer nos prérogatives; mais elle n'est guère efficace, et la concurrence qui résulte des rédacteurs d'actes sous seing privé demeure assez sérieuse.

La loi ne nous protège pas suffisamment et ne protège pas suffisamment le public en tolérant les écrits sous seing privé pour des actes souvent très importants. La suppression des actes sous seing privé, qui se prêtent à toutes les combinaisons de la fraude et de la mauvaise foi, assurerait beaucoup plus de protection aux parties contractantes et serait une sauvegarde pour la tranquillité des familles et la suppression de tant de causes de procès.

N'allez pas croire que ce soit là un plaidoyer mesquin *pro domo*; le Premier Ministre actuel de la province a déjà reconnu publiquement qu'il serait dans l'intérêt du public de supprimer les actes sous seing privé.

Que dire enfin de tous ces agents quelconques dont la profession mal définie consiste à émarger sur le terrain des autres, et particulièrement sur le nôtre?

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Serait-il à propos de signaler d'autres points sombres concernant l'avenir de la profession, tels que les courants d'opinion dirigés par les partisans de l'uniformité des lois et l'influence américaine? Je ne le crois pas, car ces dangers sont plus lointains, et si vous désirez vous renseigner davantage, vous pouvez lire une étude intitulée: *De quoi demain sera-t-il fait?* par mon confrère distingué, M^e J.-A. Trudel, des Trois-Rivières,¹ dans laquelle il soulève un coin du voile sur ces problèmes.

J'ai voulu réunir, comme en un faisceau, la plupart des facteurs défavorables à la profession.

Cependant le notariat jouit encore d'un prestige considérable et continue d'exercer son action bienfaisante, prépondérante même, dans la vie économique et sociale du pays. La pratique est devenue plus difficile, les affaires plus compliquées, les exigences plus grandes; et si, malgré l'évolution rapide et les changements économiques dont nous sommes sans cesse témoins, notre profession a conservé son importance, c'est qu'elle a su s'adapter aux conditions nouvelles.

¹ *Revue du Notariat*, vol. 31, p. 165.

Grâce aux éminentes personnalités qui ont présidé et qui président encore à ses destinées, la profession a réussi pour son plus grand avantage, à coordonner ses forces et à accroître son influence. Laissez-moi vous signaler, en premier lieu, la fondation, en 1917, de l'*Association du Notariat Canadien*, dont le but est de promouvoir les intérêts de la profession par le maintien de son prestige, par l'étude des questions légales et professionnelles, par la création de bonnes relations entre les confrères et par l'unité d'action. Elle apporte à la *Chambre des Notaires* l'appui d'une organisation générale et le concours individuel de ses membres dans la revendication des droits de la profession. Il se tient des réunions périodiques des sections de cette Association dans les divers districts de la province, et puis il y a des réunions générales. A l'initiative de cette Association revient l'inauguration de ces congrès de notaires, dont le premier fut tenu en juillet 1918, et qui ont puissamment contribué à relever le niveau intellectuel de la profession par un échange de vues où les jeunes profitent de l'expérience des vieux. Dans ces congrès, l'on adopte des résolutions proposant des améliorations aux

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

lois civiles et suggérant diverses mesures dans l'intérêt de la profession.

La conclusion qui s'impose au sujet de l'état actuel de la profession est que, malgré les facteurs défavorables qui en ont peut-être diminué les attraits, et malgré l'encombrement de cette profession, comme de certaines autres, il y a toujours de la place, dans son sein, pour ceux qui veulent travailler, la respecter et lui donner le meilleur d'eux-mêmes.

Conditions de succès

Pour réussir en Notariat, il y a de telles conditions communes à toutes les autres professions, mais aussi quelques-unes qui sont particulières. Le travail s'impose pour tous, mais le notaire doit travailler pour se tenir au courant des lois et de la jurisprudence.

Vous n'ignorez pas que nous sommes particulièrement favorisés sur le terrain de la production législative: chaque année, nos législateurs fédéraux nous bombardent d'une centaine de lois nouvelles souvent mal digérées, et nos législateurs provinciaux de même. Il nous faut nécessairement

étudier ces lois qui modifient les anciennes et introduisent de nouvelles applications.

Il faut également se tenir au courant de la jurisprudence qui se définit : la science des décisions judiciaires. Elle est le complément des lois qu'elle interprète ; elle corrige la doctrine en l'éclairant de toute la science unie à l'expérience des tribunaux. Son étude suivie et approfondie est d'une grande utilité.

Avec les aptitudes requises et du travail, le jeune homme a tout ce qu'il faut pour atteindre à la compétence professionnelle.

Dans l'âpreté de la lutte actuelle pour l'existence, les professions ne tolèrent pas la médiocrité. Si, autrefois, la facilité de l'accès trouvait une excuse dans le besoin de sujets, cette époque est déjà loin de nous. Les exigences de la vie moderne laisseront en arrière celui qui n'aura pas suivi son temps. Dans son intérêt, comme dans celui du public, le professionnel a l'obligation d'acquérir la compétence.

La compétence du notaire se compose de trois éléments principaux :

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

1° Le *sens légal*, c'est-à-dire la logique juridique, qui est indispensable pour résoudre les problèmes juridiques par une juste application des principes du droit et par les textes de lois eux-mêmes. N'allez pas croire qu'il suffit de savoir son code pour résoudre tous les cas : la loi ne peut pas tout prévoir ; certains principes de droit s'opposent entre eux, et enfin les auteurs se contredisent sur une foule de questions.

2° Le *sens des affaires* : plus qu'autrefois, il importe d'être rompu aux affaires et de connaître les méthodes en usage. Il nous faut être comptables, économistes, financiers, etc. Notre rôle d'aviseurs, avec ses responsabilités accrues, nous fait un devoir de rendre à nos concitoyens les services qu'ils attendent de nous.

3° Enfin, l'*art de la rédaction* : pour acquérir l'art de la rédaction, il faut la connaissance approfondie de la langue ; et, comme nous sommes dans un pays bilingue, il nous faut posséder les deux langues officielles du pays.

Toutefois, quelle que soit la capacité juridique et littéraire du notaire, il n'atteindra qu'avec l'exercice et l'application cette façon nette et

précise de rédiger un acte sans équivoques et parant à toutes éventualités.

Autrefois, les notaires avaient introduit dans leur style une foule de mots parasites, accumulés machinalement les uns à la suite des autres et des abréviations inintelligibles qui font sourire aujourd'hui. Le notaire moderne a éliminé toutes ces vieilles tournures et ces clauses souvent dépourvues de sens. Cependant, les notaires ont encore leur style, c'est-à-dire un certain ordre du discours qui leur est propre et certaines expressions qui ne sont guère usitées en dehors de la langue juridique. Il en est ainsi dans toutes les professions; mais, en général, le style notarial moderne est à la portée de toute personne qui possède un degré convenable d'instruction.

Enfin, une dernière condition très utile au succès consiste à avoir de la *méthode*.

Dans toutes les sphères de l'activité humaine, il y a une course à l'organisation et à la perfection des procédés. Les corps politiques, les institutions financières et industrielles, toutes les institutions humaines s'appliquent à rendre leurs méthodes meilleures.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

L'exercice de nos devoirs professionnels comporte de nombreuses opérations de détail dont quelques-unes sont essentielles. Toutes sont importantes. Leur omission peut, dans nombre de cas, compromettre la fortune des familles et la tranquillité de la société, ou encore amener la ruine du notaire et jeter du discrédit sur la profession. Nécessité est donc de pourvoir aux moyens de rendre l'accomplissement de nos devoirs professionnels facile et sûr. Ayez de l'ordre et de la méthode; vous préviendrez les erreurs, vous épargnerez un temps précieux et vous donnerez satisfaction à vos clients.

Pour finir

La recherche du succès personnel est parfaitement légitime; mais un homme d'honneur n'a pas le droit d'exercer sa profession dans un but uniquement individuel ou utilitaire, pour gagner de l'argent. Il doit viser plus haut: servir son pays et la société.

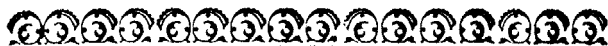
Actuellement il importe que les notaires s'appliquent à maintenir et à accroître le prestige de leur profession. Qu'il se rappellent qu'ils

sont solidaires les uns des autres ! Si l'un commet une faute, tous les autres en souffriront.

En notre pays, la loi demeure comme une sauvegarde de notre entité nationale. M. Ferdinand Roy a écrit une parole qui devrait être le motto de tous les notaires : « Notre droit, notre vieux droit civil, cette cotte de mailles qui s'est moulée sur l'être collectif qu'est notre nation, c'est notre plus solide armure, notre meilleur engin de défense. »¹

ARMAND LAVALLÉE,
Notaire à Joliette.

¹ *Revue du Notariat*, vol. 23, p. 7.



CHAPITRE IV

LA MÉDECINE

Qu'est-ce que la médecine

Les uns disent : c'est une science ; les autres, c'est un art ; d'autres, c'est un sacerdoce. La médecine n'est exclusivement ni une science, ni un art, ni un sacerdoce. Le médecin n'a rien qui puisse l'assimiler exactement au savant, à l'artiste ou au prêtre. Et, pourtant, si on veut exercer la médecine avec fruit, c'est-à-dire, pour le bien-être de ses semblables et pour la satisfaction de son esprit, il faut avoir certaines aptitudes morales et intellectuelles qui ressortissent et du savant et de l'artiste et du prêtre.

C'est que la médecine est une science par ses moyens d'étude, un art par ses applications. Ce qui fait que la science médicale n'est pas du tout l'art médical et que l'une ne peut aller sans l'autre. En effet, la première a pour objet : l'étude

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

des maladies, et le second un but : le maintien et le rétablissement de la santé. Ce n'est donc pas un art aimable, mais plutôt une science sévère, difficile et passionnante, responsable du trésor scientifique accumulé à travers les siècles, selon l'expression de Pierre Mauriac. La médecine est un sacerdoce ? Oui, si l'on comprend par ce mot le geste de se pencher sans impatience et d'une âme compatissante sur les pires misères humaines, la volonté d'arracher aux rouages de notre pauvre mécanique le secret de ses moindres défauts, la nécessité de percer jusqu'au tréfonds de l'âme pour comprendre la part qu'elle prend au conflit pathologique. Oui encore, si la seule arrivée du médecin auprès d'un malade le fait marchand de bonheur, car c'est pour les médecins et les malades que fut inventée la fable antique d'Epiméthée ouvrant la boîte de Pandore : tous les maux s'en échappèrent, mais au fond de la boîte resta l'espérance.

Depuis Molière, il est de bon ton de plaisanter les médecins sur leur *dignus intrare*. Mais il n'en est pas moins vrai que le médecin doit avoir au plus haut degré la religion de la culture et des études presque encyclopédiques. Cela ne veut pas

dire que, pour être médecin, il faille être le meilleur chimiste ou le plus grand savant. Non. Mais il faut avoir au fond de son esprit les éléments de toutes les sciences, car on ne sait jamais quand l'occasion fera surgir et développer une notion qui dormait en nous et dont nous pensions ne devoir jamais tirer aucun profit. L'humanité a toujours été poussée par le désir du plus grand et du meilleur. C'est ce désir qui stimule la curiosité et entraîne la plupart des découvertes. C'est cette *libido sciendi*, selon le mot de saint Augustin, qui a fait de l'homme ce qu'il est, et c'est ce désir, ce prurit d'apprendre qui fut la première caractéristique du médecin.

Felix qui potuit rerum cognoscere causas, vers des *Géorgiques* qui traduit admirablement l'effort de tous les savants. Il faut suivre la médecine à travers les siècles pour comprendre jusqu'à quel point elle fut un instrument de progrès. Parmi les hommes qui ne perdent pas de vue cette vieille notion bien défraîchie par l'usage qui s'appelle l'idéal, parmi ceux-là qui sont convaincus de la possibilité d'un progrès, parmi ceux-là dont l'esprit est lié par le but commun de rendre meilleur le sort de l'humanité, il y a les

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

saints, les philosophes, les artistes et les savants. Les savants se divisent en deux catégories, ceux qui s'adonnent aux sciences exactes et ceux qui s'adonnent aux sciences naturelles. C'est dans cette classe que se rangent les médecins. Elle a pour objet d'étudier tout ce qu'il y a autour de nous : les astres, la terre, les animaux, les végétaux, l'homme enfin, l'homme physique et intellectuel, l'homme sain et l'homme malade. Mais, pour connaître l'homme, il faut étudier tout ce qui l'entoure, tout ce qui le constitue, tout ce qui l'anime ; et c'est ce qui fait que la médecine a un champ d'action si vaste.

Autrefois, le médecin n'avait dans la société rien qui le différenciait. Il était guérisseur, poète, prêtre, astronome. Puis, peu à peu, ses fonctions se sont précisées. Il a dû s'assimiler à tour de rôle toutes les notions scientifiques, depuis l'humble botanique jusqu'aux humanités, depuis la rigide chimie jusqu'à « la connaissance intuitive et profonde de la psychologie humaine. » Si bien que la médecine est devenue, avec le temps, au premier rang des connaissances, puisqu'elle se sert de chacune d'entre elles et que, par

conséquent, elle doit les connaître et savoir les utiliser.

Voyons donc ce que nous en dit l'histoire médicale des siècles, avant d'aborder le problème de l'exercice de la médecine et des aptitudes qu'elle exige.

Histoire de la médecine

La maladie a évolué avec la vie et, dès les temps les plus reculés, on constate l'existence d'une certaine médecine, reposant sur la magie, comme chez les Egyptiens, par exemple, qui nous ont laissé sur de nombreux papyrus des recettes et des formules qui avaient la prétention — comme les nôtres! — de guérir tous les maux. La merveilleuse stèle d'Hammourabi, qu'on peut voir au Louvre, nous en a légué autant et les *Histoires* d'Hérodote nous racontent que, déjà, on exposait les malades sur la place publique, afin que ceux qui avaient éprouvé les mêmes symptômes pussent leur donner des conseils sur ce qui les avait le mieux soulagés ou guéris. Quoi qu'il en soit, au temps des civilisations archaïques, la médecine avait des affinités profondes avec la magie et la religion. L'une et l'autre

tendent à la défense de l'individu contre le mal et il a fallu bien des millénaires pour tirer la pensée médicale de ses limbes démoniaques et de la thérapeutique égyptienne, assyrienne, juive, et en arriver à notre médecine actuelle. Encore aujourd'hui retrouve-t-on chez des peuplades africaines et australiennes toute une thérapeutique faite d'incantations et de soins plus tangibles. Dans tous les livres sacrés : les *Pent-Sao* des Chinois, les *Védas* des Hindous, les papyrus médicaux des Egyptiens, la *Bible* des Hébreux, le *Zend-Avesta* des Perses, la médecine avoisine la philosophie et l'enseignement religieux. Ne dit-on pas dans le *Lévitique* que « l'hysope et le bois de cèdre, associés au sang de passereau et à l'eau vive, constituent des remèdes divins capables de purifier la maison, de guérir les plaies de la lèpre, de la teigne, les tumeurs, la gale et les boutons. » Du reste, 2700 ans avant notre ère les *Pent-Sao* parlaient déjà de poudres, de pilules, de potions, d'infusions, de décoctions, de pomades et d'onguents, tout comme la pharmacopée d'aujourd'hui.

Il faut en arriver aux Grecs pour dégager la médecine de sa teinte magique, sacerdotale et

philosophique. Esculape, fils d'Apollon et de Cléonys, qui fut de la fameuse expédition des Argonautes, devint le chef de file d'une lignée de médecins éminents, qui imposèrent aux Grecs le respect de la médecine et au monde entier celui de la médecine grecque. Hippocrate, le plus illustre de tous, devint le père de la médecine, parce qu'il la tira des spéculations puériles et des disputes scolastiques. Dans le fatras accumulé depuis d'antiques civilisations, l'apparition de cette doctrine, basée sur l'observation du malade, sur la recherche et sur l'expérience, eut l'éclair du génie et longtemps éblouit le monde. D'autres écoles, non moins célèbres, surgirent, celles de Cyrène et de Crotone entre autres, qui commencèrent à discuter, à critiquer, ce qui ne s'était jamais vu auparavant, et qui donnèrent un certain apport à la médecine.

Après la mort d'Alexandre, le peuple s'épuisa en des luttes fratricides et le sceptre de la médecine, sous le règne des Ptolémées, émigra vers Alexandrie. Là, deux écoles opposées la tirèrent des griffes des rhéteurs et des philosophes : l'école dogmatique, illustrée par Alexandre d'Aphrodisie, Erasistrate, petit-fils d'Aristote

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

et élève de Théophraste d'Erèse, enfin par Hérophile; et l'école empirique qui succéda à l'autre, sous la poussée de Sextus Empiricus qui lui donna son nom, et qui compte Sérapiion d'Alexandrie, Héraclite, Nicandre et Mithridate.

Malheureusement, les Romains ne surent pas conserver cette tradition de progrès. Chez eux, les médecins ne furent souvent que des Grecs affranchis, tels cet Antonius Musa, le médecin d'Auguste, Euphorbe, Apulée, Celse, le Cicéron de la médecine qu'il n'exerça jamais, mais dont l'encyclopédie *De re medica* montre une observation aiguë et une érudition profonde, et, coïncidant avec l'apogée de la puissance impériale, Galien dont l'influence se fera sentir pendant des siècles.

Vient la civilisation arabe. En colonisant la Perse, les Arabes rencontrèrent les disciples de Nestorius, patriarche de Constantinople au début du V^e siècle, qui émigrèrent en Syrie, en Mésopotamie, puis en Perse, sous la poussée de leurs persécuteurs. Ces Nestoriens fondèrent une école, dite de Gondischapour, où ils se mirent à commenter publiquement les traductions qu'ils

avaient faites des auteurs anciens et à enseigner les arts et les sciences. Les Arabes comprirent toute l'importance de ces écoles, en fondèrent plusieurs autres, dont la principale, celle de Bagdad, essaima vers l'Egypte pour fonder celle du Caire; vers l'Espagne pour fonder celles de Cordoue, de Séville et de Tolède; vers la France pour fonder celles d'Arles, de Narbonne et d'Arbec. Au premier rang des médecins de ce temps sont Avicenne, le consultant de tous les princes persans, et Averrhoès, le conseiller des sultans du Maroc, fils de la grande école médicale de Cordoue.

Nous arrivons au moyen âge, à cette période pendant laquelle la médecine stagne. Sans doute, à ce moment, Arnould de Villeneuve (Montpellier) découvrit-il l'acide sulfurique, l'acide nitrique et l'acide chlorhydrique, mais ce fait est isolé et ne prend nullement l'importance qu'il devrait avoir.

Et nous sommes maintenant au seuil de cette ère où le médecin peut se livrer à des études spéciales, qui l'intéressent non seulement comme médecin mais comme savant. Notre Frascator,

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

de la Renaissance, fut poète et astronome, et Rabelais, moine, polyglotte, botaniste, écrivain. Voici Galilée, le physicien et l'astronome, qui fut médecin avant tout et qui doit à la médecine ses grandes découvertes. C'est en tâtant son pouls qu'il contrôla l'isochronisme des petites oscillations du candélabre suspendu à la voûte de la cathédrale de Pise, loi qu'il appliqua au pendule des horloges. Il est mort aveugle. Vésale, de son côté, pousse l'étude de l'anatomie; on sait qu'il dut comme pénitence faire un pèlerinage en Terre Sainte. Au retour une tempête le jeta sur la côte de Zante, où il mourut de faim. Puis, Harvey vint, découvrit la circulation. Nous sommes au dix-septième siècle. Il fut suivi de Boerhaave, dont le nom par ses élèves couvre toute l'Europe, de Linné, grand botaniste en même temps que médecin, de Galvani, qui découvrit l'électricité médicale, de Jenner, savant ornithologiste de son temps, d'Astruc, de Litré, de Struensee, qui devint premier ministre de Danemark sous Christian VII, et de Sténon qui découvrit le canal parotidien et qui mourut... archevêque de Florence.

Enfin voici l'ère de la physiologie, de la médecine expérimentale avec Claude Bernard, et de la bactériologie avec Pasteur, qui ne fut pas médecin, mais dont les découvertes modifièrent toutes nos conceptions médicales.

Et nous sommes aux portes de la science de notre temps!

Evidemment, entre la médecine des temps archaïques et la médecine de nos temps modernes nous ne trouvons rien qui soit même voisin. Mais il existe tout un passé qui fait notre éducation médicale, tout un passé qui nous oblige à ouvrir les yeux sur les sciences naturelles, sur l'histoire même de l'homme et de la maladie. Et dans tout ce long passé il n'y a pas que le progrès qui compte. Il y a aussi tous les errements de ceux qui l'ont poursuivi. Il y a les efforts de milliers d'êtres dont les noms ne nous sont jamais parvenus, mais qui ont servi la cause comme les plus grands.

Et c'est pourquoi, avant d'aborder la question de l'exercice de la médecine et des aptitudes qu'elle exige, il est bon de jeter un coup d'œil sur ce passé, lourd de découvertes et de sciences,

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

afin de démontrer combien il est nécessaire, en entrant dans le temple d'Esculape, de revêtir le manteau de « l'honnête homme, » dans toute l'acception dix-septième siècle de ce terme, c'est-à-dire, d'une bonne culture — et la culture, selon le mot d'Herriot, c'est ce qui reste au fond de nous quand on a oublié tout ce qu'on nous a appris, — d'une bonne culture scientifique pour ne pas perdre de vue ce qu'on pourrait apprendre, d'une bonne dose de philosophie pour se protéger du matérialisme théorique des amphithéâtres et du matérialisme pratique de l'exercice quotidien de sa profession, de solides humanités et du goût des choses élevées afin de ne pas changer en métier une profession où l'esprit joue un si grand rôle. Le médecin n'est pas un vétérinaire d'hommes, de femmes et d'enfants; ce n'est pas non plus un marchand d'ordonnances. Qu'est-ce donc que le médecin?

Rôle du médecin

Rien de plus intéressant que de demander aux élèves pourquoi ils s'engagent dans la voie médicale. Les uns y sont poussés par un attrait naturel. Fils ou proches parents de médecins, ils

connaissent les bons et les mauvais côtés de la profession, ils entrent dans une vie qui leur est connue. Les autres suivent leur curiosité scientifique ; d'autres se doivent à leur famille qui veut un *professionnel* parmi ses membres, comme elle a voulu un prêtre ; d'autres enfin pour être étudiants le plus longtemps possible. Y venir par vocation, purement et simplement, est un fait plutôt exceptionnel. Car on ne connaît rien de cette voie tant qu'on n'y est pas engagé. Le fait d'avoir un diplôme de docteur en médecine, après six ans de travail modéré, ne veut pas dire qu'on en a la vocation. C'est pour s'en servir convenablement qu'il faut avoir un certain nombre de dispositions morales, une espèce d'armature spéciale, faite d'altruisme, de foi, de stoïcisme, d'humanité ou d'honneur professionnel, tout simplement. Ce qu'on ne dit pas assez aux jeunes, c'est qu'on ne doit pas les laisser se porter vers la médecine avec indifférence, c'est qu'on ne doit pas voir dans la médecine un tremplin pour atteindre la fortune ou les honneurs. C'est risquer à ce jeu une lourde déception. N'oublions pas que nous vivons des temps d'une dureté excep-

tionnelle et qu'il existe une pléthore médicale des plus intenses.

Pour aimer la médecine, il faut aimer à soulager les misères physiques et les misères morales. Il faut aimer la tyrannie de la clientèle active, l'appel imprévu, les repas manqués, la nuit interrompue, les soucis de la responsabilité, l'ingratitude des malades. Il faut savoir que le zèle professionnel ne sera pas toujours entretenu par des compensations immédiates, que la curiosité scientifique s'émoussera au contact de toutes les exigences professionnelles et extra-professionnelles, que le médecin ne goûtera plus la plénitude heureuse de l'esprit qu'il avait connue pendant ses années d'études. Si sa curiosité ne reste pas toujours en éveil devant le cas même banal, s'il ne ressent pas en face de la victoire un sentiment de juste satisfaction, s'il ne sait pas saisir l'expression de gratitude, même éphémère, du convalescent, s'il n'a pas conscience en soignant d'accomplir une tâche difficile, sérieuse et fort ingrate, celui-là n'est pas digne d'être un médecin.

Les médecins peuvent se diviser en catégories bien définies: le praticien, le clinicien, le fonctionnaire et le scientifique.

Le praticien

Le *Praticien*, de par son caractère moral, est nanti du plus beau lot. Mais les difficultés qu'il rencontre sont multiples, qu'il exerce à la ville ou à la campagne.

A la ville, voici comment Gil Robin, l'un des nôtres, écrivain de belle venue, décrit le médecin de quartier: « Les plus grands, les plus humbles. Médecins de quartier. Saints Vincent de Paul de la médecine. Ils voient de près la misère. Ils la touchent, ils la respirent. Ils embrassent en une journée toutes les forces de la vie. Nivellement merveilleux; ils auscultent la même pleurésie à la ferme et au château, à l'atelier, dans la mansarde, dans l'arrière boutique ou dans la villa du petit rentier.

« Egalité, fraternité profondes.

« Chaque malade pour le médecin a la beauté d'un Rembrandt. Une main approche la lampe et baigne la pauvre face ravagée. Dans la pénombre

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

de la pièce s'agitent un père, une mère, des enfants... Tant de tourments, tant d'intérêts, tant d'amour, tant de haine. On ne peut rien lui cacher. Il est le médecin de la famille.

« Il n'a pas le temps, il n'a jamais le temps.

« On ne le voit que sur les routes et dans les cages d'escaliers.

« Des kilomètres et des étages.

« Le seul travailleur, ici-bas, qui n'ait pas choisi — et pour cause! — entre le jour et la nuit, entre la semaine et le dimanche. »

C'est parmi ces praticiens que se recrutent aussi les médecins de dispensaires, ceux qui s'en vont stoïquement, tous les matins, *donner* leur temps pour soigner les pauvres et leur dispenser une expérience chèrement acquise. Aujourd'hui que la charité est devenue codifiée, tarifée, facturée, foliotée, ils sont les seuls à lui garder cette allure de bienfaisance et d'aumône qui lui allait si bien. Sous prétexte de sociologie, des faux-monnayeurs en humanité ont fait leur apparition dont le zèle est contrefait et la charité sophistiquée. Les pauvres eux-mêmes, par la cor-

ruption de leur rang, sont devenus arrogants, hypocrites. Ils ne demandent plus, ils exigent. Et c'est le praticien, le médecin de quartier qui porte, de nos jours, le poids de cette charité. Il est l'exception, celui qui refuse ses soins aux pauvres qui sont légions, et les compensations ne sont pas toujours au niveau du dévouement qu'il y met. Aussi parmi les médecins de quartier voit-on des vies dures, arides, faites de labeurs et de sacrifices.

Il en est de même du médecin de campagne. Au lieu de gravir des escaliers, il parcourt des kilomètres et des kilomètres. On sait ce que cela veut dire en un pays où il n'y a, selon la boutade bien connue que deux saisons, l'hiver et le mois d'août. On sait aussi ce que cela comprend quand les distances à parcourir sont parfois d'une journée entière.

Un certain praticien raconte dans d'émouvants mémoires qu'il se décida à étudier la médecine parce que, étant jeune, il enviait le sort des médecins : « On les recevait bien, on les payait de même. Ils avaient de beaux chevaux. On leur envoyait de tous côtés des présents, des primeurs,

de beaux fruits, du gibier, du poisson; partout on leur témoignait la plus grande déférence.» Mais rassurez-vous, ceci se passait en 1810! Depuis, le progrès a bouleversé cet Eden. Le praticien n'a plus si belle part. Il est même en voie de disparition. Et par praticiens, j'entends ici tous les médecins de famille, ceux de la ville et ceux de la campagne. Hélas! ce magicien en redingote, selon le mot de Thérive qu'on appelle comme le prêtre, au moment des épreuves, « qui préside à la naissance, à la vie et à la mort de toute une tribu, » qui garde encore dans le fond de son âme professionnelle toutes les qualités de sa vocation, qui est le vrai médecin, en somme, le praticien est en train de mourir. De toutes parts, on l'assaille dans sa bonté, dans sa patience, dans son tact, dans sa discrétion, dans son honnêteté. De tous côtés, on lui décoche des flèches; on le prétend ignorant, grossier, incapable, roturier, cupide. J'entends bien qu'on ne porte pas toutes ces accusations ouvertement, on craindrait la trop grande levée de boucliers. Mais on se sert de petits moyens mesquins, insidieux, pour tamer d'un doute la noblesse de son caractère. Certes, tous les praticiens ne sont pas des puits

de science, ni des astres dans l'horizon intellectuel de notre pays. Il ne faut pas leur en demander tant, pour le moment du moins. Pourvu qu'ils aient une bonne culture générale, pourvu que la hauteur de leur esprit se hausse à la recherche méthodique, patiente et affectueuse des maladies de leurs clients, à la connaissance des liens qui existent entre la science et l'art de la guérison, aux rapports qui unissent le diagnostic et la sympathie, que leur demander de plus? Le médecin de famille, c'est le médecin. Pourtant, comme on le méconnaît, comme on le néglige et comme on se hâte de lui arracher les derniers débris de la clientèle qui lui reste. Il est cependant le pivot indispensable, autour duquel gravitent toutes les découvertes de notre art dans leurs applications pratiques.

On a tellement voulu instruire le peuple, vulgariser les notions d'hygiène, de santé, de maladie, le familiariser avec les maux dont il mourra, qu'on l'a repu de termes scientifiques, sidéré de miasmes pathologiques. Il a toutes les imaginations de ceux qui lisent des livres de médecine. Il est saturé de craintes, convaincu que dans son organisme s'agite un mal comme il ne

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

s'en est jamais vu encore. Contre une si terrible maladie que peut l'humble médecin de famille? Contre elle, il faut, sans aucun doute, des appareils extraordinaires, du sang qu'on regarde dans des microscopes, qu'on fait bouillir, cuire, des urines qui fermentent, des selles qu'on cultive, toutes choses qui pètent aux yeux de l'ignorant. Aussi le malade s'achemine-t-il de lui-même vers les grands centres spécialisés, qui devraient refuser ces ignares prétentieux venant d'eux-mêmes à la recherche d'un diagnostic, sans savoir si ces examens sont même nécessaires, sans savoir qu'un cerveau averti, seul, peut guider à travers le dédale des recherches scientifiques qui s'adressent au corps humain. Et le malade rentre dans un engrenage qui le capte, le malaxe, le triture, le numérote, le bouscule, et, finalement, le met dehors, surpris, affolé, désaxé, avec un bout de papier auquel il ne comprend rien. Le conseil amical, la bonne parole, l'argument décisif, il ne les a ouïs nulle part. Il a été un numéro parmi d'autres numéros. Des hommes de science lui ont fait, sans même le voir souvent, un bilan biologique, d'après le canon le plus près de la perfection scientifique; mais l'artiste capable

d'appliquer la compréhension de toutes ces recherches au malade lui-même, il ne l'a pas trouvé! On lui a dit: « Vous n'avez rien! », mais, on ne lui a pas expliqué pourquoi il n'avait rien, ni surtout pourquoi il avait cru avoir quelque chose. Le corps humain n'est pas un mécanisme inerte. Il est régi par un principe puissant que n'atteignent ni les réactions chimiques, ni les équations algébriques, ni les formules absolues.

Il me plaît que la science soit belle, mûre, indispensable, comme l'air que je respire, comme le sang qui coule dans mes veines. Mais quand mon corps torturé crie son angoisse, je ne veux pas que cette science soit impersonnelle, systématique, irraisonnée. J'aime mieux voir mon médecin, qui a connu tous les miens et leurs chaos de maladies, avec un seul rapport demandé par lui au bon moment, que de me voir cinquante rapports en mains, demandés au gré de ma fantaisie.

La médecine actuelle s'aide, nul doute à cela, de procédés scientifiques innombrables qui rebutent la pratique journalière. La science est trop vaste pour que le praticien puisse être en

état d'en connaître toutes les techniques. Mais de toutes ces données se dégagent des conclusions générales qu'il connaît et qu'il applique au moment opportun. Son horizon n'est pas étroitement borné par une technique, le corps étant souvent traité par l'esprit et l'esprit par le corps. Et c'est pourquoi il faut faire crédit au praticien, et c'est pourquoi j'expose aussi longuement les luttes qu'il devra soutenir — contre les charlatans, par exemple! — et le niveau qu'il doit occuper dans le monde médical et dans le public.

Le spécialiste

La médecine est aujourd'hui fort spécialisée. On se croit trop facilement *spécialiste*, même avec un voyage d'un an ou deux et un parchemin. L'expérience clinique ne s'acquiert pas avec autant de vitesse, même en Amérique. N'oublions pas que pour être bon spécialiste il faut, d'abord et avant tout, avoir une *solide instruction médicale*. Notre organisme n'est pas divisé en compartiments étanches, sans relations les uns avec les autres. Ce serait trop beau et trop facile. Toute maladie organique a des répercussions tellement éloignées qu'il faut avant tout être clinicien, si

le spécialiste ne veut pas être pris en défaut. Autant il est facile pour un praticien de glisser dans l'erreur quand il s'agit de technique ou d'interprétation spécialisées, autant il devient dangereux pour le spécialiste d'avoir des œillères et de ne rien voir que par le prisme de sa spécialité. C'est-à-dire que tout se complète. Comme le spécialiste n'a qu'un champ restreint d'activité, comme les spécialités sont nombreuses, trop nombreuses, hélas ! (que de choses il y aurait à dire à ce sujet) et fort éloignées les unes des autres, il faut entre elles un élément de coordination qui les adapte les unes aux autres, qui en interprète les résultats, qui en applique les considérations. Et cet élément, c'est la connaissance approfondie de la médecine générale. C'est elle qui devient l'interprète indispensable, le truchement autorisé. C'est elle qui commande ; les autres ne sont que ses aides.

On s'imagine souvent que la spécialité rapporte mieux et davantage que la médecine générale. Cette opinion s'est faite sur l'engouement qu'on a eu pour les spécialistes. L'exode vers eux a tellement grandi, cette idée américaine a telle-

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

ment fleuri dans l'esprit des malades qu'on se croyait déshonoré si on n'avait pas son spécialiste, que dis-je? autant de spécialistes que d'organes, que de sécrétions, que d'excrétions. On n'allait plus voir le médecin, on allait chez le spécialiste. On fait maintenant machine arrière. Le cri d'alarme a été lancé par des voix autorisées d'Allemagne, de France et d'Amérique. Si bien qu'une campagne se dresse pour le retour au médecin de famille. Le niveau de la profession médicale, avec le système des spécialistes à outrance, a baissé, et on admet avoir fait fausse route. D'autant plus qu'un certain nombre de ces soi-disant spécialistes ont abandonné, par suite de la crise économique, leur tour d'ivoire et ont dû se remettre à la médecine générale. Réfléchissons au résultat social et scientifique d'une pareille erreur.

Le clinicien

Le *clinicien*, c'est le médecin des hôpitaux, l'universitaire, celui qui travaille *sans salaire* à l'hôpital et dont les responsabilités sont écrasantes. Tout le jour, toute la nuit même, il est au poste, distribuant au gré de la maladie la

sagesse de son entraînement clinique. Et pour prix de ce labeur, la même récompense que les autres : une vie familiale négligée, un malaise pécuniaire constant, des obligations sociales et administratives très onéreuses. Aucune reconnaissance, aucun remerciement, aucune sympathie. Le malade guéri s'en va, le clinicien reste l'anonyme de l'hôpital. C'est le gentilhomme, élégant et pauvre, charitable et miséreux. Sans doute acquiert-il à l'hôpital un précieux appoint d'expérience et de réputation ; sans doute, par ses connaissances, par l'enseignement qu'il dispense, devient-il comme le chef d'une génération médicale ; sans doute, est-il consulté plus souvent, écouté plus attentivement. Ses charges n'en sont pas moins lourdes et son profit moins léger. Ce sont les cliniciens, du reste, qui ont la tâche honorable mais redoutable de former les médecins, le devoir de donner à l'étudiant les connaissances suffisantes que suppose le diplôme de docteur en médecine et de le préparer au rôle qu'il doit jouer dans la société : expertises, hygiène. Vis-à-vis de l'étudiant, ils doivent le préparer à subir sans écrasement la concurrence de ses confrères plus vieux et plus instruits, car, s'il est insuffi-

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

sant, il ne pourra lutter contre elle que par des moyens déloyaux, ce qui est un danger social. Et l'on a vu qu'il devient de plus en plus difficile de former un médecin complet, possédant à la fois les qualités morales et l'ensemble des connaissances qu'il lui faut pour faire figure d'honnête homme .

Le fonctionnaire

Depuis quelques années, la profession a évolué dans le sens d'une fonction sociale. De là à ce que des médecins se consacraient à une fonction définie, il n'y avait qu'un pas vite franchi. Et l'on a vu des médecins devenir *fonctionnaires* parce qu'ils avaient un bagage de connaissances qui les rendaient plus aptes à certaines fonctions, tout en gardant le caractère d'indépendance absolue qui doit être celui du médecin. Ils sont donc devenus hygiénistes, directeurs de sanatoriums, surintendants d'hôpital, médecins d'usine, voire même directeurs d'un service d'état.

D'autres, selon leur goût ou leur tempérament, se sont dirigés vers la médecine militaire, navale et même coloniale.

Il est heureux que les médecins ne soient pas tous appelés à faire de la médecine générale. Ils ajouteraient à cette pléthore médicale dont chacun se plaint aujourd'hui. En réalité, celle-ci n'existe que sur certains territoires bien localisés. Les grandes villes en souffrent beaucoup. Par contre, il existe de vastes parties de notre pays où il n'y a pratiquement pas de médecins. Nous n'avons malheureusement pas de statistiques à cet égard, aussi devient-il assez difficile de donner des précisions. Mais il faut encourager autant que possible la décentralisation des hôpitaux, des spécialistes et des praticiens.

L'hygiéniste a pour but de conserver la santé en la préservant des maladies. Toutes les grandes villes ont aujourd'hui leur service d'hygiène, non seulement pour prévenir les maladies et enrayer les épidémies, mais pour dicter les moyens de prémunition et de défense, pour prêcher les campagnes de vaccination, pour prendre les moyens nécessaires pour empêcher une maladie de se propager dès qu'elle est déclarée. Outre les grandes villes, le gouvernement a, de son côté, dans toute la province de Québec des unités sanitaires, couvrant les districts les plus éloignés comme les

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

plus voisins des grandes villes. Inutile d'ajouter que les médecins qui en sont chargés n'ont guère le temps de s'occuper de clientèle. Ils n'ont rien du praticien, mais leur fonction sociale demande qu'on les écoute et qu'on tienne compte de leur expérience comme de leurs expériences.

Certaines grandes industries, avec les complications qu'elles apportent dans la santé des ouvriers, soit par maladie professionnelle, soit par maladie courante, emploient aussi des médecins, qui vivent exclusivement dans ce milieu et consacrent tout leur temps à rechercher la cause des accidents pathologiques qui surviennent chez les ouvriers et surtout les moyens d'appliquer de façon permanente des lois prophylactiques et curatives. Les compagnies d'assurance, sur lesquelles se reposent ces grandes industries, ont de moins en moins tendance à se contenter du praticien qui, en dehors des ouvriers, a toute une vie active à satisfaire. Leurs médecins sont rémunérés de manière à vivre convenablement. On pourrait faire les mêmes remarques concernant le choix du médecin dans les accidents de travail ou de responsabilité publique (accidents d'auto, de rue, etc...).

Il ne faut pas croire non plus que cette situation spéciale du médecin attaché à une usine doive le priver de son indépendance. Bien au contraire. Par sa fermeté, par ses connaissances, par sa conscience médicale, il trouvera l'autorité nécessaire pour se faire écouter et respecter.

Le *biologiste* est le médecin chargé des analyses du laboratoire d'un hôpital, d'une maison de santé, d'une usine, etc. Si la clinique doit toujours rester au premier plan de la médecine, le laboratoire n'en est pas moins un adjuvant précieux et, je dirai, nécessaire. Indépendamment des hôpitaux, il existe dans les grandes villes et dans certaines provinces des laboratoires, complément indispensable de l'organisation hygiénique. Malheureusement ces spécialistes sont rares, trop rares, en raison du peu d'importance qu'on paraît leur attribuer, tant dans le public médical qu'extra-médical. Aussi les traite-t-on souvent comme quantité négligeable et peu importante. Mais espérons qu'il existera bientôt dans notre province une « chaîne » de laboratoires, à la tête desquels seront des hommes compétents.

Les praticiens, plus avertis, convaincront les malades et les autorités que les examens biologi-

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

ques sont très souvent indispensables à la prophylaxie, au diagnostic et même au traitement de la maladie et que l'augmentation des dépenses sera largement compensée par les garanties de sécurité apportées par ces laboratoires.

Les *médecins de sanatorium* sont nécessairement des médecins spécialisés en phtisiologie, « doués d'aptitudes particulières, à la fois morales et administratives : connaissance approfondie de la psychologie des malades, ingéniosité pour les soulager, patience pour écouter leurs plaintes, énergie chaleureuse pour les réconforter en les obligeant à se soigner, habileté à gérer les ressources financières de l'établissement » (LEGENDRE). Dans notre pays, il est rare que la chose administrative soit intriquée à la chose médicale. Les directeurs de Sanatorium ont des avantages pécuniaires suffisants. Mais, pour le devenir, il faut avoir une expérience sérieuse de la tuberculose. Il n'est pas rare, du reste, qu'ils soient pris parmi des médecins qui furent eux-mêmes longtemps pensionnaires de sanatorium, qui se sont guéris et qui ont pris, pendant leur cure, le goût de cette spécialité.

Il existe cependant certains hôpitaux pour tuberculeux où les médecins ne consacrent qu'une partie de leur temps comme dans les hôpitaux ordinaires, système que l'on voit souvent au Canada. Ces médecins reçoivent une demi-compensation et font, de plus, de la clientèle.

Il faudrait aussi faire entrer dans cette catégorie les *médecins des asiles*. C'est une carrière fort intéressante pour certains esprits, mais fort rebutante pour celui qui n'en a pas les aptitudes. Attachée à cette branche de la médecine est la *médecine légale*. Les psychiatres doivent faire une étude particulière du système nerveux et de la psychologie. Ils doivent, de plus, avoir une culture générale très élevée et des qualités spéciales, telles que la patience, le calme, la méthode et un grand don d'observation, vu que le diagnostic est souvent fait de détails parfois insignifiants. Comme rendement pécuniaire, ils sont dans la même situation que les médecins de sanatorium, la plupart du temps sous le contrôle de l'Etat.

La *médecine militaire* est rarement, au Canada, une carrière médicale, de même que la *médecine*

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

coloniale. Cette dernière demande une préparation spéciale pour acquérir des connaissances exactes sur les maladies exotiques.

Quant à *la médecine navale*, qui demande ce qu'on appelle une « licence impériale, » c'est une carrière de tout repos, remplie de sécurité et des agréments sociaux de toute hiérarchie militaire. Elle satisfait le goût des voyages. Mais, au point de vue médical, sa pratique est fort restreinte et monotone.

Le scientifique

De la carrière scientifique, je ne pourrais rien dire de mieux que l'abbé Alexandre Vachon, à qui est dévolu le soin de développer ce propos. Aussi dois-je imposer silence à l'humble clinicien que je suis et ne pas dire tout le bien que je voudrais du médecin qui consacre sa vie à la recherche scientifique, ni tout le mal que je pense de la situation qui lui est faite et du degré de considération qu'on lui donne à toutes les échelles de la société.

Aptitudes requises chez le médecin

Des aptitudes du candidat à la médecine, il n'y a rien de particulier qu'on puisse dire qui ne l'ait été au sujet des autres professions libérales. Elles sont les mêmes, à peu de choses près. Il s'agit ici du médecin praticien ou du clinicien, bien entendu. Car certaines situations médicales, certaines réputations chirurgicales sont telles qu'elles sont au-dessus de la loi commune. De même, dans certaines spécialités qui ne demandent qu'une grande virtuosité ou une plate routine, les aptitudes morales importent moins. On n'exigera pas non plus, les mêmes qualités pour un gynécologue que pour un radiologiste, par exemple. Et il en est de même de toutes les branches de la médecine.

Au point de vue physique, il est indispensable qu'un praticien ait une *bonne santé*, qu'il n'ait pas une de ces tares (tuberculose, surdité, épilepsie, etc.) dont il portera le fardeau, sa vie durant. Et mentionnons, sans les commenter, d'autres qualités bien connues qui font partie intégrante de la réussite du médecin : la *propreté*, la *bonne tenue* dans le langage, dans le vêtement,

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

dans les manières et, enfin et par-dessus tout, la *sobriété*.

Au point de vue intellectuel, il faut d'abord le *goût du travail intellectuel*. J'ai assez insisté sur la solide instruction (oserais-je dire érudition?) que doit posséder le médecin pour ne pas développer davantage ce point. Il est appelé à rencontrer des clients de tous les milieux. Devra-t-il se montrer inférieur et perdre l'influence qu'il doit avoir? De plus, il faut s'ancrer dans l'esprit que la médecine est une science d'évolution au courant de laquelle le médecin est tenu de se garder. Pour le faire, il doit lire en apprenant et apprendre en lisant. Le plus clair de son temps libre, il doit le passer à ses revues et à ses livres, car un médecin qui, pendant six mois, n'apprend rien, est deux ans en arrière dans l'évolution de sa profession. Comme corollaire à ce goût du travail intellectuel, il faut une *bonne mémoire*. Mémoire *auditive* nécessaire pour rapprocher les mots, les membres de phrase et les phrases déjà entendues, pour se rappeler certains termes indispensables du métier; mémoire *visuelle* des types morphologiques ou des images pathologiques

qui s'acquiert avec l'expérience, de même que la mémoire *tactile* ; mais, surtout, mémoire des idées, des faits, des tableaux et des synthèses qui permet de se rappeler facilement et rapidement les grandes lignes d'une association réfléchie d'idées précédemment emmagasinées. Enfin, du *raisonnement* et de la *logique* se traduisant par le *bon sens*.

Au point de vue moral, il faut du *tact*, de la *prudence* dans les paroles et les actes, de l'*honnêteté médicale* (pas de charlatanisme ni réclame !) et du *courage*. Courage contre la maladie, courage contre la calomnie, si prompte à entacher un long passé d'honneur. Courage contre la mort, à quelque endroit qu'elle vienne vers nous, que ce soit sur le champ d'honneur (rayons X, contagion, infection, épidémie), que ce soit sur le champ de bataille, que ce soit sous le couteau ou sous la balle du maniaque.

Enfin la *patience* et la *discrétion*. De la première, je ne veux rien dire qui ne soit déjà connu. Mais la seconde entraîne la question fort grave et fort épineuse du *secret professionnel*. Si celui-ci existe pour certaines autres professions qui paraissent de plus en plus y attacher une moindre

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

importance, il doit être une règle rigide pour le médecin. En quoi consiste ce secret? « A ne dévoiler à un tiers rien de ce qui aura été vu, entendu ou compris dans l'exercice de la profession, *nec visa, nec audita nec intellecta.* » Ce n'est pas un privilège, c'est un devoir. « Il ne résulte pas du contrat qui lierait deux hommes et que les causes ordinaires de résiliation permettraient de dénoncer. Il résulte d'une obligation générale qui domine les espèces et engage la profession médicale tout entière vis-à-vis de la collectivité » (DE MORO-GIAFFERI). Le secret médical doit être gardé rigoureusement *erga omnes* en tout cas, même en justice, même pour la propre défense du médecin (CIBRIE). Celui qui ne se sent pas de taille à garder, à respecter toujours le secret professionnel, celui-là manque à la caractéristique la plus honorable de la médecine.

Conclusion

Nous voici au terme de notre étude sur l'orientation de notre jeunesse vers la carrière médicale. Si nous ne nous sommes pas tenus strictement dans les limites qui nous avaient été tracées, c'est que nous avons cru utile de colliger

en cours de route les remarques que nous suggérerait le fil de notre plume et de brosser un tableau complet de la médecine sous tous ses aspects professionnels. Nous aurions pu, par exemple, ajouter quelques commentaires sur l'incompatibilité des mandats électoraux avec la pratique active, sur les rapports du médecin avec les collectivités: Etat, hygiène, assistance publique, compagnies d'assurance, secours mutuels. Mais ceci nous conduirait trop loin.

Voici, en dernier lieu, quelques explications mythologiques sur le *bâton serpenteaire* qu'on donne à la médecine comme attribut et qu'on confond généralement avec le caducée de Mercure, symbole des messagers et des marchands, composé de deux serpents autour d'une verge ailée. Esculape, en effet, présente sur toutes ses statues une telle ressemblance avec son grand'père, Jupiter, qu'il serait difficile de le différencier, s'il n'avait pas toujours à son côté un serpent enroulé autour de son bâton noueux. Le diadème des dieux et des rois égyptiens en était aussi garni. Hérodote raconte quelque part que les serpents étaient affectés au culte de Kneff-Agathodémon,

principe bienfaisant, l'emblème de la vie, de la santé et de la jeunesse, symbolisant également l'éternité et l'infini. Qui ne connaît aussi l'histoire du serpent d'airain? Pour les Sémites, c'est l'animal intelligent et fin, rusé et subtil, dépourvu de malice, savant, n'ignorant rien des secrets de la nature. Il faut avoir foi dans ses connaissances médicales et magiques, ce qui est tout un, à cette époque. Il attire le bonheur sur les lieux qu'il habite, car il est un être bienfaisant. Du reste, Enée, voyant un serpent sur la tombe d'Anchise, son père, se demande si cet animal représente le génie de son père ou celui du lieu.

*Incertus geniumne loci, famulumne parentis
Esse pater.*

Il n'est donc pas étonnant qu'il ait été facilement identifié avec la médecine, étant bon, possesseur de secrets merveilleux et sa mue annuelle devenant le symbole d'une véritable rénovation.

Le caducée médical est donc d'origine essentiellement religieuse.

ROMÉO BOUCHER,

*Docteur en médecine de l'Université de Paris,
Professeur agrégé à l'Université de Montréal,
Médecin-chef de l'Hôpital Saint-Luc.*



CHAPITRE V

L'ART DENTAIRE

Notion et historique

La Dentisterie de nos jours est une science qui embrasse tout ce qui peut se rapporter à la prévention et au traitement des affections dentaires. C'est une spécialité de la médecine — spécialité buccale, si vous voulez — dont toute l'organisation coopère à sauvegarder la santé publique. Dans les années passées, tant de maladies diverses de l'organisme ont été attribuées directement ou indirectement aux mauvaises dents que la dentisterie et l'hygiène buccale ont été reconnues comme facteurs importants pour conserver et prolonger la vie humaine. La dentisterie préventive, l'éducation dentaire et les soins dentaires ont donc pour fin de protéger les dents contre la carie et d'entretenir du même coup la santé en général.

Cette dentisterie est née, avec la médecine et comme la médecine — dont elle constitue aujour-

d'hui une branche formelle, — de la nécessité. Et, chacun le sait, nécessité fait loi. Ne soyez pas surpris alors de trouver dans la bouche des momies d'Égypte des fils d'or grossiers qui servaient à retenir certains appareils artificiels, qui aidaient jadis, comme aujourd'hui d'ailleurs, à la mastication des aliments chez l'homme, et devrais-je ajouter, à la reconstitution de l'esthétique faciale chez la femme.

Si nous nous rapprochons de notre époque, nous retrouverons la dentisterie pratiquée au Moyen-Age par la Corporation des Mires. Ceux-ci sont nos ancêtres et ont causé notre mauvaise réputation; ils ont fait de nous des vendeurs d'orviétans, des avaleurs de sabres et des donneurs de poudre magique, si bien que le dicton est resté populaire: « Menteur comme un arracheur de dents. » Ces *mires* avaient des statuts et des règlements propres à l'exercice de leurs fonctions, et ils devaient les suivre sous peine de destitution. Par la suite, il y eut un apprentissage obligatoire, ce qui permit d'établir une distinction entre le véritable praticien et le charlatan, comme on le fait, du reste, aujourd'hui; et nous nous acheminons lentement vers la

chirurgie dentaire moderne qui naquit avec la première école américaine fondée à Baltimore, en 1840, par Lemaire. Encore une fois, comme vous voyez, les Américains ont suivi la voie ouverte par la France.

Dès 1872, l'Ontario voyait se fonder son *Royal College of Dental Surgery*, devenu ensuite *Faculté de Toronto*.

Privée d'école dentaire et empêchée par la différence de langue d'aller puiser sa science aux Etats-Unis, la profession dentaire de notre chère province de Québec se développa plus lentement. Cependant, en 1903, l'*Ecole Dentaire de Montréal* fut affiliée à l'Université Laval de Montréal. Depuis, l'Université de Montréal nous a fait l'honneur de nous ériger en faculté distincte, et nous voilà élevés au même rang que les autres grandes unités de l'enseignement professionnel.

Etudes universitaires

Cet enseignement de la science dentaire était naguère réparti en quatre ou cinq années. Il était de quatre ans pour le bachelier et de cinq ans pour l'élève qui, ayant terminé sa Rhétorique avec succès, n'avait pas obtenu son diplôme de

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

bachelier, même s'il avait fait une ou deux années de Philosophie. Toutefois, depuis 1933, seul le cours complet, couronné par le baccalauréat, donne accès à l'étude de la Chirurgie Dentaire. L'année supplémentaire, passée à l'Université de Montréal, pour le non bachelier, s'appelait « année prédentaire » (P. C. N.: Physique, Chimie, Histoire Naturelle).

Il faut donc aujourd'hui quatre années d'études à l'Ecole Dentaire proprement dite. Elles sont divisées par groupes de deux: les années primaires et les années finales. Durant les années primaires, l'élève acquiert les notions générales et, durant les années finales, il étudie les notions immédiatement nécessaires à sa profession.

A la fin de sa deuxième année, l'élève qui a obtenu 80% reçoit le titre de Bachelier en Chirurgie Dentaire (B. C. D.) et, à la fin de la quatrième année, celui de Docteur en Chirurgie Dentaire (D. C. D.).

Dans les années primaires comme dans les finales, le cours est pratique et théorique à la fois. Les matières primaires comprennent ce qui suit: Anatomie générale, physiologie générale,

anatomie et physiologie dentaires, dissection, physique et chimie, histologie (étude des tissus), technique de prothèse dentaire, dessin à main levée, modelage, sculpture sur ivoire, morphologie générale (étude de direction et de proportion), nomenclature, culture physique. On sera peut-être surpris de voir figurer le dessin et le modelage dans cette nomenclature, mais ces deux sciences sont absolument nécessaires dans l'étude des lignes de la figure humaine lorsqu'il s'agit de « réparer des ans l'irréparable outrage » par le port d'un dentier.

Les matières finales comportent la pathologie dentaire, la chirurgie buccale, la bactériologie théorique et pratique, la dentisterie opératoire, couronnes, ponts et dentiers, or coulé et céramique, l'orthodontie (redressement des dents), la matière médicale, la radiologie, l'anesthésie générale ou locale, la jurisprudence dentaire, l'auscultation, la clinique ou travaux pratiques sur des patients qui se présentent quotidiennement à l'Hôpital Dentaire. Comme on le voit, le programme est vaste, certains diront même surchargé; mais si l'on désire acquérir tout ce qui

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

est nécessaire à la fin qu'on se propose, il faut le parcourir en entier.

Aptitudes requises

Ceci nous amène à parler des aptitudes physiques, intellectuelles et morales que doit posséder le candidat.

Il va sans dire que l'état de la santé est un facteur primordial. Le dentiste et même l'aspirant doivent rester de longues heures debout, soit dans le cabinet dentaire, soit dans les salles de clinique où se trouvent quelquefois jusqu'à cent personnes: patients, élèves, gardes-malades, professeurs et visiteurs.

Le dentiste doit avoir une bonne vue, posséder, en plus de nerfs d'acier, une souplesse, une habileté et un doigté mécaniques en dehors de l'ordinaire, tant pour opérer sur les patients que pour confectionner au laboratoire ses différentes pièces de prothèse.

Ils sont plus nombreux qu'on ne le pense ceux qui ne peuvent terminer de pareilles études, ou qui passent leur vie avec un idéal tronqué. Ils augmentent le nombre des ratés, insupportables à

eux-mêmes et à leur entourage, envieux sans le vouloir et voués au pessimisme de la vie ! Il aurait mieux valu prévoir d'abord et diriger ces jeunes gens vers d'autres carrières où leurs aptitudes réelles auraient été mises à profit.

Et les aptitudes intellectuelles ? Seront-elles moins importantes que la santé ?

La mémoire vous est nécessaire pour reconnaître votre patient d'une séance à l'autre, et pour vous rappeler à l'instant le plan des opérations passées et futures que vous avez dressé.

Non moins nécessaires, le raisonnement, l'esprit de coordination, la très vive puissance de diagnostic. Une dent extraite mal à propos ne repoussera pas. Bien précieuse aussi la faculté de vous exprimer facilement et discrètement ; le patient souffre, il faut lui être agréable et ne pas l'exaspérer davantage avec des contes d'arrière-grand'mère.

Un dentiste doit être toujours très propre. Non seulement il lui faut avoir les mains nettes, puisqu'il travaille dans la bouche, mais toute sa personne doit respirer la propreté. Nulle part plus que chez le dentiste, le patient n'est exigeant

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

sur ce point. La moindre indécatesse éloignera les clients.

La ponctualité, voilà une autre qualité nécessaire. Nos patients sont impatients. Si vous donnez un rendez-vous à 9 heures, n'arrivez pas à 10 heures. Inutile de mentionner la charité. Elle s'impose particulièrement auprès d'un malade que l'on fait souffrir. Qu'au moins notre sympathie compense la douleur inévitable!

En dentisterie, il faut être économe, parce que, à 60 ans, les qualités physiques se sont usées, la vue s'est affaiblie, les jambes se sont fatiguées et la patience s'est envolée.

Comme, dans notre profession, on ne peut vivre en faisant de la consultation, et que seul le travail pratique peut être utilisé, il convient de ne pas oublier la fable de *La cigale et la fourmi* et de se préparer en conséquence.

Ces aptitudes existent chez tout jeune travailleur, dévoué, observateur, psychologue; mais il les faut à un rare degré pour se lancer avec avantage dans l'inconnu d'une profession qui évolue rapidement et se transforme tous les jours.

Ouvertures qu'offre la carrière

Il y a actuellement dans la province de Québec un dentiste par 3,000 habitants. Aux Etats-Unis, le Département intérieur de l'Education en fixe le nombre à un par 1,700 personnes. On organise actuellement de par le monde des services d'hygiène dentaire afin de prévenir et de guérir la carie dentaire et, malgré ce commencement d'éducation, des statistiques récentes nous apprennent que 90% des bouches souffrent encore de carie dentaire ou de mal-occlusion.

En plus de la pratique générale et ordinaire, avec une expérience suffisante et quelques moyens, un jeune praticien peut — dans les grands centres, cela va de soi — embrasser certaines spécialités de la dentisterie. Ces spécialités sont l'orthodontie ou la correction des irrégularités des dents (depuis quelques années, cette branche de la dentisterie s'est grandement développée) ; la chirurgie buccale ou dentisterie opératoire et l'extraction des dents (toujours sans douleur pour... l'opérateur), la périodontie ou traitement des parties malades des tissus adjoignant les dents; la radiographie, la médecine

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

dentaire ou dentisterie préventive, la céramique, ou travail de la porcelaine cuite au four à haute température.

Moyens de réussir

Voilà pour la préparation à la chirurgie dentaire. Mais une fois diplômé, après avoir juré sur les saints Evangiles de ne jamais commettre aucun acte dérogatoire à l'honneur professionnel, qu'adviendra-t-il du jeune dentiste? Réussira-t-il dans l'exercice de sa profession? Oui, s'il est laborieux, - s'il est, - chez nous comme ailleurs, continuellement sur la brèche et si, une fois reçu, il ne ferme pas ses livres. Oui, s'il est honnête, s'efforçant de guider par de bons conseils celui qui vient se confier à lui et de lui donner toujours les traitements appropriés à ses maux, à sa condition sociale et monétaire. Oui, s'il n'oublie pas ses grands devoirs de chrétien, les associant continuellement aux devoirs quotidiens de sa profession.

Mais le jeune homme ne réussira pas, je vous l'affirme, d'autre part, s'il oublie qu'il doit travailler sans relâche, qu'il doit être simple, bon : bon envers le vieillard, bon envers l'enfant, bon

envers le pauvre, envers l'infirme, envers le déshérité de tous les biens; s'il ne pratique pas les vertus de charité résumées dans le « Fais à autrui ce que tu veux qu'il te soit fait à toi-même, » et particulièrement, j'y insisterai, s'il n'observe pas la vertu de tempérance. J'ai vu de mes confrères mourir dans l'ivrognerie, après avoir ruiné leurs parents qui s'étaient saignés à blanc pour payer leur Université. Je les ai vus, avant de prendre le chemin de l'oubli, se traîner misérablement dans nos villes, vieillies avant l'âge, dégradés, avilis et méprisés. Cela est vrai de tout le monde, me direz-vous. Oui, mais cela le paraît davantage du dentiste. Rien n'éloigne la clientèle comme l'odeur même de la boisson. Le dentiste travaille penché sur le patient. S'il sent l'alcool, tout de suite le patient s'inquiète et craint la main qui lui semble trop peu sûre.

Vous étonnerai-je en vous disant que la chasteté est particulièrement nécessaire au dentiste? Encore là, le professionnel a nombre d'occasions de manquer de réserve quand il se penche sur le visage d'une jolie femme. S'il ne sait pas se maîtriser, s'il se montre indélicat, sa réputation ne tardera pas à être compromise. Une femme

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

d'honneur ne retournera pas chez un dentiste qui lui a manqué de respect ; et les maris là-dessus n'entendent pas badinage.

Il se rencontre d'autres dangers dans l'exercice de notre profession, dont je ne nommerai que le commercialisme ou le charlatanisme. N'oubliez pas, messieurs qui deviendrez dentistes, que vous n'êtes pas vendeurs de médicaments ou de pièces de prothèse, mais que vous êtes de sages conseillers, se servant de leur jugement et de leur expérience pour diriger celui qui va les consulter. Vous avez droit cependant à des honoraires professionnels ; et, si vous êtes justes envers ceux qui vont à vous, ces honoraires, soyez-en certains, deviendront suffisants pour vous faire vivre et pour vous maintenir au rang social que vous aurez su prendre.

Notre profession est belle et noble. Elle nous servira bien, si d'abord nous-mêmes nous savons la bien servir.

MARTIAL DURAND,
Chirurgien-Dentiste.



CHAPITRE VI

LA PHARMACIE

« La pharmacie du coin » a buriné dans les mémoires d'enfants un souvenir tenace. Plus tard, au cours des années de collège, lorsque la pensée de l'avenir préoccupera l'esprit du jeune élève, cette image lui reviendra peut-être avec un attrait persistant. Il verra en imagination l'enseigne dont le nom du propriétaire se détache en lettres d'or sur fond noir, les vitrines remplies de drogues, les tablettes de la pharmacie chargées de bouteilles aux noms peu familiers, les comptoirs où s'étalent de nombreux produits pharmaceutiques, le laboratoire mystérieux où se préparent les médicaments. Et le désir de suivre la carrière du « pharmacien du coin » lui naîtra dans l'esprit.

Qu'est-ce que la pharmacie ? Quelles qualités intellectuelles, morales et physiques exige-t-elle ? Quelles études requiert cette profession ? Quelles

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

en sont les conditions économiques actuelles? Quels remèdes y apporter? Voilà autant de questions que se pose ce jeune aspirant à la pharmacie.

Qu'est-ce que la pharmacie?

La pharmacie est l'art de reconnaître, de recueillir, de conserver les drogues simples, de préparer les médicaments composés des règnes animal, minéral et végétal et d'exécuter fidèlement les ordonnances médicales incorrectement appelées *prescriptions*.

On distinguait autrefois la pharmacie galénique et la pharmacie chimique. La première, suivie par Galien, avait pour objet les préparations effectuées au moyen de plantes médicinales, mais sans se préoccuper d'en faire l'analyse; la pharmacie chimique s'occupait de la préparation des médicaments en se fondant sur l'action chimique de leurs principes. Distinction inadmissible: la pharmacie est en fait inséparable de la chimie.

La pharmacie est soumise à un code de lois régissant la force et le mode de préparation des médicaments. On l'appelle *Codex* en France et,

dans l'Empire Britannique, *Pharmacopée*. On définit la *Pharmacopée* un formulaire officiel publié par un comité de médecins et de pharmaciens avec la sanction des gouvernements et contenant toutes les préparations médicinales et pharmaceutiques d'origine animale, végétale et chimique que les pharmaciens mettent sur le marché. Il s'ensuit que toutes les préparations médicinales officielles ont la même force et le même mode de préparation, uniformité nécessaire pour éviter aux malades de graves dangers. Le travail du pharmacien consiste à exécuter ces préparations conformément aux exigences de la *Pharmacopée*.

Qualités requises chez le Pharmacien

La pharmacie étant une profession doublée d'un commerce, les aspirants à l'étude de cet art devront en conséquence être doués d'initiative, avoir le goût du travail et posséder des aptitudes pour le commerce. De plus, pour arriver au succès, ils devront pratiquer autant que possible les vertus cardinales.

La *prudence* leur donnera l'esprit de discernement dans le choix des meilleurs moyens d'accom-

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

plir leurs devoirs, ceux-là surtout qui ont rapport au secret professionnel et à la précision dans l'exécution des prescriptions et des préparations pharmaceutiques. Une seule erreur peut être fatale à un patient. Aussi les pharmaciens, responsables de leur travail, tombent sous le coup des règles générales de la responsabilité civile. La *justice* enseignera aux aspirants le respect du droit d'autrui et le souci de donner à chacun ce qui lui appartient: *It pays to be honest in business*, disent les Anglais. La *force*, et morale et physique, apparaît comme une autre qualité indispensable. Le pharmacien se trouve astreint à un travail long et absorbant. Le public exige beaucoup de lui. Il doit être à la disposition de ses clients sept jours par semaine et presque vingt-quatre heures par jour. Un de mes clients m'a déjà demandé s'il pouvait faire emprisonner un pharmacien ne s'éveillant pas la nuit au son de la cloche. Cas typique.

Il faut encore de la force pour supporter avec patience la conduite de certains clients. Pour une classe de gens, le pharmacien ne connaît rien, pas même les drogues. Une autre classe le consulte à l'année sans aucune rétribution pour ses conseils.

On va jusqu'à acheter des médicaments chez l'épicier du coin et l'on vient demander au pharmacien le mode d'emploi.

La *tempérance*, modératrice des passions et des désirs, s'impose également. La sobriété dans l'usage des boissons alcooliques se place au premier plan. Quelques professionnels réussiront à gagner leur vie sans cette vertu, mais jamais le pharmacien.

Le pharmacien doit aussi pratiquer l'économie. La légende du 100% ne suffit pas à assurer une honnête aisance à sa famille, surtout après sa mort. La longévité n'est pas la règle normale dans le monde des pharmaciens; les statistiques sont là qui le prouvent.

A ces qualités de jugement, d'honnêteté, d'endurance physique et morale, de tempérance, d'esprit de travail et d'abnégation, d'économie, l'aspirant-pharmacien devra ajouter des études sérieuses.

Admission à la profession

L'article 4997 de la loi de la Pharmacie de la province de Québec se lit comme suit :

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

« *Classes de personnes en pharmacie* »

1. a) L'étudiant en pharmacie;
- b) L'assistant-pharmacien;
- c) Le licencié en pharmacie.

« *Admission des étudiants en pharmacie* »

2. Pour être admis *étudiant en pharmacie*, le candidat doit produire une preuve suffisante de ses bonnes mœurs; subir un examen préliminaire sur les langues anglaise, française et latine, sur l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la géographie, l'histoire et les éléments de la physique et de la chimie et payer l'honoraire prescrit par l'article 5002.

« *Exemptions* »

Tout bachelier ès-arts, ès-sciences ou ès-lettres, d'une université du Royaume-Uni ou du Canada est exempt de l'examen préliminaire, conformément à l'article 4475.

« *Admission des assistants-pharmaciens* »

3. Pour être admis *assistant-pharmacien*, le candidat doit démontrer qu'il est inscrit depuis

trois ans comme étudiant en pharmacie; qu'il a servi pendant au moins trois ans sous un médecin ou pharmacien régulièrement inscrit; subir un examen sur les sciences médico-pharmacologiques, physico-chimiques et sur la pharmacie pratique et payer l'honoraire prescrit par l'article 5002.

« Admission des licenciés en pharmacie »

4. Pour être admis *licencié en pharmacie*, le candidat doit démontrer qu'il est inscrit comme assistant-pharmacien, fournir la preuve qu'il a servi pendant quatre ans sous un médecin ou pharmacien régulièrement inscrit, qu'il a suivi deux années de sciences physico-chimiques, une année de travaux pratiques de pharmacie et de chimie analytique, une année de botanique et autres sciences naturelles, suivant le programme établi dans des institutions constituées en corporations reconnues par le conseil de l'association, subir un examen sur ces matières et payer l'honoraire prescrit par l'article 5002. »

Nous avons deux Ecoles de Pharmacie dans la Province; celle de l'Université de Montréal et celle de l'Université Laval de Québec. L'Univer-

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

sité McGill entretenait autrefois une Ecole de Pharmacie, mais elle en a fermé les portes, faute d'élèves. En ce moment (1934), il n'y a pas, dans la province de Québec, d'Anglais qui étudient la pharmacie.

Abus à déplorer

Le commercialisme est aujourd'hui le plus grand ennemi de cette profession. Il en rend les conditions financières plus difficiles, tout en tendant à en abaisser le niveau professionnel.

Quoique l'article 5009 de la loi de la Pharmacie déclare :

« Nul ne peut tenir un établissement pour la vente au détail, la préparation sur prescription ou la composition des drogues ou des poisons énumérés dans la *cédule A*, ou vendre ou tenter de vendre des drogues ou l'un des poisons énumérés dans la même cédule, ou des préparations médicinales contenant quelques-uns de ces poisons, ou se livrer à la préparation des prescriptions, etc.... ou employer ou prendre le titre de pharmacien-chimiste sans être inscrit, conformément aux dispositions de la présente section,

comme *licencié en pharmacie*, » tous les marchands pratiquent la pharmacie sans être qualifiés à cette fin par des études sérieuses couronnées du diplôme et de la licence. Une série de législations fédérales et provinciales a annulé de fait la loi de Pharmacie de Québec. On ne peut usurper le titre de pharmacien, mais la vente des drogues et des poisons pour usage interne se fait librement par n'importe qui.

Dans les dispensaires des hôpitaux et dans les dispensaires provinciaux, les gardes-malades font ouvertement de la pharmacie; elles exécutent les ordonnances des médecins, les prescriptions à base de poisons, même de narcotiques, en contravention à la loi de Pharmacie de Québec et à la loi fédérale des narcotiques.

A la session de 1934 de la Législature provinciale, nos législateurs ont décrété que, pour exécuter des ordonnances de médecins dans un hôpital, où l'on ne traite que des malades dangereusement atteints, il n'est pas besoin de qualifications spéciales, et que l'uniforme d'une garde-malade confère des grâces d'état, une science infuse, qui dispense celles qui en sont revêtues de se conformer aux exigences de la loi commune

à tout individu qui postule le titre de Pharmacien.

Et cela se passe dans la seule Législature française d'Amérique, dans une province où l'on se targue de prolonger les traditions françaises, et dans un pays où la plupart des autres provinces exigent des qualifications des préposés à l'exécution des ordonnances des médecins dans tous les dispensaires et dans les hôpitaux.

La majorité des vénérables législateurs devait cependant savoir qu'en France les pharmaciens sont les collaborateurs intimes du médecin, dans les hôpitaux comme dans la pratique privée, et que seul le pharmacien, à l'exclusion du médecin même, a le droit de fabriquer des médicaments, les spécialités pharmaceutiques et les remèdes brevetés.

En vertu de la loi fédérale des médecines brevetées ou spécialités pharmaceutiques et de la loi provinciale sur la vente libre des dites médecines brevetées, tous les marchands pratiquent la pharmacie en vendant des préparations médicinales à base de poisons énumérés dans la *cédule A*. Des charlatans ambulants parcourent

les campagnes, les villes et les villages, et vendent à domicile, pour usage interne, toutes sortes de médicaments à base de poisons. Où donc les col-porteurs de médecines brevetées ont-ils acquis les connaissances scientifiques nécessaires pour conseiller tel ou tel remède qu'ils offrent en vente?

Quiconque possède une formule de préparation médicinale, même si elle contient des poisons de la *cédule A*, peut en obtenir l'enregistrement au département des médecines brevetées à Ottawa et avoir un numéro qui lui en permette la fabrication et la vente au public, toujours en violation de l'article 5009 cité plus haut.

La plupart des marchands de gros en pharmacie et des manufacturiers de produits pharmaceutiques ne sont pas des pharmaciens licenciés. Ils fabriquent cependant des spécialités pharmaceutiques à base de poisons et même de narcotiques et les vendent, grâce à la protection d'une législation spéciale.

« Chacun son métier, » cet indiscutable axiome semble avoir gardé toute sa valeur partout ailleurs que dans le domaine de la santé publique en ce qui regarde la préparation et la distribu-

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

tion des médicaments. Pour peu qu'on réfléchisse, s'il est un champ d'activité où l'on doit exiger une science et une compétence particulières, n'est-ce pas dans la préparation des produits pharmaceutiques et dans leur judicieuse distribution ?

Le manque de protection légale non seulement enlève au pharmacien ses prérogatives professionnelles, mais l'empêche de tirer des médecines brevetées un profit légitime. Les marchands épiciers, les magasins à chaînes et les magasins à rayons, vendent en effet aujourd'hui les médecines brevetées à des prix inférieurs à ceux qui sont marqués sur ces produits, à pur titre de réclame, simplement pour laisser croire à leurs clients que les prix de tous leurs autres articles sont également réduits.

Situation difficile

La diminution des prescriptions dans les pharmacies dépend encore d'un autre facteur. Lorsqu'un de nos clients tombe malade, son médecin l'envoie à l'hôpital, et le pharmacien le perd. Cette situation explique également pourquoi la vente des articles de chambres de malade

devient aujourd'hui à peu près nulle dans les pharmacies.

« Mais vous faites des profits exorbitants sur les prescriptions ! » Cet argument repose entièrement sur la légende. Les pharmaciens exécutent des prescriptions en nombre très limité ; malheureusement pour eux et peut-être pour les malades, 65 % d'entre elles consistent en spécialités pharmaceutiques ou médecines brevetées dont les manufacturiers inondent les bureaux de médecins par le moyen d'annonces et d'échantillons gratuits. Les manufacturiers encaissent naturellement les profits, pendant que les pharmaciens grossissent leur stock de ces divers produits pharmaceutiques et accumulent ainsi une valeur improductive plus élevée que les profits réalisés sur ces prescriptions.

Voilà pourquoi le pharmacien, dont le devoir est non seulement de soulager l'humanité souffrante, mais de gagner le pain de sa famille, a été forcé, à contre-cœur, d'ajouter à la vente des drogues et d'articles d'hygiène et de toilette, celle de chocolats, bonbons, tabac, papeterie, cameras, pellicules, liqueurs douces, etc. Le local de la pharmacie, par là transformé en un petit magasin

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

à rayons, rapporte, dans la majorité des cas, suffisamment de profit, pour subvenir aux besoins d'une famille.

L'intérêt politique passe malheureusement avant celui de la santé publique chez nombre de nos représentants. Pénible constatation.

Notre gouvernement provincial accorde des octrois substantiels aux universités pour la formation de compétences. On construit à Montréal des bâtiments spacieux où s'abriteront la Faculté de Médecine, l'Ecole de Pharmacie, etc. Nos législateurs, d'autre part, par complaisance pour des intérêts capitalistes : manufacturiers de médecines brevetées, magasins à rayons et magasins à chaînes, ont permis l'annulation en fait de la loi de Pharmacie de Québec. Le gouvernement dépense des sommes considérables pour le service provincial d'hygiène ; on autorise cependant, comme colporteurs, des charlatans ambulants, distributeurs à domicile de médecines à base de poisons, et on laisse libre la vente des médecines brevetées de même nature.

Lorsque nous demandons protection, les capitalistes, marchands et législateurs, versent des larmes sur le sort des campagnes où il n'y a pas

de pharmacie. Où donc ces braves gens se procureraient-ils les remèdes de famille, si on enlevait la vente des remèdes brevetés aux marchands de campagne? Précisément, s'il n'y a pas de pharmacien dans les villages de la province, c'est que la vente libre des médecines brevetées ne permet à aucun d'eux d'y gagner sa vie, alors qu'en ville ils peuvent à peine réussir.

Moyens de remédier au mal

Tôt ou tard, il faudra que nos législateurs accordent aux pharmaciens le droit exclusif de préparer et de vendre les drogues et les médicaments composés, *particulièrement ceux qui contiennent des poisons et qui sont destinés à entrer dans le corps humain*; que les tribunaux ne tolèrent pas que des personnes sans licence de pharmacien se livrent à la préparation et à la vente des médicaments, tout comme dans les autres professions. Pour peu qu'on laisse les conditions présentes se perpétuer, les choses iront de mal en pis; et les pharmaciens disparaîtront graduellement, ce qui serait fort regrettable pour la santé publique.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Les pharmaciens doivent travailler à l'amélioration de leurs conditions difficiles. « Aide-toi et le Ciel t'aidera, » dit le proverbe. Il faut d'abord plaider notre cause auprès de nos législateurs, mais surtout savoir nous organiser pour l'achat et la production.

Inutile de rappeler les avantages des coopératives. Nous en avons des exemples convaincants chez nos concurrents, les magasins à chaînes. Nous en trouvons même chez les pharmaciens au Canada. Il existe à Toronto une coopérative de pharmaciens appelée *Drug Trading Co.* Fondé il y a vingt-sept ans par quatorze pharmaciens, cet établissement a grandi d'une manière étonnante. Cette coopérative est aujourd'hui, en fait, la seule pharmacie en gros de Toronto. Grâce à elle, les pharmaciens détaillants d'Ontario se sont émancipés des pharmaciens de gros.

Dans la province de Québec, existent deux coopératives; les *Pharmacies Universelles Ltées* et la *Ligue de Protection Economique*. La première a pour but l'achat en commun, l'autre la production.

L'esprit de coopération n'est pas assez profondément ancré chez la majorité des pharmaciens

de notre Province. C'est malheureux. Bon gré mal gré, il faudra le développer, si nous voulons nous tirer de nos difficultés présentes, faire une efficace concurrence aux manufacturiers de médecines brevetées et aux magasins à chaînes, gagner notre vie et sauver notre profession.

A.-R. FARLEY,
Pharmacien à Hull.



CHAPITRE VII

LA MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

Ecrire l'histoire de la médecine vétérinaire en son entier, remuer les cendres d'un passé qui remonte à la plus haute antiquité, serait sans intérêt et donnerait beaucoup trop d'ampleur au cadre restreint que je me suis tracé.

Il est certain que la pratique en a commencé avec la domestication des animaux. L'histoire des peuples les plus anciens en fait souvent mention ; mais, comme un navire sans guide, elle a vogué pendant des siècles au gré des vents de l'ignorance, de l'empirisme et de la superstition. Elle était pratiquée alors par des personnes n'ayant aucune connaissance scientifique et de là est née, sans doute, l'indifférence, sinon le dédain, que lui ont montré, jusque vers le milieu du XVIII^e siècle, les classes instruites de la société.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Notion et organisation

La médecine vétérinaire, c'est l'art de prévenir et de guérir les maladies des animaux domestiques. Aujourd'hui cependant elle ne se confine plus à la prévention et au traitement des maladies. Les connaissances que le vétérinaire acquiert pendant ses études lui permettent en plus de remplir un rôle important dans le vaste champ de l'hygiène publique, d'exercer ses activités dans de nombreuses spécialités.

Depuis longtemps, le monde, alarmé des pertes sensibles subies par les troupeaux, pertes causées par des épidémies meurtrières, songeait à donner une direction scientifique à la médecine vétérinaire. Plusieurs essais furent tentés dans ce but en Italie, en Allemagne, en Espagne, etc., mais sans succès. La France fut plus heureuse ; elle eut l'honneur de fonder la première école vétérinaire. Bourgelat, savant avocat de Lyon, laissant la robe pour le scalpel, jetait, vers 1761, les bases de l'Ecole de Lyon qui fut bientôt suivie, en 1765, par celle d'Alfort, et enfin par celle de Toulouse, en 1825.

Sous l'impulsion active et savante de leurs fondateurs, ces institutions, dès leur début, surent

unir la théorie à la pratique et jeter un nouveau jour sur la pathologie animale. Dans notre pays, vers le milieu du siècle dernier, deux écoles de langue anglaise furent fondées: une à Montréal, par le professeur Duncan McEachran, et l'autre à Toronto, par le professeur Smith.

Ces écoles ne tardèrent pas à acquérir une certaine renommée, et l'on y vit affluer non seulement des Canadiens anglais et français, mais aussi un grand nombre d'Américains. Dans notre province où plus des deux tiers de la population sont de langue française, on sentit bientôt le besoin d'un enseignement vétérinaire dans la langue de la majorité, en sorte que, vers 1886, on comptait trois écoles vétérinaires françaises dans Québec: deux à Montréal, l'une fondée par le Dr V.-T. Daubigny, l'autre par le Dr O. Bruneau, et une dans la ville de Québec, dirigée par le Dr J.-A. Couture.

C'était tomber dans l'exagération, une telle pléthore devait conduire infailliblement à un désastre. Livrées à leurs seules ressources, ou peu s'en faut, ces écoles, malgré le dévouement et les sacrifices de leurs fondateurs, étaient devenues incapables de donner à leurs étudiants

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

une instruction s'adaptant aux progrès rapides et constants de la science médicale qui, depuis les découvertes de Pasteur, dut changer ses méthodes, mettre de côté les anciennes théories et orienter la pathologie vers les facteurs étiologiques, c'est-à-dire vers ceux qui recherchent les causes des maladies.

L'enseignement vétérinaire entraît alors dans une phase nouvelle; l'aménagement des laboratoires le rendait de beaucoup plus dispendieux. Les fondateurs de nos écoles comprirent bientôt qu'avec des ressources divisées, il leur était impossible de répondre aux besoins multiples et résolurent, en 1896, pour le plus grand bien de la profession, de réunir en une seule ces trois institutions.

Favorisée par des octrois substantiels des gouvernements fédéral et provincial, cette école unique connut des jours prospères. Après avoir obtenu une charte officielle de la Législature de Québec, elle s'affilia à l'Université Laval et, plus tard, en 1920, à l'Université de Montréal. En 1928, elle quitta la bâtisse universitaire de la rue Saint-Denis pour s'installer définitivement à l'Institut Agricole d'Oka. Maintenant organisée

sur des bases solides, l'Ecole de Médecine Vétérinaire assure à ses étudiants une instruction conforme aux exigences de notre temps.

Recrutement et études à poursuivre

On est encore malheureusement, en certains quartiers, sous l'impression que la Médecine Vétérinaire recrute ses membres sans discernement, et qu'il suffit d'en faire la demande pour être admis à l'Ecole Vétérinaire d'Oka. C'est une erreur qu'il faut corriger.

Les candidats à l'étude sont choisis avec le plus grand soin. Ils sont d'abord soumis à un examen sérieux que président les Gouverneurs du Collège des Médecins Vétérinaires de la province de Québec. Cet examen porte sur les lettres et les sciences. Il permet en outre aux examinateurs de juger du degré d'intelligence et de la sûreté de jugement de l'aspirant. Les porteurs du B. A. sont toutefois admis sans subir cet examen.

Ce qui importe par-dessus tout, c'est que l'élève soit en état de recevoir et de comprendre les leçons de ses professeurs et de résoudre les problèmes souvent complexes qu'il rencontrera au

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

cours de ses études ou dans la pratique de sa profession. Il suffira de considérer les matières du programme d'études pour se rendre compte de la culture générale que cela requiert.

Entre autres qualités, l'aspirant doit avoir un esprit d'observation très développé et beaucoup de sens pratique. Si le vétérinaire n'a pas besoin de la psychologie nécessaire au médecin qui soigne des hommes, il lui faut par ailleurs une certaine intuition qui lui fait deviner des malaises que les animaux ne savent pas exprimer.

Le cours régulier dure quatre années. En première et en deuxième, l'élève étudie l'anatomie, l'histologie, la physiologie, la matière médicale, la pathologie générale, l'hygiène, l'alimentation, la zootechnie, l'extérieur du cheval, la gynécologie, l'apiculture, etc.

En troisième et en quatrième années, l'étudiant suit des cours de pathologie médicale des maladies contagieuses, de pathologie chirurgicale, d'anatomie pathologique, d'appréciation des animaux de la ferme, de parasitologie, d'inspection des viandes, d'analyse chimique et bactériologique des aliments, du lait, etc., de bactériologie, d'obsté-

trique, de maréchalerie, un cours préparatoire à l'inspection des unités sanitaires, etc.

Depuis quelques années, le Conseil de l'Ecole s'est efforcé d'améliorer son programme d'enseignement afin de le rendre plus pratique et plus conforme aux besoins du pays.

Un tel programme peut paraître chargé; mais il faut bien retenir que le vétérinaire a devant lui un vaste domaine encore incomplètement exploré. S'il veut se frayer un chemin à travers les obstacles qu'il rencontrera, il doit posséder, dès le début de sa carrière, les armes indispensables à la poursuite de sa tâche, c'est-à-dire une connaissance profonde de la science vétérinaire.

Chances de succès

Le monde médical, s'inspirant des découvertes de Pasteur, concentre aujourd'hui ses efforts vers la préservation des maladies. C'est un vaste champ dans lequel le vétérinaire peut fournir une précieuse contribution. Il est reconnu qu'une foule de maladies contagieuses existant chez les animaux domestiques sont transmissibles à l'espèce humaine. Le vétérinaire seul peut diagnostiquer ces maladies avec certitude. En consi-

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

dération de ces faits désormais indiscutables, on est bien forcé d'admettre qu'il est appelé à jouer un rôle de première importance dans l'hygiène publique.

Les gouvernements et les administrations des villes importantes de notre pays l'ont si bien compris, qu'ils ont jugé indispensable la création de services vétérinaires dans leurs départements de santé. Déjà un nombre appréciable de vétérinaires y occupent des positions honorables. Quand la prospérité nous conviera de nouveau à ses agapes, quand la gaieté aura remplacé l'angoisse qui nous étreint présentement, plusieurs nouveaux membres de la profession seront appelés à joindre leurs efforts à ceux qui les ont précédés dans ce domaine si important pour la santé publique.

Cependant les jeunes qui désirent entrer dans la profession ne doivent pas se faire d'illusion. Si, d'un côté, il est possible de se créer une clientèle privée ou d'obtenir des positions honorables dans les services d'hygiène publique, d'un autre côté il est bon de se rappeler que seuls les ardents, les travailleurs et les sobres peuvent s'attendre au succès. Il ne suffit pas d'être porteur d'un diplôme pour que tout de suite le vétérinaire voie

sa bourse se remplir des trésors de la corne d'abondance ou qu'un nouvel Eldorado s'ouvre devant lui.

Si donc l'aspirant ne se sent pas animé du feu sacré, s'il ne se sent pas attiré vers cette science, s'il n'a pas l'amour d'un travail opiniâtre, qu'il s'oriente vers d'autres horizons, car il est certain d'échouer lamentablement, il est certain de traîner, toute sa vie, un boulet qui le gênera dans ses élans et l'empêchera d'atteindre les sommets.

La profession n'est pas encombrée, elle est plutôt à sa phase de floraison dans notre province, elle compte sur une élite, sur des hommes forts, pour en cueillir les fruits quand viendra le temps de la moisson.

DR DAMASE GÉNÉREUX, D. M. V.,
Président de l'Ecole Vétérinaire d'Oka.



CHAPITRE VIII

LES CARRIÈRES AGRICOLES

L'Agronomie — L'Agriculture

On peut distinguer dans les carrières agricoles l'Agronomie qui s'attache à la science de l'agriculture et l'Agriculture proprement dite qui se rapporte à la pratique même de la culture du sol. L'une n'exclut pas l'autre évidemment. Bien au contraire: un bon agronome doit savoir manier la terre et un bon agriculteur doit connaître les principes qui président à son travail. Plus les deux se compénètreront, plus ils assureront un bon rendement.

La carrière agronomique

Voilà une carrière nouvelle qui a commencé à peine avec notre siècle. Longtemps, en notre pays, on s'est contenté de l'expérience en agriculture, sans se soucier des fondements scientifiques de

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

cet art de cultiver la terre, un des plus complexes et des plus difficiles qui soient. Peut-être même avait-on cru qu'on ne pouvait trouver mieux que les traditions qui n'étaient pas loin d'être tout simplement des routines. Mais, devant l'échec de plus en plus évident de notre culture, et stimulés par l'exemple des autres nations, il nous a fallu chercher des moyens d'améliorer et d'intensifier notre production.

Ecoles et études

Notre première école d'agriculture remonte à 1859; elle fut fondée à Sainte-Anne-de-la-Pocatière par l'abbé Pilote. Plus récemment se sont ouverts l'Institut Agricole d'Oka, et, pour les Anglais, le Collège MacDonald. Ces trois grandes écoles continuent à distribuer dans notre province les connaissances indispensables au progrès de l'agriculture. Elles forment des Ingénieurs-Agronomes dont la compétence s'impose de plus en plus.

A part leurs cours officiels qui aboutissent à des diplômes, ces Ecoles ont des sections élémentaires qui sont ouvertes à tous les fils de cultivateurs désireux de se perfectionner dans la culture

de la terre. D'ailleurs depuis quelques années, le Gouvernement de la province de Québec s'applique à fonder des écoles moyennes d'agriculture. Plusieurs sont déjà jointes à des collèges « commerciaux » et même à des collèges classiques dont elles constituent comme une section agricole; de cette façon, les jeunes gens reçoivent une instruction générale en même temps que des notions d'agriculture. Toutefois ce qui nous intéresse particulièrement ici, ce sont les instituts supérieurs qui forment des ingénieurs-agronomes.

Le programme de ces écoles comprend tout ce qu'il importe de connaître pour bien apprécier la nature d'un sol cultivable et la valeur des produits qu'on peut en tirer. A la vérité, il y a peu de terrain qu'on ne puisse utiliser si l'on sait en combler les lacunes soit par le drainage, soit par la variété et la succession des différentes cultures, soit par les engrais chimiques ou organiques. Mais tout cela repose sur des lois qu'il faut connaître et savoir appliquer.

Les plantes offrent un champ indéfiniment ouvert aux investigations des savants. Il y a les plantes d'agrément; il y a les plantes alimentaires et pour les hommes et pour les animaux; il y a

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

les plantes qui servent à la médecine ou à l'industrie, etc. Il faut donner à chacune le sol qui lui convient, il faut en suivre le développement et savoir la cueillir au bon moment. Parfois ces plantes sont malades, elles ont besoin d'un médecin. Il arrive même que tout un champ soit infesté de mauvaises herbes qu'il importera de détruire.

Et les animaux donc? Voilà un produit qui doit être cultivé avec un soin minutieux. Le choix d'une race, l'adaptation d'une race, l'amélioration d'une race, constituent un art des plus délicats et des plus nécessaires surtout chez nous où le climat est si variable. C'est dire que la géologie, la botanique, la physique, la chimie, la biologie, la zoologie à laquelle doit s'ajouter la zootechnie, compteront parmi les matières fondamentales du programme d'études.

Cependant il serait insuffisant de savoir exploiter une ferme si l'on ne sait pas l'administrer. Aussi les autorités qui régissent les écoles d'agriculture ont-elles raison de faire enseigner l'économie politique, les lois commerciales, la comptabilité, etc. Voilà bien en résumé ce que l'on

apprend quand on veut devenir un ingénieur-agronome.

La durée des cours est de quatre ans, mais on n'exige que trois années pour les élèves des cours classiques porteurs du diplôme de bachelier-ès-arts. Des bourses d'études sont accordées à tout étudiant qui réside dans la province de Québec. Actuellement les déboursés d'un étudiant dans nos écoles d'agriculture se chiffrent à peu près annuellement à la modique somme de 70 à 80 dollars, ce qui semble à la portée de tous ceux qui ont quelque souci de s'instruire.

Fonctions de l'ingénieur-agronome

La plupart des ingénieurs-agronomes ont rempli jusqu'ici, en notre province, des charges officielles dont les services sont payés par le Gouvernement provincial ou le Gouvernement fédéral. Environ trois cents bacheliers ès-sciences agricoles enseignent aux cultivateurs la théorie de l'agriculture et prodiguent leurs bons offices à la population rurale. Chacun a charge d'un district qui est confié à ses soins.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Par ses fonctions et sa mission d'aider les cultivateurs, l'ingénieur-agronome devient presque un missionnaire agricole dans sa région. Il en étudie les besoins et tâche d'y répondre par sa science. Il fait des suggestions particulières ou générales, donne des conseils, se constitue l'intermédiaire entre la population et le Gouvernement, propage les saines méthodes de culture et de coopération. Il organise la production et la vente des produits. Les coopératives qui se développent de plus en plus de nos jours, grâce à la magnifique organisation qu'est l'Union Catholique des Cultivateurs (U. C. C.) nécessiteront toujours davantage les services intelligents des agronomes.

En plus de ces fonctions que l'on pourrait appeler *régulières* de l'ingénieur-agronome, il y a toute une série d'emplois qui s'offrent à lui, s'il a les qualités requises. Quelques industries d'engrais chimiques, d'instruments aratoires, certaines associations rurales, compagnies de transport, etc., sollicitent les services de techniciens agricoles pour la direction de leurs travaux ou pour la vente de leurs produits.

Faut-il ajouter encore une carrière nouvelle qui s'ouvre dans les écoles moyennes d'agriculture où

il faudra des professeurs compétents? Pour celui qui a l'âme apostolique, voilà sans doute une mission à la fois attachante et honorable.

Toutefois, ce serait une grave erreur de pousser actuellement en bloc notre jeunesse vers la carrière agronomique. N'est pas agronome qui veut. Au surplus, les carrières *fonctionnaristes* ne peuvent plus guère pourvoir ceux qui demandent de l'emploi; bref, les cadres sont pratiquement remplis à date. Ajoutons cependant qu'il y aura toujours de la place pour un *bon homme*, un spécialiste vraiment qualifié. Mais cette consolation ne peut réjouir que les meilleurs.

Choix des candidats

Les meilleurs sont ceux qui présentent des aptitudes réelles et qui veulent travailler. Les fils de cultivateurs apparaissent comme les plus aptes, toutes choses égales d'ailleurs. Rien ne remplace le premier contact qu'un enfant prend avec la terre. Il y a là une éducation première qui prépare admirablement l'éducation scientifique. L'esprit d'observation, le sens pratique, l'adaptation facile, et un peu aussi tout ce que requiert l'étude des sciences: souci de la précision

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

et de l'exactitude, bonne mémoire, sont des dispositions naturelles qui doivent se rencontrer chez celui qui aspire à la profession. Il ajoutera à la compétence la probité, la patience et le dévouement, enfin l'amour du métier sans quoi il ne peut y avoir de succès nulle part.

Il va de soi que certaines spécialités réclament des qualités particulières. Celui qui veut se mettre au service des compagnies de commerce doit posséder l'aptitude aux affaires qui diffère pour une part de l'aptitude à l'agriculture. Celui qui se propose l'apostolat par la conférence, doit avoir une certaine facilité d'élocution. De même, personne ne saurait se livrer à l'enseignement sans avoir le sens pédagogique. A chacun de sonder ce qu'il vaut et ce qu'il peut avant de s'orienter vers une spécialité.

Ce de quoi il faut se convaincre, c'est qu'il y a là une tâche rude et nécessaire à accomplir et qui réclame non pas « ceux qui ne peuvent pas faire autre chose, » mais des hommes vaillants et compétents. Tout le monde reconnaît l'urgence absolue de relever l'agriculture en notre pays, et ce relèvement ne s'opèrera que par une élite qui soit à la hauteur de la tâche. C'est pourquoi le

pays compte d'abord sur les jeunes gens qui sortent bien formés de nos collèges classiques.

L'Agriculture

Un de nos grands hommes politiques, Sir Georges-Etienne Cartier, disait et redisait : « Em-parons-nous du sol. » Avec raison, il voyait là un des moyens les plus sûrs d'assurer notre survivance nationale. Hélas ! nous avons vite oublié cette importante recommandation. La population de nos campagnes diminue d'une façon alarmante au profit des villes. La colonisation est languissante. Bien pis : les terres depuis longtemps cultivées se sont appauvries et amaigries, faute de soins. Ce n'est pas la terre qui manque, ce sont les hommes qui manquent à la terre.

La grande pitié de notre agriculture

Bien que la chose répugne à notre fierté nationale, il faut confesser aujourd'hui la grande pitié de notre agriculture. A ce malheur il y a sans doute des causes historiques. M. l'abbé L. Groulx, dans sa conférence sur la *Déchéance de notre classe moyenne* a fait voir à quels obstacles s'est heurté, sous le régime anglais, le développe-

ment de l'agriculture en notre pays. Quoi qu'il en soit, M. le ministre Perron analysait naguère, dans un tragique tableau, l'état pitoyable de l'agriculture de la province. Pour s'en convaincre il suffirait d'ailleurs de calculer ce que, chaque année, nous importons de bétail, de céréales et de divers autres produits agricoles, quand il nous serait si facile de les trouver chez nous. La *Semaine Sociale* de Rimouski a récapitulé ce vaste problème et en a montré l'alarmante acuité. Mais rien ne sert de gémir, mieux vaut essayer de corriger et d'améliorer.

Les remèdes qui s'imposent

L'agriculture est une affaire d'intelligence et d'administration. En France, écrit M. Jules Méline dans son livre *L'Appel de la Terre*, « l'agriculture n'a commencé à se relever dans l'opinion que le jour où la science elle-même, laissant enfin tomber ses yeux sur elle, a découvert que la culture de la terre était la première de toutes les industries, non seulement parce qu'elle était nécessaire, mais aussi la plus élevée dans l'ordre scientifique, étant par essence le centre de toutes les sciences qui trouvent sur le sol

leur plus vaste champ d'application. » Il en sera de même chez nous. Nécessité existe donc de créer cette conviction.

De toutes les réformes qu'on peut entreprendre pour le relèvement de l'agriculture, il n'en est pas de plus pressante que la formation des élites rurales. Les institutions valent ce que valent les hommes. L'agriculture vaudra ce que vaudront les cultivateurs. C'est dire que, dans cette carrière, il n'y a pas lieu d'envoyer uniquement les moins bien doués. Au contraire, il importe souverainement de donner à la terre des hommes intelligents, pleins d'initiative et de savoir-faire.

Voilà une profession digne de la jeunesse instruite, un métier honorable et intéressant. Sans compter que ceux-là qui ont quelque développement intellectuel pourront exercer dans leur localité une heureuse influence sociale.

Culture classique et culture des champs

Posons maintenant la question sans ambages : les élèves qui terminent leur cours classique doivent-ils envisager l'agriculture comme une carrière possible pour eux ? A ce sujet, deux

opinions divergentes ont été émises depuis assez longtemps.

Les uns disent: il serait grand temps que les bacheliers cessent d'aller grossir le contingent des avocats sans causes et des médecins sans patients; les professions libérales sont encombrées alors que l'agriculture réclame des hommes instruits pour la faire sortir du marasme. Que l'on mette donc au rancart ce malheureux préjugé: « Il est trop instruit pour faire un *habitant*. »

Les autres prétendent se fonder non moins sur la réalité quand ils répliquent: un jeune homme qui a passé toute sa jeunesse sur les bancs du collège est-il vraiment apte à embrasser l'agriculture? celui qui a tenu la plume jusqu'à l'âge de vingt ans tiendra-t-il facilement la fourche? Et puis l'on sait comment les choses se passent chez nos cultivateurs: un père a quatre, cinq ou six fils; il décide d'en faire instruire deux ou trois, et ce sera leur héritage; les autres auront la terre. Il ne suffit pas de vouloir cultiver, encore faut-il avoir un champ. Il y a les terres neuves. Oui, mais les messieurs de collège se résoudront-ils à s'isoler et à défricher?... La colonisation

est un rude métier qui demande de l'entraînement non moins que du courage.

Le problème est donc plus délicat qu'on ne paraît le croire en certains milieux. Mais où il est possible de tomber d'accord, c'est quand il s'agit de poser la question de principe. Tous les élèves finissants de nos collèges classiques n'iront pas sur la terre, comme on dit, même ceux qui sont fils de cultivateurs; mais tous doivent considérer l'agriculture comme une carrière possible; et chacun doit examiner si lui, vu ses dispositions et ses ressources, ne ferait pas bien de s'adonner à l'agriculture. L'erreur a été trop longtemps de considérer la culture classique et la culture des champs comme deux choses incompatibles. Un certain nombre de bacheliers qui se consacraient à l'agriculture, après s'y être directement préparés, faciliteraient la formation de cette élite indispensable.

Une vérité non moins certaine qu'il importe d'énoncer pour finir, c'est que tous les élèves de nos collèges ont le devoir national de s'intéresser à l'agriculture. Les membres des professions libérales et les membres du clergé sont appelés à aider le cultivateur. Nos cultivateurs ont besoin

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

d'être conseillés et encouragés. Qui donc pourrait mieux le faire que ceux qui constituent notre classe dirigeante?

JEAN-CHARLES MAGNAN, *Ingénieur-Agronome,*

*Chef de la section des Jeunes Agriculteurs,
Ministère de l'Agriculture, Québec.*



CHAPITRE IX

LE GENIE FORESTIER

Les origines de la profession

La profession forestière est fille de la nécessité. Elle est née de l'idée de défendre les forêts contre les exploitations immodérées et les déboisements excessifs. En Europe, à la fin du XVIII^{ème} et au commencement du XIX^{ème} siècles, des abus menaçaient de tarir cette source de richesse pour les populations, et indirectement de provoquer des troubles graves sous forme d'irrégularités dans la pluviosité et le régime des eaux courantes. On voulait se prémunir contre les torrents et les avalanches en pays de montagnes, l'apparition de dunes et de sables mouvants dans les régions autrefois riches et prospères.

Deux causes principales avaient provoqué ces déboisements effrénés ou mal dirigés : d'abord l'accroissement rapide des populations et ensuite

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

le fait que presque tous les grands domaines boisés étaient sortis de la régie des états ou des grands seigneurs pour passer aux mains d'une multitude de petits propriétaires. Or, une démonstration n'est plus à faire: en matière de conservation des forêts, seul l'Etat peut avoir la prévoyance et les moyens nécessaires d'en assurer la permanence pour le plus grand bien de tous; les particuliers, tôt ou tard, sous la pression des conditions économiques, finissent toujours par sacrifier l'avenir à la réalisation de gains immédiats.

On ne compte pas aujourd'hui, en Europe et dans les plus vieilles parties habitées du globe, les pays qui n'ont plus les réserves ligneuses suffisantes pour subvenir à leurs besoins essentiels, et qui souffrent par ailleurs des effets des déboisements par nombre de fléaux de nature calamiteuse.

L'histoire se répète. Seuls ont conservé un domaine forestier proportionné aux besoins des populations et en accord avec les particularités de leur sol et de leur topographie, les pays qui ont arrêté à temps la destruction des massifs échappés au contrôle public ou qui effacent les

fautes des particuliers par une vigoureuse politique de rachat et de restauration. Il faut dire aussi qu'en ces pays l'Etat a dû résolument intervenir dans l'exercice du droit des particuliers, de sorte que toutes les forêts de quelque importance sont aujourd'hui, soit directement soit indirectement, sous un contrôle public très étroit.

Il s'ensuit donc que la profession forestière a dû se développer, dès le début, dans le plan des organismes de l'Etat et que, en maintes contrées, on vit les forestiers enrégimentés dans des cadres militaires, tellement leur rôle s'identifiait, du moins à l'origine, à des fonctions de défense.

Evolution de la profession

Depuis ces débuts, la profession a considérablement évolué dans ses activités, mais le principe premier en est toujours resté le même, à savoir : la protection de la forêt dirigée par l'Etat.

De tout temps, les forestiers ont été non seulement des modérateurs dans l'exploitation et des restaurateurs, mais encore des sylviculteurs, des *aménagistes* connaissant bien leurs forêts et leurs plantes, les lois et les facteurs qui président au développement des essences considérées comme

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

individus et comme sociétés. En Europe centrale et occidentale, ils durent être des ingénieurs spécialisés dans la correction des torrents, la régularisation des cours d'eau en montagnes, la stabilisation des dunes, la construction des digues pour prévenir l'invasion des eaux de la mer, comme dans les Pays-Bas et au Danemark.

Dans les pays du nord de l'Europe, où les reboisements naturels s'opèrent beaucoup mieux sans le concours de l'homme, mais où les forêts constituent la principale ressource de l'économie nationale, les travaux de restauration et de correction passent au second plan, tandis que les forestiers, tout en restant toujours des sylviculteurs, s'appliquent davantage aux problèmes d'extraction et de transport des récoltes forestières. Les distances sont longues, les forêts plus vastes; la sortie du bois vers les usines prend une importance qui va de pair avec la culture; et nous voyons alors le forestier verser dans le génie, les organisations industrielles, les entreprises commerciales, etc. Là encore, à côté de la *foresterie* d'Etat, se constitue une *foresterie* privée, mais étroitement surveillée et réglementée par l'Etat, tandis que, sur le reste du continent,

elle demeure principalement l'affaire des corps publics, nationaux, départementaux, communaux.

La profession en Amérique

En Amérique du Nord, la profession s'est établie aux Etats-Unis en 1900 et au Canada en 1907, du moins si l'on veut en faire dater le départ de la fondation des écoles forestières professionnelles. Il faut cependant reculer ces dates de 10 à 20 ans, si on tient compte du travail ardu et fructueux des précurseurs qui furent presque tous, du moins aux Etats-Unis, des forestiers formés dans les écoles européennes.

On ne peut pas dire qu'ici la profession de forestier ait surgi sous la menace immédiate de dangers aussi graves pour l'économie nationale, mais plutôt sous l'impulsion de forestiers éclairés par l'expérience du passé en terre étrangère et convaincus qu'il vaut toujours mieux prévenir que guérir.

Tandis qu'aux Etats-Unis, dans presque tous les états peuplés du nord-est et des Grands Lacs, les forêts étaient passées, par concessions, sous le régime de la propriété privée et s'en allaient à la ruine, au Canada les massifs fores-

tiers demeuraient presque totalement propriétés publiques. Les forestiers américains avaient devant eux des problèmes de restauration à peu près identiques à ceux des forestiers du centre de l'Europe, alors que les forestiers canadiens, à l'instar des forestiers scandinaves, devaient plutôt s'employer à l'exploitation méthodique des réserves nationales.

La profession dans le Québec

Dans notre province, le gouvernement loue les forêts, les protège contre les influences de destruction, en surveille l'exploitation, en réglemente l'usage, mais laisse complètement à l'initiative privée l'extraction, le transport, la transformation des produits forestiers.

Ce système de dualité dans l'exploitation de nos forêts a amené chez nous une division des forestiers en deux groupes principaux: ceux qui dirigent l'aménagement et la sylviculture dans les grandes lignes et qui sont au service du gouvernement provincial; ceux qui exécutent sur place les travaux d'aménagement et de sylviculture et qui, en plus, ont charge de tous les travaux d'extraction et de transport des bois, lesquels forment le

groupe à l'emploi des industriels. A coup sûr, entre les deux groupes, il ne saurait y avoir de cloison étanche, puisque le forestier exploitant doit tenir compte des exigences de la sylviculture, alors que le forestier de l'Etat doit tenir compte des nécessités, des conditions physiques d'extraction et des besoins du commerce. Mais il n'en reste pas moins vrai que chacun des deux groupes agit sous des directives commandées de points de vue différents et qui conduisent à des spécialisations qui leur sont propres.

Le forestier professionnel ne réalise la plénitude de ses fonctions que s'il peut être à la fois biologiste et ingénieur, technicien et homme d'affaires; mais, vu la complexité des organisations industrielles modernes, il faut avouer que le succès demande, à côté des dirigeants qui doivent avoir une compréhension générale et large des problèmes forestiers dans leurs relations avec le commerce et l'économie générale du pays, des professionnels spécialisés dans les différents rouages.

Deux voies s'ouvrent donc aux jeunes ingénieurs dans la profession: voies convergentes, en ce que toutes deux sont tracées pour assurer à la

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

fois la permanence de nos forêts et leur conversion en produits utiles; divergentes, dans les moyens qui sont, d'un côté, ceux du sylviculteur proprement dit, de l'autre ceux de l'ingénieur intéressé aux problèmes physiques de la récolte.

Particularités dans l'exercice de la profession

L'ingénieur forestier, du moins dans les conditions actuelles, est destiné, dans la majeure partie des cas, à devenir soit un employé de l'Etat, soit un serviteur de l'industrie. Quelques-uns peuvent sans doute exercer leur profession comme ingénieurs-forestiers consultants; mais, règle générale, les industriels et les gouvernements préfèrent la collaboration des professionnels en permanence à leur emploi. Actuellement, et pour plusieurs années encore, les fermiers et les petits propriétaires s'adresseront de préférence, pour aide et conseils, aux services publics.

Les aspirants devront aussi tenir compte que pour les ingénieurs canadiens-français qui veulent jouer plus tard un rôle de premier plan dans notre industrie forestière, il ne s'agit pas tant de mettre sur pieds de petites organisations indépendantes qui nous sembleraient dans le

moment avoir peu de chances de survie, que de pénétrer dans les rouages administratifs et techniques des grandes corporations existantes. Il se peut cependant que les grandes concentrations industrielles qui ont été la marque distinctive des deux dernières décades ne satisfassent plus aux besoins de l'économie future et que l'on assiste à un remorcellement qui permette la rentrée des nôtres dans une industrie où ils avaient conquis quelques bons postes avant la venue des grands financiers, brasseurs de *combines* et de monopoles.

D'autre part, il ne manque pas chez nous d'hommes compétents bien convaincus que l'Etat devrait non seulement assumer la surveillance de l'aménagement et de la sylviculture dans ses propres forêts, — travaux maintenant exécutés par les industriels avec l'aide de leurs forestiers, — mais aussi prendre le contrôle absolu de ces opérations par son propre corps de forestiers, jusqu'au point de réduire le rôle des industriels et des particuliers aux seules opérations d'extraction, de transport et de transformation des produits forestiers.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Diversification des fonctions.

Le but que se propose le génie forestier étant de faire produire aux forêts un revenu constant et rémunérateur, les cours qui y préparent comportent l'étude de sciences qui peuvent être divisées en deux groupes généraux selon les connaissances qui serviront de bases : les sciences forestières proprement dites qui doivent s'appuyer sur les sciences naturelles, comme la botanique, la géologie, la minéralogie, la zoologie, etc. ; les sciences du génie forestier qui ont comme points de départ la chimie, la physique, les mathématiques, etc. La durée des cours est de trois ans, et comporte trois mois et demi de travaux pratiques qui s'exécutent au sein même de la forêt.

Les sciences forestières comprennent la dendrologie, la sylviculture, l'aménagement, la pathologie, l'entomologie forestière, la météorologie, la pédologie, l'écologie, la géographie forestière, la dendrométrie et, en général, toutes les sciences ayant un rapport étroit avec la vie de la forêt et la mesure de ses activités.

Les sciences du génie forestier comportent l'arpentage, les études topographiques, les mathé-

matiques supérieures, les travaux généraux de construction, l'hydraulique, la technologie des matériaux de construction et spécialement des bois et, en général, toutes les applications du génie aux problèmes de la récolte forestière.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, le forestier doit être à la fois un sylviculteur et un ingénieur, un producteur et un exploitant, et c'est la formation que cherchent à leur donner toutes les écoles forestières tant du pays que de l'étranger, avec des variantes cependant qui font des diplômés tantôt plus sylviculteurs qu'ingénieurs, tantôt plus ingénieurs que sylviculteurs. Ainsi, dans l'Ouest américain, il sort des écoles forestières plus de forestiers-ingénieurs que de forestiers-sylviculteurs; dans l'Est, c'est le contraire.

Chacune des sciences que nous avons indiquées peut donner lieu, comme dans les autres professions d'ailleurs, à autant de spécialités. C'est ainsi, par exemple, que chez les forestiers du Québec, on trouve des forestiers aménagistes, classificateurs de sols, sylviculteurs, économistes, statisticiens, propagandistes, arpenteurs, explorateurs, chefs d'exploitation, experts en sciage,

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

professeurs, pathologistes, entomologistes et autres.

Les qualités exigées par la profession

La pratique de la profession faisant appel à une grande activité physique, il est essentiel pour le candidat de jouir d'une bonne santé et d'envisager la vie au grand air comme une vie normale.

On a tort toutefois de représenter la vie du forestier comme un épouvantail; car les conditions de vie en forêt, quelques lointains voyages d'explorations exceptés, sont très acceptables de nos jours pour le jeune homme qui a reçu une éducation supérieure. D'ailleurs, les échappées qui éloignent le forestier des centres de civilisation ne sont jamais de bien longue durée et satisfont au goût d'aventures qui se trouve inné chez la plupart des descendants des découvreurs.

Il n'est pas davantage besoin d'être un hercule pour réussir dans la profession, ni d'avoir connu la vie des bois dès son enfance; il suffit simplement d'aimer l'activité physique et d'être capable de se faire au contact de la population des travailleurs dans la forêt, parfois fruste, mais saine, honnête et intéressante.

Au point de vue intellectuel, la profession fait appel autant que toute autre aux qualités les plus solides qui doivent être le partage des élites; disons toutefois que l'amour du travail, la persistance dans l'effort, l'esprit d'initiative, aideront davantage au succès du jeune homme dans cette carrière où il s'agit surtout de conquérir et d'édifier.

L'Association des Ingénieurs Forestiers
de la province de Québec

Cette association, fondée par les diplômés de l'Ecole Forestière Laval, a obtenu sa charte professionnelle de la Législature de Québec en mars 1921; et depuis, ses pouvoirs ont été accrus par de nombreux amendements ayant pour but de fermer l'accès de la profession aux personnes incompetentes ou étrangères. Cette loi est maintenant classifiée dans le chapitre 221 des Statuts Refondus de la Province (1925).

L'Association entend, grâce aux pouvoirs qui lui ont été conférés, que non seulement les ingénieurs forestiers de l'Ecole Forestière Laval puissent servir dans les organismes officiels de l'Etat, mais soient aussi les premiers servis chez

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

les compagnies d'exploitation forestière qui opèrent sur le domaine public.

Elle suggère et conseille la législation forestière d'accord avec les pouvoirs publics, voit à maintenir chez ses membres l'honneur et la dignité de la profession, s'emploie à leur assurer une juste rétribution de leur travail.¹

La plupart des forestiers à l'emploi du gouvernement provincial font partie des cadres de l'un des deux services du Département des Terres et Forêts, désignés sous les noms de *Service Forestier* et de *Service de la Protection des Forêts*.

Il se publie des rapports annuels qui font connaître le détail des activités de ces deux services et les fonctions qu'y occupent les ingénieurs forestiers au service de la Province.

L'Ecole d'Arpentage et le Génie Forestier

L'Ecole Forestière Laval fut créé par une loi en date du 4 juin 1910 et ouvrit ses portes dès le mois de septembre suivant, dans les locaux de l'Université Laval, à laquelle elle fut affiliée dès

¹ L'Association a son siège social à Québec, édifice Chon, 2, rue d'Aiguillon; M. Georges Maheux, I. F., en est le secrétaire actuel.

les débuts. Elle doit sa naissance aux efforts conjugués de Mgr J.-C.-K. Laflamme, alors recteur de l'Université, et de l'Honorable Adélarde Turgeon, ministre des Terres et Forêts dans le cabinet de Sir Lomer Gouin. M. Gustave Piché en fut le premier directeur.

Le 17 mars 1919, se fit la fusion de cette Ecole avec l'Ecole d'Arpentage, née en 1907; et, depuis lors, les deux écoles ont un programme commun conduisant à l'obtention des diplômes nécessaires aux deux professions.¹

En effet, au Génie Forestier s'apparente la profession d'arpenteur régie par la Corporation des Arpenteurs-Géomètres de la province de Québec dont la charte remonte à 1882, quoique l'Ecole d'Arpentage n'ait été créée qu'en 1907. Elle est adjointe au Génie Forestier de Québec.

Cette carrière existait en notre pays depuis toujours, puisque l'arpentage était nécessaire à l'exploration des territoires que parcouraient nos

¹ M. Avila Bédard, M. F., en est le directeur actuel, assisté de M. Paul Joncas, I. C., comme directeur des études. L'Ecole habite le pavillon des Sciences de l'Université Laval, sur le Chemin Sainte-Foy, Québec. Le programme de l'Ecole se trouve dans l'Annuaire de l'Université Laval.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

découvreurs, à la reconnaissance des voies de communication et enfin à la distribution des terrains de façon à permettre de déterminer les droits de propriété.

Le programme des études est le même que celui du Génie Forestier et comprend toutes les notions techniques, économiques et juridiques qui rendent capables d'apercevoir un terrain sous ces divers aspects et d'en établir le plan selon les données de la meilleure économie et de la législation foncière.

C'est là encore une carrière scientifique qui demande tout d'abord des aptitudes pour les mathématiques et les sciences en général. Il faut, pour y réussir, de bons yeux, de bonnes jambes, mais surtout un grand esprit d'observation, une intelligence ouverte et capable d'application non moins que de précision. Un certain sens esthétique sied encore bien à celui qui doit s'intéresser à l'urbanisme tout en s'occupant aux travaux de bornage des terres et à l'établissement du cadastre.

L'avenir

Evidemment la profession souffre actuellement de la crise comme toutes les autres professions. Les industries étant paralysées, les forêts sont

moins exploitées. Cependant s'il ne faut pas désespérer d'un retour à la prospérité, songeons qu'avec la reprise des affaires, on se tournera naturellement vers les sources les plus fécondes de richesses. Voilà qui doit donner confiance aux futurs ingénieurs-forestiers et aux arpenteurs, comme cela réconforte ceux qui sont déjà engagés dans la carrière.

HENRI ROY, *Ingénieur-Forestier,*
Professeur à l'Ecole Forestière Laval,
Directeur de l'Ecole des Gardes Forestiers.



CHAPITRE X

LES CARRIÈRES SCIENTIFIQUES

Depuis un quart de siècle, il s'est accompli, dans la mentalité canadienne-française, une évolution rapide en ce qui concerne l'orientation de nos jeunes gens vers des carrières dites *scientifiques*. Lorsque je finis mon cours classique, il y a déjà plus de vingt-cinq ans, les finissants de nos séminaires et collèges d'enseignement secondaire, qui ne se destinaient pas à la vie sacerdotale ou à la vie religieuse, choisissaient, en consultant leurs goûts ou ceux de leurs parents, en pesant les avantages d'ordre temporel et quelquefois d'ordre supérieur qu'offraient pour eux les trois vieilles professions, entre le droit, la médecine ou le notariat. Les fils de médecins, les fils d'avocats et les fils de notaires embrassaient généralement la carrière de leurs pères: ils obéissaient inconsciemment à un entraînement atavique. Les fils de cultivateurs, de commer-

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

gants, d'ouvriers et, en général, tous ceux qui n'avaient pas l'avantage d'emboîter le pas dans une succession professionnelle, se casaient, d'après leurs inclinations personnelles ou les conseils d'un directeur, dans un des trois groupes stéréotypés. Rares étaient ceux qui, sortant des sentiers battus, se lançaient dans le génie civil: ils étaient considérés un peu comme des réactionnaires, des espèces de héros. Les autres étaient regardés comme des déclassés. Je ne me souviens pas, pour ma part, qu'il fût jamais question pour quelqu'un de mes contemporains de faire des études avancées de science pure, de devenir chimiste, physicien, mathématicien ou biologiste: ces carrières étaient le lot réservé aux « autres. »

Vers de nouvelles carrières

Peu à peu une transformation s'est opérée dans les esprits. Les gradués de l'Ecole Polytechnique de Montréal, fondée en 1873, encore peu nombreux par rapport à la population totale de la province, cherchaient à persuader leurs jeunes compatriotes qu'ils trouveraient des avantages dans les différentes branches du génie. Des éducateurs clairvoyants, dont l'activité débordante ne

pouvait se restreindre aux limites de leur sphère locale, inspirés par un patriotisme éclairé et pratique, insistèrent sur la nécessité qu'il y avait pour les nôtres d'explorer des régions nouvelles et de s'y créer des positions. Monseigneur J.-C.-K. Laflamme qui avait, à bon droit, il y a vingt-cinq ans, une grande réputation de science, fut un des pionniers dans la formation d'une mentalité nouvelle. C'est à son initiative que nous devons l'aide du Gouvernement provincial à l'Université Laval dans la fondation de l'Ecole d'Arpentage et de Génie Forestier. Ainsi une nouvelle carrière s'ouvrait aux jeunes gens qui se découvraient des attraits pour les études scientifiques.

Mais Monseigneur Laflamme ne songeait même pas à la possibilité d'organiser un enseignement supérieur correspondant à celui qui se donne dans une faculté de sciences. Cependant les idées qu'il avait jetées dans les esprits germèrent, prirent racine et se développèrent. Le ferment était dans l'air. Nos hommes publics, les journaux, les revues agitèrent la question. Aussi, en 1920, fut fondée, à l'Université Laval, l'Ecole Supérieure de Chimie, alors que, dans la réorga-

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

nisation de son enseignement, l'Université de Montréal créait sa Faculté des Sciences. Sous des noms différents, ces deux institutions poursuivent un but identique; en donnant un aperçu de l'organisation scientifique à Laval, je ferai connaître implicitement celle de la Faculté des Sciences de Montréal.¹

¹ La *Faculté des Sciences de l'Université de Montréal* a été fondée en 1920. Malgré les difficultés initiales du recrutement, les progrès furent rapides.

Le P. C. N. (physique, chimie, sciences naturelles), année préparatoire à l'étude de la médecine, fournit d'abord un noyau substantiel. Graduellement les certificats d'études supérieures se créèrent et se développèrent pour fournir actuellement un ensemble dont nous avons lieu d'être fiers.

Ce sont :

a) Nos deux certificats de base : M. P. C. (mathématiques, physique et chimie) et Sc. N. (biologie, botanique, minéralogie et géologie).

Ils offrent aux futurs professeurs un minimum d'information scientifique, suffisant en bien des cas.

b) Le groupe de la Chimie, avec la chimie générale, la chimie appliquée, la chimie biologique.

c) Le groupe de la Physique et des Mathématiques, avec la physique générale, les mathématiques générales, le calcul différentiel, la mécanique rationnelle et l'astronomie.

d) Le groupe des Sciences Naturelles : zoologie, biologie générale, botanique générale, botanique systématique, minéralogie et géologie.

Les certificats combinés en groupes de trois, conduisent à la Licence ès-Sciences. Si on y ajoute un supplément de formation générale et une thèse contenant un travail personnel, on arrive à la Maîtrise ès-Sciences (M. Sc.).

Ecole de Chimie

Notre Ecole de Sciences de Laval porte le nom d'*Ecole de Chimie*; cela ne veut pas dire cependant que l'on n'y forme que des chimistes. Notre Ecole est une faculté des sciences véritable; elle n'en porte pas le nom, parce que la charte royale de l'Université Laval spécifie que cette université aura quatre facultés: celles de Théologie, de Droit, de Médecine et des Arts. A moins de faire amender la charte, ce qui ne semble pas opportun pour le moment aux autorités universitaires, il faut rattacher l'enseignement supérieur scientifique à une des quatre facultés existantes, et c'est dans la Faculté des Arts qu'il paraît le plus convenable de le placer.

Durant la première année d'étude à notre Ecole, les étudiants reçoivent une formation scientifique générale; ils suivent, en mathématiques, physique et chimie, des cours plus avancés que ceux qui sont donnés dans les collèges secondaires.

Le Doctorat, évidemment de rang plus élevé, suppose un travail de recherche fait sous la direction de professeurs de la Faculté et la soutenance d'une thèse importante approuvée par la Faculté.

(Note communiquée par M. Arthur Léveillé, Doyen de la Faculté des Sciences de l'Université de Montréal).

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Pour se tenir au courant du mouvement scientifique, un homme de sciences a besoin de posséder quelques notions d'allemand et, au Canada, l'anglais est absolument indispensable ; c'est pourquoi nos étudiants sont tenus de suivre, deux fois par semaine, des cours consacrés à l'étude de ces deux langues. Ajoutez à cela une vingtaine d'heures de travaux aux laboratoires de chimie et de physique et six heures de dessin, et vous avez le programme de la première année. Tous les étudiants sont astreints aux cours de la première année. En deuxième année, ceux qui aspirent à la licence ès-sciences font un choix parmi les différentes matières de l'enseignement ; ils suivent les cours théoriques et expérimentaux correspondants. Quelques-uns peuvent obtenir leur titre de licencié ès-sciences après deux ans d'études ; les autres prennent trois ans. Durant la deuxième et la troisième année, ils se spécialisent en mathématiques, physique, chimie, ou histoire naturelle. Pour l'obtention du diplôme en géologie, il est requis que les étudiants fassent trois années d'études, et passent les trois mois de vacances à faire des excursions géologiques sous la direction d'un professeur. Le diplôme de chi-

miste n'est accordé qu'aux étudiants qui ont fait, au moins, quatre années d'études.

L'esprit scientifique

Avant de diriger les jeunes gens vers ces carrières, il importe de bien examiner s'ils ont les aptitudes requises. Il y a des écoliers qui se croient aptes à devenir chimistes, parce qu'ils trouvent les expériences amusantes et qu'ils s'intéressent vivement aux cours de chimie; d'autres se croient appelés à être physiciens, parce qu'ils sont habiles à monter un appareil ou à manipuler les parties d'une machine. C'est comme si quelqu'un se croyait appelé au sacerdoce, parce qu'il aime à orner les autels. De même que ce dernier donne des preuves qu'il ferait un excellent bedeau, ainsi les autres montrent qu'ils ont des aptitudes pour être garçons de laboratoire, mécaniciens ou employés de garage. Je ne veux aucunement mépriser ces différents emplois, mais nous ne manquons pas de ces hommes; nos usines en sont remplies et les écoles techniques de la provinces sont bien organisées pour préparer des contremaîtres. Si l'on veut embrasser une carrière scientifique au sens où je l'entends, il faut avoir

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

l'esprit scientifique. Il ne suffit pas même d'être fort en mathématiques, fort en physique ou en chimie; il faut avoir le désir d'étendre ses connaissances, d'approfondir son sujet; il faut pouvoir saisir le lien qui unit les différentes sciences entre elles; il faut, en un mot, avoir l'esprit de la recherche.

Ce qui nous manque au pays, ce sont des hommes de recherche. « Le rôle élémentaire de l'éducation scientifique est de former, non pas des savants, des encyclopédies vivantes, mais des candidats à la vocation de savant, des énergies résolument tendues vers la recherche, dans le dessein de connaître la cause des causes de tous les effets. »¹ Nos compatriotes ne pourront jamais occuper les sommets dans les carrières scientifiques s'ils n'ont pas cette solide éducation scientifique, s'ils n'ont pas été formés à penser par eux-mêmes, à imaginer des méthodes nouvelles, à *découvrir* quelque chose de nouveau. L'habileté dans la manipulation est sans doute un précieux appoint pour un homme de sciences, mais c'est là chose secondaire; il trouvera

¹ *Almanach de la langue française*, 1931: Si j'étais savant, pp. 110-111.

toujours assez facilement un bon manipulateur, un excellent souffleur de verre pour exécuter ses desseins; mais il doit être capable de penser par lui-même.

C'est pourquoi nous ne pensons pas que deux, trois ou même quatre années d'études supérieures de sciences suffisent pour bien former un homme aux carrières scientifiques. Un licencié ès-sciences est préparé à faire de l'enseignement dans une école d'enseignement secondaire, dans une école normale ou dans une école spéciale. Il pourrait être assistant dans une industrie ou dans un laboratoire, mais il lui faudra compléter sa formation en s'appliquant à des études personnelles ou en faisant un stage assez prolongé auprès d'un maître, avant d'aspirer à occuper les positions de premier plan. Le chimiste diplômé lui-même ne pourra généralement pas jouer un rôle important dans sa profession; il sera probablement obligé de faire des analyses de routine ou de passer sa vie sous la direction d'un chef de laboratoire. Nous souhaitons donc que nos étudiants, après avoir obtenu leur titre de licencié ès-sciences, de géologue, de chimiste, fassent ensuite, dans notre Ecole ou à la Faculté des Sciences de l'Uni-

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

versité de Montréal, ou dans une autre université du Canada ou de l'étranger, sous la direction d'un maître, des travaux personnels dans le but d'arriver au doctorat. C'est seulement après sept ou huit années d'études sérieuses qu'ils seront en mesure de lutter avantageusement avec leurs collègues de nationalité étrangère et de réclamer des positions importantes dans les différents départements du service civil.

Question d'argent

Il ne faudra donc pas que les finissants qui se décident à entrer dans une carrière scientifique se nourrissent d'illusions, qu'ils s'imaginent pouvoir arriver facilement à une position brillante et lucrative. En fait, on considère trop souvent et trop exclusivement les avantages pécuniaires. On a entendu parler d'un chimiste qui a fait une découverte retentissante dont il a retiré une fortune colossale; on a su que Monsieur un tel, chimiste distingué, avait un salaire de vingt-cinq mille dollars. Steinmetz, Edison, Marconi, Banting ont commercialisé leurs découvertes et se sont enrichis; c'est vrai. Mais les plus grands savants, Pasteur, Faraday, Fabre, Laplace sont

morts pauvres. « Je n'ai pas le temps de faire de l'argent, » répondit le naturaliste Louis Agassiz à qui on offrait de prêter le concours de sa science à une entreprise financière alléchante et d'ailleurs légitime. Napoléon III s'étonnait un jour de ce que Pasteur ne s'efforçât pas de faire de ses recherches et de ses découvertes une source de profit. « En science, » répondit Pasteur, « les hommes de science considéreraient s'abaisser en agissant ainsi. »

Loin de moi l'idée de prétendre que ceux qui se lancent dans les carrières scientifiques ne doivent pas avoir la légitime ambition de gagner honnêtement leur vie et celle de leur famille ! Il s'agit simplement de mettre les jeunes gens en garde contre le mirage de la fortune acquise sans effort et de faire comprendre que les travaux scientifiques sont peut-être ceux qui, aujourd'hui, sont le moins rétribués. Ils doivent avoir des ambitions plus élevées ; ils doivent être inspirés surtout par l'amour de la science, par cette *joie de connaître* dont parle Pierre Termier, par un sentiment religieux et patriotique.

Lacunes et remèdes

Ici, au Canada, les catholiques, en majorité de langue française, sont souvent en contact avec des hommes de langue et de religion différentes des nôtres; ces hommes nous considèrent généralement comme inférieurs à eux dans le domaine scientifique. Ils reconnaissent bien notre valeur en littérature et en histoire. S'ils sont forcés d'admettre que nos hommes de loi et nos médecins sont au moins leurs égaux, ils sont persuadés de leur propre supériorité au point de vue des sciences expérimentales. Ils ne le disent pas toujours ouvertement, mais il n'est pas nécessaire de causer longuement avec eux pour connaître leur conviction en cette matière; et, puisque nous sommes à traiter la question franchement, ne leur avons-nous pas donné un peu raison? A part quelques exceptions, les Canadiens-Français n'ont pas songé à embrasser les carrières scientifiques avant ces toutes dernières années. Dois-je dire qu'ils ont manqué à leur devoir? Je n'oserais le faire, quand je songe aux difficultés qu'ils avaient à surmonter: ils étaient obligés de traverser les mers ou de fréquenter les universités de langue anglaise de l'Amérique pour acquérir la formation désirée.

Aujourd'hui, il n'y a plus d'excuse possible. Des départements de sciences ont été parfaitement organisés au prix de grands sacrifices dans les deux universités de langue française du Québec.

Les jeunes gens, après cette excellente formation secondaire et philosophique, qui les rend supérieurs à la plupart de leurs compatriotes de langue anglaise, peuvent faire chez nous de fortes études scientifiques et poursuivre, sous la direction de maîtres, des travaux personnels de recherches.

Les directeurs d'âmes doivent donc diriger vers les carrières scientifiques les jeunes gens les mieux doués, ceux qui se sont distingués, non seulement dans les sciences mathématiques et expérimentales, mais aussi dans les lettres et la philosophie. Nos hommes de sciences doivent être capables de rédiger les rapports de leurs travaux dans une langue correcte et même élégante, si possible; ils doivent être en état, à l'occasion, de défendre la saine doctrine et de démontrer à ceux qui voudraient tirer des conclusions fausses de prémisses incertaines que ces prétendues vérités ne sont que des hypothèses. Il nous faut la crème

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

des bons étudiants pour les carrières scientifiques, car il s'agit de former une élite.

Il y a déjà quelques bourses d'études dont ils peuvent bénéficier pour acquérir une formation solide; mais ces bourses doivent être plus nombreuses, et nous devons exciter les mécènes à les multiplier. Car il est bien important que nos jeunes gens qui choisissent ces carrières prennent le temps nécessaire à une excellente formation scientifique. On ne devient pas savant dans trois ou quatre ans; il faut pour cela plusieurs années d'un travail constant et bien dirigé.

Point de vue national

Quelques-uns se plaignent du petit nombre de Canadiens-Français à occuper des positions dans les laboratoires du *Conseil National de Recherches* ou dans les différents services des Mines et de la Commission Géologique à Ottawa, dans les stations biologiques du Canada; ils s'étonnent que des étrangers, importés quelquefois tout exprès pour cela, dirigent les laboratoires attachés aux différentes industries, non seulement du Canada mais même de la province de Québec; ils sont encore plus surpris de constater que dans

bien des départements du service scientifique du Gouvernement de la province de Québec, on rencontre tant de géologues et de biologistes qui ont des noms anglais.

Le jour où nous aurons des hommes compétents, on sera obligé de les prendre. Les Canadiens-Français qui entreront dans ces services devront être des chefs, et non des garçons de laboratoire.

Etudiants, élèves finissants dans nos collèges, n'oubliez pas vos responsabilités. Vous avez à soutenir, dans le domaine scientifique, l'honneur de votre nom de catholique et de Canadien-Français. A tout prix, il importe de faire tomber ce préjugé que les Canadiens-Français ne sont pas des hommes de science. Un petit noyau est déjà formé; il doit se développer et grandir. La proportion des jeunes gens de talent qui embrassent les carrières scientifiques est encore trop faible pour notre population. C'est peut-être plus facile de marcher dans les sentiers déjà battus des professions anciennes; mais, au point de vue national et religieux, il importe bien plus de se lancer dans

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

cette forêt presque vierge afin de s'emparer des positions honorables et parfois lucratives qui devraient être les nôtres.

ALEXANDRE VACHON, *ptre*,
Directeur de l'Ecole Supérieure
de Chimie de Laval.



CHAPITRE XI

LE GÉNIE CIVIL

Qu'est-ce qu'un Ingénieur Civil? ¹

L'Ingénieur Civil remplit des fonctions fort diverses et possède une culture plus ou moins poussée selon les Ecoles auxquelles il a étudié. Aux Etats-Unis, *Civil Engineering* désigne uniquement une branche du Génie Civil que nous nommons en français *Génie des Ponts et Chaussées*. Dans la Province de Québec, cette expression a un sens plus compréhensif. L'Ecole Polytechnique de Montréal, fondée en 1873, affiliée, en 1920, à l'Université de Montréal, dont elle est, en fait, la Faculté des Sciences ap-

¹ Il existe dans la Province une *Corporation des Ingénieurs civils de Québec* qui, en vertu de son statut légal, a seule le droit d'admettre à la pratique de la profession selon les conditions déterminées par la loi. Cette Corporation joue vis-à-vis des Ingénieurs un rôle analogue au Barreau, à la Chambre des Notaires ou au Collège des Médecins.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

pliquées, s'efforce de donner à ses élèves une formation générale dans toutes les branches de ces sciences.

Dans notre province, nos industriels se sont longtemps contentés des connaissances acquises par la pratique. Un jeune homme, en entrant dans une industrie, s'initiait au rouage d'une manufacture ou d'une exploitation quelconque et, dans la mesure de sa compétence acquise, était utilisé selon les besoins. Mais aujourd'hui, le développement de la technique et la concentration des grandes entreprises industrielles requièrent des hommes longuement préparés et formés d'après des méthodes précises. La science, qui progresse tous les jours, a besoin d'ouvriers qui la connaissent et qui soient capables de doter l'humanité de toutes les utilités qu'elle peut fournir.

L'Ingénieur Civil peut rendre des services multiples dans presque tous les domaines, parce qu'il est capable d'aider à l'exploitation de toutes les ressources naturelles d'un pays. Il peut conduire une industrie, choisir les machines les plus appropriées au but que l'on poursuit, diriger les ouvriers et administrer, avec le maximum de

rendement, les affaires d'un propriétaire. Dans la construction, il est apte à discerner les matériaux qui conviennent le mieux, c'est-à-dire, qui seront les plus économiques tout en assurant une plus grande sécurité. Veut-on jeter un pont sur une rivière? Il ne suffit pas d'entasser du ciment et de l'acier, mais il faut en prendre le moins possible et savoir combiner le tout de façon à ce que le pont soit solide et qu'il coûte un prix minimum.

On a cru trop longtemps que l'Ingénieur Civil devait s'occuper exclusivement d'arpentage et de travaux publics. Il importe de combattre cette idée, car l'Ingénieur est appelé, aujourd'hui, à occuper des positions très variées: depuis le vendeur spécialisé jusqu'au chercheur de laboratoire; depuis le dessinateur expert jusqu'au gérant d'industrie; depuis le professeur jusqu'au surintendant d'entreprises les plus diverses. Ces positions, de nature multiple, se retrouvent de plus en plus en des branches non moins variées, telles que l'hydraulique, la thermodynamique, les mines, la chimie, l'électricité, la mécanique, la métallurgie, etc.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Dispositions naturelles de l'aspirant

Il ne s'ensuit pas que les jeunes gens doivent, sans réflexion préalable, se lancer dans cette profession qui requiert des aptitudes bien déterminées. En général, l'aspirant au Génie Civil doit avoir une bonne santé, de l'endurance, de la souplesse et de l'agilité. Non seulement les études qu'il devra faire sont longues et difficiles, mais l'exercice même de la profession réclame, le plus souvent, une assez grande dépense de forces physiques. Il faut aussi une grande puissance d'attention et beaucoup d'esprit d'observation. Les distraits seront mal venus dans un travail où une omission quelconque peut être préjudiciable à la vie même de leurs semblables. Mais il faut surtout de la réflexion et du bon sens pratique. Rien ne sert de connaître les théories, si on ne peut les appliquer justement.

Il est faux de croire qu'une certaine ingéniosité dans les choses mécaniques dénote nécessairement des aptitudes spéciales au Génie Civil. Qu'un jeune homme réussisse à réparer une sonnerie électrique, qu'il soit habile à démonter et à remonter son bicycle, il ne s'ensuit pas qu'il soit destiné à devenir ingénieur. Le véritable

talent des mathématiques en dit beaucoup plus long, parce que l'Ingénieur sera toujours appelé à traduire le résultat de ses recherches par des chiffres.

En des travaux où l'initiative doit avoir une large part, l'activité et la ténacité ne sont pas moins nécessaires. L'esprit de discipline assure une grande économie de temps à l'Ingénieur lui-même et à ceux qu'il dirige. Comme ses fonctions sont fort variées, il doit aussi avoir une grande facilité d'adaptation.

Conditions d'admission

Pour aborder le programme des études qui s'imposent à l'Ecole Polytechnique, il importe que l'élève soit d'abord pourvu d'une bonne instruction générale. Il doit connaître les éléments des sciences et posséder sa langue maternelle d'une façon très satisfaisante. La profession exige qu'il soit en état de rédiger clairement et correctement un rapport sur une question donnée. Comme la plupart des grandes industries canadiennes sont entre les mains des Anglais, on conçoit la nécessité pour tous les Ingénieurs de bien connaître la langue anglaise, s'ils veulent

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

entrer au service des grands propriétaires. Un bon cours primaire supérieur s'impose tout au moins comme préparation. Mais le cours classique servira toujours mieux à l'ingénieur qui profitera davantage d'une solide culture générale.

Le prospectus de l'Ecole Polytechnique de Montréal déclare que sont admis en première année :

a) Les bacheliers ès-sciences ou ès-arts et les finissants des cours classiques de la Province de Québec, porteurs d'un certificat de fin d'études signé par le Directeur ou le Préfet du collège où le candidat a terminé ses études, et attestant des succès obtenus tout particulièrement en sciences et en mathématiques ;

b) Les candidats, âgés d'au moins dix-sept ans révolus, possesseurs d'un certificat ou diplôme d'études primaires équivalent au certificat de onzième année des cours primaires supérieurs.

c) Les candidats qui possèdent les diplômes ou qui passent des examens attestant une formation strictement équivalente à celle du cours classique ou du cours primaire supérieur complet.

Formation professionnelle

Le programme de l'Ecole Polytechnique comprend cinq années d'études. Il peut se diviser en deux sections: la première, de deux années, a pour objet les études théoriques surtout. Les trois dernières années sont consacrées aux études spéciales et pratiques. Cette division n'est cependant pas très marquée et il n'y a pas de solution de continuité au passage de la deuxième à la troisième année.

La première année est consacrée, en grande partie, à l'étude des mathématiques élémentaires: arithmétique, algèbre, trigonométrie et géométrie. Les élèves s'initient au dessin industriel et aux manipulations de laboratoire. En deuxième année, on approfondit davantage les mathématiques par la géométrie descriptive, la géométrie analytique et le calcul différentiel. La physique et la chimie sont étudiées avec plus d'ampleur. On commence le cours d'arpentage et l'on fait quelques travaux manuels à l'Ecole Technique. En troisième année, on entre de plain-pied dans les études du Génie Civil par la mécanique, la géologie, l'arpentage géodésique, la statique graphique, etc. En quatrième et en cinquième année, les

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

études se poursuivent avec un souci toujours plus accentué d'applications pratiques. Les élèves suivent des cours de législation, d'économie industrielle, de finance, d'architecture, d'hygiène, etc. Pour marquer le passage des études à la pratique du Génie Civil, les élèves sont appelés à rédiger une thèse ou rapport détaillé sur une question de leur choix qu'il doivent d'ailleurs faire approuver par leurs professeurs. Ce travail personnel permet à chacun des élèves finissants de s'orienter vers la spécialité qui l'intéresse et de s'initier au travail qu'il sera obligé d'exécuter au service d'un industriel.

Toutefois, l'Ecole Polytechnique s'applique principalement à donner une bonne formation générale à ses étudiants, parce que bien peu d'élèves peuvent, dans notre pays, prévoir avec certitude le travail spécial auquel ils s'adonneront. Les besoins sont très divers et les emplois ne sont pas rigoureusement catalogués. Tel qui aurait aimé travailler en électricité choisira les mines, parce que, au sortir de l'Ecole, il trouvera des ouvertures de ce côté. D'ailleurs, quelle que soit la spécialité à laquelle l'Ingénieur se con-

sacre, il sera souvent appelé à résoudre des problèmes en dehors de son domaine.

L'art de réussir

Au sortir de l'Ecole, un jeune Ingénieur qui en a la facilité ferait bien d'aller aux Etats-Unis pour se perfectionner dans une spécialisation de son choix. Au retour, il peut accepter un emploi qui ne correspond peut-être pas à sa spécialité, mais qui lui permettra d'attendre le moment où il pourra, pour ainsi dire, s'imposer à un employeur qui aura besoin de ses connaissances spéciales.

Si le jeune Ingénieur n'a pas l'avantage de faire des études complémentaires, il devra chercher à se perfectionner dans une branche quelconque, afin d'acquérir la compétence qui lui permettra un jour d'exceller.

Le grand secret du succès consiste à mesurer son ambition immédiate. Si l'on a tout de suite de grandes exigences, on risque de rester sur le carreau ! Il vaut mieux commencer au bas de l'échelle et s'astreindre à monter progressivement : c'est le moyen le plus sûr d'atteindre au succès. Celui qui veut réussir doit se résigner

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

à des débuts modestes. Il ne faut pas avoir de la répugnance à mettre des salopettes, et à se glisser sous les machines, quand la chose est nécessaire. On acquiert ainsi de l'expérience pratique. Sachons bien que, dans l'industrie comme dans le commerce, les employeurs paient un homme en rapport avec ce que cet homme leur rapporte. A nous de nous rendre utiles et même indispensables. C'est par là que nous ferons mieux apprécier la valeur de notre profession.

AUGUSTIN FRIGON,

*Directeur de l'Ecole Polytechnique
et de l'Enseignement Technique
dans la province de Québec.*



CHAPITRE XII

LES CARRIÈRES TECHNIQUES

Rôle de l'enseignement technique

Par certains de ses cours, l'Ecole Technique tient aujourd'hui, un rôle très important pour une partie croissante de notre jeunesse. Si l'on se reporte vingt ans en arrière pour retrouver les ambitions du créateur de cet enseignement, désireux surtout de donner à notre province des ouvriers qualifiés dans leur métier, des chefs d'atelier, de petits industriels, il semble qu'on ne pressentait pas un tel développement. Mais l'enseignement technique recevait alors, avec l'existence, la faculté de s'adapter à des besoins autrement définis, d'évoluer avec la vie économique, de satisfaire aux exigences des carrières nouvelles.

Quand on scrute la nature de certains métiers et les difficultés qui les compliquent; quand on se rend compte de la somme d'invention, de direc-

tion, que l'industrie actuelle, petite, moyenne et grande, réclame, à côté de l'exécution; quand on analyse les larges tranches de l'activité économique que se partagent aujourd'hui les multiples compagnies d'utilité publique, les services techniques des grandes cités, de l'Etat provincial ou fédéral; on devine la variété, l'ampleur des préparations requises, l'étendue d'un domaine où débouche le plus riche flot de l'enseignement primaire et qui escalade les premiers plateaux de l'enseignement supérieur.

Tout en gardant les disciplines manuelles propres aux divers métiers, l'enseignement technique a élargi, par le haut, la part de l'intelligence et créé une formation où les sciences (mathématiques, mécanique, physique, chimie), s'affirment par leur caractère pratique; formation assez ample pour permettre au technicien de s'adapter à tout un ensemble d'activités techniques, industrielles ou administratives.

Divers degrés d'enseignement

Notre enseignement technique compte aujourd'hui au palier primaire:

1° *L'école industrielle*, greffée à l'école primaire. Elle offre le « préapprentissage » dans

LES CARRIERES TECHNIQUES

les travaux du bois, du métal, vulgarise le dessin industriel et les éléments des mathématiques, des sciences mécanique et physique.

2° *L'école de Métiers*, jusqu'ici abritée sous le toit des grandes écoles techniques. Elle comporte aussi les éléments du dessin industriel, de la mécanique et de la physique, mais tend proprement à l'apprentissage des métiers du bois et du métal.

3° *Des cours d'apprentissage*, par exemple ceux de l'imprimerie, qui se donnent à l'Ecole Technique de Montréal, où collaborent, durant des périodes successives, la technique d'instructeurs avertis et la pratique régulière des imprimeries de la ville. Les cours de papeterie de l'Ecole Technique des Trois-Rivières entrent aussi dans cette catégorie.

4° *Des cours de perfectionnement*, généralement donnés le soir, pour permettre à l'homme de métier de parfaire son apprentissage et d'acquérir les éléments du dessin, des mathématiques; on y enseigne encore les matières scientifiques nécessaires à certains spécialistes: électriciens, aides-chimistes, mécaniciens de machines fixes, etc.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Au palier secondaire évoluent les *cours techniques* des grandes écoles de Montréal, de Québec, de Hull, des Trois-Rivières.

L'objet de ces cours est de préparer les jeunes gens ayant la vocation, le goût des activités techniques ou industrielles à caractère pratique; en d'autres termes, d'offrir aux intelligences ouvertes aux connaissances plus pratiques que spéculatives, les merveilleuses ressources des sciences physiques, chimiques et mécaniques.

Leur gymnastique constitue un régime propre à former l'intelligence, à en élargir les facultés d'observation, de réception et de création; tout en faisant collaborer à cette fin, par des travaux manuels choisis dans les principaux métiers et par des exercices de laboratoire, le puissant ressort des aptitudes manuelles.

Ces cours fournissent un milieu favorable dans lequel l'âme et le corps de ces jeunes gens prennent contact avec les principales matières dont sont faites les nécessités de la vie; où l'on se rend compte des propriétés de ces matières, de leurs transformations possibles et des lois qui les régissent.

D'ailleurs en notre époque difficile, le caractère pratique aussi bien que spéculatif de la formation technique, le temps restreint, le coût modique requis pour se l'assurer, sont pour la jeunesse des avantages inestimables. Et dans le vaste ensemble d'activités auxquelles cette formation donne accès, notamment dans la petite industrie autonome, l'on peut compter nombre de carrières qui ne le cèdent pas en honneur à n'importe quelles autres carrières qui sont dignes de toute l'ambition des jeunes gens et de leurs familles.

Ces disciplines, longtemps éprouvées ailleurs et auxquelles les plus prospères pays d'Europe reconnaissent devoir une large part de leur essor économique, ont marqué pour notre jeunesse une opportune orientation. Elles outilleront les meilleurs bataillons de la revanche, lesquels nous assureront au profit réel de la province, dans une industrie déjà marquée de l'emprise étrangère, l'importante part qui doit nous rester. Elles ont déjà et fort justement détourné une bonne partie de la nouvelle génération des sentiers trop longtemps battus des emplois de bureau, d'administration, etc., où la femme est une concurrente de plus en plus victorieuse.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Moyens de formation

Les moyens de formation offerts au futur technicien comportent des programmes d'études inspirés par ceux des Ecoles professionnelles, des Ecoles d'Arts et Métiers de France, pays où l'enseignement technique, vieux d'un siècle, a pu être mis à la hauteur de ses fins, où la petite industrie si caractéristique se maintient et s'exerce parallèlement à la grande: formule si inspiratrice pour nous; pays de jeunesse latine dont la nôtre garde les principaux traits et reçoit une similaire formation primaire.

Il va sans dire que ces programmes ont été heureusement adaptés à nos besoins en ce qui regarde les conditions imposées par le milieu canadien et les contacts inévitables avec la puissante vie économique des Etats-Unis. On vise constamment à remettre au point les matières qui entrent dans ces programmes, afin d'obtenir toujours un plus grand rendement dans un temps restreint.

Le régime se partage à peu près également entre la théorie et la pratique: l'élève est couramment appelé à appliquer les notions acquises,

LES CARRIERES TECHNIQUES

soit aux laboratoires, soit aux travaux manuels. Il apprend à contrôler par leurs applications les théories qu'il a étudiées et à vérifier la valeur des formules par des exercices pratiques. Les démonstrations doivent ici être rationnelles, sans verser dans ce qui est proprement spéculatif. Il en résulte, pour les facultés maîtresses, cette tournure spéciale d'observation, d'analyse, d'exactitude, qui est particulièrement nécessaire au bon ouvrier.

Les travaux d'application se poursuivent, pendant trois années, aux laboratoires d'électricité, de chimie et aux ateliers de mécanique d'ajustage, de menuiserie, de ferronnerie, de fonderie. Au cours de la première année, pour développer ses aptitudes manuelles et s'orienter ensuite à meilleur escient, l'élève fait un stage aux travaux du bois, du métal, dans quatre ateliers. Pendant les autres années, il poursuit les travaux d'application au laboratoire ou à l'atelier de son choix. Au terme de ses études, il s'initiera même à des activités voisines de la sienne. On s'étonnera moins de la part que prend à la formation du technicien l'exercice des principaux métiers, quand on se rappellera qu'on

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

croit nécessaire aujourd'hui d'y initier le futur ingénieur.

Comment, par exemple, devenir chef d'atelier ou dessinateur dans la grande industrie mécanique, diriger avec compétence une petite industrie, si l'on ne s'est pas familiarisé avec la mécanique d'ajustage, si on ne possède pas les notions essentielles de fonderie et de forge?

L'outillage pédagogique, technique ou scientifique, nécessaire à chaque spécialité est déjà assez important et s'accroît chaque année. Celui qu'exige la pratique des travaux manuels, en donnant à chacun son atmosphère propre, est même de nature à étonner le visiteur profane. Et pourtant rien ne paraît superflu. Notre province tient justement à rivaliser avec les meilleurs pays d'Europe.

Au cours de plus de vingt années d'adaptation, le personnel enseignant a eu l'ambition de réaliser un progrès constant. Les travaux manuels en ajustage, en menuiserie, en forge, en fonderie, confiés au début à des experts possédant une longue expérience de leur métier, sont aujourd'hui continués par les recrues formées à l'Ecole elle-même.

LES CARRIERES TECHNIQUES

Instruction et aptitudes requises

Le minimum d'instruction que l'on puisse demander chez l'aspirant à la formation technique est d'avoir complété sa huitième année dans les écoles catholiques françaises de la province, ou sa neuvième année dans les écoles anglo-protestantes. Mais ces élèves devront avoir un esprit assez mûr et une grande capacité de travail. Il faut bien songer que l'Ecole Technique est avant tout une école de spécialisation, de préparation directe; son enseignement pose à l'esprit, à tout instant, des problèmes scientifiques qui ne manquent pas de difficulté; c'est pourquoi il faut que les étudiants aient une certaine ouverture d'intelligence. En fait de culture générale, s'il y a un minimum indispensable, tout supplément concourra au plus grand succès.

Les élèves qui ont fait quelques années de cours classique et qui, faute de moyens ou d'aptitudes pour les langues gréco-latines, sont contraints de discontinuer, devraient songer à l'école technique où ils trouveraient peut-être une carrière à leur mesure et à leur goût. Et les autres qui ont terminé leurs études feraient bien aussi de mettre la culture technique sur la liste

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

des carrières à choisir. Combien pourraient réussir là qui ne réussiraient pas ailleurs ! Ils pourraient utiliser leurs connaissances et leur développement général, et seraient en mesure de constituer une élite extrêmement utile au progrès de la profession, ce qui n'ira pas sans leur assurer à eux-mêmes d'abord de précieux avantages.

Par ailleurs tous doivent apporter une excellente santé, un esprit naturellement attentif, observateur, curieux et inventif ; un goût marqué pour les sciences exactes, une certaine habileté au dessin, une mémoire qui retient le côté pratique des choses, une facile disposition au labeur soutenu et pas de répugnance aux travaux manuels.

Carrières ouvertes aux techniciens

L'organisation industrielle du pays, la création et le maintien de l'immense machinerie qu'elle requiert, la mise en œuvre de nos principaux produits (acier, bois, papier, etc.), la vaste utilisation de l'énergie hydro-électrique, de la vapeur et des combustibles gazeux, l'extension et le maintien des moyens de transport (voies ferrées, tramway, automobile, avion), la création et le

fonctionnement des services d'utilité publique (éclairage, alimentation d'eau, de gaz, téléphone, radiophonie), la construction des grands immeubles, l'animation des services de l'Etat fédéral et provincial, des grandes villes (travaux publics, voirie, canaux, etc.), toute cette immense activité réclame des équipes nombreuses d'ingénieurs qualifiés et versés dans chaque spécialité.

Pour aider, dans ces divers domaines, l'ingénieur à compléter son œuvre jusque dans les détails d'invention, de direction, d'exécution, il faut un nombre beaucoup plus grand d'autres techniciens possédant un sérieux bagage de sciences mathématiques, mécaniques, physiques, ainsi qu'une efficace initiation manuelle. C'est le rôle de l'Ecole Technique de fournir ces aides indispensables et ordinairement bien payés.

Il serait fastidieux d'énumérer tous les emplois auxquels peuvent aspirer les diplômés de l'Ecole Technique. Sans compter les multiples occupations qui correspondent directement à leur préparation immédiate, on peut indiquer la fonction de solliciteurs dans le placement d'appareils à caractères scientifiques et techniques, la fonction d'estimateurs dans les constructions, la fonction

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

de dessinateurs ou de chefs d'atelier dans la grande industrie mécanique, la fonction de contremaîtres dans tous les travaux d'envergure qui relèvent de leur compétence, etc.

Pour ceux qui ont par ailleurs une culture générale plus poussée, il y a encore l'enseignement dans les Ecoles Techniques qui ne manque pas d'intérêt. Déjà on a fait appel aux instituteurs de l'enseignement secondaire pour les classes de langues, de mathématiques et des éléments des sciences, lesquels ont dû s'adapter aux besoins de l'industrie. Ceux-là qui auraient à la fois l'instruction et la compétence seraient particulièrement en mesure de contribuer au développement de cette pédagogie spéciale.

Coût de ces études

Le régime des Ecoles Techniques est l'externat. Le candidat étranger à la ville dont il veut fréquenter l'Ecole pourra s'assurer, à raison de \$1.00 par jour environ, pension et chambre, soit dans des foyers comme le Patronage Le Prévost, à Montréal, soit chez les Frères de Saint-Vincent-de-Paul, à Québec, soit encore dans des familles recommandées par la Direction de l'école.

LES CARRIERES TECHNIQUES

Les rétributions mensuelles sont généralement modiques: \$1.50 en première année, \$3.00 en deuxième, \$5.00 en troisième et en quatrième. Les frais d'inscription, d'achat des articles de dessin, papeterie et autres peuvent être établis à environ \$15.00 par an.

Des bourses comportant la gratuité de l'enseignement sont mises à la disposition des élèves méritants dont les conditions familiales justifient cet octroi auprès de la Direction.

Formalités d'inscription

Le candidat doit présenter un extrait de baptême, un certificat de vaccination, un certificat émanant de l'institution qu'il quitte et renseignant sur sa conduite et son travail durant la dernière année. Le candidat porteur d'un certificat d'études supérieures à la 8^{ème} année est exempt de l'examen d'entrée.

Les frais d'inscription sont de \$2.00 et couvrent l'abonnement à la revue *Technique* publiée par la Direction de l'Enseignement technique.

AMÉDÉE BUTEAU,
Ingénieur de l'Ecole Polytechnique;
Directeur de l'Ecole Technique de Hull.



CHAPITRE XIII

LES CARRIÈRES ÉCONOMIQUES

Notion et distinction à faire

Il s'agit évidemment moins de définir que de distinguer. Sous la dénomination générale de carrières économiques se rangent les carrières commerciales, les carrières industrielles, les carrières financières, plus quelques autres qui, mêlées au commerce, à l'industrie ou à la finance, ne sont pourtant, à proprement parler, ni industrielles, ni commerciales, ni financières. C'est le cas, par exemple, de la comptabilité considérée comme profession : homme d'affaires, sans le moindre doute, le comptable peut se mettre au service aujourd'hui, d'une maison de commerce, demain, d'une industrie, après-demain, d'une banque ; c'est le cas encore de la publicité : le publiciste prépare de la réclame commerciale rédige des rapports financiers, compose des monographies industrielles, sans être pour autant

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

industriel, financier ou commerçant. Comptables et publicistes se contentent de connaître les affaires et d'en traiter pour leur propre compte ou pour le compte des autres.

Il s'agit surtout de distinguer, avons-nous dit, ce qui implique qu'on doit aussi définir un peu. Est commerçant celui qui fait du commerce, c'est-à-dire de l'échange des produits, achat et vente, l'objet de ses occupations et préoccupations quotidiennes; est industriel, celui qui consacre son temps et ses pensées à l'industrie, c'est-à-dire à la transformation de certaines matières et à la fabrication de produits quelconques; est financier, celui qui se livre à des opérations de finance: commerce des capitaux sous toutes ses formes. La définition est exacte, mais elle est large. A ce compte, l'épicier qui, établi au coin d'une rue, achète au jour le jour des produits alimentaires et les revend avec bénéfice, est un commerçant; mais le président d'un grand magasin à rayons, sous la surveillance et par les ordres de qui s'échangent pour des millions de dollars de marchandises chaque année, est aussi un commerçant. Nous pourrions effectuer le même rapprochement entre le propriétaire d'une petite usine qui fabrique

disons 500 gallons d'eau gazeuse par semaine, et le grand brasseur qui, lui, livre chaque jour à la consommation des milliers de gallons de bière; entre l'humble démarcheur qui vend pour 50,000 dollars de valeurs mobilières par année, et le président de banque ou le grand courtier, âmes dirigeantes de maisons dont le chiffre d'affaires annuel se totalise par millions de dollars. Il y a donc hommes d'affaires et hommes d'affaires. D'un extrême à l'autre il y a la distance du petit au très grand, du faible au puissant.

Aussi bien, lorsque nous invitons les jeunes à se diriger vers les carrières économiques, nous n'entendons pas les inciter à se faire petits épiciers, petits fabricants d'eau gazeuse, ou petits colporteurs de titres mobiliers d'une valeur parfois douteuse. Les affaires offrent plus, et nous voulons pour eux beaucoup mieux. Nous leur demandons de s'engager dans le commerce, fût-ce celui des produits alimentaires; dans l'industrie, fût-ce la fabrication des eaux gazeuses; dans la finance, fût-ce la vente des titres mobiliers, non pas pour y demeurer indéfiniment employés subalternes, satisfaits du peu que la bonne fortune veut bien leur octroyer, mais en vue d'accéder, à

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

force d'intelligence et d'énergie, aux postes les plus élevés que la branche d'affaires choisie peut leur offrir. C'est toujours au sommet qu'il y a le plus de place, parce que moins nombreux sont ceux qui ont la force et l'ambition de s'y hisser.

Or pour des raisons qu'il serait trop long et d'ailleurs inutile d'examiner ici, nous avons la fâcheuse tendance, nous, les Canadiens-Français, de rapetisser outre mesure, de réduire à d'infimes proportions notre conception des affaires et de ceux qui s'y livrent. D'où certains préjugés aussi funestes que tenaces et dont nous aurons à reparler. Trop souvent la silhouette familière de l'épicier du coin constitue pour nous le prototype de l'homme d'affaires. Trop rarement en revanche, nous nous rappelons que le chef de l'une ou l'autre de nos grandes entreprises, le président ou le gérant général de nos grandes banques, qui traitent dans toutes les parties du pays et bien souvent dans toutes les parties du monde, sont aussi, et beaucoup plus que le premier, des hommes d'affaires. Ces hommes exercent pourtant dans notre vie collective une influence prépondérante. Nous n'y songeons pas assez. Répétons-le, lorsque nous invitons les jeunes à

entrer dans les carrières économiques, c'est à un rôle de chef que nous les convions et c'est avec la détermination de devenir un chef, une autorité, un meneur d'hommes, une puissance, que ces jeunes doivent embrasser ces carrières. Avant d'accéder aux postes supérieurs, nos hommes d'affaires les plus en vue ont occupé des postes inférieurs. Mais avec entêtement, avec acharnement, sentant en eux les ressources suffisantes, ils ont visé très haut, au lieu de se tenir les yeux rivés sur le sol, de se complaire dans la médiocrité de leur premier emploi. Aujourd'hui, nos chefs politiques eux-mêmes les consultent, sollicitent leur avis. Nous en sommes sûrs d'ailleurs, les jeunes qui se destinent au droit ambitionnent de devenir juges un jour, juges de la Cour Supérieure, juges même de la Cour Suprême, notre plus haut tribunal. Ils ont parfaitement raison : l'ambition juste, raisonnable, raisonnée est probablement le plus puissant ressort personnel, le plus puissant facteur de succès individuel et de progrès collectif. Pourquoi alors celui qui songe aux carrières économiques n'aspirerait-il pas à monter plus haut, très haut, à devenir un jour chef d'entreprises, président d'une grande

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

maison, d'une grande banque, d'une grande entreprise de transport, et à exercer ainsi une influence dont il bénéficiera lui-même et avec lui la collectivité tout entière. Car, et c'est une autre vérité que nous rappelons en passant, l'égoïsme n'est pas la loi du monde: tout homme a des devoirs envers lui-même, envers sa famille, mais il en a aussi envers la société au milieu de laquelle il vit et envers la nationalité qui l'a fait ce qu'il est. Au moment donc de s'engager dans une voie, il doit se demander si le milieu où il choisit d'agir est, non seulement celui où il pourra s'enrichir le plus vite, mais aussi celui où il pourra le plus fructueusement servir.

Qualités et aptitudes requises

Pour réussir, c'est-à-dire pour monter aux sommets que nous venons d'indiquer, l'homme d'affaires, comme le médecin ou l'avocat, doit posséder un certain nombre de qualités et d'aptitudes. On naît homme d'affaires ou on le devient. On naît homme d'affaires, c'est-à-dire qu'on apporte avec soi un nombre de qualités qu'il suffit ensuite de développer et d'affiner; on le devient, c'est-à-dire qu'on acquiert par l'étude, la culture

de l'esprit et la formation du caractère les aptitudes dont on n'a pas été pourvu à la naissance. Mais qu'il doive les acquérir ou qu'il lui suffise de les cultiver, l'homme d'affaires doit s'assurer, dans leur plénitude, certaines qualités indispensables. Dans l'un et l'autre cas, ces aptitudes bien caractérisées restent les mêmes et elles sont de trois sortes.

En premier lieu, les qualités *physiques*. Il est inutile, croyons-nous d'insister sur ce point. Le rendement d'un travailleur, quel que soit son métier ou sa profession, dépend pour une bonne part de son état de santé. Le plus puissant esprit dans un corps malingre, souffreteux, ne pourra jamais donner qu'un rendement médiocre ou nul. Mais, même ici, certaines distinctions s'imposent. Les emplois sédentaires, ceux du comptable, du secrétaire, de l'administrateur, par exemple, exigent moins de vigueur et de résistance physiques que les fonctions plus actives de directeurs de service, de représentants d'industrie, d'agents d'affaires, obligés à plus de surveillance, à de fréquents voyages, etc. Disons simplement que pour l'homme d'affaires, comme pour tous les autres, un minimum de vigueur est nécessaire et

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

qu'une bonne santé est un actif infiniment précieux à la conservation duquel il doit veiller avec un soin jaloux.

En second lieu, nous placerons les aptitudes psychologiques et morales, en d'autres termes, les *aptitudes professionnelles*. Les plus nombreuses, elles sont aussi incontestablement les plus importantes. Si l'on a vu parfois, souvent même, dans le passé, des hommes réussir en affaires à peu près sans préparation intellectuelle, disons mieux, sans préparation scolaire — car il est certainement une formation intellectuelle, un peu spéciale peut-être, mais non moins réelle, que la vie leur a donnée et qu'on appelle l'expérience — réussir, disons-nous, grâce à un tempérament, à un caractère, à une tournure d'esprit naturellement appropriés aux affaires, en revanche, on n'en a jamais vu qui, dépourvus des aptitudes professionnelles, psychologiques et morales, aient véritablement fait un succès de leur carrière, et cela, en dépit parfois d'études prolongées, de culture scientifique très poussée. C'est qu'il y a un type d'homme d'affaires, comme il y a un type d'avocat ou de médecin. Ce type, la nature le distribue dans le monde au gré de ses caprices.

Est-ce à dire, pourtant, que ceux qui n'ont pas été marqués dès le berceau pour les affaires doivent renoncer à jamais à une carrière éminemment utile, éminemment fructueuse? Non pas, car, ainsi que nous l'avons dit plus haut, si l'on naît parfois commerçant, on le devient aussi assez souvent. A celui à qui la naissance n'a pas départi toutes les qualités qui caractérisent l'homme d'affaires type, il est possible néanmoins d'acquérir, sinon toutes, du moins les plus indispensables de ces qualités, et ainsi d'assurer le succès de sa carrière.

Ces qualités psychologiques et morales, quelles sont-elles? On nous en croira, sans doute, sur parole, si nous affirmons que les opérations d'affaires sont très positives, très proches de la réalité, et l'on ne discutera pas non plus, nous en sommes sûr, si nous ajoutons qu'elles ont pour premier objet la réalisation d'un bénéfice. Il s'ensuit que l'homme d'affaires doit apporter dans l'exercice de sa profession un *esprit pratique*, capable de s'intéresser à ces opérations positives, traduites invariablement par un nombre accompagné du signe de dollar, et de prendre goût à la poursuite d'un profit pécuniaire. En d'autres termes, l'homme d'affaires doit avoir la volonté,

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

l'ambition, le goût de s'enrichir. A l'esprit pratique complété par l'ambition de s'enrichir, l'homme d'affaires doit joindre :

Un *sens de l'observation aigu et constamment en éveil*, toujours prêt à saisir l'occasion de promouvoir ses intérêts, ceux de sa maison, et de réaliser un bénéfice.

Une *imagination vive, fertile*, car la concurrence le talonne et, pour la vaincre, la dépasser, il doit sans cesse chercher et trouver de nouvelles méthodes, des procédés propres à augmenter son rendement.

Un *grand souci du détail* qui ne néglige rien, car le succès d'une maison d'affaires est fait de la solution heureuse d'une foule de petits problèmes, et sa perte, d'une multitude de petites fuites apparemment anodines, mais par où s'échappent tous les bénéfices.

Il doit avoir par-dessus tout un *jugement sûr, pondéré*, également éloigné de la timidité et de l'emballement, qui corrige ce que l'imagination pourrait avoir de trop vif, fait promptement la part du pour et du contre, discerne avec certitude

LES CARRIERES ECONOMIQUES

les avantages et les désavantages d'une affaire ou d'une situation.

Dans l'ordre de l'exécution, il doit apporter : de la *décision*, c'est-à-dire, d'une part, suffisamment d'*audace* pour accepter de courir un risque, de « prendre une chance, » comme nous disons, d'autre part, assez de *prudence* pour se défendre de toute témérité injustifiée ;

De la *méthode*, c'est-à-dire de l'ordre et de la clarté et, pour mettre de la clarté dans les choses, il faut en avoir d'abord dans l'esprit ;

Assez de *patience* pour attendre le moment favorable sans se laisser rebuter par les difficultés et les demi-succès ;

Assez de *persévérance* pour aller jusqu'au bout de ses entreprises et ainsi ne pas faire de sa carrière un perpétuel recommencement.

De plus, l'homme d'affaires, venant en contact quotidien avec une foule d'individus de tempérament et de caractère très divers, a besoin d'une *sérieuse connaissance des hommes*, d'une *psychologie fine, souple, déliée*, qui lui permette de percer leurs intentions, de découvrir les raisons

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

ou les motifs auxquels ils obéissent et le plus sûr moyen de les convaincre, de les amener à ses fins. Tout cela s'appelle de l'*habileté*, mais ce mot ne doit pas s'entendre au sens péjoratif, car l'habileté d'un homme d'affaires se distingue de la ruse du cabotin et doit être maintenue dans les bornes de la plus stricte loyauté, de la plus rigide honnêteté. C'est d'ailleurs ce qui, en fin de compte, est le plus rémunérateur, car le commerce repose sur la confiance. Les Anglo-Saxons, à qui on ne saurait contester une très grande intelligence des affaires, ont compris cette vérité et l'ont érigée en axiome : *it pays to be honest*. Les faits prouvent qu'ils ont raison.

Enfin est-il besoin d'ajouter que cette connaissance profonde des hommes ne vaudrait pas grand'chose, en somme, au point de vue affaires, si elle ne s'exerçait avec le plus *grand tact* et une *parfaite urbanité*. La courtoisie, comme l'honnêteté, est lucrative, en ceci qu'elle vaut à l'homme d'affaires la sympathie de ceux avec qui il traite.

Voilà donc, rapidement énumérées et à peine commentées, les qualités psychologiques et morales qui rendent l'homme apte aux affaires.

A première vue, la liste peut paraître chargée, mais si on y regarde d'un peu plus près, on se rend compte que toutes ces qualités et aptitudes sont bien humaines, nous voulons dire qu'elles n'ont rien d'exceptionnel ou de transcendant, qu'on les rencontre, sinon toujours toutes, du moins la plupart, chez tout individu d'intelligence et de caractère moyens. S'il en est quelques-unes que l'homme d'affaires doit surtout cultiver et affiner, par exemple le sens de l'observation, la résolution faite d'audace et de prudence, la minutie, et particulièrement l'esprit pratique et la sûreté de jugement, il n'en est, en revanche, aucune qu'il puisse négliger. D'autre part, si, parmi ces qualités, il en existe quelques-unes qui conviennent particulièrement à un homme d'affaires, il faut bien admettre que toutes pourraient être éminemment utiles à un homme de profession ou à un homme tout court. Nous le répétons, ceux qui possèdent naturellement toutes ces aptitudes ne sont pas nombreux. Mais, sauf exception, tous ceux qui le veulent d'une volonté ferme peuvent acquérir, sinon toutes, du moins la plupart de celles qui leur manquent et devenir ainsi d'excellents hommes d'affaires.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Et voici maintenant la troisième catégorie de qualités dont un homme a besoin pour réussir en affaires : les qualités *intellectuelles*. Quelles sont-elles ?

En premier lieu, *l'aptitude au raisonnement comptable et mathématique*. Et cela se comprend. Les opérations commerciales, industrielles et surtout financières donnent lieu à une foule de calculs, qui, pour n'appartenir pas aux plus hautes mathématiques, exigent néanmoins une certaine habileté au maniement des chiffres, et donc la faculté de raisonner à l'aide de chiffres, de les interpréter. L'homme d'affaires doit pouvoir se débrouiller en algèbre et en mathématiques financières. D'autre part, la comptabilité peut être, d'une certaine façon, considérée comme une branche des mathématiques, une branche inférieure si l'on veut, mais rattachée quand même au corps principal. Or, plus que jamais, étant donné leur multiplicité et leur diversité — véritable chassé-croisé apparemment inextricable — une entreprise commerciale, industrielle ou financière a besoin de suivre au jour le jour ses opérations, de les enregistrer minutieusement, selon une méthode qui permette à chaque instant

de reconnaître sa situation exacte et de s'orienter en conséquence. Cette méthode, c'est la comptabilité. Une entreprise dépourvue d'une bonne comptabilité, c'est un navire lancé en haute mer sans boussole: la ruine prochaine la guette. Certains commerçants pourraient en dire quelque chose qui, dépourvus de l'esprit comptable, ont conduit leurs affaires à vue de nez et se sont éveillés un beau matin en face d'un désastre inévitable. Il est donc de toute première importance que l'homme d'affaires puisse raisonner en comptable, analyser un bilan, un rapport, se retrouver dans le jeu des comptes. Cette faculté n'est d'ailleurs que le prolongement de certaines qualités psychologiques dont nous parlions il y a un instant, savoir, la méthode et le souci du détail.

Deuxième qualité intellectuelle sinon indispensable du moins utile: *l'aptitude linguistique*. On pense immédiatement au besoin que nous avons d'apprendre l'anglais et l'on a raison; un homme d'affaires canadien-français doit pouvoir traiter dans leur langue avec la plus grande partie de la population de notre pays et les 120 millions d'Américains qui vivent à notre porte. Mais il faut davantage. L'homme d'affaires moderne

traite sur tous les marchés du monde. On en voit qui importent des matières premières d'Australie, les transforment ici et revendent les produits en Amérique du Sud. Le commerce, on le sait, est international. Mais la concurrence aussi. Pour recruter les clients et se les attacher, le commerçant, importateur ou exportateur, doit traiter avec eux dans leur langue: les langues les plus répandues étant l'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol et l'italien, ce sont celles qu'il apprendra de préférence. Il y aurait ici une belle parenthèse à ouvrir sur la valeur commerciale du français dans la province de Québec. Mais cela nous entraînerait trop loin.

Enfin, troisième qualité intellectuelle: l'aptitude à *s'assimiler les matières de culture*: le droit, l'économie politique, la géographie économique et certaines sciences. Ici, discussion générale qui a duré longtemps: l'homme d'affaires a-t-il besoin de culture intellectuelle? Nous n'allons pas reprendre toute la controverse: il suffit d'ailleurs d'y songer un instant. Vous importez d'Allemagne, de Suisse ou de Belgique, et vous exportez au Brésil, au Japon et en Chine? Vous avez au moins besoin de connaître la géographie économique.

Or celle-ci ne va pas sans la connaissance de la géographie physique et de la géographie générale. Les matières premières que vous importez d'Australie ou de Nouvelle-Zélande, vous les transformez industriellement en vingt ou cinquante produits différents: vous devez par conséquent être en état d'expliquer vos procédés de fabrication, et donc vous devez connaître la technologie. Mais qu'est-ce que la technologie, sinon l'application industrielle des principes et des lois de la physique et de la chimie? D'où la nécessité de vous y entendre en physique et en chimie. Vous êtes comptables? comment établirez-vous les prix de revient si vous ignorez les procédés de fabrication des industries qui vous emploient? Ici encore, la technologie et ses compléments indispensables, la physique et la chimie, vous sont nécessaires, plus, naturellement, les mathématiques, le droit, l'économie politique. Vous êtes préposé à la publicité d'une maison d'affaires, chargé d'analyser des bilans, de rédiger des rapports, de renseigner le public et de le convaincre. Comment y parviendrez-vous, si vous ne connaissez tout de la maison dont vous parlez? tout, c'est-à-dire ses produits, ses méthodes, son

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

histoire, sa clientèle, ses marchés, donc encore la technologie, puis la comptabilité, l'économie politique, sans parler de la langue dans laquelle vous écrivez. Vous êtes banquier? Mais le banquier, c'est le dispensateur du crédit, et le crédit par définition est acte de confiance. Or la confiance ne s'accorde pas à l'aveuglette. Comment jugerez-vous le client qui vient solliciter du crédit, sa probité, son intelligence, etc., si vous n'entendez rien en psychologie? Et faisant le commerce des capitaux, comment vous retrouverez-vous dans le maquis si compliqué des changes, des variations du prix de l'argent, etc., si vous ne connaissez rien en économie politique et en sciences financières? Vous êtes gérant d'une grande entreprise? Vous devez à tout moment pouvoir prendre une vue d'ensemble des marchés, juger de l'état des prix, de leurs fluctuations possibles. Comment le pourrez-vous si vous ignorez l'économie politique et ses compléments nécessaires: la géographie économique, la statistique? Comment, d'autre part, jugerez-vous de la légalité de telle ou telle opération si vous n'avez aucune notion du droit civil, commercial et industriel? Vous êtes chef d'un grand atelier et vous avez à

traiter avec des équipes d'ouvriers, à organiser scientifiquement la production ? Comment vous y prendrez-vous si vous ignorez d'abord le droit industriel, puis l'économie politique, question de salaire, de division de travail, qui sont le fondement de cette science encore en formation, mais appelée à révolutionner les méthodes industrielles : la rationalisation ou organisation scientifique du travail.

Nous pourrions continuer ainsi, épuiser la liste complète des situations que le commerce, l'industrie, la finance, les affaires en général peuvent offrir et, à la même question, apporter une réponse identique. Nous pourrions reprendre chaque cas en particulier, l'examiner de plus près et nous rendre compte que l'homme d'affaires, à quelque branche qu'il appartienne, a besoin, s'il veut exercer sa profession avec intelligence, dominer les événements et non pas se laisser écraser par eux, d'un ensemble de connaissances extrêmement variées mais qui se complètent les unes les autres ; nous convaincre en un mot qu'il n'est peut-être pas de profession qui exige une plus vaste culture intellectuelle que la profession des affaires.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Nécessité d'une culture générale et spéciale

Nous pourrions multiplier les témoignages d'hommes bien placés. Voici ce que disait, il y a quelques mois, le président de la Barclay's Bank aux Directeurs d'écoles anglais réunis en conférence à Eton: « L'entreprise commerciale est, par excellence, œuvre intellectuelle, de très haute intelligence. . . La vie commerciale est une superbe aventure pour l'homme doué de l'esprit agile et de l'âme réceptive qui sont les vrais dons d'une bonne éducation . . . Les écoles et les universités doivent recruter des jeunes hommes formés dans cet esprit. Elles les prépareront *moins par des cours techniques que par une culture générale* qui les orientera vers l'entreprise mercantile en leur découvrant toutes les chances de succès qu'elle peut réserver et tout le service qu'ils y rendront au pays. » Et c'est un Anglais qui parle ainsi, c'est-à-dire le fils d'une race exceptionnellement douée au point de vue commercial — si bien douée qu'elle a longtemps cru que son vieil empirisme lui suffirait, mais que les événements ont forcée à changer d'idée.

Pourquoi en est-il ainsi? Pour des raisons multiples. Le monde a marché depuis un demi-

siècle. La poussée des faits en a profondément modifié la physionomie. Regardons autour de nous : d'immenses usines s'élèvent aujourd'hui sur l'emplacement des anciens ateliers ; partout l'échoppe a cédé la place à l'entrepôt et au magasin à rayons. Avec l'avènement de la locomotive, du navire à vapeur, du télégraphe et du téléphone , aujourd'hui de l'avion et de la radio, les distances pour ainsi dire s'effacent. Le commerce, manifestation essentiellement humaine, autrefois local, est devenu international, en ce sens qu'il s'étend aux cinq parties du monde, pénètre dans les coins les plus reculés, agit sur la vie et la destinée des peuples, domine en un mot l'activité universelle. Cette simple comparaison entre un présent, d'ailleurs en pleine transformation, et un passé encore proche fournit déjà la réponse à la question que nous venons de poser.

D'autre part, dans le champ voisin, la technique industrielle, réduite autrefois à l'habileté manuelle de l'artisan, applique maintenant, dans des domaines toujours plus étendus et toujours plus nombreux, les découvertes les plus étonnantes de la science, met en usage des machines dont la puissance, en même temps que la précision, sont

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

un sujet sans cesse renouvelé de surprise et d'admiration. Et ces progrès de la technique industrielle, comme l'extension universelle du commerce dont elle est à la fois la cause et la conséquence, exigent que l'homme d'affaires ne soit pas un homme quelconque, aux idées rares et limitées, mais un homme de caractère, de formation scientifique très poussée et appuyée sur une vaste culture intellectuelle.

Depuis la guerre surtout, le métier des affaires s'est compliqué au delà de toute raison. L'application à la production d'une foule de découvertes récentes a provoqué de prodigieux progrès agricoles et industriels, jetant sur le marché d'énormes quantités de produits qui doivent circuler, car la production est subordonnée à la distribution. Et ce n'est pas une mince affaire que de diriger une entreprise qui a un pays, un continent, le monde pour débouché, à une époque où la concurrence, intensifiée jusqu'au paroxysme, emprunte, par-dessus le marché, dans la plupart des cas, un caractère politique et se complique des mille et une questions qui naissent de l'instabilité financière et sociale de la plupart des

pays. Les notions même de commerce, de finance, d'industrie se sont modifiées, se modifient de jour en jour, se chargent de plus en plus de sens. Si bien qu'une carrière, qui ne demandait jadis qu'un apprentissage plus ou moins prolongé, exige désormais une longue préparation dont les éléments sont empruntés à plus d'un demi-siècle de fulgurants progrès économiques.

En vérité, l'homme d'affaires a-t-il besoin de culture intellectuelle? Ce que nous venons de dire constitue une réponse suffisante. Mais on soulève une objection: Pourquoi des études théoriques qui durent deux ou trois ans? L'initiation pratique, l'apprentissage, sous la conduite d'un chef expérimenté, vaut mieux, en tout cas, suffit. Seule, la pratique des affaires apprend à penser vite, affirme-t-on, avec l'air d'énoncer un dogme. C'est à voir! On n'oublie qu'un point: avant d'apprendre à penser vite, ne faut-il pas d'abord avoir appris à penser? et s'il est une chose qui importe plus que de penser vite, n'est-ce pas de penser juste? Or seule, nous pouvons le dire, car l'expérience est là qui le prouve, la formation théorique dresse l'esprit à penser d'abord, à penser juste ensuite, à penser en étendue, en

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

hauteur et en profondeur ; elle permet d'envisager un problème dans son ensemble, avec ses tenants et aboutissants, ce qui est la seule façon de le bien comprendre, donc de le résoudre avec intelligence.

Il est étonnant de constater à quelles sortes de contradictions l'esprit humain peut être porté ! On ne songerait jamais à limiter les études légales et médicales à l'apprentissage sous un chef, même le plus brillant et le plus expérimenté du monde. Pourquoi, quand il s'agit des carrières économiques, qui pourtant, nous l'avons vu, exigent un ensemble de connaissances peut-être encore plus étendues et plus variées, se contenterait-on d'une telle initiation ?

Ce qui compte dans la carrière, quelle qu'elle soit, ce sont bien moins les rudiments qu'on apporte en l'abordant que l'énorme trésor de connaissances qu'on est en état d'acquérir en cours de route. C'est pourquoi les études classiques et scientifiques, qui s'attachent à façonner l'intelligence et à assouplir le raisonnement, préparent mieux aux études supérieures de commerce que n'importe quelle autre discipline intellectuelle, et c'est pourquoi, ceux qui ont complété des études

supérieures de commerce sont plus aptes que les autres à réussir en affaires. Ils ont vite fait de regagner la petite avance que leurs concurrents, entrés deux ou trois ans plus tôt dans la pratique, avaient pu prendre sur eux; ils ont vite fait surtout, grâce à leur souplesse intellectuelle et à la richesse de leur culture, de les dépasser. C'est une expérience que nous faisons chaque année à l'Ecole des Hautes Etudes. La pratique supplée la théorie, elle ne la remplace pas. Qu'on nous permette d'ailleurs, sur ce point, de citer deux témoignages, à notre avis, sans réplique. Le premier, c'est celui d'un universitaire, M. Beatty, président du Canadien Pacifique, bien placé par conséquent pour savoir. Parlant il y a quelques années aux professeurs et étudiants de Queen's University de l'importance de l'enseignement universitaire et de sa nouvelle orientation dans le domaine du commerce et de l'industrie, M. Beatty déclarait en substance: « Dorénavant, les hautes situations du commerce et de l'industrie appartiendront aux diplômés d'universités; en conséquence, les universités doivent, par un haut enseignement spécial, former des jeunes gens qui exerceront dans les affaires une influence des

plus fécondes. » Cela ne prête à aucune équivoque. Le deuxième témoignage, c'est celui d'un homme qui, sans préparation initiale, a exercé dans les affaires une influence prépondérante, non pas parce qu'il s'est complu dans son ignorance, mais précisément parce qu'il s'est assuré, à force d'énergie, la formation qu'il n'avait pu se donner à l'école, Andrew Carnegie. Dans un ouvrage, *l'Empire des Affaires*, écrit sur la fin de sa vie, Carnegie déclare : « Les jeunes gens instruits ont un avantage considérable sur celui qui n'a été qu'un apprenti ; ils ont l'esprit des affaires et pas de préjugés. L'attitude scientifique leur facilite l'assimilation des idées nouvelles. Le diplômé d'université possède des idées plus larges que celui qui a été privé de l'instruction universitaire ; par là même qu'il a habité les régions de la théorie, il dépassera celui qui, une couple d'années avant, aura été mis à l'école de la pratique. » Voilà qui est très clair, et, venant de Carnegie, péremptoire.

Mais, nous dira-t-on, nous avons connu des hommes qui, sans formation intellectuelle, se sont élevés assez haut dans les affaires. En vérité : Mais cela se passait il y a trente ou cinquante ans ;

et c'est l'exception. Ces hommes, doués par la naissance des aptitudes professionnelles dont nous parlions plus haut, en ont tiré un magnifique parti. Réussiraient-ils aussi bien aujourd'hui? Sur ce point particulier nous voulons rapporter l'opinion d'un homme d'affaires de chez nous, M. Louis-Philippe Morin, de Québec, président de l'*Association générale des Comptables du Canada* et vice-président de la *Corporation des comptables publics de la province de Québec*. « Tant que les directives industrielles et économiques, écrivait-il, il y a quelques mois, nous viendront des primaires, nous pourrons remporter des succès, peut-être nombreux, mais isolés, mais aléatoires, et, de plus, de peu de durée et d'aucune portée générale. Comment veut-on que le législateur qui n'a pas la tournure d'esprit scientifique comprenne les besoins économiques de l'heure, de même que les besoins des industriels? Comment veut-on que les industriels eux-mêmes puissent exposer leurs problèmes avec intelligence et netteté, s'ils n'ont pas la formation nécessaire pour les concevoir clairement? » On ne peut parler avec plus de justesse. Cela nous change de l'opinion encore trop répandue chez nous qu'on est apte aux

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

affaires dès lors qu'on peut tenir un journal et un livre de caisse, additionner, en un nombre donné de secondes, une colonne de dix ou douze chiffres et *taper* une lettre au dactylographe — préjugé aussi tenace que funeste qui a été cause que, si nous avons formé des générations entières de commis de banque à huit dollars par semaine, nous avons si rarement formé un véritable homme d'affaires.

En résumé, le commerçant moderne a besoin d'un esprit d'analyse et de synthèse, — d'un esprit d'analyse qui décompose les problèmes en autant de facteurs qu'ils en comportent, pèse chacun de ces facteurs et leur apporte une solution; d'un esprit de synthèse, qui s'élève aux vues d'ensemble, situe un problème dans son cadre de circonstances et le traite en tenant compte de ses tenants et aboutissants. Or, cet esprit d'analyse et de synthèse ne peut être que le fruit d'une formation scientifique très poussée, appuyée sur une vaste culture intellectuelle.

Avantages qu'offrent les carrières économiques pour l'individu

Voilà donc, esquissée à grands traits, la silhouette psychologique et intellectuelle de l'homme d'affaires moderne. Dans la hiérarchie sociale, cet homme n'est pas le moindre personnage, ni le moins influent. Or quels avantages offrent, à l'heure présente, dans notre pays, plus particulièrement dans notre province, les carrières économiques? — car on n'y entre pas pour le plaisir de faire autrement que les autres, mais parce qu'on espère y trouver certains avantages. Ces avantages profitent: 1) à l'individu; 2) à la collectivité.

Disons-le sans phrase: les carrières économiques, commerce, industrie, finance, sont plus rémunératrices que n'importe quelle autre. Nous pouvons tous citer dix, vingt, peut-être cent exemples d'individus qui se sont enrichis dans les affaires; nous pourrions à peine en citer deux qui se sont enrichis dans la pratique du droit ou de la médecine. Si certains avocats et médecins ont réussi à amasser une fortune, c'est que, le plus souvent, outre l'exercice de leur profession, ils se

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

sont occupés d'affaires, se livrant à la spéculation boursière ou autre. Mais pour un qui prospère à ce jeu, vous en rencontrez dix qui se ruinent et ruinent leur famille avec eux. La moindre entreprise commerciale, bien conduite et prospère, rapporte plus que la profession la plus lucrative. Quels sont les hommes de profession qui touchent des honoraires annuels comparables aux salaires qu'encaissent les présidents ou gérants généraux de banques, les grands courtiers, les chefs d'industrie, certains chefs de service dans une grande maison, etc., sans parler des revenus d'appoints, qu'il est si facile à l'homme d'affaires de s'assurer, et qui doublent ou triplent son salaire annuel? N'insistons pas sur ce point: les faits sont là. Il suffit de les constater.

L'homme d'affaires intelligent et instruit exerce dans la vie collective une influence comparable à nulle autre. Qu'on regarde autour de soi. Qui donc nos chefs politiques consultent-ils quand il s'agit d'élaborer un programme d'une certaine ampleur? Les hommes d'affaires, administrateurs de banques, industriels, commerçants, directeurs d'associations commerciales. De qui demande-t-on le concours quand on désire promouvoir une

œuvre sociale, en assurer le succès? Encore des mêmes: appui pécuniaire, appui moral, appui intellectuel, parce que ces hommes sont rompus à l'organisation, savent débrouiller un problème et le résoudre. Quels sont ceux dont l'avis est recueilli avec le plus d'empressement, lorsqu'ils se prononcent sur telle ou telle question économique, politique ou sociale? Encore les hommes d'affaires. Cela ne veut pas dire qu'ils ont infailliblement raison. Mais cela démontre l'étendue de leur influence et la portée de leur action. Et ce que nous venons de dire, c'est ce que nous voyons tous les jours. Il y a aussi ce que le public ignore à ce point de vue, et qui dépasse de mille coudées ce qu'il connaît.

Mais, fera-t-on observer, il s'agit là d'hommes d'affaires déjà arrivés aux plus hauts postes. Les carrières économiques offrent-elles aux jeunes autant ou plus d'avenir que les autres professions? Autant, à n'en pas douter; plus, c'est fort probable. Les professions libérales sont encombrées. Il faut bien le croire, puisque ceux qui y sont engagés ne cessent de le répéter. Ce qui veut dire que la concurrence est étroite dans ces

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

professions et que, pour arriver au sommet, il faut jouer rudement des coudes. Les mieux placés, les plus forts, les plus habiles finissent par faire leur trouée, mais au prix de quels efforts, de combien d'énergie ! Y a-t-il chance qu'elles se désencombrent d'ici quelques années ? Evidemment il faut compter avec les progrès du pays, l'augmentation de la population. Dans un pays comme le nôtre, jeune, en pleine transformation, toutes les voies vont s'élargissant. En revanche, il faut tenir compte du nombre toujours croissant, en dépit des conseils réitérés de nos hommes les plus éclairés, de ceux qui se dirigent vers les carrières libérales. Pour un poste vide, dix candidats se présentent. Il faut tenir compte d'un phénomène qui, bien que d'ordre strictement économique, affecte directement les carrières libérales. Nous voulons parler du mouvement de concentration industriel et commercial, phénomène universel, mais qui se manifeste en Amérique avec plus d'intensité que partout ailleurs. Les notaires ne rencontrent plus souvent sur leur route d'autres notaires ; ils rencontrent des sociétés d'administration, de placement et de fiducie qui leur raflent une énorme partie de leur clientèle et certaines

fonctions qu'autrefois ils étaient seuls à exercer. Cela réduit considérablement leur champ d'action, et plusieurs, surtout parmi les jeunes, s'en plaignent amèrement. D'un autre côté, les maisons d'affaires se fusionnent, se réunissent sous une seule et même administration. Cinq ou dix entreprises n'en forment plus qu'une ou deux, de sorte que, des cinq ou dix études d'avocats autrefois attachées en qualité de conseils légaux à ces entreprises, une ou deux se partagent maintenant la besogne. Les autres doivent chercher ailleurs. Nous pourrions dire la même chose, dans une certaine mesure du moins, des médecins attachés aux entreprises industrielles. Si bien que l'élargissement qui pourrait résulter de l'augmentation de la population se trouve ainsi plus qu'annulé.

Or, il arrive que les embarras auxquels se heurtent nos hommes de profession, n'atteignent pas si fortement les aspirants hommes d'affaires. Une grande entreprise industrielle, résultant de la fusion de cinq ou dix entreprises isolées, n'a plus besoin que d'un avocat, mais elle a presque toujours besoin à peu près du même personnel d'acheteurs, de vendeurs, de comptables, etc.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

D'autre part, les sociétés d'administration, de placement et de fiducie, si mal vues des notaires, constituent pour les jeunes hommes d'affaires un excellent débouché. Mais ce n'est pas tout. Notre pays est jeune, tout au début de son organisation économique. Or, il est immense par le territoire, immense par les ressources. Il faut avoir l'occasion de le traverser d'une frontière à l'autre, de constater la diversité et l'abondance de ses richesses naturelles et la sorte d'effervescence économique à laquelle l'exploitation de ces richesses donne déjà lieu, pour se faire quelque idée de l'incomparable avenir qui l'attend. Il suffit, d'un autre côté, de remonter cinquante ans en arrière et, à ce passé récent, de comparer le présent si bouillonnant d'activité, pour se rendre compte de la force irrésistible avec laquelle notre pays tend vers l'avenir, se convaincre que, s'il y a lieu d'être fier des résultats obtenus, il y a surtout lieu d'en espérer pour bientôt de beaucoup plus grands encore. Les carrières économiques ne sont pas encombrées, ne le seront pas de sitôt. Au contraire, elles se multiplient et s'élargissent dans la mesure où le Canada progresse. La prospérité de notre pays (les crises sont transitoires!) ouvre

des perspectives illimitées, à ceux qui, au début de leur carrière ne veulent rien négliger pour réussir; elle multiplie leurs chances, les attire en dehors des sentiers battus, vers des voies plus nombreuses, moins encombrées au bout desquelles, s'ils veulent travailler, les attend un succès plus rémunérateur et plus satisfaisant que celui auquel peut conduire toute autre carrière.

Les affaires offrent une diversité de situations et de voies qu'on ne peut guère énumérer ici. Néanmoins, à défaut d'une étude détaillée, nous rapporterons un certain nombre de faits qui éclaireront peut-être mieux que les explications théoriques les plus lumineuses.

L'Ecole des Hautes Etudes commerciales de Montréal a décerné jusqu'ici 220 diplômes. Des 220 diplômés, 70 p.c. environ ont 30 ans et moins. La moitié des autres ont de 30 à 35 ans. Enfin, les plus anciens, donc de beaucoup les moins nombreux, dépassent à peine la quarantaine. On comprend donc qu'aucun d'entre eux n'ait encore atteint dans les affaires les plus hauts sommets: presque tous sont trop jeunes. D'autre part, les plus anciens, ceux qui ont quitté l'Ecole dans les

premières années de son existence, n'ont pas reçu de la part de nos hommes d'affaires l'accueil qu'ils espéraient et méritaient. D'où retard dans leur avancement. Néanmoins, en dépit du jeune âge de la très grande majorité et des difficultés que les autres ont dû vaincre, les diplômés de l'Ecole des Hautes Etudes se sont créés dans les affaires des situations fort intéressantes et qui s'améliorent très rapidement. On les rencontre dans tous les domaines. Dans le commerce, la finance et l'industrie: chefs d'entreprises, présidents, secrétaires ou trésoriers de maisons d'affaires, chefs de service, comptables, vendeurs, courtiers d'assurance, de douanes, de placement; publicistes; dans le journalisme: chroniqueurs et rédacteurs financiers; dans l'administration publique et les œuvres sociales; dans l'enseignement, etc. Un grand nombre de nos diplômés se spécialisent en comptabilité et deviennent membres des associations d'experts-comptables (C. A., L. I. C., C. P. A.). Quelques-uns se sont dirigés vers l'enseignement supérieur.

Arrive-t-on à ces situations du jour au lendemain et en se croisant les bras? Non certes! Ceux qui réussissent, ce sont ceux qui travaillent,

qui poursuivent leurs études une fois sortis de l'Ecole, qui savent se contenter d'un petit traitement au début, c'est-à-dire qui savent subordonner leur confort présent au succès final Les carrières des affaires sont des carrières d'hommes actifs, énergiques, décidés à faire leur trouée. Ceux qui croient que dans les affaires tout va leur tomber des nuages et que, comme au pays de Cocagne, il leur suffira de se baisser pour ramasser une fortune doivent se détourner de ces carrières. Ils s'exposent à d'amères déceptions. Mais s'ils ont le goût du travail et, outre le désir de s'assurer une existence aisée, l'ambition de servir, au sens le plus large du mot, nous les invitons au contraire à s'y engager.

Avantages nationaux

Nous avons jusqu'ici montré les avantages des carrières économiques pour les individus. Il nous reste, pour compléter notre étude, à dire un mot des avantages que peut en attendre la collectivité.

On entend souvent dire que nous, de la province de Québec, devons nous efforcer d'acquérir le plus tôt possible la puissance économique qui sauve-

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

gardera notre vie sociale et notre influence politique; que, pour réaliser cette ambition, nous avons besoin de chefs et que ces chefs, c'est de la jeune génération que nous devons les attendre. On a raison de parler ainsi.

Ne vous est-il jamais arrivé, vous promenant dans votre ville ou dans les autres centres de la province, de lire les noms affichés en caractères énormes à la devanture des grands établissements commerciaux ou industriels et de vous demander pourquoi, dans une province aux huit-dixièmes française, ces noms parlent une langue étrangère à la nôtre? La question ne s'est-elle pas posée ensuite à votre esprit de savoir si cette situation est normale et suffisamment sûre pour un petit peuple qui, après tout, prétend porter au-dedans de lui-même la volonté de vivre, le désir de grandir? Quelles causes lointaines ou prochaines ont donc bien pu le pousser ainsi sur un plan d'infériorité par rapport à son entourage? A une époque comme la nôtre, où les préoccupations matérielles inspirent et dominent l'activité universelle, accaparent pour ainsi dire toute la pensée des chefs politiques en quelques milieux qu'ils s'agitent; dans un pays comme le nôtre que le

progrès matériel travaille et transforme de jour en jour, cependant qu'à notre porte s'édifie la plus formidable puissance économique des temps contemporains, plus que cela, une civilisation d'essence économique qui s'oppose aux civilisations anciennes et n'admet d'autres lois que celle de la puissance de l'argent, vous êtes-vous demandé quelles répercussions notre persistante infériorité économique pourrait avoir quelque jour dans l'ordre politique et national où se jouent nos destinées collectives, et dans l'ordre social si intimement apparenté à l'ordre moral et religieux, où sont groupées les raisons que nous pouvons avoir de vouloir durer comme peuple et de vouloir grandir ?

En vérité, n'exagérons rien et ne laissons pas nos appréhensions dépasser les bornes que leur assigne la raison ; gardons-nous, individus ou collectivité, de considérer la richesse, la force matérielle comme une fin en soi. Mais ne versons pas non plus dans l'exagération contraire et gardons-nous avec une égale prudence de considérer le problème économique comme une vulgaire question d'enrichissement individuel. La richesse n'est pas tout, elle n'est pas une fin, et

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

elle doit être ordonnée au progrès spirituel de la collectivité; mais elle est un moyen dont de moins en moins nous devons nous passer. Or, nous le répétons, le problème économique se pose pour nous avec une acuité de plus en plus redoutable. Retenus à des besognes plus urgentes ou simplement plongés dans une somnolence qui nous masquait nos devoirs et nos besoins, nous avons négligé de nous asservir la richesse matérielle, affectant de croire cette préoccupation indigne de nous, indigne de notre mission. Et voilà que la richesse des autres nous refoule, nous menace d'asservissement, compromettant du même coup nos espérances les plus hautes et les plus chères.

Il nous faut désormais remonter le courant. La restauration économique qui consolidera les assises de notre organisme national et préservera notre avenir, c'est la besogne du moment. Elle est immense, elle est urgente, elle sollicite l'énergie et le concours de tous, mais en particulier des plus vaillants et des plus intelligents de nos jeunes gens, de ceux qui portent au dedans d'eux-mêmes le désir d'accomplir de grandes choses et qui, à la volonté d'agir, joignent celle de réussir. Qui prétendra que nous pouvons sensément aban-

donner cette besogne à des hommes sans préparation, qui s'y livreront parce qu'ils n'auront pas su faire autre chose? La solution de ce vaste problème réside d'une part dans l'éducation populaire, de l'autre dans la formation de chefs — de chefs capables de canaliser les énergies de la masse, de secouer sa torpeur et de provoquer chez elle les sursauts libérateurs. Il nous faut des hommes d'affaires préparés à leur rôle, conscients de leur devoir, décidés à prendre leur part du fardeau collectif et qui, puisant à la source commune des motifs de fierté, trouveront dans cette fierté même le motif de leur action et de leur élan. Il ne s'agit plus de la trop simple et trop courte instruction commerciale dont nous nous sommes contentés jusqu'ici, c'est d'éducation économique qu'il nous faut parler, c'est-à-dire d'une formation intellectuelle assez large pour embrasser le problème avec ses tenants et aboutissants, assez haute pour le situer à son rang véritable, assez généreuse pour apercevoir par delà les mesquines préoccupations individuelles le bien commun et la nécessité de le servir. Mais

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

cette éducation économique, où aller la chercher, sinon dans les écoles qui ont été organisées spécialement pour la dispenser?

ESDRAS MINVILLE,
*Professeur à l'Ecole des Hautes
Etudes commerciales de Montréal.*



CHAPITRE XIV

L'ARCHITECTURE

De la profession d'architecte

L'architecture, à notre époque, demeure dans ses fins les plus élevées ce qu'elle fut de tout temps. Ses fonctions, comme celles de toutes les autres formes de l'activité humaine, n'ont cependant cessé de devenir de plus en plus complexes; elles demandent à être décrites pour l'instruction du profane.

L'Architecture est à la fois un art et une profession. L'art requiert, de celui qui l'exerce, la capacité de savoir construire beau et bien; la profession régit, dans ses diverses fonctions, la pratique de cet art, en conformité avec les lois morales et civiles, pour le bien-être des individus et de la collectivité.

Afin d'exercer avec fruit sa profession aux activités multiples, l'architecte doit être un

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

artiste cultivé, un constructeur compétent, ainsi qu'un administrateur averti et honnête. Une large culture artistique, basée sur la connaissance des belles œuvres du passé, lui rendra possible l'application de la beauté aux problèmes qu'il aura à résoudre. Grâce à l'étendue et à la variété de ses connaissances techniques, il saura choisir les matériaux et les modes de construction, les outillages mécaniques et les innombrables autres éléments du bâtiment moderne, pour les utiliser suivant les lois de la science et de la logique architecturales. Sa qualité d'administrateur vigilant, jointe à une probité incontestable, sauvegarderont les intérêts financiers qui lui seront confiés.

Pour mieux illustrer les fonctions de l'architecte dans la pratique courante de sa profession, proposons un exemple concret.

A la demande d'un client qui désire faire construire un bâtiment, l'architecte prépare d'abord une étude préliminaire pour donner une idée sommaire de la disposition et de l'agencement des diverses pièces ainsi que de l'apparence générale. Sans entrer dans le détail de

la structure ni des matériaux à employer, il doit pouvoir fournir un estimé approximatif du coût possible. Si le client agréé ces premières dispositions, l'architecte trace les plans définitifs et rédige le cahier des charges décrivant les matériaux et leur mise en œuvre. Ensuite, on demande des soumissions de prix aux constructeurs; et, sur réception d'une soumission acceptable, le client signe le contrat avec l'entrepreneur qu'il a choisi.

Il convient d'ouvrir ici une parenthèse. Jusqu'alors, l'architecte agissait uniquement comme aviseur de son client. Après la signature du contrat, une fonction nouvelle et de caractère juridique viendra s'ajouter à ses devoirs professionnels. Par cette fonction, il devra, sans prendre fait et cause ni pour l'une ni pour l'autre des parties au contrat, présider à la juste exécution de ses stipulations.

Les travaux de la construction une fois commencés, leur surveillance exigera de l'architecte la préparation de nombreux détails, à grande échelle et grandeur nature, des éléments qui ont besoin d'être déterminés, tant pour les fins

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

structurales qu'esthétiques, ainsi que l'examen fréquent, sur le chantier et dans les ateliers de fabrication, des ouvrages en cours.

A des intervalles fixés par le contrat, l'architecte, après avoir estimé la valeur des travaux exécutés, en autorisera le paiement à l'entrepreneur par son client. Il dirigera ainsi l'exécution et le paiement de l'entreprise entière jusqu'à sa terminaison et sa réception finale.

Ses obligations ne cesseront cependant pas là puisque, durant les cinq années qui suivront, la loi le tiendra, « conjointement et solidairement » avec l'entrepreneur, responsable des vices du sol et de la construction qui pourraient se révéler au cours de cette période.

Dans sa pratique usuelle, en plus de diriger les travaux de construction, l'architecte remplira nombre d'autres fonctions. On réclamera ses services pour le placement et l'administration des capitaux dans les bâtiments de rapport de tous genres, ainsi que pour l'évaluation de bâtisses de toutes catégories. On l'appellera à coopérer avec les autorités publiques au développement des villes et à la rédaction des lois du bâtiment.

En outre, ses qualités particulières imposeront sa collaboration dans l'exécution de travaux publics. En effet, si les autorités négligent de donner aux monuments une apparence esthétique, ces derniers risquent de faire mal juger la civilisation ou le siècle qu'ils doivent illustrer.

De la spécialisation

En certains pays, aux époques de développement matériel intense, la multiplicité des types de bâtiments et la quantité considérable de travaux à faire ont conduit à la spécialisation. C'est ainsi qu'aux Etats-Unis on trouvait, ces dernières années, des architectes spécialisés dans la construction des églises, des maisons de rapport, des hôtels, des immeubles à bureaux, des théâtres, des hôpitaux, des usines, etc. Cette spécialisation, ne pouvant se maintenir que par un nombre suffisant de travaux en chaque branche, ne s'est implantée que par exception au Canada ; et il semble peu probable qu'elle puisse se développer davantage dans un avenir prochain.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Des aptitudes requises

L'étude et la pratique de l'architecture requièrent des aptitudes bien définies.

Dans le domaine physique, un bon organe visuel paraît de première nécessité. L'étudiant, affligé d'une vue gravement défectueuse ou faible, pourrait difficilement recevoir le long entraînement que la connaissance approfondie du dessin et le développement du sens des proportions exigent de l'œil. Et s'il réussissait, en dépit de ce désavantage, à compléter ses études, il vivrait sans cesse sous la menace d'être forcé par la même cause de renoncer à sa profession. L'usage des deux mains est, il va sans dire, indispensable au dessinateur. Quant aux autres infirmités, chacune doit être considérée en particulier. La plupart, quoique rendant pénible la surveillance des travaux sur les chantiers, nuiront rarement aux études et ne constitueront pas nécessairement un obstacle à la pratique.

Au point de vue intellectuel, l'aspirant architecte doit non seulement être sensible à toutes les manifestations de la beauté, mais il doit savoir trouver des charmes à la rigueur mathématique

même, car c'est elle qui engendre la logique nécessaire à l'impeccable agencement des éléments de toutes natures qui constituent les problèmes architecturaux. Et pour vivifier les connaissances acquises grâce à ces études, il lui faudra, de plus, être doué d'imagination et d'idéal, sources de l'inspiration qui lui fera « donner une âme aux choses inanimées. »

Les qualités morales indispensables sont aussi nettement indiquées que les aptitudes physiques ou intellectuelles. Dans la pratique, l'architecte administre les fonds, parfois considérables et toujours précieux, de ses clients. Son devoir est d'exécuter les travaux d'après des plans et devis dont les stipulations peuvent devenir l'objet de contestations intéressées de la part de ceux qui se sont engagés à les suivre. Son rôle d'arbitre dans l'interprétation des contrats exigera même, à certains moments, le sacrifice de ses propres intérêts matériels. En toute circonstance, l'architecte devra donc agir avec justice et désintéressement, ce qui ne lui sera possible que grâce à une parfaite probité de fait et d'intention, soutenue par une grande fermeté de caractère.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Du programme général des études

Le jeune homme enthousiaste, au début de ses études, se voit déjà le créateur d'œuvres grandioses, égalant, surpassant même les chefs-d'œuvre que l'histoire offre à son admiration. Par un sentiment fort naturel à la jeunesse, il rêve de la fin sans songer aux moyens. Mais il y a loin de la coupe aux lèvres; et n'a-t-on pas écrit que le génie est une longue patience?

Multiple est le savoir que devra posséder l'architecte; il ne peut s'acquérir qu'au prix d'un labeur long et méthodique. Cette perspective ne doit pas tout de même effrayer l'aspirant doué d'aptitudes véritables, car des études bien ordonnées et soutenues le conduiront d'étape en étape vers le but à atteindre. Parfois arides au début, elles deviennent de plus en plus captivantes.

A la base des études architecturales, on doit trouver et la culture littéraire et la culture scientifique.

Point n'est besoin d'insister sur l'importance des études littéraires auxquelles nos collègues réservent une place de choix.

« Elles auront ouvert l'esprit, appris à penser, à lire avec fruit, à réfléchir par soi-même et serviront directement à l'architecte puisque, dans sa carrière, il aura à écrire autant qu'à dessiner » (Guadet).

Les études scientifiques, non seulement contribuent à former l'esprit à la rigueur du raisonnement, mais demeurent d'une nécessité pratique pour l'architecte. Celui-ci n'a pas qu'à inventer le beau, il doit en plus savoir réaliser ses conceptions avec tous les moyens que lui offrent la science et la nature.

Voici les principales sciences de base qui, enseignées à des degrés variables dans les divers collèges et écoles spéciales d'architecture, sont incluses dans leur programme régulier : l'arithmétique, la géométrie plane, la géométrie dans l'espace, l'algèbre, la géométrie descriptive, la trigonométrie, la géométrie analytique, la statique et des éléments d'analyse, de chimie et de physique.

On accompagne ou on fait suivre ces études scientifiques d'études d'ordre technique portant sur les matériaux de construction, la technique du

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

bâtiment, l'électricité, le chauffage, la plomberie, l'hygiène, la réfrigération, l'acoustique architecturale, toutes considérées en tant que sciences d'application. Il faut encore ajouter l'étude de la résistance des matériaux et ses applications au calcul des structures en bois, en métal et en béton armé.

Dans le domaine de la culture artistique pure, on trouvera l'enseignement de l'histoire de l'art en général et de l'architecture en particulier, accompagné de l'étude critique des chefs-d'œuvre de toutes les écoles. Cette science est à l'architecte ce que l'histoire et l'analyse littéraires sont à l'écrivain.

Pendant toute la durée des études, le dessin, cette forme d'écriture essentielle à l'architecte, « la probité de l'art, » disait Ingres, sera, il va sans dire, enseigné avec soin et méthode sous toutes ses formes, qu'il s'agisse du dessin géométral, du dessin à main levée, du tracé des ombres ou de perspective, du modelage ou de l'aquarelle. « Dans le dessin, » écrit Julien Guadet, « il y a une partie faite de précision et de méthode raisonnée, une autre faite de finesse, de goût, de sentiment. Pour

tout cela, il n'y a qu'un précepte : c'est en forgeant qu'on devient forgeron. » On s'explique donc aisément la part considérable que le programme des écoles spéciales accorde à l'étude du dessin.

Mais la matière par excellence des études d'architecture demeure sans contredit la composition, parce qu'elle embrasse tout à la fois la disposition, les proportions et la construction des bâtiments. Elle exige donc la connaissance de tous les autres articles du programme : sciences mathématiques, connaissances techniques, dessin et culture artistique, qui sont pour elle des outils dont elle doit se servir avec inspiration. La composition s'apprend par des essais personnels multiples, par l'exemple des modèles classiques et par les conseils des professeurs, « l'expérience propre se superposant à l'expérience d'autrui » (Guadet). Elle s'attribue les deux tiers de l'emploi du temps à chaque année des cours. Au début, elle traite des éléments analytiques de l'architecture ; puis, au fur et à mesure de l'avancement des élèves dans la connaissance des autres matières, elle s'attaque à des problèmes d'envergure de plus en plus grande. C'est, on le

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

conçoit, le sujet d'étude qui captive le plus l'étudiant. Mais pour y réussir, on doit d'abord, il faut le répéter, s'être bien assimilé toutes les autres matières; la pratique de la composition apparaît comme une récompense qu'il faut avoir méritée.

Il y a encore des cours sur la jurisprudence, la rédaction des devis et des contrats de construction, la préparation des estimés, toutes connaissances indispensables à la convenable administration des affaires confiées à l'architecte.

De l'apprentissage dans un bureau d'architecte

Les études d'architecture peuvent se faire, soit sous forme d'apprentissage dans un bureau d'architecte, soit dans les écoles spéciales.

Il convient de dire immédiatement que les études suivies dans les écoles sont incontestablement les meilleures et les plus rapides; les programmes y sont bien ordonnés et le temps entièrement utilisé, sous la direction de professeurs compétents, au seul avantage de l'étudiant. Dans les bureaux d'architectes,

l'aspirant doit au contraire consacrer la majeure partie de ses heures au service de son patron ; il lui reste, par conséquent, peu de loisirs pour le travail personnel. De plus, il lui faut tant bien que mal établir son programme, travailler le plus souvent sans professeurs et, partant, dans les conditions les plus pénibles et les plus désavantageuses.

Pour être admis à la pratique de l'architecture, les aspirants employés dans les bureaux d'architecte doivent passer, après quatre ans d'apprentissage au minimum, les examens prescrits par l'*Association des Architectes de la Province de Québec* sur les matières déjà énumérées.

Si on demande pourquoi l'*Association*, qui reconnaît les lacunes de cette formation, la permet quand même, on songera aux deshérités de la fortune qui peuvent par ailleurs être bien doués et qui aspirent à l'amélioration de leur sort. Par exception, les bureaux d'architectes ont fourni de bons professionnels.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Des écoles d'architecture

A l'étudiant canadien-français s'ouvrent deux remarquables écoles où l'enseignement se donne en français et gratuitement. Ce sont les sections d'architecture des Ecoles des Beaux-Arts du gouvernement de la Province de Québec, l'une située à Montréal, l'autre à Québec.

Leur programme couvre tout le cycle des études nécessaires à l'architecte. L'enseignement se présente suivant les principes de l'école française, principes adoptés par les écoles américaines mêmes, et légèrement modifiés pour répondre aux conditions locales. Il convient de signaler ici que dans les concours inter-universitaires de l'*Institut Royal des Architectes Canadiens*, les élèves de ces écoles ont à maintes reprises conquis les premières places.

Ces écoles n'ont cessé, depuis leur fondation, d'améliorer leur enseignement et se sont mérité les encouragements et la reconnaissance de la profession.

Les études durent six années: une année de cours préparatoires et cinq années de cours réguliers. L'admission s'y fait actuellement à la

suite d'un examen de rédaction française et d'arithmétique élémentaire seulement. Au fur et à mesure que progressera l'enseignement des sciences dans nos maisons de formation, les autorités comptent ajouter à cet examen nombre de matières mathématiques pour les retrancher du programme régulier, leur substituer certaines branches qui pourraient y figurer avec avantage et perfectionner celles qui s'y trouvent déjà.

L'Association des Architectes admet à la pratique les diplômés des Ecoles des Beaux-Arts après une année d'apprentissage dans un bureau d'architecte et un examen de pratique professionnelle.

De l'organisation professionnelle

La réunion des architectes de la province de Québec en corps professionnel, sous le nom d'*Association des Architectes de la Province de Québec*, date de 1890.

Il y eut évidemment bien avant cette époque, et dès le Régime français, des architectes canadiens-français remarquables, dont les œuvres charmantes, en particulier nos vieilles églises aux

lambris de bois sculptés, sont connues et fort appréciées des étrangers, sinon de nos compatriotes. Mais quoique le code civil délimitât déjà exactement les obligations légales de l'architecte, n'importe qui, du soir au lendemain, pouvait en prendre le titre, la loi en faisant un expert dès qu'il en assumait la fonction. Cette anomalie, préjudiciable à l'intérêt public aussi bien qu'à celui des architectes compétents, ne pouvait raisonnablement persister et disparut par suite d'un acte de la Législature provinciale.

Depuis son « incorporation, » l'*Association des Architectes de la Province de Québec* régit la pratique de la profession. Les statuts confèrent à ses membres le droit exclusif de porter le titre d'architectes et d'agir comme tels. En retour, l'*Association* assume l'obligation de n'admettre à la pratique que ceux dont la compétence a été établie par des études et des examens sérieux. Elle s'efforce, avec succès, croit-elle, d'accroître sans cesse l'étendue de leurs connaissances et le sens de leur responsabilité morale à l'égard du public. Afin de régler leur conduite entre eux et vis-à-vis de la clientèle et des constructeurs, elle a édicté

de judicieux règlements auxquels chacun est tenu de se conformer sous peine de sanctions.

Sans doute, à ses débuts, elle dut admettre dans ses rangs nombre d'architectes qui, par le manque de facilités éducationnelles de leur époque, n'avaient pas reçu la formation professionnelle en tous points la plus désirable. Mais depuis, grâce à l'apport précieux des nombreux architectes formés dans les écoles de la province et de l'étranger ainsi qu'au contact bienfaisant qu'elle a su établir entre ses membres de formations très diverses, la profession dans son ensemble a progressé notablement. Il convient d'ajouter que la profession possède dans son Association un organisme qui fait l'envie des sociétés-sœurs des autres provinces et leur a maintes fois servi de modèle.

En vue de revendiquer leurs droits d'ordre fédéral, les associations provinciales sont groupées en une société centrale nommée *Institut Royal des Architectes Canadiens*.

Des difficultés que rencontre la profession

Malgré son excellente organisation, la profession ne laisse pas de rencontrer de nombreuses difficultés. La plus grave, celle dont toutes les autres découlent et que seule il soit utile de traiter ici, est l'ignorance ou l'incompréhension navrante du public, du public canadien-français en particulier.

On serait surpris de connaître le nombre de ceux qui, même parmi l'élite, ne conçoivent pas les avantages de confier à un architecte la direction de leurs travaux de construction. Ils ignorent la valeur d'un plan bien étudié, répondant parfaitement aux besoins et prévoyant en même temps l'utilisation économique des espaces et des matériaux, la conformité aux lois du bâtiment et de l'hygiène, la solidité, la durabilité et la bonne apparence, toutes qualités donnant à une bâtisse une plus-value bien supérieure au coût du plan. Ils ne comprennent pas davantage qu'un devis précis et une surveillance experte sont indispensables à l'exécution irréprochable et économique du plan. Deux erreurs s'ensuivent.

La première consiste à se priver totalement ou partiellement des services d'un architecte. On abandonnera à l'entrepreneur la direction des travaux d'après les plans qu'il aura conçus lui-même. Tout en admettant l'honnêteté de la plupart d'entre eux, n'est-ce pas un risque que de confier à un homme le contrôle de son propre ouvrage?

La seconde conséquence est le marchandage des honoraires dus à l'architecte. A coup sûr, il n'y a pas, dans le Québec, de tarif exagéré. Bien au contraire. Si donc le client mesquine avec l'architecte, il le met dans l'impossibilité pratique de fournir des plans bien élaborés et d'apporter à leur exécution une surveillance suivie. Comme résultats quasi inévitables, il surviendra des dépenses supplémentaires imprévues qui dépasseront souvent la somme qu'on prétendait économiser, sans compter les contretemps et les ennuis.

Quels moyens convient-il de recommander pour faire disparaître ce déplorable état de choses?

N'allons pas d'abord tenir trop sévèrement rigueur au public de son ignorance. C'est à l'architecte, qui la constate, de la combattre par

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

une propagande éducationnelle digne, appuyée sur des exemples judicieusement choisis. Bien que l'action collective ne soit pas négligeable, l'action individuelle sera, dans ce cas, la plus efficace. Le public, sollicité de toutes parts par une publicité tyrannique qui ne lui laisse aucun repos et l'irrite, ne s'intéressera que par exception aux discussions générales d'ordre professionnel. Il sera au contraire bien plus facilement accessible aux démonstrations personnelles qui, presque invariablement établies à l'occasion d'un cas dont tous les détails sont connus, seront davantage convaincantes.

Ainsi, tout architecte pratiquant pourra facilement citer, sur permission préalable bien entendu, l'exemple de nombreux clients qui ont déjà vécu la désagréable aventure de construire sans plans ou sans surveillance. Des témoignages aussi probants suffiront généralement à faire changer la décision de celui qui s'apprêtait à commettre la même erreur.

Clientèle de l'architecte canadien-français

Soit communauté de goûts, soit communauté d'intérêts, à quelques exceptions près remarquées surtout chez certains compatriotes anglomanes, les Canadiens-Français comme les Canadiens-Anglais s'adressent aux architectes de leur langue. Dans la province de Québec du moins, les travaux d'architecture publique, scolaire et religieuse, sont ainsi habituellement répartis.

Il existe cependant deux catégories de bâtisses des plus importantes qui jusqu'ici ont échappé presque entièrement aux nôtres.

La première comprend les grands immeubles commerciaux et industriels. Les capitaux qui y sont engagés étant soit contrôlés, soit possédés par l'élément anglophone, ces travaux vont naturellement à l'architecte canadien-anglais. L'orientation économique des Canadiens-Français déterminera seule ce que l'avenir réserve dans cette voie.

La seconde comprend l'habitation sous toutes ses formes. Dans le Québec, comme dans plusieurs autres parties du Canada, il n'est pas une maison sur cent qui soit dessinée par un architecte. La

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

construction canadienne s'en ressent d'ailleurs gravement. Qui n'a pas déploré l'enlaidissement de nos villes et de nos campagnes par les médiocres habitations qui abritent le foyer de tant de nos compatriotes? Et cet état de choses, désastreux pour la beauté de notre pays, l'est peut-être davantage pour son économie; car, pour la plupart, mal divisées, mal construites et peu durables, ces maisons perdent rapidement leur valeur première. Dans ce domaine, si le public ignore à peu près complètement l'architecte, celui-ci, y voyant peu de bénéfice à réaliser, ne s'y intéresse pas suffisamment. Or les deux ont tort: celui-là ferait un placement plus sûr en confiant la construction de sa maison au professionnel qualifié, tandis que celui-ci, en plus d'améliorer l'architecture de nos habitations, pourrait se créer, dans une des branches les plus considérables de l'industrie du bâtiment, une intéressante clientèle, capable de faire vivre plusieurs spécialistes.

Moyens de réussir

Au seuil de sa carrière, le débutant se demande anxieusement comment y réussir.

Voyons d'abord ce qu'il faut entendre par succès professionnel. Celui-ci présente deux aspects principaux : un premier, de nature abstraite, résulte des qualités esthétiques et utilitaires de l'œuvre d'un architecte, qui la font juger favorablement par la critique autorisée ; un second, de nature purement matérielle, consiste dans le rendement en espèces sonnantes que procure l'exercice de la profession. Pour réussir véritablement, l'architecte doit donc faire de la bonne architecture, ce qui est de l'essence même de ses aspirations les plus élevées et de ses devoirs envers la société ; de plus, il doit, par ce moyen, acquérir une honnête aisance, récompense tangible et méritée de ses services intelligents.

Dans la pratique de la profession, les études théoriques ne suffisent pas. A sa sortie des écoles spéciales, le jeune architecte devra compléter sa formation par un contact direct avec les multiples opérations administratives du métier et par l'exercice de nombreuses applications de la théorie à la pratique. Concurrément, il développera en lui-même le sens de la responsabilité, élément indispensable à toute réussite professionnelle. Cet entraînement pourra s'acquérir de deux

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

manières différentes: soit dans le bureau d'un architecte expérimenté et sous sa direction, soit dans la pratique privée, et, dans ce cas, le plus souvent, hélas! aux dépens du client. Inutile de déclarer quelle est la meilleure manière! Peu de clients d'ailleurs voudront confier la réalisation de projets importants à celui qui n'aura pas établi sa compétence par une préparation suffisante sous un maître reconnu. On pardonne rarement l'insuccès de l'architecte. Une faillite à n'importe quelle époque de sa carrière et, à plus forte raison à ses débuts, deviendra un obstacle quasi insurmontable à son succès futur. Le public, indulgent peut-être à tort pour une œuvre bien dirigée quoique médiocre du point de vue artistique, se montrera implacable envers celle qui lui aura causé des déboires d'ordre matériel. Par ailleurs, le débutant, pendant son stage d'entraînement, sera rémunéré selon les services qu'il rendra. Plus d'un professionnel a pu économiser ainsi les fonds qui lui ont, dans la suite, servi à s'établir.

Sans que ce soit là une nécessité absolue, il est recommandé au jeune architecte, qui en a les moyens ou qui a le courage de les acquérir, de faire le voyage d'Europe. Et par Europe, il ne

faudrait pas entendre uniquement la France, où le Canadien est si naturellement porté à séjourner, mais également l'Italie, la Grèce, l'Angleterre, l'Allemagne, la Hollande et nombre d'autres pays au riche patrimoine architectural. Certains pays du nord, dont le climat ressemble au nôtre, seront, dans le domaine de la construction, très profitables à visiter. Les Etats-Unis, si faciles d'accès, offriront également une ample leçon à l'observateur averti et studieux.

Lancé dans les affaires, l'architecte devra se garder de l'enlissement intellectuel auquel ses occupations l'exposent. Les conceptions esthétiques nouvelles, les dernières découvertes techniques, les nombreux matériaux de construction que l'industrie moderne met à sa disposition, l'œuvre architecturale contemporaine tout entière, doivent lui être de constants sujets d'étude. Et il aura à parfaire non seulement sa culture professionnelle, mais aussi sa culture générale. Celle-ci ne saurait avoir de bornes, puisque les problèmes qu'il aura à résoudre, touchent à toutes les sphères de la vie sociale.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

La meilleure formation du monde ne suffit pas encore pour réussir; il faut de plus une clientèle. Où la trouver? Presque invariablement le client choisira son architecte parmi ceux qu'il connaît le mieux ou qui lui sont recommandés par ses proches. On doit certainement regretter que la compétence soit trop rarement la considération déterminante de ce choix. Cette coutume défectueuse est d'ailleurs la cause directe du plus grand nombre des médiocres réalisations architecturales qui jettent le discrédit sur la valeur artistique de notre peuple. Mais tant qu'elle subsistera — et elle n'est pas près de disparaître — il faut s'y adapter, sous peine de demeurer dans l'ombre. Le professionnel trouvera donc avantage à se faire connaître, soit par le moyen des relations sociales, soit par celui des relations d'affaires; ce sera là une condition *sine qua non* de son succès. Il devra, bien entendu, éviter toute propagande à forme commerciale, incompatible avec l'exercice d'une profession libérale et d'ailleurs interdite par les préceptes de conduite de son organisme professionnel.

La clientèle, difficile à créer et rarement nombreuse, doit être conservée précieusement. L'acte

d'un client satisfait, qui choisit le même architecte une seconde fois, constitue d'ailleurs la recommandation la plus flatteuse.

Pour conserver cette clientèle, il importe de la bien servir. L'architecte devra, à cette fin, s'efforcer de répondre honnêtement à toutes les exigences du programme que son client lui aura dicté. Souvent, en toute bonne foi, on voudra lui imposer des solutions illogiques, inesthétiques, impossibles même à réaliser avec les fonds disponibles. Son devoir comme son intérêt exigeront alors qu'il exprime ses objections avec tact et fermeté. Qu'il évite de laisser son client s'engager, sans avertissement préalable, dans une voie susceptible de le conduire à d'amers désappointements, principalement à ceux d'ordre pécuniaire ! Le client irréfléchi, et il s'en trouve, recevra parfois fort mal l'exposé de la vérité, surtout si elle vient mettre obstacle à la réalisation d'un rêve longtemps caressé. Il aura cependant tôt fait de se rendre à l'évidence.

Dans ses rapports avec les constructeurs qu'il emploie, l'architecte doit faire preuve de dignité, de fermeté et d'esprit de justice. Il ne pourra

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

inspirer au constructeur l'estime et la confiance nécessaires à la réussite d'une entreprise que s'il possède, avec la science et l'expérience de sa profession, ces qualités essentielles à tout homme chargé de diriger les autres, et qui sont le caractère et le sens de l'équité.

L'opinion la plus répandue veut que l'architecture soit une profession fort rémunératrice. Fausse conception à laquelle il faut renoncer si l'on veut éviter de pénibles désillusions. Elle provient d'un jugement erroné fondé sur quelques cas particuliers. On admet volontiers que, pour les petits travaux, les profits sont maigres, souvent nuls; et que, pour les moyens, ils sont modestes. L'erreur origine donc des autres, des plus considérables, mais aussi des plus rares. En vérité, pour les grandes entreprises les honoraires représentent d'habitude des sommes imposantes. Par contre, les déboursés de l'architecte croissent proportionnellement. La préparation des plans et l'exécution des travaux demandant, dans la plupart de ces cas, plusieurs années de services continus, le revenu net annuel s'en trouve conséquemment réduit à la proportion usuelle. De plus, la clientèle d'un architecte est rarement

nombreuse ; la concurrence professionnelle est très, vive et le succès par conséquent difficilement constant, sans compter que les responsabilités légales sont fort onéreuses en cas d'accidents. Il est donc de la prudence la plus élémentaire pour le débutant de ne pas se laisser emporter par ses premiers succès et de croire trop tôt à la fortune. Il ne doit pas perdre de vue que, s'il connaît les années d'abondance, il connaîtra aussi les années de disette. L'industrie du bâtiment, dont il dépend, lui fera ressentir le contre-coup de ses baisses ou de ses arrêts périodiques.

A vrai dire, la profession a permis à quelques rares privilégiés de réaliser une fortune moyenne que certains ont fait croître par de judicieux placements. A un nombre un peu plus grand elle a procuré une modeste aisance. Pour la grande majorité, elle n'a été qu'un gagne-pain véritablement modeste en considération de la laborieuse et coûteuse préparation qu'elle nécessite.

A ceux qu'elle attire vers elle et qui lui consacrent leur volonté et leur énergie, la profession d'architecte ne promet donc pas nécessairement l'abondance. A tous, en revanche, elle dispense les satisfactions intellectuelles que son exercice

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

• procure: le bonheur de concevoir et de créer la beauté, de concrétiser des rêves utilement magnifiques, de dompter la matière, de l'animer et de la faire servir aux fins spirituelles non moins que matérielles de l'homme.

Les études et la formation professionnelle de l'architecte sont longues. Elles exigent de celui qui s'y engage une application de tous les instants, application qu'il devra conserver jusque dans la pratique de son art. Faut-il ajouter que, sans une irrésistible vocation et un véritable amour du métier, ces études et l'exercice même de la profession sont insupportables et ne peuvent conduire qu'à une déplorable médiocrité, sinon à la faillite?

Bien que les cadres de la profession soient normalement remplis et que la concurrence y soit grande, elle offre cependant un avenir des plus intéressants à celui qui se sent doué des aptitudes, qui possède la formation, le courage et l'idéal. L'architecture canadienne n'en est qu'à ses balbutiements; elle présente de larges perspectives de développement. Les architectes de la génération présente luttent avec persévérance pour

faire reconnaître par le public l'importance, dans la vie nationale, du rôle de l'architecte. Ceux qui suivront récolteront les fruits abondants de cette action, s'ils s'y préparent consciencieusement.

LUDGER VENNE, *Architecte,*
Chargé de cours à l'Ecole Polytechnique
de Montréal.



CHAPITRE XV

L'ENSEIGNEMENT

I

L'Enseignement Primaire dans le Québec

L'éducation des nouvelles générations

Les penseurs ont toujours considéré l'éducation comme la chose capitale de l'économie humaine. L'éducation, au sens où nous voulons l'entendre ici, c'est l'art de se comporter vis-à-vis de soi-mêmes et vis-à-vis des autres. Les philosophes chrétiens, les moralistes catholiques ajoutent, avec raison d'ailleurs, l'art de se comporter vis-à-vis de Dieu. Ils pensent aussi avec raison que l'homme doit recevoir sa première éducation dans la famille, de ses parents, qui en même temps qu'ils lui ont donné le jour doivent au moins — le temps est plus propice et les occasions nom-

breuses — l'initier à la vie morale. Mais l'entretien matériel de la famille laisse aux parents bien peu de loisirs. Leur incompétence aussi à la plupart d'entre eux leur faisant remettre à d'autres le soin de donner aux enfants l'instruction dont ceux-ci ont besoin, ils confient en même temps à d'autres la mission de continuer l'éducation familiale. Les institutions d'enseignement ouvertes à la jeunesse ont donc un double devoir : celui de l'instruire et de l'élever. Et dans l'économie sociale, les pays bien organisés donnent à l'éducation la place qui lui revient de droit, la première, la place d'honneur. Les pays chrétiens, disons mieux, les pays catholiques, car bien des pays chrétiens ont en réalité apostasié, les pays catholiques fondent la formation morale des enfants sur le Christ. Le Christ est la pierre angulaire de l'édifice éducatif. En passant, plaignons des gouvernements qui cherchent ailleurs que dans l'éducation chrétienne la santé morale des individus, le bonheur des familles, la prospérité des pays, la concorde de l'univers.

Au Canada, particulièrement au Canada français, nous croyons au Christ, pas n'importe lequel, au Christ de l'Évangile, au Christ de

l'Eglise catholique; nous croyons aussi en l'idée de patrie. Loin d'être des antinomies, l'amour de la patrie s'étaie sur l'amour de Dieu. En France, on a voulu expulser Dieu de l'école pour faire une plus grande place à la patrie; conséquence logique, des maîtres des écoles de l'Etat la pourchassent maintenant au nom d'un utopique et dangereux internationalisme. Notre programme d'éducation chez nous pivote sur les deux gonds : Dieu et patrie. Peut-être plus en théorie qu'en pratique. Au point de vue de l'éducation morale comme d'ailleurs au point de vue de l'éducation nationale, j'en veux pour preuve dans l'enseignement primaire que je connais un peu mieux que les autres, parce que je m'y intéresse depuis bientôt quinze ans, les sujets des examens mensuels ou semestriels ou annuels que l'on propose aux élèves. Je comprends qu'à l'école primaire il s'agit d'enfants relativement jeunes, devant qui il serait inutile et périlleux de faire des considérations savantes. Leur âge ne dispense pas d'en faire à leur portée et souvent. Que notre programme d'éducation soit plus théorique que pratique, j'en vois surtout la preuve dans l'importance vraiment sacramentelle que l'on attache

partout aux examens, par conséquent, dans l'obligation rigoureuse où l'on place les maîtres religieux ou laïques de préparer leurs élèves aux examens, pour les examens, en vue d'une promotion, d'un diplôme, et de se désintéresser presque inévitablement et par ricochet de leur formation morale et nationale. Je me demandais depuis longtemps où nous conduirait le fétichisme de l'examen. Nous ne le voyons que trop aujourd'hui. Lors de son passage à Montréal, il y a deux ans, M. Lucien Romier, jetant de douloureux coups de sonde dans notre époque, faisait au cours de ses lumineuses conférences cette étonnante réflexion: « Des hommes intelligents, il y en a plein les rues, ce qui manque ce sont les caractères. » Presque en d'autres termes cette réflexion-ci: Des hommes supérieurement instruits ou simplement instruits, il y en a plein les rues, ce qui manque ce sont les hommes de volonté, les hommes de devoir. Les écoles ont mis beaucoup de soin à préparer les premiers; elles auront, hélas! trop négligé de nous donner les seconds. Vous voulez donc supprimer les examens, me direz-vous? En ce cas, quel moyen proposez-vous de vérifier le progrès intellectuel

des écoliers? On m'a mal compris. Je n'en ai pas contre les examens. Au contraire. Ils ont du bon. Ils sont nécessaires. Mais encore une fois, l'instruction de l'écolier n'est pas tout le devoir d'un maître d'école digne de ce nom. Le maître a en plus la rigoureuse obligation de former le cœur de ses élèves. Ce que je veux, pour que notre souci de l'éducation ne soit plus une affaire de paroles, c'est que l'on apprécie l'effort que s'impose le maître pour bien élever ses enfants tout autant que celui qu'il fait pour les instruire. Pour cela qu'on s'enquière auprès de qui de droit : donc auprès de ceux qui voient tous les jours l'artisan à l'œuvre. Et qu'on lui tienne par conséquent un peu moins rigueur de la faiblesse de ses écoliers en écriture, en orthographe, en dates, en nomenclature. La vie est trop courte pour qu'on s'arrête à ces choses plus qu'il ne convient. Dites-moi, avoir à son service un comptable honnête, cela n'a-t-il pas autant d'importance pour un patron que d'avoir à son emploi un comptable habile? L'habitude prise à l'école de se conduire par devoir, sans le besoin qu'un maître nous surveille, cette habitude, dis-je, qui nous accompagnerait toute la vie ne vaut-elle pas l'art

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

pliquées, s'efforce de donner à ses élèves une formation générale dans toutes les branches de ces sciences.

Dans notre province, nos industriels se sont longtemps contentés des connaissances acquises par la pratique. Un jeune homme, en entrant dans une industrie, s'initiait au rouage d'une manufacture ou d'une exploitation quelconque et, dans la mesure de sa compétence acquise, était utilisé selon les besoins. Mais aujourd'hui, le développement de la technique et la concentration des grandes entreprises industrielles requièrent des hommes longuement préparés et formés d'après des méthodes précises. La science, qui progresse tous les jours, a besoin d'ouvriers qui la connaissent et qui soient capables de doter l'humanité de toutes les utilités qu'elle peut fournir.

L'Ingénieur Civil peut rendre des services multiples dans presque tous les domaines, parce qu'il est capable d'aider à l'exploitation de toutes les ressources naturelles d'un pays. Il peut conduire une industrie, choisir les machines les plus appropriées au but que l'on poursuit, diriger les ouvriers et administrer, avec le maximum de

way, dans la rue. Sujet épineux qui dégénère en discussion, hélas! trop souvent oiseuse, parce qu'il y a trop souvent méconnaissance de l'importance de l'éducation dans l'organisation générale de la société, inexacte et incomplète définition des termes, divergences de vues sur le but de l'éducation, imprécision de renseignements nécessaires, des cloisons étanches entre la société et le monde de l'éducation, des cloisons étanches aussi entre les divers ordres d'enseignement, des préjugés, des privilèges.

L'école primaire

L'éducation des nouvelles générations. Plusieurs ordres d'enseignement se partagent chez nous cette œuvre. A tout seigneur, tout honneur. D'abord l'enseignement universitaire ou supérieur qui reçoit dans ses diverses facultés: théologie, médecine, droit, génie, lettres, sciences, commerce, agriculture, une toute petite partie de la jeunesse à laquelle il donne une culture tout à fait spécialisée. L'enseignement secondaire qui reçoit dans ses séminaires et collèges un nombre encore restreint de jeunes gens et de jeunes filles et qu'il prépare aux différentes facultés de l'uni-

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

versité. L'enseignement des beaux-arts, l'école normale, l'enseignement technique, l'enseignement des arts domestiques, l'enseignement commercial privé et d'autres encore qui s'adressent eux aussi à un petit groupe de la jeunesse et dont je regrette que tant de cloisons les séparent entre eux et des collèges classiques et de l'Université et tous ces enseignements, de l'école primaire proprement dite et de l'école primaire supérieure. Abattre toutes ces cloisons et fusionner tout ce monde de l'éducation, sans pour cela toucher à l'autonomie nécessaire à la vie, au développement, au progrès de chacun des ordres de l'enseignement, créer un Conseil d'Education qui probablement mettrait fin une fois pour toutes à la dispersion de nos efforts culturels individuels et qui par le fait même les centuplerait en les unissant, centre d'où à la façon d'un phare partiraient les directives morales, nationales, sociales, intellectuelles, économiques permanentes qui inspireraient les programmes, les manuels, les examens, d'où partiraient encore des mots d'ordre particuliers conformes aux besoins pressants de l'heure, ah ! cette unité, seul remède à l'anarchie que nous constatons et que tout le

monde déplore à part soi, quelle tâche opportune et féconde pour un Conseil de l'Instruction publique rebaptisé, élargi, rénové! Le temps, m'opposera-t-on, est un grand remède. Le temps peut-il beaucoup agir dans le cas de notre petite nationalité canadienne-française? D'ici quelques années, quelques lustres, quelques décades, si nous ne prenons pas garde, nous serons entièrement submergés sous le flot de nationalité rivales, entreprenantes, mieux outillées. Dieu merci! nous avons encore le temps de rassembler nos forces éparses et de nous discipliner; nous avons encore des chances de survivre. Mais de grâce, hâtons-nous!

Au dernier échelon de la hiérarchie de l'enseignement, l'école primaire. Urbaine ou rurale, c'est celle que fréquente tout le peuple, la seule où il va et où, d'une part, on lui enseigne les rudiments de la religion, de sa langue maternelle, de la langue seconde, de l'arithmétique, de l'histoire, de la géographie, du dessin, et où on l'initie, notez bien le mot, aux disciplines intellectuelles de la curiosité et de la réflexion, où d'autre part, il peut s'informer, au sens philosophique du mot, des vertus qui feront de lui un homme dans

toute l'acception du terme, un homme qui n'a que deux préoccupations tous les jours de l'année et toutes les années de sa vie, celles de penser et d'agir en chrétien et en patriote, à son travail comme à son foyer, dans sa vie privée comme dans sa vie civique. Ce sont là les seules lettres de noblesse de l'enseignement primaire. Mais quelles lettres, si nous voulons bien nous donner la peine d'y réfléchir !

La seule école que fréquente tout le peuple, c'est-à-dire les neuf dixièmes des enfants d'un même pays, d'une même région, d'une même ville, d'un même village, d'un même rang, sans égard à leur condition sociale, à leurs talents, à leur avenir. Certes, ils n'y séjourneront pas longtemps. L'immense majorité des enfants entre à l'école vers l'âge de sept ans. Ils en sortent à douze, treize ou quatorze. A la vérité, c'est bien tôt et bien peu de temps pour acquérir l'instruction indispensable et s'assimiler quelques disciplines intellectuelles, morales et nationales de toute première nécessité. De là l'extrême danger qu'il y aurait de confier l'éducation populaire à n'importe qui. A mesure que nous avancerons dans notre exposé, nous verrons toute la délicatesse

d'une telle tâche. Les difficultés de cette tâche s'allègent heureusement du fait qu'à l'âge où le peuple fréquente l'école, il est d'une malléabilité, d'une souplesse, d'une soumission, en un mot, d'une étonnante bonne volonté.

Rôle de l'école primaire

Six ou sept années d'école primaire, au premier âge de la vie, cela indique assez le caractère élémentaire en étendue et en profondeur du programme des études de l'enseignement primaire. On n'y donne, disions-nous plus haut, que les rudiments de quelques sciences. Qu'un pareil programme d'études doit être facile à enseigner! Et rapide l'apprentissage du métier de maître d'école! Voilà où nous faisons erreur. Il faut avoir enseigné soi-même pendant quelques années, avoir lu et relu, étudié et pénétré le programme des études tel qu'on le trouve dans les *Règlements du Comité catholique* du Conseil de l'Instruction publique de Québec pour se rendre compte que ce programme est en fait bien moins élémentaire qu'on ne le croirait, qu'il aborde une infinité de sujets — beaucoup trop, à mon sens — et en pousse l'étude assez loin — beaucoup trop loin,

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

à mon avis encore. Souffrez que je vous donne une opinion. Je la veux aussi impartiale et respectueuse que possible. La composition du programme d'études, tel que je le trouve dans les *Règlements du Comité catholique*, révèle que les ouvriers qui y ont collaboré n'avaient pas de l'enfant toute la connaissance qu'il faut, ni de sa physiologie. ni de sa capacité d'attention, de compréhension et d'assimilation ; ils n'avaient pas non plus une assez grande expérience de son milieu familial et social, ni une vue bien précise de son avenir religieux, national et personnel. Entendez-moi bien. Dans toutes mes remarques, ej ne veux jeter la pierre à personne. Au contraire, je rends hommage au désintéressement de tous ceux qui, avec les moyens dont ils disposaient : expérience, manuels, maîtres, ont exploité le domaine de l'enseignement primaire et en ont tourné et retourné le champ afin qu'il produisît tous les ans davantage. Si j'élève la voix. et d'ailleurs d'autres l'ont fait avant moi et le font encore avec moi, c'est que je ne voudrais pas que dans les milieux officiels on pensât que les *Règlements* sont aussi intangibles que les fameuses lois de la République française, qu'on les

vénérait superstitieusement comme le dernier mot de la pédagogie moderne et canadienne-française, qu'on ne les revisât en tenant compte des progrès de notre époque et des obstacles qu'elle met en même temps, dans la famille, à l'isolement, à la réflexion, à l'étude, en tenant compte aussi des conditions de vie de notre peuple, de ses ressources et de ses besoins, de ses reculs et de ses potentialités, de son environnement et de son génie propre.

Mais supposons que le programme des études soit tout à fait à point ! Il reste à l'enseigner à des enfants, à des petits garçons et à des petites filles de sept à quatorze ans. Toute la difficulté de la tâche du professeur est ici ; la difficulté de sa besogne ne réside pas toute dans l'étendue du programme d'études, dans ses imprécisions, dans ses inexactitudes, dans son inadaptation relative aux exigences de notre époque, dans l'absence aussi d'une répartition officielle qui en délimite la matière chaque mois, dans la multiplicité des façons de le comprendre et de l'interpréter. Un maître averti, habile, pourrait à la rigueur parer à de tels inconvénients. Non, la grosse difficulté de son métier vient à peu près

toute de son embarras à se mettre à la portée des enfants. Se mettre au niveau de ceux à qui l'on s'adresse, voilà en quoi consiste à l'école, et d'ailleurs tout le long de la vie, tout l'art de la parole. Quand l'auditoire est un groupe d'enfants, cette adaptation tient du prodige. « A moins que vous ne deveniez semblables à de petits enfants, » disait Notre-Seigneur aux apôtres. On pourrait appliquer ces paroles à tous les maîtres de l'enfance. A moins qu'ils ne deviennent semblables à de petits enfants, à moins qu'ils ne se fassent eux-mêmes petits enfants, c'est-à-dire que les instituteurs n'aient constamment devant l'esprit le fait que les écoliers sont des enfants, et qu'à cet âge, on comprend surtout par intuition et induction, au moyen d'images, d'histoires, d'exemples, de dessins, que les grands mots les dépassent et ne leur disent rien, que les dissertations savantes sont avec eux peine absolument perdue, lors même qu'ils paraissent nous écouter de leurs deux oreilles, qu'à cet âge on est plutôt sentiment, impression, instinct, que raisonnement, conviction, décision, à moins, dis-je, que les maîtres ne se rappellent toujours ces lois, ces directions si évidentes et pourtant

si souvent transgressées, ils parleront dans le vide, ils s'adresseront à des sourds, ils bourreront des crânes, suivant l'expression reçue; ils n'instruiront pas des enfants. Le travail si épuisant du maître et si méritoire, à un certain point de vue, aboutit à un échec, à une faillite. Des mots, du verbiage, voilà ce à quoi se résume son dévouement; des années passées en pure perte, tel est le bilan de l'écolier. Ce serait à demi-mal si l'enfant, à cause des nombreuses et longues et abstraites leçons qu'il a dû apprendre dans de gros livres ennuyeux et embroussaillés, la plupart du temps, ne rapportait pas de l'école le dégoût et même la haine des livres, du livre. Premier et effroyable malheur dont notre vie d'étude nous fait deviner à tous toute l'amertume. L'amour du livre, l'habitude du livre, quelle nécessité à notre époque, quel aliment à la curiosité, quel apport au développement intellectuel, quel enrichissement de l'individu, quelle invite à la personnalité!

Car à supposer que l'élève ait acquis sous la direction d'un excellent maître les notions que dispense l'école primaire, ces connaissances, si utiles qu'elles soient, ne sont pourtant pas l'es-

sentiel. Joubert a dit « que la formation de l'esprit importait plus que son progrès. » Ouvrez les manuels de pédagogie, vous y lirez que l'enseignement a un double objet, celui d'instruire et de former. L'enseignement primaire meuble pas mal le cerveau des enfants. Même si nous élaguions de ce qu'il contient de trop le programme des études, il renfermerait encore passablement de choses à apprendre. Mais l'enfant n'ira pas toujours à l'école. Il n'aura plus avant longtemps cet inlassable semeur qu'est le maître pour jeter à pleines mains dans son intelligence les connaissances utiles. N'allons pas espérer qu'il pourra vivre éternellement sur du « vieux gagné. » La mémoire — on l'a définie la faculté qui oublie — s'effritera petit à petit. Le maître n'étant plus là pour distribuer le pain de la science, les provisions scolaires s'épuisant, qu'advient-il de l'écolier? Il mourra de faim. Pour empêcher ce malheur, il faudrait trouver deux choses, la première que l'enfant eût appris à trouver en dehors de l'école la nourriture de son esprit, la deuxième, comment en faire son profit.

On est porté à croire que la nourriture de l'esprit ne se trouve que dans les livres et le

commerce des gens instruits. De fait, elle est partout. Dans les livres que nous n'aimons pas, probablement pour l'une des raisons que nous disions tout à l'heure et pour cette autre que l'école primaire n'invite pas suffisamment l'écopier à lire, en prêchant elle-même d'exemple. Nous n'avons pas de temps à consacrer à la lecture, vous diront nos maîtres. Et c'est vrai. Certes, le programme pourvoit à la lecture, mais à une lecture en quelque sorte matérielle, à la lecture pour la lecture, à la lecture pour la technique de la lecture ou l'explication d'un texte, donc à une lecture-leçon, si je puis m'exprimer ainsi; mais non pas à la lecture par goût, pour le plaisir de lire, de lire des choses nouvelles, variées, qui captivent, qui ouvrent des horizons, qui avivent la curiosité et l'appétit de savoir. Là nourriture de l'esprit se trouve encore dans la conversation de gens cultivés ou plus âgés. Avec notre idolâtrie du silence, nous défendons à l'enfant de parler, nous le décourageons d'interroger, de s'informer, d'apprendre encore. Le silence en classe, quel brevet d'autorité pour un maître, quel art de la discipline il possède! Je ne dis pas que la classe doive ressembler à un pandémonium; le temps

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

de la classe n'est pas celui de la récréation. Mais la journée ne devrait pas être chargée au point de ne pas permettre au maître de causer au moins un petit quart d'heure avec ses élèves et d'aborder, au hasard des circonstances, des sujets de conversation qui tranchent un peu sur la grisaille des jours, qui égaient et qui épanouissent, qui reposent en même temps qu'ils instruisent. La nourriture de l'esprit se trouve encore dans la famille, à l'atelier au bureau, au cinéma, à la ville, à la campagne, dans le visage des gens, dans la conversation des vieillards, dans les milieux ouvriers comme chez les paysans. Et dans les arts aussi : musique, peinture, sculpture. Le moyen de la découvrir, l'observation. On nous a souvent reproché de ne pas savoir observer, de ne pas savoir regarder autour de nous pour voir ce qui se passe. En effet, nous ne nous intéressons pas plus aux jeux innocents d'un enfant qu'au spectacle mouvementé de la rue. Les couchers de soleil ne nous frappent pas plus que la transformation rapide de notre grande ville. Nous ne nous étonnons pas de ne pas savoir l'origine des noms des rues que nous fréquentons, les noms des arbres qui ornent nos parcs. Notre

curiosité, pourtant si vive quand nous étions petits enfants, s'est vite émoussée. L'habitude des mêmes horizons, les fréquentations des mêmes personnes, le trajet par la même rue, tout cela finit par être d'une désolante banalité. Nous ne savons pas découvrir l'élément nouveau, celui qui ressuscitera notre désir de connaître, de comprendre et d'apprendre. A l'école primaire élémentaire, il se donne des leçons de choses. Le profit est réel si les sujets donnés ne sont pas étrangers au milieu des enfants. On se sert de gravures. Mais pour être plus éloquentes qu'un texte, elles ne valent pas la réalité.

L'habitude de l'observation révèle aux enfants tout un monde qu'ils ne soupçonnaient pas. Mais l'impression sensible est fugitive. En ce cas, quel profit retirerons-nous de la seule sensation? L'observation, comme la lecture et la conversation, a pour but de fournir la matière à la réflexion, cette opération de l'intelligence qui nous fait examiner, retourner, comparer, peser et juger les différentes choses que nous avons lues, entendues, observées, afin d'en tirer des leçons, des lois, des principes, des règles qui stimulent et éclairent la conduite de la vie,

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

L'orientent et la guident. On devine bien que ces réflexions ne viennent pas toutes immédiatement à l'esprit de l'écopier. Il faut le coup de ponce du maître, ses suggestions, ses provocations. Si l'instituteur a la ruse de faire croire à ses élèves que ce sont eux qui font tout le travail, il leur inspire confiance en eux-mêmes, il leur inculque le sentiment de leur propre capacité. Les élèves prennent ainsi inconsciemment l'habitude d'une réflexion sans doute proportionnée à leur âge mais susceptible d'accroissement; curiosité d'esprit et réflexion, voilà les premiers éléments de la formation intellectuelle. N'exagérons rien toutefois. L'école primaire s'adresse à des enfants. L'école primaire supérieure ajoutera au bagage des connaissances de l'enfant qui poursuit ses études jusqu'en onzième année et développera, cela va sans dire, les disciplines de la curiosité et de la réflexion. Tout édifice a besoin de s'appuyer sur des bases solides. Celui de la formation intellectuelle commence à s'élever dès l'école primaire. Nous avons trop longtemps dédaigné de nous pencher sur elle. Voilà pourquoi l'importance de son rôle nous a échappé. La qualité du savoir du maître qui y enseigne

également. On ne choisira jamais trop les sujets désireux de se dévouer à cette œuvre. On ne se préoccupera jamais trop de l'excellence de leur préparation. « Le dévouement, dit opportunément M. Etienne Gilson, ne dispense jamais de la compétence. »

Collaboration des parents

La famille, Son Excellence Mgr Forget le rappelait encore récemment dans sa première lettre pastorale, est « la première et véritable école de l'enfant. » On a dit avec beaucoup de justesse que l'éducation des enfants commençait bien avant leur naissance. Ce n'est pas un paradoxe. La dignité des relations des fiancés, et puis la sainteté de l'union des époux sont, j'oserais employer cette expression, le climat naturel de l'éducation des enfants. Mais combien de jeunes garçons et de jeunes filles préparent leur mariage avec tout le sérieux que comporte une aussi importante affaire, combien de parents s'inquiètent des responsabilités de leur union puis de leurs devoirs vis-à-vis de leurs enfants? Il y a encore, il y aura toujours des familles qui, à l'exemple de celle de Nazareth, vivent sous le regard de

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Dieu et respectent tous ses commandements, des familles où les parents se plaisent à refléter les vertus divines et les enfants, sous l'influence de l'exemple, à les reproduire. Il y a trop de familles qui n'ont de la famille que le nom. Les parents, tout occupés de leurs relations d'affaires ou de leurs plaisirs, abandonnent à l'école le soin d'élever leurs enfants. C'est encore le moindre mal. Dans d'autres familles, hélas ! les parents, absolument inconscients de leurs devoirs, donnent l'exemple de l'intempérance, du blasphème, de la discorde, et de combien d'autres vices encore.

Pour les enfants qui ont des parents, de vrais parents, le devoir de l'école en matière d'éducation est tout tracé. L'école prolonge la famille tout simplement. Toutes les deux se donnant la main, continuant d'inspirer à l'enfant la pensée de la présence de Dieu, le pénètrent de ses devoirs de chrétien, cultivent en lui, et à cet âge on est si bien disposé, les vertus encore frêles mais bientôt raffermies, qui influenceront, qui dirigeront toute la vie de l'enfant, à l'église comme au foyer, au travail comme dans ses distractions, dans le rang anonyme des citoyens ou au poste éminemment responsable de chef. Auprès des

écoliers dont les parents ne s'occupent pas, certes, mais qu'ils ne scandalisent pas ouvertement, la tâche est encore relativement facile. L'école n'a pas l'appui de la famille. Au moins la famille laisse l'école tranquille. S'il n'y a pas accord, il n'y a pas heureusement mésentente. En ce cas, le maître a le devoir de remplacer les parents et de se préoccuper de l'éducation morale de ses élèves. Nous l'avons déjà dit. Nous y revenons encore. L'instruction est une chose importante. A notre époque d'âpre concurrence économique, et cette concurrence s'intensifiera demain, il importe que l'école outille les enfants des moyens qui lui permettront non seulement de gagner leur vie, mais encore d'en faire un véritable succès. Toute institution d'enseignement a le devoir de préparer des hommes instruits, compétents, quel que soit le choix de leur carrière. Elle doit surtout former des hommes de caractère et de conscience; des hommes consciencieux dans les grandes comme dans les petites choses, au vu et au su des autres hommes comme dans l'isolement le plus complet. Notre monde ne se disloque pas, ne s'égare pas, ne se meurt pas, faute d'hommes de génie ou d'hommes de talent,

c'est son manque de caractère et de conscience qui le tue. Quant aux enfants qui n'ont pas de parents, parce que c'est n'en pas avoir que d'avoir des parents ivrognes, blasphémateurs, débauchés, il faut les plaindre, les prendre en pitié. Si on pouvait accepter que le maître, en classe, fît des passe-droits, c'est en faveur de ces malheureux enfants qu'on devrait lui permettre d'en faire. Je n'ai jamais compris, écrivais-je un jour dans *L'Ecole Canadienne*, ces maîtres qui s'obstinent à demander à la direction de l'école qu'on les débarrasse de certains enfants mal élevés, mal-propres, sacreurs, fourbes, querelleurs, que sais-je? Mais depuis quand a-t-on réservé l'école primaire aux élèves irréprochables? Notre besogne, disons mieux, notre tâche, n'est-elle pas d'élever l'enfant, c'est-à-dire, au sens strict du mot, de le tirer de son indigence morale, si grande soit-elle, pour le rapprocher le plus possible de l'idéal que l'on nous propose de l'homme vertueux? Non, ces caractères difficiles, pervers peut-être, et souvent pervers à cause des mauvais exemples que leur donne la famille, sont les plus dignes d'intérêt. C'est sur eux que l'on peut éprouver la qualité de sa psychologie. C'est à leur service

que l'on mesure la grandeur et l'influence de son rôle. C'est pour eux aussi qu'on bâtit les écoles.

Education chrétienne

Education chrétienne. Donc en l'âme des enfants, culture de la vertu selon l'idéal du Christ, notre Dieu. Convictions morales qui doivent baigner en quelque sorte toute la vie temporelle de l'homme, sa vie personnelle, sa vie familiale, sa vie professionnelle, sa vie sociale. Ainsi comprise, l'éducation chrétienne domine les époques et les pays. Elle s'impose partout et toujours, mais au premier chef dans notre pays et à notre époque. Dans notre pays, né à l'histoire d'une pensée chrétienne et développé surtout dans notre chère province de Québec sur un plan chrétien qu'aucune influence étrangère n'a le droit de modifier, que nous ne permettrons en tout cas à aucune influence de chez nous ou d'ailleurs de changer. Parce qu'on y travaille. Ne nous leurrons pas. Comme en tout pays, le communisme exerce chez nous ses ravages. Il n'y paraît pas. Le virus n'en est que plus agissant. Et profondément actif dans les couches populaires. Le peuple incapable d'approfondir la mystique du

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

communisme se laisse prendre aux fallacieuses promesses d'un âge d'or qu'on édifierait sur les ruines des organismes actuels de la société. Qui arrêtera les conquêtes du nouveau messianisme? L'élite? Elle ne peut que nous prévenir du danger que nous courons tous ensemble. C'est énorme mais insuffisant. La masse déborde bien souvent les chefs. Le peuple lui-même endiguera seul le flot envahisseur. Une éducation chrétienne, non pas une éducation de « dormants, » suivant la forte expression de Léon Bloy, mais une éducation vivante, virile, aérée, adaptée, joyeuse aussi, de cette joie « qui enveloppe les choses et les gens d'un éclat, d'une sérénité qui nous attire, » une éducation qui l'aura imprégné depuis son enfance, donc dans sa famille et pendant les fructueuses années que l'on passe à l'école, le rendra réfractaire aux nouveautés, aux chambardements, aux utopies. Une éducation-sérum si vous voulez. Et notre petit peuple ainsi immunisé pourra s'enrôler à son tour dans la croisade des pays chrétiens et, dans l'immense et inévitable conflit où ceux-ci devront s'engager, un jour ou l'autre, pour affronter l'offensive communiste, notre peuple encouragé d'ailleurs par la promesse divine

que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais, apportera le concours nécessaire et efficace de ses jeunes et vigoureuses énergies morales pour hâter et assurer le triomphe de l'idéal chrétien.

Notre peuple ai-je dit. Quel émouvant passé que le sien. En face des devoirs de demain, à quelle grandiose collaboration Dieu semble le convier ! Jamais de toute son histoire ne pourraient mieux s'appliquer ces paroles de notre hymne national :

Car ton bras sait porter l'épée

Il sait porter la Croix.

Je n'irais pas jusqu'à dire que la survivance en cette terre du Canada ou d'Amérique de l'idée chrétienne, de la pensée catholique, dépend d'une façon absolue de notre survivance ethnique, qu'elle lui est liée. Je crois quand même fermement que le catholicisme a davantage de garanties que nous y contribuions, si nous restons fidèles à nos origines françaises. Les *gesta Dei per Francos* nous autorisent à avoir une foi presque invincible en la destinée du peuple canadien-français. Et c'est pourquoi nous voulons rester ce que nous sommes, ou plutôt nous

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

voulons par une éducation fortement nationale nous rendre dignes de nos responsabilités et capables d'y satisfaire.

Education nationale

Tous les peuples ont une patrie et, fiers de leur passé, ils se dévouent à sa conservation, à sa prospérité, à sa gloire. Les Anglais, les Français, les Italiens, les Américains, nous donnent tous les jours l'exemple d'un vigoureux sentiment national. Les Allemands le poussent à l'extrême. Leur sentiment national devient un dangereux nationalisme. Les nationalismes de ce genre sont condamnables. Ils surfont le type racial, créent le mythe des peuple élus, échauffent les esprits, avivent la sensibilité, exagèrent les droits, grossissent les torts, provoquent la justice, créent les incidents diplomatiques, attisent les haines, à la fin, dressent les peuples contre les autres, allument les guerres, répandent l'épouvante, entassent les catastrophes, en un mot compromettent l'avenir de la civilisation. Le sentiment national crée, conserve, ajoute, continue. Le sentiment national, c'est, en bref, la conscience répandue dans tous les citoyens d'un même pays ou dans

les membres d'une même famille ethnique, qu'ils forment véritablement une famille, à la façon de celle que constituent les liens du sang, qu'ils sont donc parents les uns avec les autres, qu'ils doivent vivre ensemble, ou du moins s'aimer, se fréquenter, s'entr'aider, participer aux entreprises, aux travaux, à la prospérité, au bonheur de la famille, partager aussi ses peines, ses épreuves, ses malheurs.

Le Canada est un pays jeune. Né hier, il était destiné, grâce à son étendue, à ses merveilleuses richesses naturelles, au voisinage des États-Unis, au progrès scientifique du vingtième siècle et surtout au tempérament civilisateur des deux grands peuples, appelés au cours de l'histoire à vivre ensemble sur la terre canadienne, le Canada, dis-je, était destiné à un rapide développement, et à la faveur de la Grande Guerre, reconnaissons-le, à une rapide ascension dans le monde politique moderne. Deux grands peuples, disais-je, il y a un instant, appelés à vivre ensemble. Mais, inévitables causes de frictions, deux peuples d'origine, de langue, de religion, de philosophie, de préoccupations différentes. Un jour, lassés de ces frictions, empoisonneuses de

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

la vie et nuisibles à l'économie générale du jeune pays, les plus généreux sinon les plus clairvoyants hommes d'Etat des deux nationalités décidèrent de mettre fin aux rivalités ethniques et, d'un commun accord, mirent sur pied un pacte de loyauté, de collaboration, d'amitié. Ce pacte, hélas! la Confédération, ne réussit pas plus que le précédent à assurer à la minorité canadienne-française les droits du partenaire qui s'associe à son camarade pour courir des risques communs et tirer des bénéfices communs d'une entreprise commune. Une expérience politique, sociale et économique de près de soixante-dix ans, nous a amèrement déçus. Des hommes sérieux et peut-être la masse elle-même envisagent aujourd'hui un projet de sécession, une séparation, une rupture. Quoi qu'il advienne, il est assurément juste de reprocher aux Anglais de n'avoir pas compris ou voulu comprendre l'esprit du pacte fédératif et de ne s'être pas mis en peine de nous donner ce à quoi nous avons droit dans un régime de communauté. Il est non moins juste d'avouer que beaucoup de nos malheurs sont notre propre fait, la conséquence de nos propres défauts, de notre manque de solidarité, de notre laisser-faire, de

notre paresse intellectuelle, de notre esprit de parti, etc.

Ainsi, dans le domaine politique, quel intérêt avions-nous et quels avantages avons-nous retirés de nous diviser à Ottawa en deux camps, en rouges et en bleus? Une nation non pas intolérante mais unie, et donc forte et puissante, eût obtenu de la majorité le respect de ses droits en matière de langue et en matière économique. Dans le domaine économique, pourquoi, au milieu de si prodigieuses richesses naturelles, n'avons-nous pas cherché à prendre notre place et travaillé à nous forger une armature financière avec l'argent que nous allions porter aux entreprises rivales et quelquefois décidément ennemies? Dans le domaine du fonctionnarisme, pourquoi, au lieu de nous chicaner sur les hommes, n'avons-nous pas fait bloc autour des meilleurs pour faciliter leur ascension aux postes de commande d'où ils nous eussent magnifiquement servis? Et pourquoi au lieu de déclamer, de nous épuiser en critiques amères contre nos institutions — je prends ici le mot institution dans son sens le plus large — au lieu aussi de toujours critiquer les Anglais et les Juifs, pourquoi ne pas nous

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

imposer dans ce pays par notre caractère et notre compétence, notre probité et notre union, notre foi et notre patriotisme?

Hélas! oui, beaucoup de nos malheurs sont notre fait. Je reste persuadé qu'il nous manque peu de chose pour devenir un grand peuple, j'oserais presque dire même au sein de la Confédération. Talents de toutes sortes, intuition, assimilation, adaptation, glorieux passé, vérité religieuse intégrale, de nombreuses bonnes volontés dans tous les ordres de l'activité, quelques journaux vigilants, une ardente jeunesse, et puis, des épreuves, des épreuves qui font réfléchir et préparent les réveils, des agonies mêmes qui présagent des résurrections, nous avons tout ce qu'il faut pour faire un peuple grand, qui attire l'attention et qui étonne, devant qui on s'arrête et on s'incline, qu'on admire et qu'on craint, qu'on respecte même si on ne l'aime pas. Il n'y a qu'une chose qui nous manque. De la fierté et son moteur, le caractère. L'orgueil est un péché capital pour les peuples comme pour les individus. Mais une grande estime de soi, conforme à la vérité des faits, n'est pas un péché. Nous ne sommes pas assez orgueilleux. Bien loin de l'être,

nous portons sur notre front comme un stigmate de galérien, de forçat, le signe de notre défaite des plaines d'Abraham. Nous portons en nous un tempérament de vaincus. Nous nous croyons nés pour faire des domestiques.

Eh! bien non, fini une fois pour toutes ce sentiment, cet entêtement de défaitistes! Nous avons de la valeur, nous avons de la race, nous avons des droits. Nous avons surtout des devoirs, nous avons une mission à remplir en ce pays et dans tout le nord du continent américain. Hérauts du Christ, nous devons être avec quelques autres les témoins de son Evangile civilisateur, devant tous ces peuples qui l'ignorent ou tout au moins ne le servent pas et ne le reflètent pas. Représentants authentiques de la civilisation française en Amérique, nous nous devons de garder la langue de France et de la parler le plus correctement possible, puis de faire resplendir dans toutes nos œuvres les qualités de son génie propre, « le respect de la mesure, » suivant la juste expression de Georges Duhamel, le respect de la mesure au milieu des débauches de toutes

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

sortes qu'a inventées et répandues l'américanisme, la recherche de l'équilibre, le sens de la logique, le goût de la clarté, la passion du droit, la soif de l'apostolat, le culte du spirituel. Enfin, nous nous devons à nous-mêmes de survivre. Ce ne doit pas être en vain que nous avons résisté jusqu'ici. Ce ne doit pas être en vain que nous avons tant souffert. Ce ne doit pas être en vain que les héros de notre histoire nous font descendre de temps en temps en nous-mêmes et nous demandent un compte sévère du cas que nous avons fait de leurs sueurs et de leur sang, de leurs travaux et de leurs sacrifices. Ce ne doit pas être en vain que Dieu nous suscite encore des sauveurs.

Autant d'aiguillons qui nous pressent d'agir, pendant qu'il en est temps encore. Demain ce sera trop tard. Notre petit peuple, assimilé par les autres, fondu insensiblement dans les autres aura vécu. Qui d'entre nous peut sans pleurer, sans souffrir atrocement, sans presque sentir la vie se retirer de lui, qui d'entre nous, dis-je, peut se résigner à cette éventualité? Vous? Je ne le croirai jamais. Moi non plus, je vous le jure. Mais comprenons-nous enfin que pour une pa-

reille tâche, il ne suffit pas d'un homme, qu'il en faut dix, vingt, cinquante, cent, mille, des milliers, bref, il faut le concours de tout le peuple. Mais le peuple, qui le réveillera de son sommeil, qui secouera sa langueur, qui lui fera prendre conscience des dangers qui le menacent presque dans son existence, qui lui inspirera la volonté de survivre, qui le convaincra qu'il peut encore surmonter les obstacles qui l'environnent, qui l'instruira de ses devoirs, qui en un mot lui mettra dans le cœur, dans l'esprit, dans les mains, les vertus, les convictions et les armes qui font les peuples dignes, grands et forts? L'éducation, l'éducation dans la famille, l'éducation à l'école. Et voilà pourquoi à côté de parents soucieux de toutes leurs responsabilités, il faut des maîtres d'une exceptionnelle et insurpassable valeur. « Un seul atteint la masse, le maître d'école, » a écrit l'éminent patriote, Lionel Groulx.

La vocation d'instituteur

Et maintenant éprouveriez-vous la nostalgie, suivant le mot du comte de Saint-Aulaire parlant de Lyautey, éprouveriez-vous la nostalgie d'une action nationale comme rarement notre

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

histoire en a exigé de plus pressante, de plus difficile, de plus glorieuse, vous sentiriez-vous la vocation d'un apostolat chrétien obscur mais extraordinairement fécond, entrez dans nos rangs, joignez l'armée des maîtres de l'enfance et de la jeunesse. Là comme ailleurs et peut-être plus qu'ailleurs il y a des difficultés, des inquiétudes, des déboires, des épreuves. Il y en a partout. Là aussi les joies abondent. Et quand bien même on n'en devrait goûter aucune ! Si vous découvrez en vous les aptitudes que ma trop longue causerie a laissé deviner, votre devoir est de vous joindre à nous pour travailler à l'une des plus retentissantes tâches qui soient au monde, l'éducation de l'enfance et de la jeunesse.

Conditions d'admission

Pour finir, quelques mots sur les conditions d'admission. En plus naturellement d'une bonne santé, parce que le métier de l'enseignement est épuisant, en plus d'une intégrité corporelle qui aide à l'autorité du maître, alors que des infirmités risqueraient de la desservir, en plus aussi de certificats d'une sérieuse moralité, il faut actuellement deux choses pour entrer à la Com-

mission des Ecoles catholiques de Montréal. D'abord un brevet supérieur d'enseignement obtenu soit à l'école normale, soit du Bureau central des Examineurs catholiques.¹

L'école normale décerne trois brevets: élémentaire, complémentaire, supérieur. Seul ici le brevet supérieur nous intéresse. Le brevet supérieur donne accès à l'enseignement dans les classes primaires supérieures, c'est-à-dire dans les classes de neuvième, de dixième et de onzième années — a fortiori dans les classes inférieures à ces dernières. Les bacheliers ès-arts des collèges classiques peuvent obtenir ce brevet après une année d'étude à l'école normale. Les candidats à un examen spécial dans les classes primaires supérieures qui possèdent des titres universitaires, en rapport avec les matières du programme de ces écoles primaires supérieures, peuvent y devenir professeurs avec la permission du Surintendant de l'Instruction publique. Ils doivent cependant témoigner de leurs aptitudes pédagogiques, par un stage de six mois dans les dites écoles, avant d'être professeurs réguliers.

¹ A partir de juin 1936, seules les Ecoles normales pourront décerner le brevet supérieur.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Au lieu d'aller à l'école normale, si les bacheliers ès-arts, ès-lettres ou ès-sciences de Laval et de Montréal, préfèrent se présenter devant le Bureau central pour obtenir un brevet d'enseignement, on les exempte de subir l'examen sur toutes les matières du programme, excepté l'agriculture, la pédagogie, la loi et les règlements scolaires, le dessin, le droit commercial, la comptabilité et la technologie. (*article 111 amendé des Règlement scolaires*).

Ces bacheliers doivent faire leur demande d'admission conformément à une formule qu'ils trouveront dans *L'Enseignement primaire* de mars 1933, ainsi que le programme des matières du Brevet supérieur, produire un certificat de moralité suivant une formule qu'ils trouveront également dans le même numéro, et faire connaître en même temps le nom de l'université qui a décerné leur baccalauréat ainsi que la date de ce baccalauréat.

Les examens du Bureau central ont lieu dans les principales villes et localités de la province et dans la dernière quinzaine de juin.

¹ Comme nous l'avons dit plus haut, à partir de 1936, on ne pourra obtenir du Bureau central que les brevets élémentaire et complémentaire.

Donc en premier lieu, il faut le Brevet supérieur de l'école normale ou le diplôme supérieur du Bureau central des Examineurs catholiques.

La crise, vous ne l'ignorez pas, a mis à néant bien des projets et fait perdre à bien des gens leur situation. Il en est résulté qu'un grand nombre de jeunes gens et de personnes plus âgées espérant trouver un emploi se sont adressés chez nous. Devant l'affluence des aspirants et la difficulté où se trouvait la Commission de faire un choix judicieux, pour écarter aussi, disons-le franchement, toute influence respectable si l'on veut mais fort embarrassante qui s'exerçait en faveur de tel candidat plutôt qu'envers tel autre, notre Commission a établi un concours dont le résultat la guide dans l'engagement des aspirants. Ne peuvent se présenter à ce concours que ceux qui possèdent le Brevet supérieur de l'école normale ou le diplôme supérieur du Bureau central des Examineurs catholiques. Ce concours se fait par écrit et *peut* porter sur les matières suivantes :

La religion : catéchisme et apologétique ;

La pédagogie et la méthodologie ;

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

La langue maternelle: rédaction et explication d'un texte;

La langue seconde: rédaction et traduction;

Les mathématiques: arithmétique, algèbre et géométrie;

Le dessin.

Pour réussir ce concours, le candidat doit:

a) conserver 66% de moyenne générale sur toutes les matières de l'examen-concours, le dessin excepté;

b) conserver 60% des points sur chacune des matières du concours, le dessin excepté;

c) conserver 50% sur le dessin.

L'engagement des personnes qui réussissent ce concours se fait en tenant compte du rang qu'elles occupent sur la liste officielle des résultats. Les personnes admises au nombre des maîtres et maîtresses, à la suite de l'examen, sont à l'épreuve pendant une période de temps n'excédant pas trois mois, sous la surveillance des principaux ou directeurs, des visiteurs ecclésiastiques ou des directeurs-adjoints des études. Sur un rapport

favorable, la Commission pédagogique retient les services de ces maîtres ou maîtresses à titre de réguliers. Les personnes qui, ayant réussi, n'ont pas immédiatement pris rang parmi les instituteurs ou institutrices en fonction, sont les premières appelées à faire de la « suppléance » c'est-à-dire à remplacer pendant quelques jours, une semaine ou un mois un maître absent. La date du concours est annoncée aux candidats un mois à l'avance et la liste d'éligibilité établie après chaque examen est valable jusqu'à l'examen suivant.

Le traitement des instituteurs n'est pas le Pactole, mais il est convenable. Il y a des gratifications substantielles pour les instituteurs qui font les classes de septième et de huitième année, de même pour ceux qui enseignent dans les classes de neuvième, dixième et onzième. Chose fort compréhensible, quand on songe que ces dernières classes qui composent l'enseignement primaire supérieur ont pour élèves des jeunes gens de quinze à vingt ans et qu'elles préparent à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales, à Polytechnique, à Oka, à la Faculté des Sciences de l'Université. Nous avons beaucoup de classes de neuf, dix et

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

onze. Les écoles primaires supérieures définitivement organisées portent les noms du Plateau, confié à des instituteurs laïques, de Saint-Viateur, aux Cleres de Saint Viateur, de Saint-Stanislas, aux Frères de l'Instruction chrétienne, de Saint-Henri, aux Frères des Ecoles chrétiennes. L'école D'Arcy McGee est ouverte aux jeunes catholiques de langue anglaise. Les principaux de toutes nos écoles ont un traitement maximum convenable, de même nos instituteurs. Les fonctionnaires de l'enseignement primaire ont un fonds de pension provincial. Le personnel de nos écoles de Montréal jouit en plus des avantages d'un fonds de dotation locale. Des assurances protègent nos héritiers.

Y a-t-il de l'avancement dans votre carrière? me demandez-vous en dernier lieu. Vous nous avez montré toute l'importance de l'enseignement primaire et la sublimité du rôle du maître d'école: vous nous avez convaincus de l'une et de l'autre. Mais encore, faut-il à l'entrée de la vie, à la veille d'un choix entre plusieurs carrières, nous demander si celle de l'enseignement primaire nous permet d'espérer un avancement raisonnable et quelle espèce d'avancement. On a toujours raison

de s'inquiéter de son avenir. Et davantage quand on est un jeune homme instruit, ardent, plein d'initiatives. Dès aujourd'hui, il y a beaucoup d'avenir, messieurs, dans l'enseignement primaire. Demain, encore plus. La Commission scolaire actuelle couvrira avant des années tout le territoire de l'île de Montréal. L'enseignement se développera, s'améliorera, se spécialisera. La direction de cet enseignement demandera de plus en plus de compétence, d'horizon, de maîtrise. Oui, l'avenir est fort encourageant. A une condition toutefois ajoutée à celles que ma causerie a laissé pressentir, tout au long de cette heure. A la condition qu'à l'enseignement primaire comme ailleurs, on grave un à un et sûrement, dans l'humilité, l'obéissance, la patience, la fierté, la probité et la générosité tous les échelons qui conduisent aux postes de commandement. On ne s'improvise pas chef. On le devient.

RENÉ GUENETTE,

Directeur de l'Ecole Canadienne.

II

L'Enseignement dans l'Ontario¹

Au préalable, on doit déclarer que la carrière de l'enseignement dans la Province d'Ontario — comme d'ailleurs toutes les carrières par le temps qui court — est encombrée. Cependant il importe d'admettre que, d'une manière générale, cette carrière offre des avantages très considérables, tant au point de vue de l'individu qui s'y destine qu'au point de vue des Canadiens-Français de l'Ontario qui ont tout à gagner à recevoir du Québec des jeunes gens bien préparés pour prendre charge de leurs écoles.

Dans Ontario, il existe deux degrés de certificats d'enseignement. Les premiers sont émis par le Département d'Education et sont accordés aux étudiants qui ont fréquenté l'Ecole Normale pendant deux années, non consécutives toutefois, comme on le verra dans l'exposé qui va suivre. Ils donnent droit d'enseigner dans les classes élémentaires.

¹ Comme toutes les provinces anglaises ont à peu près la même organisation scolaire, les renseignements relatifs à la Province d'Ontario peuvent valoir pour les autres provinces.

Ces certificats sont de première ou de seconde classe, selon la préparation académique de ceux qui demandent leur admission à l'Ecole Normale. Les conditions d'admission sont des examens qui portent sur les mathématiques, la composition, les histoires, la géographie et l'orthographe dans les deux langues, basés sur un programme préparé par le Département d'Education, lequel programme, dans son entier, comporte une équivalence des Belles-Lettres dans nos collèges de la Province de Québec. Le Département accordera cependant à la fin du cours de l'Ecole Normale un certificat de première classe temporaire pour quatre ans à l'étudiant qui, en demandant son admission à l'Ecole Normale, présente un certificat d'*Immatriculation Sr*, c'est-à-dire un examen basé sur un programme qui équivaut à peu près au programme de Rhétorique dans nos collèges de la Province de Québec, et portant sur les matières ci-dessus mentionnées en parlant du certificat de deuxième classe. En plus, il faut ajouter la trigonométrie et l'Histoire Ancienne.

Ces certificats sont temporaires, c'est-à-dire qu'un professeur doit retourner à l'Ecole Normale

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

pour y faire un stage d'un an, après quatre ans d'enseignement en vertu du certificat obtenu après la première année. Tout élève qui a son B.A. d'une Université Britannique peut demander et obtenir son admission au Collège d'Education d'Ontario. Ce Collège est situé à Toronto et placé sous la juridiction immédiate du Département d'Education. Après un stage d'un an dans ce Collège et après avoir subi avec succès les différents examens, un jeune homme ou une jeune fille obtient un diplôme appelé *High School Assistant Certificate*, lequel diplôme donne le droit d'enseigner dans les écoles secondaires, dites *High Schools* ou *Collegiates* de la province d'Ontario. Ce diplôme temporaire pour un an devient permanent lorsque l'inspecteur du gouvernement donne son approbation, après deux années d'enseignement dans les écoles de la Province. C'est la situation la plus avantageuse qu'un jeune homme puisse chercher à obtenir pour faire de l'enseignement dans Ontario.

Les *High Schools* ou *Collegiates*, écoles secondaires, sont divisées en sections telles que langues modernes, langues modernes et histoire, histoire et géographie, langues mortes, sciences,

mathématiques, ou anglais. Dans les écoles un peu considérables, il y a à la tête de chacun de ces départements, ce que l'on appelle un chef de département. Pour devenir chef de département, il faut détenir un certificat de *spécialiste*. Ce certificat n'est accordé qu'à ceux qui, en faisant les études ordinaires qui conduisent au B.A. se spécialisent dans l'une ou l'autre branche et subissent des examens particuliers qui leur donnent l'avantage de suivre un cours spécial lorsqu'ils sont au Collège d'Education; c'est ce que nous appelons un B.A. avec une ou deux *spécialités*. Les Universités de la Province offrent un tel cours à leurs élèves de sorte que ceux qui se disposent à faire de l'enseignement suivent ces cours lorsqu'ils arrivent à l'Ecole de pédagogie, où ils continuent leurs spécialisations et obtiennent un certificat de *High School Assistant* avec un certificat de spécialiste en français, etc.

Malheureusement le B.A. accordé à nos jeunes gens de la Province de Québec, aussi bien que celui qui est accordé par l'Université d'Ottawa, ne comportent pas cette spécialisation. Lorsque nos Canadiens-Français arrivent au Collège de Pédagogie, ils ne peuvent pas décrocher le certificat de

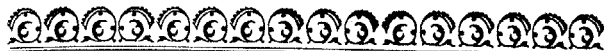
ORIENTATION PROFESSIONNELLE

spécialiste en français, à cause de leur défaut de préparation formelle.

Il arrive alors que des Canadiens-Français sachant très bien leur langue maternelle sont placés dans une situation inférieure pour l'enseignement du français dans les Ecoles d'Ontario et que des Anglais sachant très peu le français deviennent chefs de département et sont préférés par les Commissions scolaires à des Canadiens-Français, parce que ces Anglais sont *spécialistes*.

Les traitements payés à nos maîtres et maîtresses dans la Province varient beaucoup. Cependant, ces traitements sont suffisants pour permettre à nos professeurs de vivre à l'aise, heureux et contents. Dans les écoles secondaires, nous pouvons dire que le salaire minimum est de \$1,500.00, dans bien des cas \$2,000.00, et que le maximum va jusqu'à \$5,000.00 par année. Dans les écoles élémentaires les laïques obtiennent un traitement de \$800, \$900, \$1,000.00 et plus par année. Il va sans dire qu'un jeune homme qui se montre compétent peut obtenir un traitement beaucoup plus élevé, surtout lorsqu'il devient Principal d'école.

CHARLES-AUGUSTE LATOUR,
Inspecteur des Ecoles Séparées d'Ottawa.



CHAPITRE XVI

LE JOURNALISME

Se faire une idée juste du journalisme, voilà la première condition qui s'impose aux aspirants avant d'y entrer. Trop souvent les jeunes s'imaginent qu'on peut aller au journalisme sans la moindre préparation; c'est un emploi comme n'importe quel autre; on y va si l'on ne peut trouver mieux, ou en attendant mieux. Ce funeste préjugé a contribué à la tenue plus ou moins soignée de la plupart de nos journaux.

Journalisme d'autrefois

Au Canada, le journalisme a été, en quelque sorte, la première forme de la littérature.

Lorsque commencèrent les luttes politiques pour la conquête de nos libertés, les journaux qui naquirent prirent une attitude militante. Signalons surtout le *Canadien* que fondèrent

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Bédard et ses amis et qu'illustra Etienne Parent surnommé « le Nestor de la presse. » L'histoire du journalisme de ce temps-là se confond, pour ainsi dire, avec l'histoire nationale. Le journal est la tribune où nombre d'hommes politiques propagèrent et défendirent leurs opinions.

Après la Confédération, notre ardeur combative se ralentit et le journal, sauf exceptions, évolua vers un genre où se fait sentir l'influence américaine. Nous avons aujourd'hui toute une série de journaux, à volumes et à caractères extrêmement divers.

Journaux divers

Signalons d'abord les plus gros. Ils sont énormes; on n'en compte guère les pages. Ils se présentent comme les mieux informés et se vantent de rapporter toutes les nouvelles. Au vrai, tout y est dit, même ce qui devrait rester caché. Des illustrations surabondantes aident le texte, ne font grâce ni d'un mariage ni d'un enterrement. Ces journaux ont la suprême ambition, non de guider l'opinion, mais de la refléter fidèlement; ils servent ce que le public demande, ce qui plaît et attire. Avant tout, ce sont des entreprises

commerciales ou financières; en conséquence, ils distribuent littérature et annonces en autant que cela rapporte des revenus substantiels.

A ces feuilles s'apparente, avec de notables différences toutefois, le journal de parti. Il a pour but de soutenir un parti politique déterminé. Moins volumineux d'ordinaire, il est patronné par ceux qui alimentent la caisse électorale. Il voit les événements à travers les lunettes rouges ou bleues, approuve tout ce que pense et fait le parti, critique les idées et les gestes du parti adverse. Ce serait, paraît-il, une nécessité de notre régime parlementaire. C'est à voir!

Au-dessus, mettons les journaux indépendants qui s'appliquent à répandre une doctrine, se donnent la mission d'éclairer l'opinion. Entreprises difficiles à maintenir et qui demandent des collaborateurs ayant autant de dévouement que d'abnégation. La fortune n'est pas leur commun partage: ils ne peuvent compter sur les contrats, très lucratifs parfois, du gouvernement; ils ne sauraient accepter certaines annonces de théâtre, de cinéma, de sport, de mode, etc. A ces difficultés s'ajoute souvent l'incompréhension du public,

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

même celui dont le journal défend les idées les plus chères. On veut qu'il vive, on l'approuve, quelquefois on le loue, on ne songe guère à l'aider efficacement.

En dehors des grandes villes, dans les endroits qui ont cependant quelque importance, paraît un journal ordinairement hebdomadaire qui, comme on dit, « représente les intérêts de la région. » D'aucuns ne sont que des organes de publicité à la disposition des négociants de l'endroit ; d'autres s'appliquent à une besogne des plus utiles, celle de favoriser le développement intellectuel de la population et d'assurer la sauvegarde de la morale. Ils ne doivent pas oublier les progrès matériels de la région où ils paraissent.

Fonctions diverses

La rédaction d'un journal exige un personnel qui s'emploie à des fonctions nécessairement variées, car il s'agit de rendre un compte journalier de toutes les activités du monde. Le journaliste, au début, s'adonne d'abord à la rédaction des faits divers, besogne modeste dont il sortira plus ou moins rapidement selon son talent, sa culture, son esprit d'initiative. Là, peut-

être plus qu'ailleurs, l'on doit montrer ce que l'on peut faire avant d'accéder aux fonctions majeures.

L'emploi de nouvelliste est le plus courant. Un journal doit avoir des représentants partout, aux principales manifestations, auprès des personnages politiques ou autres qui peuvent avoir des communications à transmettre au public; il lui importe d'être à l'affût de toutes les vraies nouvelles. Ordinairement, les chefs de services distribuent la matière et chargent chaque rédacteur d'une spécialité: chronique religieuse, chronique judiciaire, chronique parlementaire, chronique sportive, etc. Il arrive qu'un journaliste compétent soit invité à poursuivre des enquêtes économiques ou sociales: excellente occasion de se mettre en vedette et d'accroître ses connaissances.

Les hommes qui ont acquis de l'expérience et de l'autorité participent à la direction du journal, ils signent même les articles de fond. Encore là il y a des spécialités: l'un s'intéresse à la politique étrangère, l'autre à la politique fédérale ou provinciale, un autre aux problèmes sociaux, etc. Dans les journaux qui sont avant tout entreprises

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

industrielles ou commerciales, tous les rédacteurs demeurent soumis aux directives souvent intéressées du propriétaire; dans les journaux indépendants, les chefs restent libres de promouvoir les idées qui traduisent leurs convictions religieuses ou politiques.

Evidemment, le rédacteur qui s'occupe d'un journal local doit se multiplier, savoir répondre à tous les besoins.

Rude métier

Que la vie du journaliste ne soit un mirage pour personne! De ce qu'on le rencontre souvent dans les banquets, aux congrès, aux conférences, au théâtre même, il ne faudrait pas conclure que son existence est une fête perpétuelle, qu'il n'a qu'à se promener d'un bout à l'autre du pays, quitte à crayonner au passage ses impressions fugitives à l'adresse de lecteurs sympathiques. Rude métier que d'être toujours sur la brèche, de travailler parfois vingt heures d'affilée, de séjourner en des salles saturées de fumée, de courir sous la pluie ou sous la neige. Vie nomade que supporte mal une santé débile. Il faut un bon

estomac pour se plier à des repas souvent irréguliers, pour banqueter un jour, manger sur le pouce le lendemain; il faut des nerfs solides pour subir des nuits presque sans sommeil et fournir quand même un réel effort intellectuel. N'y a-t-il pas jusqu'aux contradictions nécessairement fréquentes pour énerver la sensibilité et fatiguer l'organisme? Le journaliste doit vivre cuirassé contre la contradiction et les ennemis.

Beau métier

Rude métier, à n'en pas douter, mais métier intéressant, attachant quand même pour celui qui en a la vocation. Si même on ne s'arrête pas aux satisfactions d'amour-propre de se voir imprimer tous les jours, d'aller porter une parcelle de sa pensée à travers les villes et les campagnes, il y a la joie plus saine d'exprimer son avis à propos des événements, de collaborer au jugement que se fera le grand public sur telle ou telle question.

En notre pays surtout où la vie intellectuelle est si terne, le journalisme offre au jeune homme une rare occasion de vivre un peu au milieu des idées, de coopérer de quelque façon à l'histoire.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

nationale. Compter pour quelqu'un, exercer une influence réelle, voilà qui console de bien des déboires. Ces compensations se rencontrent surtout chez ceux qui s'attachent aux journaux où règne la liberté de penser et d'écrire selon leurs convictions.

Aptitudes et préparation

Mais on ne jouira véritablement de ce travail que si l'on y apporte d'abord les aptitudes requises, une préparation convenable.

Il importe de le répéter : on ne se fait pas journaliste parce qu'on ne sait pas être autre chose. Il y faut une intelligence éveillée, une particulière rapidité de conception, une curiosité de bon aloi qui s'accompagne d'une certaine pénétration d'esprit, d'une vive facilité d'adaptation. Le tact et la prudence sont des vertus dont la pratique paraît toujours de saison. Un compte rendu inexact, une appréciation mal fondée, peuvent à tout instant causer les embarras les plus ennuyeux à la direction du journal et, par contre-coup, au journaliste.

Peu d'emplois exposent davantage un homme faible à des compromis dont sa conscience ne sort pas indemne. Tant de gens, aujourd'hui surtout, tentent d'utiliser le journaliste pour servir leurs intérêts ou leurs ambitions. Telle personnalité, qu'il est bon de ménager, voudrait faire taire ceci, faire clamer cela. Il s'agit, pour agréer à l'un, de présenter les faits sous un jour favorable ou, pour satisfaire une rancune, de souligner un détail désobligeant. Quelle force morale ne faut-il pas pour résister aux sollicitations pressantes qui viennent de toutes parts ! Bref, ne doit tenir une plume de journaliste que l'homme de caractère capable d'en assumer les graves responsabilités.

Aux dons de la nature doit s'ajouter une préparation qui requiert tout d'abord la connaissance de la langue française dans laquelle on aura tous les jours à écrire. Au Canada même, celui qui travaille à la rédaction d'un journal français doit connaître l'anglais, parce qu'il aura souvent à traduire des textes anglais et parce qu'il ne peut ignorer ce qui s'écrit dans les journaux anglais. Ce serait trop peu toutefois d'écrire correctement, encore que la chose ne soit pas si commune de nos jours, la fonction réclame de plus une grande

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

rapidité de rédaction revêtue quand même de clarté, voire d'élégance. La pratique du métier apprendra à faire ressortir les idées essentielles, à inventer des titres à la fois suggestifs, attrayants et fondés sur la vérité.

Sans doute de plus en plus la spécialisation envahit le journal, et pourtant tout journaliste a besoin d'une culture générale étendue qui servira de base à sa spécialité. Aussi les rares écoles qui préparent à la profession ont-elles soin de mettre au programme l'histoire, la législation, la géographie, l'économie politique, etc. Notre *Ecole des Sciences Sociales, Economiques et Politiques*, affiliée à l'Université de Montréal, en enseigne l'essentiel. Les étudiants inscrits à la section du journalisme peuvent y obtenir, après examen, un *Certificat de Journalisme*. La technique s'acquiert par la pratique. On ne devient journaliste qu'après des années de journalisme actif.

Gagner sa vie

Si belle que soit la mission du journaliste, il a l'obligation de gagner sa vie. N'a-t-on pas vu parfois des gens se scandaliser de ce que tel journaliste tire sa subsistance de son travail? « Le

prêtre vit de l'autel, » a dit justement saint Paul ; le journaliste vit de sa plume. Quoi de plus normal, de plus juste, de plus raisonnable ! Il en vit, mais l'expérience nous prouve qu'il ne s'y enrichit jamais. Angoissant problème pour ceux-là surtout qui tiennent à l'indépendance de leur pensée. Les salaires, s'ils sont à peine suffisants pour assurer le pain quotidien de la famille, ne permettent guère d'économies. Alors, quand viendra la vieillesse, après une existence pourtant laborieuse, de quoi subsistera-t-on ? Cette inquiétante perspective détourne de la carrière des hommes bien doués qui auraient rendu d'éminents services. Le travail intellectuel, en notre siècle, est moins rémunéré souvent que la vulgaire besogne du manœuvre, et toujours moins que celle de l'amuseur — si l'on peut dire que celui-ci travaille. Que la jeunesse attirée vers le journalisme soit donc plus soucieuse d'apostolat que de bien-être !

GEORGES PELLETIER,

Directeur-gérant du Devoir.



CHAPITRE XVII

LE FONCTIONNARISME

Nous nous sommes proposé, dans cette étude sur le fonctionnarisme fédéral, d'éclairer surtout. Aux yeux des jeunes les emplois du gouvernement font effet de mirage et prennent des airs de mystère. Ils entendent les calomnies et les médisances que l'on débite sur le compte des fonctionnaires, et si ces derniers passent, à leurs yeux, comme des êtres à mépriser, parce qu'ils gâchent une vie beaucoup trop brève pour la rendre inutile, ils ne se donnent pas la peine de vérifier le bien-fondé d'une telle réputation ; ils admettent tout sans discuter, ce qui ne les empêche pas de rêver d'appartenir à ce groupe heureux d'employés qu'ils dédaignent. Quand La Fontaine a écrit sa fable des raisins verts, il ridiculisait une manie vieille comme le cœur humain et qui est appelée à durer autant que le cœur humain.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

La classe des fonctionnaires ne mérite ni cet excès d'honneur ni cette indignité; et, somme toute, elle est tout aussi respectable qu'une autre. Naturellement, elle a ses défauts. Qui n'en a pas? Elle a ses travers, ses caprices; mais elle a ses grandes qualités, et les services qu'elle rend au pays ne sont pas à mésestimer.

Dans ce travail, nous allons toucher les points suivants: dans quel cadre évolue et travaille le fonctionnaire; comment il y est entré; qu'est-ce qu'il faut entendre par la permanence de l'emploi civil; comment le fonctionnaire se maintient à son emploi; comment il gagne ses épaulettes; comment il sort du service; quels sont ses appointements, comparés à ceux des industries privées; et nous terminerons par quelques notes sur la vie du fonctionnaire.¹

Cadre et rouage

Le mécanisme du service administratif fédéral est extrêmement compliqué, et son grand point

¹ L'auteur ne parle ici que du fonctionnarisme fédéral, mais il sera facile au lecteur de se faire, par comparaison, une idée du fonctionnarisme provincial ou municipal. D'ailleurs les considérations générales qu'il faut sur la vie du fonctionnaire valent pour tous les cas.

de ressemblance avec celui de l'industrie vient de ce que toute pièce en mouvement est mue par une autre qui elle-même tire son action d'une troisième, et ainsi de suite.

Le service comporte un peu plus de trente départements, dont voici les plus considérables : la Chambre des Communes et le Sénat, les Postes, le Commerce, l'Agriculture, le Revenu national, l'Intérieur, la Marine, etc. Chaque ministère comprend des unités diverses : la radio relève de la Marine ; les douanes, du Revenu national ; la traduction et l'imprimerie, du Secrétariat d'Etat, et ainsi de suite.

Le rouage administratif, d'un département à l'autre, est assez semblable. Il y a à la tête un ministre, passablement à la merci de la politique, puisqu'il est député et, partant, tient son mandat du peuple. Vient ensuite le sous-ministre qui fait fonction de gérant général. C'est le grand administrateur du département, et il se fait représenter par un chef dans chaque division que comprend son département. C'est ainsi qu'on rencontre des conseillers juridiques, des ingénieurs et une nuée de professionnels à qui on

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

confie des travaux particuliers. Ils sont ce qu'on a pris l'habitude d'appeler « les hauts fonctionnaires du service fédéral. »

Vient ensuite le service des écritures et de messagerie. Les écritures sont exécutées par des sténographes et des dactylographes, la plupart des filles encore jeunes ou qui l'ont été. Pour se faire une idée du nombre de personnes du sexe féminin qui travaillent pour le gouvernement, il faut se trouver, à cinq heures du soir, sur cette partie de la rue Wellington qui relie le Château-Laurier à l'Hôtel des Postes, et se dire qu'il y a autant d'employés fédéraux qui prennent une autre direction que celle de la basse-ville ou de la *Côte de sable*.

Dans ces départements, les emplois sont variés à l'infini. Il y en a pour tous les goûts et de toutes les sortes; et les traitements sont aussi variés que les postes offerts. Les hommes de loi remplissent la fonction de conseillers juridiques; les chimistes ont des laboratoires admirables au *Conseil national de recherches scientifiques*; les ingénieurs civils sont nombreux aux *Chemins de fer et Canaux*; les comptables pullulent dans tous

les départements; s'il n'y a pas de traducteurs dans tous les départements, il devrait y en avoir, etc. On peut bien dire qu'il n'existe pas de sortes d'emplois que le gouvernement ne possède.

Ainsi le champ d'action est très vaste, mais les candidats sont très nombreux. Les examens de la *Commission du Service civil* comptent parfois des centaines de candidats; et il n'est pas rare de trouver des listes d'admissibles contenant quarante ou cinquante noms.

Comment on y entre

Il y a deux grandes portes, très dures à ouvrir, pour entrer à l'emploi du service administratif. La première offre des perspectives assez avantageuses, celles d'un poste temporaire avec des chances de devenir permanent. L'autre offre les perspectives plus alléchantes de la permanence, en vertu d'une loi assez embarrassante en somme, puisqu'elle décrète que la position ne sera permanente que si le poste occupé l'est, lui aussi. Le poste disparaissant, le fonctionnaire qui l'occupe subit le même sort.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Les nominations temporaires sont d'ordre plutôt politique et relèvent du favoritisme. Les députés et les ministres ont des amis qui les ont aidés à se faire élire, service qui mérite une récompense. Les parasites électoraux sont légion ; et, à chaque changement de gouvernement, c'est une ruée aux positions demeurées libres ou susceptibles de le devenir. C'est ce qui expliquerait pourquoi, quand un parti politique revient au pouvoir, il arrive dans la Capitale avec toutes sortes de mauvaises dispositions, plus ou moins avouées, contre le service administratif. Parfois le parti sortant de charge profite de ses dernières heures au pouvoir pour faire des nominations intéressées, appartenant naturellement au favoritisme. Si le même parti garde le pouvoir, tout va assez bien ; mais s'il est battu, c'est la débâcle. Ce sont alors des renvois, bien compréhensibles du reste ; et, peu après, des nominations nouvelles, aussi compréhensibles que les renvois, parce que faites pour les mêmes motifs que les renvois. Point de mystère sur ce fait ; et ceux qui acceptent des emplois en de pareilles conditions savent très bien à quoi s'en tenir.

Toutefois il existe une autre manière de se faire nommer « temporaire » dans le service, c'est par la *Commission du service civil*. La situation présente alors plus de stabilité; et, dans la plupart des cas, la permanence finit par arriver, bien que souvent elle se fasse attendre des années. La *Commission*, en pareille occurrence, émet des certificats, bons pour trois mois, six mois ou plus, suivant qu'elle le juge à propos et conformément aux dispositions de la loi qui l'y autorise. Il y a renouvellement à l'échéance, ou bien congé. Dans les départements qui ne relèvent pas de la *Commission*, comme la Chambre des Communes et le Sénat, les nominations temporaires se font sur la liste d'admissibles, arrêtée après un examen tenu par la *Commission du service civil*. Ces nominations paraissent à l'abri de la politique et, le plus souvent, restent relativement stables. L'emploi temporaire attribué à un candidat sans que le favoritisme politique s'en soit mêlé a des avantages incontestables et équivalant, en pratique, à l'emploi dans les entreprises privées, avec ceci en plus qu'il devient une préparation excellente à la permanence.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

L'emploi permanent est de tous le plus recherché, à cause de l'élément de stabilité qu'il comporte. Il y a au moins trois façons de l'obtenir: après examen par la *Commission du service civil*, ou sans examen, par un décret du Conseil des ministres ou un acte du Parlement.

Le moyen le plus ordinaire, le seul ordinaire, est l'examen de la *Commission*. Vient-on remplir un poste demeuré vacant pour une raison ou pour une autre: mort de l'occupant, promotion ou renvoi, le département intéressé s'adresse à la *Commission* qui, sans tarder, décrète un examen. Dans son avis d'examen, la *Commission* décrit l'emploi offert, arrête les qualités requises et énumère les travaux que l'on pourra exiger du candidat heureux. S'il y a intervention de lois, comme celle du fonds de retraite ou encore, plus récemment, celle de la coupe de dix pour cent dans les traitements, l'avis en fait mention. De sorte que le candidat sait très bien à quoi s'en tenir, quand il se présente.

Les examens subis, la *Commission* dresse une liste d'admissibles. Pour s'y faire inscrire, le candidat doit conserver au moins 70 pour cent des

points alloués. Toutefois l'ancien combattant qui a touché ce minimum bénéficie d'une préférence, qui lui est accordée par la loi, de trente points. Cette préférence le place invariablement en tête de la liste puisqu'elle lui garantit un minimum de 100 pour cent. Le département intéressé doit s'en tenir à cette liste, sans être obligé d'accepter le premier nom inscrit. Il a six mois d'essai à sa disposition. Il est souvent arrivé que plusieurs noms aient été mis de côté pour n'accepter que le quatrième, le cinquième, par exemple. Cette période d'essai est nécessaire, mais on a prétendu qu'elle donnait dans le favoritisme politique ou, du moins, qu'elle y invitait. Si le candidat heureux qui a les grâces des hauts fonctionnaires n'arrive que le quatrième, on pourrait en profiter pour se débarrasser, à l'aide de cette période d'essai, des trois autres. La nomination faite, la liste devient périmée, ou peut durer un an, ou peut être renouvelée à la demande du département intéressé. Telle liste s'est maintenue jusqu'à trois ans. La raison en est qu'on prévoyait des nominations éventuelles au même endroit et que, du jugement du département intéressé, les candidats en ligne étaient désirables.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Les nominations extraordinaires, celles qui se font par décret du Conseil ou acte du Parlement, ont le même caractère de permanence, mais elles demeurent exceptionnelles. Les autorités n'y ont recours que dans des cas particuliers, parce qu'elles sont ou ne peut plus sujettes à la critique. Plusieurs traducteurs parlementaires, plusieurs secrétaires de ministères ont été nommés de cette façon.

La permanence

Nous désirons ici attirer l'attention de nos lecteurs sur le caractère de la permanence de l'emploi dans le service administratif. D'abord, signalons ce qu'il ne faudrait pas entendre par ce mot. La permanence ne veut pas dire que l'employé ne peut pas être congédié; en fait, il peut très bien l'être, pour des motifs que nous nous proposons d'étudier un peu plus loin. Ensuite, cette permanence n'a rien d'absolu et, en pratique, il y a lieu de se demander si, à sa valeur réelle, elle présente plus de sécurité que ne comporte l'emploi fidèlement gardé des industries privées.

Elle n'est certes pas dépourvue d'inconvénients. En voici le principal: l'employé permanent ne saurait quitter son emploi à son gré sans subir des désavantages spéciaux. Il s'agit ici de la pension de retraite. Pour profiter de cette pension, il faut avoir été dix années permanent. Et supposons qu'ensuite un fonctionnaire, attiré dans une entreprise privée par des perspectives alléchantes, veuille quitter son emploi administratif, qu'arrivera-t-il? Il perdra son droit à sa pension de retraite et certains autres avantages.

Ce contretemps possible n'empêche pas la permanence d'être fort appréciée des fonctionnaires. Toutes les institutions n'exercent pas, comme l'Etat, une si bonne prévoyance à l'égard de leurs employés. Et le fonctionnaire avancé en âge qui peut compter, pour le reste de ses jours, sur tant pour cent de son salaire nominal et, dans le cas de décès, sur une pension de tant pour cent pour sa veuve, a droit d'envisager l'avenir sans trop de crainte. Naturellement, tout dépend du salaire touché par chacun; et tel fera maigre pitance avec les sept-dixièmes de son traitement

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

d'avant la retraite! La faute n'en est pas alors au tarif de pension, mais au traitement de l'emploi.

Le président de la *Fédération des associations du Service civil* au cours d'une allocution, avait touché le sujet. Un auditeur de lui demander :

— Mais qu'est-ce donc, la permanence?

— Je vais laisser au camarade MacInnes le soin de vous répondre.

— On est permanent, répond M. MacInnes, quand pour être congédié il faut un arrêté du conseil; s'il suffit d'une décision du ministère, on n'est que temporaire!

Le seul autre indice de la permanence, ajoute l'auteur de cette boutade, c'est la déduction de cinq pour cent du traitement en faveur du fonds de retraite!

Comment on reste fonctionnaire

Puisque la permanence, telle que la loi l'accorde dans le service administratif canadien, n'est que relative et offre maints aléas, il conviendrait sans doute d'étudier quelques-uns des autres facteurs qui contribuent à donner de la solidité à l'emploi

occupé et à augmenter, chez celui qui le détient, les chances de sécurité pour l'avenir.

Sous ce rapport, les conditions ne sont guère différentes de celles que nous rencontrons dans les entreprises privées. Chaque emploi, en effet, comporte une certaine somme de travail à accomplir, une certaine nature de travail à exécuter ; le fonctionnaire y gagnera toujours à remplir ses fonctions avec conscience, avec souci de l'exactitude, avec ponctualité. Les chefs des départements, s'ils sont parfois obligés de fermer les yeux sur la paresse et l'insouciance de subalternes qui ont les faveurs politiques de l'heure et qui ont, derrière eux, des influences qu'il deviendrait, à leur avis, plutôt imprudent de mettre de côté — et ces cas sont relativement rares — comprennent que la meilleure influence dont puisse se prévaloir un fonctionnaire est encore son esprit de travail, comme aussi sa compétence dans l'exécution des fonctions qui lui ont été confiées. Ils ne sauraient fermer facilement les yeux sur de pareilles qualités et, le moment venu, les récompenses ne se feront pas attendre.

Mais cet esprit d'honnêteté suppose la bonne conduite, et la loi du Service civil s'est bien

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

gardée de l'oublier. Le fonctionnaire coupable de mauvaise conduite est congédié impitoyablement. Parfois les autorités y apportent des manières, et les victimes reçoivent des compensations financières, mais elles se montrent impitoyables. Récemment, un chef d'un service important de l'administration, qui comptait plusieurs années de service, a été renvoyé, et on lui a remis ses contributions au fonds de pension de retraite, plus les intérêts. Mais, du coup, ses droits à la pension devenaient périmés, et c'était probablement la plus rude peine qu'il avait à subir. Il ne faudrait donc pas penser, comme on l'a trop laissé entendre, que le fonctionnaire, une fois permanent, peut agir à sa guise; les patrons du service administratif ne sont pas plus disposés que ceux des entreprises privées à garder à leur emploi des fonctionnaires qui ne font pas honneur au service.

Les promotions

Le chapitre des promotions n'en est pas un qu'il faille négliger. Le fonctionnaire qui se contenterait du premier emploi qu'il occupe deviendrait vite méprisable, parce qu'il de-

viendrait *rond-de-cuir* dans toute l'acception du terme. Il faut plus d'ambition chez un employé. Tel qui ne chercherait pas à améliorer sa condition se rendrait gravement coupable de négligence à l'endroit de sa famille qui a droit au plein rendement de son chef.

D'ailleurs, les chances ne lui font point défaut. D'abord, les postes vacants sont nombreux. Dans le service qu'on occupe et dans les autres services de l'administration la *Commission du service civil* donne presque invariablement la préférence, dans l'éventualité d'une promotion, aux fonctionnaires en ligne de promotion. En vain, le candidat de l'extérieur espérerait-il alors une nomination. C'est donc à l'intéressé d'en tirer le meilleur parti possible.

Comme la nomination, la promotion s'obtient soit par influence politique, soit par examen, soit par décret du Conseil, soit par acte du Parlement. Les remarques que nous avons faites au sujet de la nomination par ces divers moyens s'appliquent encore ici, et avec autant de force. Mais la plupart du temps, surtout pour les postes supérieurs, la promotion est naturelle, c'est-à-dire

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

que l'assistant devient chef, que le sous-assistant devient assistant, et ainsi de suite. Les candidats comme les départements y trouvent leur compte : les premiers en voyant leurs efforts récompensés, et les départements en retirant des fonctionnaires promus de meilleurs services.

Comment on sort du Service civil

Ce n'est pas tout de savoir entrer dans le service administratif, de savoir y rester, de savoir y avancer, il faut encore savoir en sortir, et par une porte honorable.

La porte qui n'est pas honorable est celle du renvoi pour des raisons de mauvaise conduite. Nous ne la recommandons à personne, à aucun, en tout cas, de nos compatriotes. Il est assez de domaines où la majorité nous tient, à tort évidemment, pour des êtres inférieurs, sans qu'on lui fourbisse, par notre faute, des armes pour nous combattre.

La loi, d'ailleurs, ouvre à quiconque veut abandonner le service des portes on ne peut plus honorables.

Enumérons-en quelques-unes.

Il y a tout d'abord le congé nécessaire, et nous entendons par là la disparition d'un poste du service. Récemment, quand les provinces de l'Ouest ont entrepris d'administrer leurs propres ressources naturelles, jusque-là administrées par le Ministère de l'Intérieur d'Ottawa, nombreux sont les fonctionnaires qui ont été mis à pied. Mais aucun de ceux qui avaient droit à une pension de retraite ne l'a perdu; et tous ont reçu un avis d'au moins quelques mois pour leur permettre de trouver de l'emploi ailleurs. La crise économique et le désarroi dans les affaires leur ont rendu cette tâche très difficile, et plusieurs, après trois ans, restent toujours sans ouvrage. Cependant la *Commission*, dans la distribution des emplois sous sa juridiction, leur a accordé une préférence très légitime.

Comme autre porte de sortie, il y a la retraite volontaire. Ici, c'est un peu plus difficile. Le fonctionnaire qui n'a pas encore atteint la limite d'âge (65 ans), et qui veut se lancer dans les entreprises privées, doit obtenir son congé des autorités fédérales, qui peuvent y mettre leurs conditions. C'est sur les conditions ainsi imposées que le candidat à la retraite basera sa décision.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Si, dans son jugement, il y a compensation dans le changement désiré, il se retirera; autrement, il restera à son poste. Le fonctionnaire demeure, en ce cas, le seul juge du sort qu'il se prépare à lui-même.

Mais quand le fonctionnaire en arrive à la limite d'âge prévue par la loi, il en va autrement. Alors, en effet, la retraite devient ordinairement obligatoire. Nous disons ordinairement, parce que les autorités, par décret du Conseil, peuvent prolonger son emploi de cinq autres années.

Dans cette éventualité, le fonctionnaire mis à la retraite par la loi devient le pensionnaire de l'Etat; et le montant de sa pension est calculé et sur le nombre d'années qu'il a passé à l'emploi de l'Etat et sur l'échelle du traitement qu'il a touché pendant les dernières années de son emploi. Il arrive que la pension, ainsi calculée, soit assez modeste et ne dépasse pas cinquante ou soixante dollars par mois. En vérité, c'est la généralité des cas. Toutefois pour certains emplois mieux rémunérés, elle peut atteindre deux cents dollars par mois. Le pensionnaire est ainsi assuré d'avoir son pain quotidien pour

le reste de ses jours, au moment de sa vie où il peut se reposer sur ses lauriers et où ses enfants, s'il en a, sont établis. Voilà l'assurance d'une vieillesse aisée, et qui pourrait rester féconde dans toutes sortes de domaines, surtout si le fonctionnaire à sa retraite a cultivé les lettres ou les arts. En tout cas, c'est la sécurité des vieux jours, ce qui a bien son prix, n'est-ce pas?

Il y a encore plus. Non seulement cette pension de retraite dure toute la vie du pensionnaire, mais elle passe encore à la veuve, quoique dans une proportion coupée de moitié, du pensionnaire de l'Etat. Autre avantage appréciable.

Pour tout dire, cette pension de retraite n'est pas un don gratuit. L'employé civil verse au fonds de retraite cinq pour cent de son traitement annuel, et c'est sur ce fonds qu'il tire l'aisance de ses vieux jours. C'est l'équivalent, avec certains avantages précis en plus, de certains modes d'assurance que toutes les grandes compagnies d'assurance offrent au public tous les jours. En l'occurrence, l'Etat supplée, par ses lois, à l'imprévoyance individuelle, dont se rendent si souvent coupables les chefs de familles ordinaires.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Les traitements

Les traitements des emplois du service fédéral sont-ils suffisants pour attirer la jeunesse?

Voilà une question qui ne manque pas d'intérêt pour le fonctionnaire, tant subalterne que supérieur, et qui fut étudiée par des commissions royales à diverses reprises. L'échelle des traitements est la base du train de vie de l'employé; et le jeune homme, qui place sa vocation là plutôt qu'ailleurs, se demande avec raison s'il retirera de son travail assez de revenus pour élever honorablement la famille que la Providence, dans sa bonté, lui confiera.

Nous avons en, en 1930, une Commission royale, dite *Commission Beatty*, du nom de son président, qui est aussi président du Pacifique-Canadien. Il s'agissait, pour la Commission, d'étudier les salaires, les pensions, etc., des employés techniques ou professionnels du Service civil, en les comparant aux salaires et pensions des postes semblables en dehors du Service civil, et de trouver des moyens de rajuster les différences, si elle en trouvait.

Nous recommandons aux intéressés une étude approfondie du rapport de la *Commission Beatty*. Mais sans en faire ici une analyse très détaillée, nous nous contenterons de souligner deux des grandes conclusions du rapport : à postes correspondants, les employés civils sont moins bien rémunérés que les employés des industries privées ; à postes correspondants, les employés civils du Canada sont moins bien payés que ceux des Etats-Unis.

Ces comparaisons ne doivent décourager personne toutefois, parce qu'avec le gouvernement il est des accommodements ! Nous avons mentionné quelques-uns des avantages qui, dans le cours de sa vie, attendent le fonctionnaire méritant. Ces avantages sont assez importants pour ne pas être dédaignés, et compensent pour une foule d'autres sacrifices que le fonctionnaire doit s'imposer.

D'ailleurs le rapport Beatty contient des recommandations encourageantes. A la vérité, les autorités se sont jusqu'à date contentées de les lire, peut-être de les méditer. L'enquête eut lieu sous un régime qui n'a pas gardé longtemps les

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

faveurs du peuple, et le gouvernement qui lui a succédé n'a pas cru bon d'y donner suite. C'est un malheur; et il conviendrait, en passant, de déplorer, dans la politique canadienne, le manque d'esprit de suite entre les divers gouvernements qui se succèdent.

Autre avantage dont jouit le fonctionnaire: le patron n'a jamais encore *passé* de paie mensuelle; ce qui arrive trop souvent dans l'industrie privée!

La vie du fonctionnaire

Jusqu'ici nous nous sommes plutôt occupés de la lutte pour la vie, pour le pain de chaque jour, chez l'employé civil: l'emploi à obtenir, le degré de sécurité de cet emploi, l'avancement qu'il offre et les conditions qui attendent le fonctionnaire à sa retraite, au déclin de ses jours. Il importe maintenant de jeter un coup d'œil sur le genre de vie que mène le fonctionnaire canadien.

Ce n'est pas tout, en effet, d'exister; il faut vivre sa vie, et nous entendons par là vivre sa vie avec les grandes facultés maîtresses dont la Providence a doté notre nature. L'employé civil

vit, comme le reste des humains, dans une société; et s'il comprend sa condition, il y exercera une influence certaine. Dieu veuille que ce soit pour le bien.

Le fonctionnaire devrait se faire une vie intellectuelle très intense. Malheureusement, il n'en est pas toujours ainsi. Il est vrai que si certains postes se prêtent admirablement à ce genre de culture, d'autres y paraissent on ne peut plus revêches. Sans analyser à ce point de vue tous les départements de l'administration, nous allons tout de même nous attarder quelque peu au groupe des traducteurs, parlementaires et autres, de l'administration fédérale, parce que c'est là que nous rencontrons surtout les anciens de nos collèges classiques, et que c'est là aussi qu'on peut le plus facilement s'adonner aux arts et aux lettres.

Qu'y trouvons-nous? Quelque quatre-vingts jeunes gens, jeunes de cœur sinon d'âge, qui tous ont caressé de grands rêves littéraires ou artistiques. Plusieurs, dans le groupe parlementaire principalement, ont beaucoup plus que du talent ordinaire. Mais, à côté de ce talent, il y a

cette grande paresse intellectuelle dont on s'est plaint, d'ailleurs, pour toute notre race. Pourquoi donc ce fonctionnaire se contente-t-il d'un volume d'essais et d'un roman qui lui ont valu des palmes académiques, quand il a des mois de loisirs par année? Et cet autre, qui publie un ouvrage en vers, poésies de collège à peine retouchées; pourquoi abandonner ainsi les muses? A lui non plus les loisirs ne font guère défaut! Et cet autre qui excelle dans l'interprétation du théâtre et qui n'a donné encore que des notes sur son travail de traduction, pourquoi n'écrit-il pas de pièces? Et cet autre, dont la nouvelle fut primée dans un concours de grande importance, l'a-t-il seulement publiée? Pourquoi laisser sa lumière sous le boisseau? Et pourquoi tel autre, qui est l'auteur de romans légers assez vieux déjà, se contente-t-il d'articles hebdomadaires dans un de nos grands quotidiens? Et combien d'autres qui pourraient, s'ils le voulaient, trouver des modèles à imiter tout près d'eux, les Cinq-Mars pour la sculpture, les Barbeau pour le folklore, les Morrissette pour la poésie, les Marion pour l'histoire, les Fabien pour la peinture? Pourquoi n'y a-t-il pas d'études sur l'économie politique, puisque les traducteurs

parlementaires ne traduisent presque jamais autre chose? Combien de traducteurs, combien de fonctionnaires prennent part aux concours intellectuels organisés par les sociétés de toutes sortes: Société St-Jean-Baptiste, Association de la Jeunesse canadienne, Action intellectuelle, et aussi par des initiatives privées? Combien ont cherché à obtenir le prix David du gouvernement de la province de Québec?

Ce sont là autant de problèmes que nous laissons aux jeunes de résoudre, avec l'espoir qu'en venant remplacer leurs aînés dans les fonctions administratives fédérales, ils se préoccupent de les imiter là où mérite il y a, et de ne pas les imiter dans leur insouciance ou leur paresse intellectuelle.

Ils y trouveront naturellement leur compte, sans doute; mais, en plus d'agrémenter leur vie, ils feront le charme des groupes qu'ils fréquenteront. La conversation, si persécutée aujourd'hui par la radio, la musique en boîte et en ondes, par le bridge, la danse et autres manies de la société de l'heure, redeviendra en honneur et qui sait si, comme en France, nous n'assisterons

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

pas à la création de ces salons littéraires qui, chez nous comme outre-mer, feront nos délices. La Capitale compte quelques-uns de ces groupements intellectuels, grâce à l'initiative de son Université et de ses communautés religieuses; mais reste à savoir s'ils reçoivent tout l'encouragement qu'ils méritent!

* * *

Le sujet, certes, n'est pas épuisé. Mais en voilà assez, à notre sentiment, pour donner à la jeunesse de l'heure une idée assez précise de ce qui l'attend, si elle choisit la carrière du fonctionnarisme.

Ce n'est pas guider quelqu'un que de lui faire admirer les beautés du firmament étoilé, si sous ses pieds se trouve un précipice fatal. Les plus belles médailles ont leur revers. Ainsi du fonctionnarisme qui a ses beaux, mais aussi ses mauvais côtés.

Nous avons conscience d'avoir donné assez de relief aux uns comme aux autres, pour que l'on sache, au moins d'une façon générale, ce qui en est.

CHARLES MICHAUD,

Traducteur au Parlement d'Ottawa.

TABLE DES MATIÈRES

Avertissement, par le Père Paul-Emile Farley, c. s. v.	7
Chapitre I — Connaître les carrières, par le Paul-Emile Farley, c. s. v.	11
Chapitre II — Le Barreau, par M. Guy Guibault	45
Chapitre III — Le Notariat, par M. Armand Lavallée	63
Chapitre IV — La Médecine, par le Dr Roméo Boucher	99
Chapitre V — L'Art Dentaire, par le Dr Martial Durand	137
Chapitre VI — La Pharmacie, par M. Arthur Farley	149
Chapitre VII — La Médecine Vétérinaire, par le Dr Damase Généreux	167
Chapitre VIII — Les Carrières Agricoles, par M. Jean-Charles Magnan	177
Chapitre IX — Le Génie Forestier, par M. Henri Roy	191

Chapitre X — Les Carrières Scientifiques, par M. l'abbé Alexandre Vachon	209
Chapitre XI — Le Génie Civil, par M. Augustin Frigon	225
Chapitre XII — Les Carrières Techniques, par M. Amédée Buteau	235
Chapitre XIII — Les Carrières Économi- ques, par M. Esdras Minville	249
Chapitre XIV — L'Architecture, par M. Ludger Venne	291
Chapitre XV — L'Enseignement:	
L'Enseignement primaire dans le Qué- bec, par M. René Guénette	323
L'Enseignement dans l'Ontario, par M. Charles-Auguste Latour	366
Chapitre XVI — Le Journalisme, par M. Georges Pelletier	371
Chapitre XVII — Le Fonctionnarisme, par M. Charles Michaud	383

Achevé d'imprimer
en juin 1935, sur les presses
de l'Institution des Sourds-Muets,
à Montréal.